



RAPPORT

ANNUEL

2012



# RAPPORT Annuel 2012

Message du Président et du CEO d'Ageas  
Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas  
États financiers consolidés d'Ageas  
Comptes annuels d'ageas SA/NV

Bruxelles Le 5 mars 2013

# TABLE DES MATIÈRES

Ageas en bref en 2012 .....	6
Faits Saillants en 2012 .....	9
Introduction .....	10
Message aux actionnaires .....	11
<b>Message du Président et du CEO d'Ageas .....</b>	<b>11</b>
<b>Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas.....</b>	<b>14</b>
1 Description générale et stratégie d'Ageas .....	15
2 Évolution et résultats.....	17
3. Déclaration de gouvernance d'entreprise.....	21
<b>États financiers consolidés d'Ageas 2012 .....</b>	<b>39</b>
État consolidé de la situation financière .....	40
Compte de résultat consolidé .....	41
État du résultat global consolidé .....	42
État consolidé des variations de capitaux propres.....	43
État consolidé des flux de trésorerie .....	44
<b>Informations générales.....</b>	<b>45</b>
1 Structure juridique .....	46
2 Résumé des principes comptables.....	47
3 Acquisitions et cessions.....	56
4 Capitaux propres revenant aux actionnaires .....	59
5 Participations ne donnant pas le contrôle.....	64
6 Rendement par action.....	65
7 Gestion des risques .....	66
8 Contrôle réglementaire et solvabilité .....	99
9 Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail .....	102
10 Plans de rémunération en actions et en options .....	110
11 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee .....	112
12 Honoraires des auditeurs.....	117
13 Parties liées.....	118
14 Information sur les secteurs opérationnels.....	120
<b>Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière .....</b>	<b>133</b>
15 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	134
16 Placements financiers.....	135
17 Immeubles de placement .....	142
18 Créances.....	144
19 Placements dans des entreprises associées .....	148
20 Réassurance et autres créances.....	151
21 Option d'achat sur actions BNP Paribas .....	153
22 Intérêts courus et autres actifs.....	155
23 Immobilisations corporelles.....	156
24 Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	158
25 Passifs d'assurance .....	162
26 Certificats d'endettement .....	167
27 Dettes subordonnées.....	168
28 Emprunts.....	170
29 Impôts exigibles et différés .....	172
30 RPN(I) .....	174
31 Intérêts courus et autres passifs.....	176
32 Provisions.....	177
33 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV .....	178
34 Dérivés .....	180
35 Engagements .....	183
36 Juste valeur des actifs et passifs financiers .....	184

Notes relatives au compte de résultat consolidé.....	187
37 Primes d'assurance.....	188
38 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement.....	190
39 Résultat des ventes et réévaluations.....	191
40 Produits de placement provenant de contrats en unités de compte.....	192
41 Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	193
42 Commissions perçues.....	194
43 Autres produits.....	195
44 Sinistres et prestations d'assurance.....	196
45 Charges financières.....	197
46 Variations des dépréciations.....	198
47 Commissions payées.....	199
48 Frais de personnel.....	200
49 Autres charges.....	201
50 Charges d'impôts sur le résultat.....	202
Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière.....	203
51 Passifs éventuels.....	204
52 Contrats de location simple.....	208
53 Actifs sous gestion.....	209
54 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.....	210
Déclaration du Conseil d'Administration.....	211
Rapport des auditeurs indépendants.....	212
ageas SA/NV Comptes annuels 2012.....	215
Autres informations.....	237
Mise en garde concernant les déclarations prospectives.....	238
Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public.....	239
Inscription au nominatif et enregistrement d'actions dématérialisées.....	240
Glossaire et abréviations.....	241

# Ageas en bref en 2012

Résultat net  
revenant  
aux actionnaires

€ 743 millions

Capitaux propres  
revenant aux  
actionnaires

€ 9.911 millions

Rendement sur  
capitaux propres

8,4%

Dividende  
par action proposé

€ 1,20

Résultat net du  
Compte général

€ 119 millions

Nombre d'employés  
(ETP)

13.335

Résultat net de  
l'assurance

€ 624 millions

Rendement sur  
capitaux l'assurance

8,7%

Ratio de solvabilité  
de l'assurance

206,1%

Encaissement  
brut <sup>1)</sup>

€ 21.269 millions

Passifs techniques  
de l'assurance

€ 76.318 millions

Ratio combiné

99,1%

1) L'encaissement brut inclut l'encaissement provenant des participations d'Ageas mises en équivalence. Hors mises en équivalence, tel que comptabilisé en IFRS, l'encaissement s'élève à EUR 11.054 millions.

	2012	2011	2010	2009
<b>Compte de résultat</b>				
Encaissement brut	11.053,8	11.237,1	12.184,2	12.017,7
Total des produits	15.639,9	12.004,8	13.647,1	16.749,0
Résultat net revenant aux actionnaires	743,0	-578,2	223,1	1.209,8
- part de l'Assurance	624,4	-313,1	391,3	505,0
- part du Compte général (y compris les Éliminations)	118,6	-265,1	-168,2	704,8
<b>État de la situation financière</b>				
Total des actifs	97.112,9	90.602,2	99.166,7	93.324,0
Passifs techniques	76.318,3	70.599,6	78.131,7	72.970,3
Capitaux propres revenant aux actionnaires	9.910,6	7.760,3	8.421,7 1)	8.646,0 1)
Participations ne donnant pas le contrôle	875,5	607,4	744,3 1)	700,5 1)
Capitaux propres	10.786,1	8.367,7	9.166,0 1)	9.346,5 1)
<b>Action (en EUR)</b>				
Résultat de base par action 2)	3,13	-2,27	0,90	4,90
Dividende par action 2)	1,20	0,80	0,80	0,80
Cours de l'action Ageas au 31 décembre 2)	22,215	12,00	17,40	25,90
Rendement sur capitaux propres 3)	8,4%	-7,2%	2,5%	18,7%
Nombre d'actions (en millions) 2)	231,8	240,6	258,3	247,5
<b>Autres informations</b>				
Ratio combiné 4)	99,1%	100,1%	106,0%	102,5%
Ratio de charges en vie	0,51%	0,51%	0,53%	0,59%
Ratio de solvabilité de l'assurance	206,1%	207,0%	232,0%	233,9%
Ratio de solvabilité du groupe	230,9%	236,9%	281,9%	316,9%
Nombre d'employés (ETP)	13.335	12.557	11.707	10.613

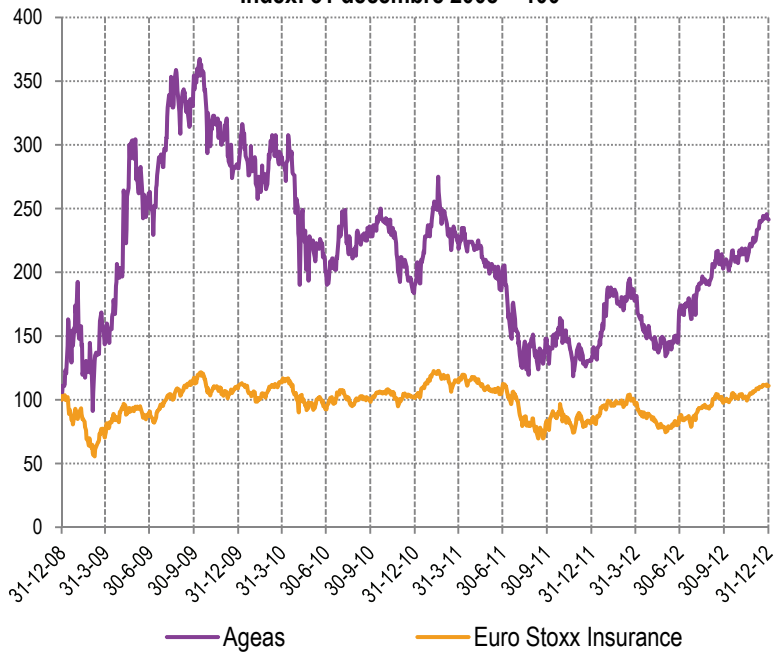
1) Les chiffres ont été adaptés pour inclure l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle (voir Note 33 – Passif lié à l'option de vente émise sur AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV).

2) Les chiffres de 2011, 2010 et 2009 ont été ajustés à des fins de comparaison, en prenant en compte le reverse stock split à 10 pour 1 effectué en 2012 (voir Note 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires).

3) Sur la base de la moyenne mobile de quatre trimestres.

4) A partir de 2012, l'effet défavorable de l'actualisation a été neutralisé sur le ratio combiné. Les données historiques ont été retraitées en conséquence.

**Cours de l'action Ageas comparé à l'Euro Stoxx Insurance**  
**Index: 31 décembre 2008 = 100**



# FAITS SAILLANTS EN 2012

## JANVIER

- Achèvement du programme de rachat d'actions d'EUR 250 millions lancé en 2011
- Ageas et BNP Paribas Fortis concluent un accord sur l'instrument Tier 1, et les CASHES et la RPN(I)

## FEVRIER

- Publication des résultats de l'année 2011 ; dividende annuel maintenu à EUR 0,08 par action malgré une perte nette du groupe suite à d'importantes dépréciations sur obligations grecques

## MARS

- Ageas annonce l'étape finale de la simplification de la structure juridique de la société, avec la fusion de l'entité belge ageas SA/NV et de l'entité néerlandaise ageas N.V., ainsi qu'une opération de reverse stock split à 10 pour 1.

## AVRIL

- Assemblées générales annuelles des Actionnaires à Bruxelles et à Utrecht

## MAI

- Ageas publie ses résultats du premier trimestre 2012, qui affichent une bonne performance des activités d'assurance

## JUIN

- Ageas accueille à Istanbul la 2<sup>e</sup> édition des Partnership Days, qui rassemblent quelque 120 partenaires commerciaux des 12 pays où Ageas est actif.
- Ageas, l'Etat néerlandais et ABN AMRO s'accordent sur un règlement des procédures judiciaires.
- Ageas obtient l'approbation des actionnaires sur la simplification de la structure juridique et l'exécution du reverse stock split.

## JUILLET

- Les Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires approuvent la fusion d'ageas SA/NV et d'ageas N.V.

## AOUT

- Ageas publie de bons résultats semestriels dans tous les secteurs d'assurance
- Ageas annonce un deuxième programme de rachat d'actions propres d'EUR 200 millions au total
- Ageas annonce son intention d'investir jusqu'à EUR 3 milliards en prêts d'infrastructure pour diversifier son portefeuille de placements
- Ageas réalise la fusion des entités juridiques et le reverse stock split à 10 :1

## SEPTEMBRE

- Occidental Vida, qui fait partie du partenariat d'Ageas au Portugal, fête son 25<sup>e</sup> anniversaire
- Ageas organise à Londres son Investor Day, orienté vers les activités non-vie

## OCTOBRE

- Ageas reçoit la distinction « Best Financial Information » attribuée pour l'ABAF, l'Association Belge des Analystes Financiers

## NOVEMBRE

- Ageas publie les résultats des neuf premiers mois, marqués par une bonne performance conforme aux trimestres précédents
- Ageas clôture l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited au Royaume-Uni

## DECEMBRE

- Fin décembre, dans le cadre du programme de rachat d'actions, Ageas a racheté près de 7 millions d'actions pour un montant total d'EUR 137 millions

# INTRODUCTION



## **Le rapport annuel d'Ageas 2012**

comprend le Rapport du Conseil d'Administration, les États financiers consolidés d'Ageas pour l'exercice 2012, ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à 2011, établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adopté par l'UE, ainsi que les comptes annuels d'ageas SA/NV, établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux du Rapport annuel sont libellés en millions d'euros.

Jozef De Mey, Président (à droite)  
Bart De Smet, CEO (à gauche)



## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU CEO d'Ageas

### Chers actionnaires,

L'exercice 2012 a été pour l'entreprise une année de choix importants, et c'est avec fierté et satisfaction que nous mesurons le chemin parcouru. Nous avons réalisé d'excellents résultats dans tous nos métiers d'assurance et dans tous les secteurs. Nous bénéficions d'une excellente santé financière et nous avons continué à progresser dans la réalisation de nos objectifs stratégiques. Ageas a su conserver une structure de bilan très solide, comme le souligne le ratio de solvabilité de nos activités d'assurance, supérieur à 200 %. Mais en définitive, ce qui compte, c'est d'abord d'étudier soigneusement nos options et puis d'agir à bon escient pour le passé, le présent ou l'avenir.

### Une année ponctuée de progrès significatifs.

Les initiatives lancées l'an dernier reflètent les décisions prises par le Groupe. Nous avons étudié le moyen d'équilibrer au mieux les risques et le rendement de nos placements de trésorerie ; pour cela, nous avons exploré différentes voies. Depuis l'émergence du nouveau groupe, nous avons décidé d'investir EUR 900 millions dans de nouvelles activités d'assurance, nous avons réduit notre endettement d'EUR 800 millions et, d'ici mai 2013, nous aurons versé un montant total de dividende d'EUR 870 millions. Nous avons également reversé quelque EUR 450 millions aux actionnaires par le biais des programmes de rachat d'actions menés en 2011 et 2012.

Notre approche centrée sur l'assurance nous a permis d'améliorer sensiblement notre résultat net tant vie que non-vie, générant pour 2012 un bénéfice net - part du groupe - d'EUR 743 millions. Ce chiffre contraste singulièrement avec 2011, où nous avons dû pratiquer d'importantes réductions de valeur sur obligations grecques et sur actions. Mais même sans tenir compte de cette anomalie, nos résultats se sont améliorés sur l'ensemble des secteurs de nos domaines d'élection que sont l'Europe et l'Asie. L'excellence de nos partenariats continue de faire toute la différence. Nous avons augmenté l'encaissement dans nos coentreprises en Thaïlande, en Chine, en Turquie et au Luxembourg, lesquelles bénéficient toutes de positions dominantes sur leurs marchés respectifs.

En dépit d'une conjoncture difficile, nos activités d'assurance au Portugal se portent bien. Le montant record d'encaissement réalisé d'EUR 21 milliards passe par plusieurs canaux et c'est la toute première fois que nous avons franchi la barre des 20 milliards. AG Insurance a travaillé à renforcer sa performance opérationnelle, à maîtriser ses coûts et à rééquilibrer son portefeuille d'investissements pour sauvegarder sa position de leader du marché en Belgique. Comme vous allez le voir, nous voulons également renforcer notre présence en assurance non-vie, pour mieux équilibrer et diversifier notre portefeuille. Nous avons donné au marché un signal clair de nos intentions avec notre récente acquisition de Groupama au Royaume-Uni et avec notre décision, l'an dernier, d'accroître notre participation dans Aksigorta en Turquie.

Notre ratio combiné au niveau du groupe pour 2012 est inférieur à 100 %, ce qui reflète des améliorations sensibles de notre efficacité opérationnelle, particulièrement en Europe continentale. Notre rendement sur capitaux propres atteint 8,4 % en fin de l'exercice. Il reste encore un écart à combler par rapport à notre objectif de 11 % d'ici 2015, mais des plans sont en cours d'élaboration pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. En parallèle, nos capitaux propres ont progressé de plus de 25 %. Ce type de résultats ne peut que renforcer la confiance profonde du public dans notre entreprise, ses 13.300 collaborateurs, les 15.000 personnes employées dans des entités non consolidées, ses 30 millions de clients dans le monde, ses produits et ses partenaires. Cette confiance déborde aussi sur le regard que portent les investisseurs sur Ageas. Le cours du titre a crû de plus de 85 % en 2012, ce qui est la meilleure performance boursière du secteur européen de l'assurance. Enfin, pour témoigner à la fois de notre confiance dans l'avenir et de notre excellente performance de 2012, nous entendons remercier nos actionnaires pour leur soutien à l'entreprise en proposant à l'assemblée générale des actionnaires, en avril, un dividende d'EUR 1,20 par action, soit une augmentation de 50% par rapport à l'année précédente.

#### Nos décisions portant sur le passé.

Nous avons également pris plusieurs décisions importantes dans les dossiers hérités du passé. Plutôt que de persévérer dans de longues procédures juridiques, nous avons adopté une approche proactive qui a débouché en 2012 sur d'importants progrès. Début 2012, nous avons conclu avec BNP Paribas un excellent accord de règlement des dossiers relatifs aux instruments CAS-HES et Tier 1. Et en juin 2012, nous avons conclu un important accord amiable qui a mis fin à tous les litiges en cours entre ABN AMRO, l'État néerlandais et Ageas. À nos yeux, il était de l'intérêt de la société et de toutes les parties concernées de négocier ces accords.

Nous avons également étudié comment améliorer encore notre organisation. La simplification de notre structure juridique et le regroupement (« reverse split ») du titre ageas SA/NV début août en ont été d'importants jalons. Notre décision de fusionner nos deux entités juridiques en une société unique fut une étape logique et majeure de ce processus de simplification ; elle a rendu notre groupe plus attrayant pour les investisseurs.

#### Décider de l'avenir.

J'aimerais citer le célèbre coach personnel Shad Helmsetzer : « S'il vous faut du temps pour prendre une décision, prenez ce temps. Puis prenez la décision. » C'est exactement ce que nous avons fait au moment de formuler notre plan stratégique des trois prochaines années. Nous avons clairement balisé la voie à suivre d'ici 2015, confiants de faire aujourd'hui les bons choix en nous basant sur nos succès passés, les atouts propres à notre groupe et les opportunités que nous avons identifiées pour notre croissance future.

Au cours de l'Investor Day que nous avons organisé à Londres, nous avons présenté aux investisseurs les détails de notre stratégie pour 2015. Cette stratégie vise à réduire notre dépendance aux revenus de placement, à accroître nos investissements dans les marchés à croissance rapide et à tirer profit de notre palette diversifiée de produits et de canaux de distribution. Loin de constituer un changement radical par rapport à notre situation présente, cette stratégie reflète une évolution basée sur nos actions passées et sur nos expériences des trois dernières années. Cinq choix stratégiques clairs, quatre objectifs de performance soutenus par six valeurs. En bref, nous privilégions notre métier de base d'assureur, nous travaillons en partenariat en Europe et en Asie, selon une approche de distribution multicanal, et nous constituons un portefeuille bien équilibré entre vie et non-vie. Ces cinq choix stratégiques, convertis en objectifs, nous amèneront à rééquilibrer le portefeuille d'assurance selon une répartition 60/40 entre activités vie et non-vie, à déployer 25 % de nos capitaux dans les marchés émergents, et à maintenir structurellement notre ratio combiné en deçà des 100 %, pour aboutir à un rendement sur capitaux propres supérieur à 11 % d'ici fin 2015. Nous avons également détaillé ce plan stratégique à tous les membres du personnel lors de « road shows » internes destinés à installer à tous les niveaux de l'entreprise une conscience cohérente et globale de nos perspectives stratégiques.

Ce plan stratégique assurera à l'entreprise une croissance forte et profitable basée sur nos meilleures compétences. Depuis plusieurs années, nous multiplions les initiatives majeures pour transformer l'entreprise ; aujourd'hui, nous voulons porter plus loin encore notre engagement, notre expertise et notre attention pour la clientèle afin d'amener Ageas à un degré de qualité encore plus élevé.

### Notre périple.

Si nous jetons un regard sur le passé, les douze derniers mois ont été enthousiasmants et riches en événements. Nous avons pris des décisions importantes relatives au passé, au présent et à l'avenir que nous voulons pour Ageas. Mais sommes-nous entièrement satisfaits ? Avons-nous l'intention de privilégier le statu quo plutôt que de saisir une opportunité de croissance ? Aux deux questions, la réponse est un « non » retentissant. Le processus est en cours, et il reste toujours davantage à faire. Ce qui compte, nous en sommes persuadés, ce sont les décisions que nous prendrons tout au long du chemin.

Notre entreprise envisage l'avenir avec confiance. Et au nom du Conseil d'Administration, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos clients, à nos partenaires, à nos collaborateurs, et bien sûr à nos actionnaires pour avoir décidé de se joindre à nous sur ce chemin. Nous avons également d'excellentes raisons de nous sentir fiers de l'exercice qui vient de s'achever, mais 2012 appartient déjà au passé. Et ce qui intéresse nos clients, nos partenaires et nos actionnaires, c'est de savoir ce que nous allons faire pour eux aujourd'hui et demain. Nous progressons avec une conviction absolue : chacun peut attendre que les choses se passent, ou bien faire ses propres choix. Au regard des douze mois écoulés, vous savez déjà ce que nous avons choisi.

Merci à vous.

Jozef De Mey  
Président

Bart De Smet  
CEO

RAPPORT  
*du* CONSEIL  
d'ADMINISTRATION  
**d'Ageas**

**JUSQU'AU 7 AOÛT 2012**, Ageas comportait deux sociétés mères : ageas SA/NV et ageas N.V. Elles formaient la structure faîtière d'Ageas, qui comprenait une série de filiales et d'entreprises associées actives en assurance. En juin 2012, les Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires ont approuvé la proposition de renoncer à la structure binationale et de fusionner ageas N.V. avec ageas SA/NV. Ce rapport du Conseil d'Administration d'Ageas comprend la Déclaration de gouvernance d'entreprise (au point 3) conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise et à l'article 96 du Code des Sociétés belge.

# 1

## DESCRIPTION GÉNÉRALE ET STRATÉGIE d'Ageas



Ageas est un groupe d'assurance international, coté en Bourse, fort d'une présence historique de plus de 180 ans. Il commercialise une vaste gamme de produits vie et non-vie, par de multiples canaux de distribution, à sa clientèle de particuliers et de PME. Ageas est présent dans douze pays, en Europe et en Asie. L'action Ageas est cotée sur NYSE Euronext Brussels. Fin 2012, sa capitalisation boursière s'élevait à EUR 5,4 milliards.

### Produits

Ageas accompagne ses clients dans chaque phase de leur vie et propose des assurances de dommages aux biens et aux personnes, des assurances vie et des assurances pension.

En 2012, sur les EUR 21,3 milliards d'encaissement total d'Ageas, 33% proviennent des assurances non-vie. Ageas a renforcé ses activités liées aux risques (vie et non-vie) ainsi que les activités liées aux commissions dans les marchés à maturité en Europe, afin de réduire sa dépendance à l'égard des revenus de placements.

### Présence géographique

Ageas est actif en Europe et en Asie. Le groupe est leader sur son marché domestique, la Belgique, et détient des positions de premier plan au Royaume-Uni, au Portugal, en Turquie et au Luxembourg. Au Royaume-Uni, Ageas détient aussi plusieurs entreprises distributrices de produits d'assurance. En Asie, Ageas jouit d'une forte présence à Hong Kong, en Malaisie, en Chine, en Thaïlande et en Inde.

Les positions qu'occupe Ageas à la fois dans des marchés à maturité et dans des marchés émergents, en Europe et en Asie, créent un équilibre entre activités génératrices de trésorerie et activités en croissance tout en réduisant les risques spécifiques aux pays.

Tant par la croissance organique que par des acquisitions, Ageas poursuit en permanence son développement et acquiert de nouvelles activités lorsqu'une opportunité est identifiée et qu'elle répond à certains critères stratégiques et financiers :

- avoir une *taille critique*, qui permette d'être effectivement compétitif dans un marché et d'atteindre le top 5 à moyen terme ;
- apporter une *contribution significative* au revenu total des activités d'assurance d'Ageas ;
- dégager un *rendement supérieur au coût du capital*, par la création de valeur et compte tenu des risques spécifiques ;
- présenter une perspective de *dividende*.

En septembre 2012, Ageas a annoncé l'acquisition de la filiale britannique de Groupama, Groupama Insurance Company Limited. Cette opération renforce la position du groupe en assurance automobile, moto, habitation, voyage, accidents personnels et assurances commerciales au Royaume-Uni.

Passionate  
Focused *to deliver.* Entrepreneurial.  
on customers. Teamwork.  
Trusted. Local.

## Distribution – Partenariats

Ageas recourt à différents canaux de distribution, souvent combinés, en fonction des marchés où il mène ses activités, ce qui confère aux clients le meilleur accès aux produits. Par ailleurs, ces multiples canaux permettent à Ageas de mieux appréhender les besoins des clients et de leur faire connaître ses produits.

Ageas a développé une compétence particulière dans la réalisation de partenariats dans tous les marchés où il mène des activités et le concept de partenariat est devenu la pierre angulaire de la stratégie de l'entreprise.

Les partenaires d'Ageas sont des acteurs importants sur leurs marchés et apportent leur savoir-faire local et leur accès à la clientèle. Pour leur part, ils bénéficient de l'expertise d'Ageas dans le développement de produits et la distribution. Les partenariats se fondent sur une convergence d'intérêts à long terme et une valeur ajoutée significative par chacune des parties. Les entités opérationnelles d'Ageas sont généralement des coentreprises conclues avec des partenaires de distribution, où Ageas détient une participation majoritaire, sauf lorsque des conditions réglementaires, stratégiques ou de marché ne le permettent pas.

Ageas investit dans le développement et le partage de savoirs et de compétences au sein de groupe, et ce, de manière permanente.

## Nos ambitions à l'horizon 2015

Ageas revoit régulièrement sa stratégie. D'autre part, l'environnement de faibles taux d'intérêt, les changements réglementaires qui se profilent et le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents génèrent de nombreux défis.

Ageas a fait une série de choix stratégiques, qui ne représentent pas un virage par rapport au passé mais constituent plutôt les étapes nécessaires pour graduellement aborder ces défis. Notre stratégie pour 2015 synthétise les ambitions de l'entreprise à l'horizon 2015 et les modalités en vue de les réaliser.

Ageas vise à renforcer encore sa position dans les marchés émergents et à rééquilibrer les revenus provenant des souscriptions, des commissions et des investissements, tout en procédant à une augmentation progressive de la part relative des activités non-vie.

Notre stratégie pour 2015 se décline en cinq choix stratégiques, quatre objectifs et six valeurs.

### Cinq choix stratégiques :

- nous concentrer sur nos compétences en assurance ;
- répondre aux attentes de nos clients ;
- servir nos partenaires et leurs clients ;
- commercialiser une gamme diversifiée.

- croître sur les marchés matures et émergents d'Europe et d'Asie

### Quatre objectifs :

- atteindre une proportion vie/non-vie de notre portefeuille de 60/40 respectivement, en termes d'encaissements
- être efficace en assurance non-vie en maintenant un ratio combiné structurellement sous les 100%
- accroître notre rendement sur investissement à minimum 11% dans nos activités d'assurance
- déployer au moins 25% de notre capital dans des marchés émergents, en Europe et en Asie.

### Six valeurs :

- au service de nos clients ;
- fidèles à nos promesses ;
- dignes de confiance ;
- en équipe ;
- avec la volonté d'entreprendre ;
- proches, dans le monde entier.

## Organisation

Ageas a défini quatre secteurs géographiques : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Ces secteurs ont chacun leur propre structure, qui soutient les activités locales et assume la responsabilité du processus de décision au quotidien.

Au niveau corporate, régional et des entités, Ageas a mis en place des centres de compétence pour optimiser la connaissance et l'expertise, au bénéfice d'Ageas et de ses partenaires.

En 2012, Ageas a fusionné ses deux sociétés mères et mis fin à la cotation sur NYSE Euronext Amsterdam tout en maintenant la cotation sur NYSE Euronext Bruxelles. La structure juridique du groupe s'en trouve simplifiée et mieux en ligne avec les activités opérationnelles.

## Capacité financière

Pour Ageas, la solidité bilantaire est essentielle. L'entreprise jouit d'une forte capitalisation, avec un ratio de solvabilité consolidé de 231% et d'une très bonne position de liquidité d'EUR 1,2 milliard, à fin 2012.

Ageas adopte une approche conservatrice du risque et a mis en place un processus de gestion des risques mûrement réfléchi. Le portefeuille est en permanence réévalué afin de veiller à ce que les activités soient conformes à des critères stricts.

Ageas vise à atteindre un rendement sur capitaux propres supérieur à 11% dans les activités d'assurance et a pour politique de payer 40 à 50% du bénéfice net de l'assurance consolidé au titre de dividende.

# 2

## ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

### Évolution

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont annoncé la conclusion d'un accord sur le règlement de la RNP(I) et de l'instrument Tier 1. Ce règlement portait sur un remboursement de l'instrument Tier 1, une offre d'achat de BNP Paribas sur les CASHES et un règlement partiel du passif RNP(I). L'offre de rachat sur les CASHES a atteint un taux d'acceptation de 63%. Pour la réduction proportionnelle du passif RNP(I), Ageas a payé une indemnité à BNP Paribas, basée sur le cours des CASHES et de l'action Ageas à la date de règlement. La valeur estimée de la RNP(I) résiduelle est la valeur nette actualisée des paiements d'intérêts futurs attendus, s'il est plus élevé, un montant plancher, calculé sur l'indemnité payée à BNP Paribas. La valeur de la RNP(I) fin 2012 s'élève à EUR 165 millions, sur la base de la valeur nette actualisée des paiements d'intérêts futurs attendus, tandis que la RNP(I) était valorisée au plancher d'EUR 160 millions fin septembre 2012.

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO »), ont réglé les procédures judiciaires relatives à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. « FCC ») et aux Mandatory Convertible Securities (« MCS »). Fortis Banque (Belgique), également codébitrice des MCS, a également marqué son accord de signer le règlement.

Ce règlement met aussi fin à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas liés aux transactions en actions qui ont abouti à la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. Le règlement a donné lieu à un paiement unique d'EUR 400 millions en espèces par ABN AMRO à Ageas, le 29 juin 2012.

### Programme de rachat d'actions

Ageas a lancé un programme de rachat d'actions pour un montant maximum d'EUR 200 millions, à partir du 13 août 2012 pour une période se terminant le 19 février 2013 au plus tard. Depuis le début du programme le 13 août 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012, Ageas a racheté 7.056.442 actions pour un montant total d'EUR 137,0 millions, correspondant à 2,90% du total des actions en circulation.

Ageas avait annoncé en août 2011, sur la base d'une autorisation accordée par les actionnaires, le lancement d'un programme de rachat d'actions propres à concurrence d'EUR 250 millions maximum. Le programme de rachat d'actions avait été lancé le 24 août 2011 pour une période se terminant le 23 février 2012.

Ageas a terminé son programme de rachat d'actions le 25 janvier 2012 ; il a porté sur le rachat d'un total de 19.216.809 actions pour un montant d'EUR 250 millions, soit 7,3% du nombre d'actions en circulation. Les Assemblées générales des Actionnaires d'avril 2012 ont approuvé l'annulation des actions rachetées. L'annulation a eu effectivement lieu le 29 juin 2012.

Sur le plan de la gouvernance, Ageas a adapté sa Charge de gouvernance d'entreprise à la nouvelle situation juridique. Toutes les références au code néerlandais ont été enlevées, ainsi que l'information relative au principe de l'action jumelée. Le Conseil d'Administration reste composé comme auparavant, à une exception près : Belén Romana a renoncé à sa fonction d'administrateur non exécutif indépendant, fin novembre 2012.

## 2.1 Résultats et solvabilité d'Ageas

Le bénéfice net du Groupe pour 2012 s'élève à EUR 743 millions, le bénéfice net de l'assurance s'affichant à EUR 624 millions et le résultat positif net du Compte général, à EUR 119 millions.

### Assurance - globalement

Le bénéfice net de l'assurance en 2012 atteint EUR 624 millions. En 2011, c'est une perte nette d'EUR 313 millions qui avait été constatée, en raison d'importantes charges de dépréciations sur le portefeuille d'investissements et le goodwill. Le niveau des plus-values nettes a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière.

Des progrès opérationnels satisfaisants ont été réalisés ces douze derniers mois dans tous les secteurs, avec un bénéfice net d'EUR 430 millions en vie et d'EUR 194 millions dans les activités non-vie et autres assurances. L'amélioration du résultat global est imputable principalement à une meilleure performance opérationnelle en non-vie qu'illustre un ratio combiné du groupe de 99,1% contre 100,1% en 2011, à un effet de change positif, à des changements de périmètre et à quelques événements exceptionnels favorables en Asie.

### Assurance Vie – Non-vie et Autres

Les activités vie contribuent à hauteur d'EUR 430 millions au résultat net, contre une perte nette d'EUR 425 millions en 2011 du fait de charges de dépréciations substantielles sur obligations souveraines grecques, actions et goodwill.

En Belgique, le résultat net 2012 progresse par rapport à 2011, en raison d'un résultat opérationnel supérieur. Il est partiellement compensé par une baisse des recettes financières sur des actifs adossés à des capitaux propres et par un taux d'imposition réel supérieur. Au Royaume-Uni, le résultat net renoue avec l'équilibre malgré une charge supplémentaire d'EUR 4 millions suite à la révision de coûts d'acquisition différés. À noter que cette charge est globalement compensée par un crédit d'impôt non récurrent. En Europe continentale, la performance a été solide en 2012 et affiche une progression par rapport au résultat net 2011 corrigé des dépréciations et plus-values. La maîtrise continue des coûts a permis de bénéficier d'une importante marge de souscription, ce qui a stimulé le résultat. Les marges d'investissement restent sous pression en raison de l'environnement de faibles taux d'intérêt. En Asie, le résultat se redresse nettement après les dépréciations de l'année dernière et est porté par une croissance interne et un résultat d'investissement en nette amélioration. La contribution du résultat net de l'activité vie est bien répartie entre les principaux marchés : Hong Kong, la Chine, la Thaïlande et la Malaisie.

Les activités non-vie enregistrent un résultat net d'EUR 223 millions qui comprend une contribution d'EUR 56 millions liée à l'acquisition de GICL au Royaume-Uni. En 2011, le résultat net était d'EUR 82 millions en raison d'une charge de dépréciation nette d'EUR 36 millions.

Ces bons résultats intrinsèques bénéficient d'une performance opérationnelle soutenue dans toutes les activités en Belgique, au Royaume-Uni et en Europe continentale. La branche Multirisque Habitation s'est sensiblement améliorée, avec des résultats excellents en Belgique grâce à de faibles ratios de sinistralité.

Comme l'année dernière, la branche Auto affiche une performance opérationnelle sous-jacente excellente au Royaume-Uni et en Belgique, cette dernière étant toutefois affectée par un ajustement non récurrent des provisions pour dommages corporels au second semestre. En Europe continentale, la contribution au bénéfice net d'Aksigorta en Turquie passe à EUR 8,4 millions en raison des efforts renforcés en matière de rentabilité. Le résultat net et la performance opérationnelle en Asie restent solides malgré l'impact encore perceptible de la fin des inondations thaïlandaises de 2011.

En novembre 2012, Ageas UK a achevé l'acquisition de Groupama Insurance Company Ltd (GICL) pour un montant total d'EUR 145 millions, ce qui place Ageas à la cinquième place du marché britannique de l'assurance non-vie. Le résultat de GICL est consolidé depuis la mi-novembre (EUR 4 millions).

Les activités de détail britanniques présentent un revenu de commissions total d'EUR 276 millions, en ligne avec les niveaux de 2011. La branche clôture sur une perte nette d'EUR 28 millions, qui comprend une charge non récurrente d'EUR 43 millions dont EUR 39 millions liés à une dépréciation sur goodwill et immobilisations incorporelles, et EUR 4 millions de coûts relatifs à la transaction GICL.

### Compte général

Le résultat positif net total d'EUR 209 millions du Compte général, se répartit en EUR 400 millions relatifs au règlement intervenu dans les procédures judiciaires avec ABN AMRO et l'État néerlandais, un résultat positif d'EUR 104 millions provenant de Royal Park Investments, l'impact négatif d'EUR 132 millions liés au règlement avec BNP Paribas et Fortis Banque concernant la RPN(I) et l'instrument Tier 1, et une charge d'EUR 161 millions provenant de la réduction de valeur de l'option d'achat sur actions BNP Paribas et de charges opérationnelles de quelque EUR 65 millions.

### Solvabilité

Les ratios de solvabilité de l'assurance et du groupe s'établissent respectivement à 206% et à 231%, pour un capital disponible total d'EUR 5,2 millions en sus du capital minimum requis.

## 2.2 Résultats d'ageas SA/NV

Pour l'exercice 2012, ageas SA/NV présente un résultat net d'EUR 81 millions (2011 : EUR 294 millions) et des capitaux propres d'EUR 7.972 millions (2011 : EUR 3.626 millions). L'augmentation des capitaux propres provient essentiellement de la fusion entre ageas SA/NV et ageas N.V., qui est devenue effective le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Pour une explication détaillée sur le résultat net d'ageas SA/NV et la fusion avec ageas N.V., il convient de se référer aux Comptes annuels d'ageas SA/NV.

### 2.3 Modifications des statuts d'ageas SA/NV et d'ageas N.V.

Le lecteur est invité à se référer au point 3.2 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise, pour tout complément d'information sur les modifications apportées en 2012 aux statuts d'ageas SA/NV.

### 2.4 Transactions et autres relations contractuelles

Il n'y a ni transactions, ni autres relations contractuelles entre ageas SA/NV et ses administrateurs à signaler, qui donne lieu à un conflit d'intérêts tel que défini par le Code des Sociétés belge.

### 2.5 Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état consolidé de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers consolidés d'Ageas au 31 décembre 2012.

#### Programme de rachat d'actions

Ageas a terminé le programme de rachat d'actions annoncé le 6 août 2012. Entre le 13 août 2012 et le 26 février 2013, Ageas a racheté 9.635.159 actions pour un montant total d'EUR 200 millions, ce qui correspond à 3,96% du total des actions en circulation.

Ageas détient ses actions comme actions autodétenues. Globalisées avec les actions déjà détenues par Ageas, le montant total d'actions autodétenues représente 5,70%. Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale l'annulation des actions rachetées jusqu'au 15 février 2013 inclus.

### 2.6 Dividende

Le Conseil d'Administration d'Ageas a décidé de proposer à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires un dividende brut en numéraire d'EUR 1,20 par action au titre de l'exercice 2012.

### 2.7 Actions en circulation à fin 2012

Le nombre d'actions Ageas émises s'élève à 243.121.272 à fin 2012. Ce nombre inclut 4.643.904 actions liées aux CASHES et 3.968.254 actions liées au FRESH, qui ne sont pas assorties de droit de vote ou de dividende tant qu'elles servent de garantie à ces instruments. (voir aussi Note 51 – Passifs éventuels).

Pour des informations complémentaires relatives aux actions en circulation, aux droits de dividende, et à la structure de capital d'Ageas, veuillez-vous référer à la Note 4 - Capitaux propres revenant aux actionnaires.

### 2.8 Conseil d'Administration, Remuneration Committee et Audit Committee d'Ageas

Le Conseil d'Administration d'Ageas se compose de 10 membres au 31 décembre 2012. Pour davantage de détails à propos de la composition du Conseil et des changements de composition au cours de 2012, veuillez-vous référer au point 3.7 - Le Conseil d'Administration.

Le 31 décembre 2012, suite au départ de Belén Romana en novembre, le Remuneration Committee ne compte que deux membres, soit un de moins que les trois requis. Durant le mois de janvier 2013, le Conseil d'Administration a désigné Bridget McIntyre comme nouveau membre du Remuneration Committee ; pour davantage de détails à propos de la composition et des changements de composition au cours de 2012, veuillez-vous référer au point 3.7 - Le Conseil d'Administration.

L'Audit Committee se compose de 3 membres. Pour davantage de détails à propos de la composition du comité et des changements de composition au cours de 2012, veuillez-vous référer au point 3.7 - Le Conseil d'Administration.

Outre ces comités requis par la loi, Ageas a créé un Corporate Governance Committee et un Risk and Capital Committee.

### 2.9 Informations consolidées relatives à la mise en œuvre de la Directive Européenne OPA et au Rapport annuel d'Ageas.

À toutes fins de droit, le Conseil d'Administration déclare par la présente que le Rapport annuel 2012 d'Ageas a été préparé en conformité avec la réglementation qui transpose la Directive Européenne OPA, entrée en vigueur en Belgique le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le Conseil d'Administration présente les éclaircissements suivants pour les éléments que la nouvelle réglementation impose de préciser :

- un récapitulatif détaillé de la structure de capital actuelle figure dans les Notes 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires - et 27 – Dettes subordonnées - des États financiers consolidés 2012 d'Ageas ;
- les restrictions limitant le transfert d'actions ne concernent que les (éventuelles) actions de préférence et les titres décrits dans la Note 27 – Dettes subordonnées - des États financiers consolidés 2012 d'Ageas ;
- Ageas énumère, dans le chapitre « État du capital et structure de l'actionariat » des Comptes annuels d'ageas SA/NV, les participations importantes détenues par des tiers et qui dépassent le seuil fixé par la législation belge et par les Statuts d'ageas SA/NV ;
- aucun droit spécial n'est attaché aux actions émises, à l'exception de ceux qui sont mentionnés dans la Note 4 - Capitaux propres revenant aux actionnaires - et la Note 27 - Dettes subordonnées - des États financiers consolidés 2012 d'Ageas ;
- les éventuels plans d'options sur actions et plans d'acquisition d'actions figurent dans la Note 10 – Plans de rémunération en actions et en options - des États financiers

consolidés 2012 d'Ageas. Le Conseil d'Administration décide de l'émission d'actions et d'options, selon les circonstances, et sous réserve des contraintes légales locales ;

- à l'exception des informations fournies dans la Note 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires, la Note 13 – Parties liées- et la Note 27 – Dettes subordonnées - de ses États financiers consolidés 2012, Ageas n'a pas connaissance de pactes d'actionnaires susceptibles de limiter le transfert d'actions ou l'exercice de droits de vote ;  
les membres du Conseil d'Administration sont élus ou révoqués à la majorité des votes émis par l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV. Toute modification des statuts exige une résolution dans ce sens de l'assemblée générale. Si le nombre d'actionnaires présents ou représentés est inférieur à 50%, une deuxième assemblée générale des actionnaires doit être convoquée, et celle-ci peut adopter la résolution à une majorité qualifiée de 75% des votes émis, quel que soit le quorum ;
- le Conseil d'Administration d'Ageas est habilité à émettre et à racheter des actions, conformément aux autorisations qui leur ont été accordées par l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV. L'autorisation actuelle expirera en octobre 2013 pour ageas SA/NV ;

- ageas SA/NV n'est partie à aucun contrat important susceptible d'entrer en vigueur, d'être modifié ou encore résilié à la suite d'un changement de contrôle de la société résultant d'une offre publique d'acquisition ;
- ageas SA/NV n'a conclu aucun accord avec un des membres du Conseil d'Administration ou avec un de leurs salariés qui autoriserait le versement d'indemnités spéciales de rupture de contrat au cas où il serait mis fin à son contrat d'emploi à la suite d'une offre publique d'achat ;
- la législation belge et les statuts d'ageas SA/NV imposent aux actionnaires d'Ageas de respecter certaines obligations de déclaration lorsque leur participation franchit certains seuils, à la hausse ou à la baisse. Les actionnaires doivent informer la Société et la FSMA – Autorité des services et marchés financiers - lorsque leur participation franchit (à la hausse ou à la baisse) le niveau de 3% ou de 5% des droits de vote ou tout multiple de 5%. Ageas publie ces informations sur son site internet.

# 3

## DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

**Comme au cours des années antérieures, Ageas a continué à œuvrer à son avenir en tant que groupe d'assurance international, soucieux de mettre efficacement en œuvre ses principes de gouvernance et de transparence à l'égard du public et de ses autres parties prenantes.**

D'importants efforts ont été accomplis pour simplifier la structure juridique complexe dont Ageas avait hérité. Pendant l'année 2012, Ageas a proposé à ses actionnaires d'abandonner la structure juridique belgo-néerlandaise en vertu de laquelle un actionnaire détenant une Unit, détenait en réalité une action de la société belge ageas SA/NV et une action de la société néerlandaise ageas N.V. Cette structure n'était plus en accord avec Ageas et s'avérait difficile à expliquer à nos parties prenantes. Avec une écrasante majorité, les actionnaires ont approuvé la fusion d'ageas N.V avec ageas SA/NV. Ils ont simultanément approuvé un reverse stock split, une opération par laquelle chaque actionnaire a reçu une nouvelle action ageas SA/NV pour 10 actions existantes.

Ageas a également revu sa Charte de gouvernance d'entreprise afin de tenir compte de la nouvelle situation de l'action uniquement belge, et l'a analysée pour vérifier si d'autres changements étaient nécessaires pour la mettre en conformité avec les lois et règlements en vigueur ou anticiper des tendances (internationales) qu'Ageas estime pertinentes. Aucune modification n'a été nécessaire. La charte de gouvernance d'entreprise peut être consultée sur le site d'Ageas.

([http://www.ageas.com/Documents/Corp\\_Govern\\_Charter\\_FR.pdf](http://www.ageas.com/Documents/Corp_Govern_Charter_FR.pdf)).

Ageas poursuivra ses démarches d'adhésion aux codes en vigueur.

### 3.1 La structure juridique d'Ageas et l'Action Ageas

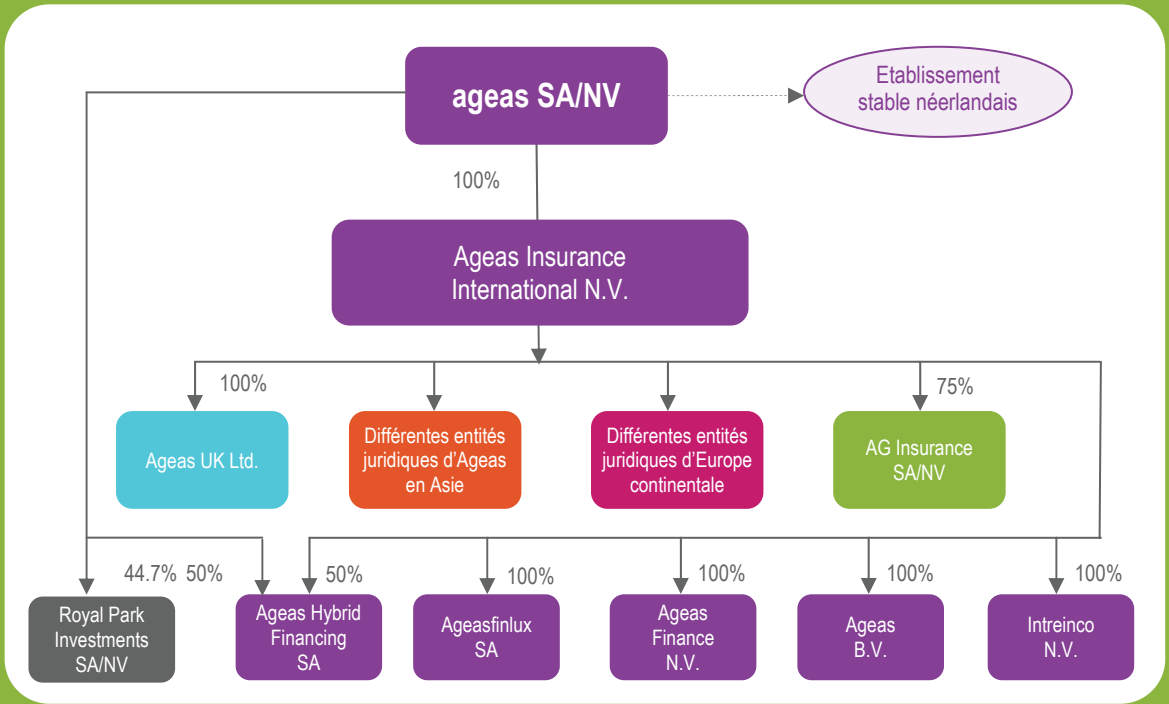
Ageas, l'ancien Fortis, est né en 1990 à l'occasion d'une première européenne : la fusion transfrontière de l'assureur belge Groupe AG et du groupe néerlandais de bancassurance AMEV/VSB. La structure juridique du groupe a été régulièrement amendée au cours des années.

En 2012, Ageas a acquis Groupama Insurance Company Limited et accru sa participation dans Aksigorta à 36% (voir Note 3 – Acquisitions et cessions). Ageas comprend actuellement :

- une participation de 75% dans AG Insurance ;
- des activités d'assurance
  - au Royaume-Uni,
  - en Europe continentale et
  - en Asie ;
- une participation de 44,7% dans Royal Park Investments, un holding détenant un portefeuille de crédits structurés ;
- des actifs et des passifs financiers liés à divers instruments de financement.

En 2012, Ageas a abandonné le principe de l'action jumelée, selon lequel une action ageas SA/NV était jumelée à une action ageas N.V. pour former une Unit. Depuis le 7 août 2012, ageas SA/NV est devenue l'unique société mère de droit belge.

Après la simplification, la structure juridique d'Ageas se présente comme suit :





- le suivi des procédures judiciaires et des dossiers hérités du passé, y compris le règlement avec BNP Paribas relatif aux CASHES et à l'instrument Tier 1, ainsi que l'accord à l'amiable mettant un terme aux litiges en cours avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais ;
- divers dossiers d'acquisitions.

Le CEO a fait rapport au Conseil d'Administration sur l'évolution des résultats et la performance globale des différentes activités opérationnelles.

En outre, le Conseil d'Administration, sous la direction de son Président et avec l'assistance d'un tiers, a procédé à une autoévaluation. Cette autoévaluation s'est faite, pour la deuxième année consécutive, par le biais d'une application internet et a été suivie d'une discussion bilatérale entre le Président et chaque membre du Conseil, et par un compte rendu au Conseil d'Administration sur les résultats de cet exercice. L'autoévaluation a porté sur l'efficacité du Conseil sur le plan de la complémentarité et de l'expérience de ses membres, la performance individuelle et globale du Conseil, la structure et les responsabilités des comités du Conseil ainsi que l'interaction entre les administrateurs, avec le Président et avec l'Executive Management. L'application électronique comprend l'évaluation du Président du Conseil d'Administration et du membre de l'Executive Committee.

Aucune transaction comportant un conflit d'intérêts avec un membre du Conseil d'Administration n'est à signaler, comme l'impose le code belge.

### 3.3.3 Responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport annuel de 2011 annonçait la mise en œuvre d'un projet lié à la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Une première phase a été menée en 2012, pendant laquelle Ageas a recueilli les avis et positions en la matière de ses parties prenantes internes et externes. A cette fin, un questionnaire a été soumis aux employés et aux actionnaires privés d'Ageas, et des interviews ont été réalisées avec des membres de la haute direction, des investisseurs institutionnels et des associations d'investisseurs.

Sur la base des conclusions de cette étude et en tenant compte des spécificités et des objectifs d'Ageas, il apparaît que la RSE est synonyme d'Entreprise responsable pour Ageas. C'est un principe fondamental, confirmé par les choix stratégiques de l'entreprise à l'horizon 2015, qui s'inscrit dans l'essence même d'Ageas. Ageas concentre ses efforts sur cinq éléments essentiels : son personnel, ses clients, ses actifs financiers, son environnement et la communauté où il opère.

Mener les affaires de manière socialement responsable est essentiel pour toutes les composantes de l'entreprise et, tout en promouvant une forte autonomisation locale, la RSE est intégrée dans l'ensemble de notre organisation.

Le projet RSE se poursuit, avec pour objectif dans les années à venir de donner à l'Entreprise responsable sa pleine expression, au profit de nous nos parties prenantes.

### 3.3.4 Comités du Conseil d'Administration

En 2012, il n'y a pas eu de modification des règles de fonctionnement des comités du Conseil. En novembre 2012, Belén Romana a renoncé à son mandat d'administrateur et de membre du Remuneration Committee. Début 2013, Bridget McIntyre a été désignée comme nouveau membre du Remuneration Committee afin que le nombre minimum légalement requis de trois membres soit rétabli.

Les règles de fonctionnement de chaque comité du Conseil figurent dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas.

Conformément à cette Charte, chaque comité du Conseil est composé de minimum trois et maximum cinq administrateurs non exécutifs.

Les détails relatifs aux présences aux comités du conseil figurent au point 3.7 - Le Conseil d'Administration.

### 3.3.5 Le Corporate Governance Committee (CGC)

Le rôle et les responsabilités du Corporate Governance Committee sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas.

La composition du CGC est restée inchangée en 2012 et comportait les membres suivants : Jozef De Mey (Président), Guy de Selliers de Moranville, Roel Nieuwdorp et Jan Zegering Hadders. Le CEO a participé aux réunions, sauf lorsque celles-ci traitaient des questions relatives à sa propre situation. Le CGC s'est réuni à neuf reprises en 2012. Les détails des présences figurent en 3.7 - Le Conseil d'Administration. Les thèmes suivants ont été abordés :

- la structure organisationnelle du groupe, y compris la simplification juridique ;
- la Charte de gouvernance d'entreprise ;
- la planification de la succession au sein de l'Executive Management ;
- les objectifs du CEO et des autres membres de l'Executive Management ;
- la performance du CEO et des autres membres de l'Executive Management ;
- les informations relatives à la gouvernance et aux activités du CGC destinées aux États financiers consolidés d'Ageas ;
- les questions juridiques liées aux dossiers hérités de l'ancien Fortis, y compris l'accord avec BNP Paribas relatif aux CASHES et à l'instrument Tier 1, ainsi que l'accord à l'amiable mettant un terme aux litiges en cours avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais.

Le président du CGC a fait rapport sur ces questions au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion et a présenté les recommandations du Comité au Conseil d'Administration pour décision.

### 3.3.6 L'Audit Committee

Le rôle et les responsabilités de l'Audit Committee sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas. L'Audit Committee bénéficie du support des départements Ageas Audit Services, Compliance et Finance.

Durant l'année 2012, les règles et règlements de l'Audit Committee n'ont pas changé, ni sa composition. L'Audit Committee se composait des membres suivants : Jan Zegering Hadders (Président), Shaoliang Jin, Bridget McIntyre et Lionel Perl. L'expérience et les compétences en matière de comptabilité et d'audit sont présentes en suffisance parmi les membres de l'Audit Committee, comme en témoignent leurs fonctions passées et présentes. Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2012. Les détails des présences figurent en 3.7 - Le Conseil d'Administration. Ont participé aux réunions : le CEO, le CRO, le CFO, l'auditeur interne et l'auditeur externe. Les sujets suivants ont été abordés :

- le contrôle de l'intégrité des états financiers consolidés trimestriels, semestriels et annuels ainsi que de l'information financière, l'application cohérente des principes d'évaluation et de comptabilisation, la définition du périmètre de consolidation, la qualité du processus de clôture comptable, et tous les sujets importants proposés par le CFO ou par les auditeurs externes. Le comité a également examiné les communiqués de presse relatifs aux chiffres trimestriels, semestriels et annuels ;
- le suivi des conclusions et des recommandations de l'audit externe. Cela comprend l'examen du plan d'audit externe et du rapport de l'auditeur. L'Audit Committee a contrôlé l'indépendance de l'auditeur externe en se fondant sur des facteurs tels que sa déclaration d'indépendance et ses honoraires, et en étudiant le volume et la nature des services non-audit, préalablement approuvés conformément à la politique d'Ageas en matière d'indépendance du cabinet d'audit externe ;
- l'examen du règlement du comité et l'autoévaluation annuelle de ses performances ;
- l'examen des informations relatives aux risques d'entreprise, à la gestion des risques, au contrôle interne ainsi qu'aux activités de l'Audit Committee dans les États financiers consolidés d'Ageas.

Le Président de l'Audit Committee a, à l'issue de chaque réunion, présenté au Conseil d'Administration le résultat des délibérations du comité et ses recommandations en vue des décisions à prendre par le Conseil d'Administration.

### 3.3.7 Le Remuneration Committee (RC)

Le rôle et les responsabilités du Remuneration Committee sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas. Le Comité a bénéficié de l'assistance du cabinet Towers Watson, cabinet externe de conseil spécialisé dans les questions de rémunération, qui propose des informations de marché et des conseils sur les éléments de rémunération communément appliqués, les meilleures pratiques et les évolutions attendues. Towers Watson ne fournit aucun service visant les rémunérations ou les avantages au profit de l'Executive Committee d'Ageas, ni d'aucun autre élément de l'organisation Ageas.

Le Remuneration Committee se composait de Roel Nieuwdorp (Président), Frank Arts et Belén Romana. En novembre 2012, Belén Romana a renoncé à son mandat d'administrateur et à son mandat au sein du Remuneration Committee. Le CEO et le CRO ont participé aux réunions, sauf lorsque celles-ci traitaient des questions relatives à leur propre situation. Début 2013, Bridget McIntyre a été désignée comme membre additionnel du Remuneration Committee afin de rétablir le nombre minimum requis de trois membres.

Le Group Human Resources Manager nouvellement nommé a également assisté aux réunions. Le comité s'est réuni à six reprises pendant l'exercice sous revue. Les détails des présences figurent en 3.7 - Le Conseil d'Administration.

Les questions abordées par le Remuneration Committee en 2012 comprennent notamment :

- la comparaison de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Management avec un groupe de pairs, ainsi que l'analyse des indicateurs clés de performance utilisés par ces pairs ;
- la politique générale de rémunération, d'après les pratiques de marché en vigueur ;
- l'intéressement à court terme (Short Term Incentive - STI) de l'Executive Management ;
- l'intéressement à long terme (Long Term Incentive - LTI) de l'Executive Management ;
- les indicateurs clés de performance des membres de l'Executive Management ;
- les objectifs de l'Executive Management ;
- les informations à communiquer sur la rémunération et les activités du Remuneration Committee dans les États financiers consolidés d'Ageas ;
- le plan d'actions émis en faveur des membres de la haute direction d'Ageas,
- le réexamen du règlement du comité et la réalisation de l'autoévaluation annuelle de ses performances.

Le président du Remuneration Committee a fait rapport sur ces matières au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion ; il a conseillé le Conseil d'Administration quant aux décisions à prendre, chaque fois que cela était nécessaire. Des informations complémentaires relatives au Remuneration Committee figurent dans le Rapport du Remuneration Committee (au point 3.9).

### 3.3.8 Le Risk and Capital Committee (RCC)

Le rôle et les responsabilités du RCC sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas. Le règlement et la composition de ce comité n'ont pas changé en 2012. Fin 2012, le RCC se composait de Guy de Selliers de Moranville (Président), de Lionel Perl et de Ronny Brückner. Les détails des présences figurent au point 3.7 - Le Conseil d'Administration. Le comité s'est réuni à sept reprises durant l'année sous revue. Le CEO, le CFO et le CRO ont assisté aux réunions.

Les questions discutées par le RCC en 2012 comprennent :

- l'exécution d'une autoévaluation annuelle de sa performance ;
- le suivi des systèmes de gestion des risques, sur la base de rapports soumis par le management ;
- l'examen des politiques de risque élaborées par le management ;
- les aspects financiers des dossiers hérités de l'ancien Fortis ;
- le suivi de l'affectation du capital et de la solvabilité du groupe Ageas.

Le président du RCC a fait rapport sur ces questions au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion et a conseillé le Conseil d'Administration lors de prises de décision, lorsque cela s'avérait opportun.

### 3.4 Executive management

L'Executive Management d'Ageas se compose du CEO, du Group Executive Committee visé dans les statuts et du Group Management Committee visé dans la Charte de gouvernance d'entreprise. Le rôle du Group Executive Committee consiste à gérer Ageas conformément aux valeurs, aux stratégies, aux politiques, plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration.

La fonction de Chief Operating Officer ou COO a été créée en 2013. Le COO est sous la responsabilité directe du CEO et chapeaute les quatre directions des secteurs opérationnels ; il est membre du Group Management Committee.

#### 3.4.1 Group Executive Committee

Le Group Executive Committee se réunit toutes les semaines selon un calendrier prédéterminé. Des réunions supplémentaires sont organisées selon les besoins.

La composition du Group Executive Committee d'Ageas n'a pas changé en 2012. Fin 2012, le Group Executive Committee se composait de Bart De Smet (Chief Executive Officer - CEO), de Christophe Boizard (Chief Financial Officer - CFO) et de Kurt De Schepper (Chief Risk Officer - CRO). Le CEO est le seul membre exécutif du Conseil d'Administration.

- Bart De Smet, CEO, est responsable du business et des départements Strategy & Business Development, Audit, Communications et Company Secretariat ;
- Christophe Boizard, CFO, est responsable des départements Finance, Investor Relations, et des questions financières liées aux dossiers hérités de l'ancien Fortis ;
- Kurt De Schepper, CRO, est responsable des départements Risk, Compliance, Legal et des aspects juridiques des dossiers hérités de l'ancien Fortis, ainsi que des Support Functions (Human Resources, IT et Facility).

Fin 2012, le Group Management Committee se composait :

- des trois membres du Groupe Executive Committee ;
- des responsables des quatre secteurs d'activité : Steven Braekeveldt, CEO pour l'Europe continentale ; Antonio Cano, CEO d'AG Insurance (Belgique) ; Barry Smith, CEO pour le Royaume-Uni, et Gary Crist, CEO pour l'Asie ; et
- d'Emmanuel Van Grimbergen, Group Risk Officer.

### 3.5 Les systèmes de gestion et de contrôle interne des risques

Il incombe au Conseil d'Administration d'approuver les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne et d'en superviser l'implémentation. Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne d'Ageas visent essentiellement à fournir au Conseil d'Administration une assurance raisonnable que :

- ils seront informés en temps utile des progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels de la société durant la mise en œuvre de la stratégie d'Ageas ;
- les opérations sont exécutées de manière efficiente et efficace ;
- le reporting financier et non financier est fiable ;
- la société agit en conformité avec la législation et la réglementation et les politiques internes en matière de conduite des affaires ;
- les actifs sont préservés tandis que les passifs sont identifiés et gérés ;
- les entités restent confinées dans les limites de risque définies.

#### 3.5.1 Cycle de reporting financier

Ageas a mis au point son processus de reporting financier, qui comprend aussi les mesures de contrôle interne suivantes :

- le cycle de contrôle budgétaire ;
- des instructions et un planning clairs pour le processus de reporting ;
- des processus, des politiques comptables et des manuels clairs ;
- un processus de validation du budget présenté et des chiffres réels par entité opérationnelle ;
- l'approbation des chiffres par le management local ;
- la révision des chiffres par le Group Executive Committee, le Group Management Committee, l'Audit Committee et le Conseil d'Administration ;
- la révision trimestrielle et l'audit annuel des chiffres par les auditeurs externes.

#### 3.5.2 Processus budgétaire

Le budget constitue la base du cycle de reporting financier. Le processus budgétaire (y compris la détermination des objectifs) est coordonné par le département Corporate Performance Management et démarre en août par des directives budgétaires et la détermination d'objectifs. Les directives sont approuvées par le Group Executive Committee sur proposition du Group CFO. Après approbation, les instructions budgétaires sont envoyées aux CFO des entités locales.

Durant la préparation des budgets, des réunions préliminaires réunissent Corporate Performance Management, le Group CFO et le management des entités locales, afin de discuter de la stratégie future et des aspects conjoncturels à prendre en compte dans la préparation de ces budgets.

Après la présentation des budgets, Group Finance effectue un contrôle de validation. Le résultat de cette validation et les éventuels problèmes mis en évidence sont discutés avec le management local.

Après avoir finalisé le processus budgétaire, Corporate Performance Management envoie le budget par secteur (Belgique, Royaume-Uni, Asie, Europe continentale et Compte général) et le budget consolidé, assortis d'une explication écrite des hypothèses utilisées, au Group Management Committee pour avis. Après approbation par le Group Executive Committee, sur la base de l'avis du Group Management Committee, le budget est envoyé au Conseil d'Administration d'Ageas pour approbation définitive.

### 3.5.3 Clôtures des chiffres réels

Le reporting des chiffres réels par Ageas, tout comme la préparation du budget, se fait conformément aux principes comptables IFRS. Le reporting interne se fait mensuellement, tandis que le reporting externe se fait trimestriellement et en fin d'exercice. Pour chaque période de clôture, le système de consolidation est actualisé par Group Finance (département consolidation). Outre les entités locales, Group Finance contacte également les départements non financiers (Risque, Legal, Tax, Accounting Policies, Secrétariat général, Pension Office et Human Resources) pour les informer du type d'informations ou de données qu'ils doivent fournir (et dans quel délai), en vue de la clôture.

Après livraison des chiffres, des réunions de travail réunissent Group Finance, le Group CFO, Corporate Performance Management et le management local, au cours desquelles ce dernier présente les résultats dans une perspective commerciale ainsi que les prévisions pour l'année complète. Chaque CFO d'une entité faisant l'objet du reporting doit fournir au Group CFO une déclaration écrite attestant l'exactitude des chiffres présentés.

Group Finance est, pour sa part, responsable de la préparation des états financiers intermédiaires et annuels et du reporting interne de ces chiffres à l'intention du management. Group Finance y intègre l'information reçue des départements non financiers, vérifie que toutes les notes du reporting contiennent les chiffres corrects et effectue des contrôles par recoupement pour s'assurer de la cohésion des chiffres entre les rubriques et l'ensemble des notes du document. Ensuite, Group Finance analyse et explique les évolutions des chiffres dans les reportings. Cette explication est incluse dans un journal récapitulatif des problèmes (« issue log »).

Les rapports intermédiaires et annuels sont en outre respectivement vérifiés et audités par les auditeurs externes. Les problèmes sont discutés avec les auditeurs. Lorsque Group Finance a terminé le processus de clôture, il adresse les rapports consolidés au Group Management Committee, qui les discute et donne son avis au Group Executive Committee qui les approuve. Lorsque les documents sont définitifs, les auditeurs donnent leur approbation écrite d'y insérer leur opinion.

Après cette approbation, tous les documents à publier, la présentation au Conseil d'Administration ainsi que le mémorandum de clôture sont envoyés au Conseil d'Administration d'Ageas pour approbation. En outre, les auditeurs externes préparent une présentation pour le Conseil d'Administration ainsi que la Lettre au Conseil d'Administration. Cette lettre comporte les éléments sur lesquels les auditeurs, en leur qualité d'auditeurs externes, estiment devoir faire rapport au Conseil d'Administration. Toute l'information est d'abord passée en revue et discutée par l'Audit Committee (en tant que comité du Conseil d'Administration), qui présente ensuite un rapport de ses activités sur ce sujet en séance plénière du Conseil d'Administration.

Le jour de la publication, les rapports intermédiaires et annuels et les communiqués de presse sont envoyés par Group Finance aux autorités de contrôle (FSMA et BNB) afin de se conformer aux obligations réglementaires.

### 3.5.4 Assurance

Même un système très performant de gestion des risques et de contrôle interne ne permet pas d'exclure totalement les erreurs de jugement lors d'une prise de décision, le contournement délibéré du processus de contrôle par des collaborateurs ou par des tiers, les contrôles négligés par le management et la survenance de circonstances imprévues. Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne visent à donner une assurance raisonnable, mais non absolue, que la société pourra atteindre ses objectifs de gestion ordonnée et légitime de ses affaires, sans être gênée par des circonstances qui auraient pu être raisonnablement prévues, et que les états financiers seront dépourvus de toute inexactitude significative.

Le Conseil d'Administration a évalué le profil de risque d'Ageas ainsi que l'organisation et l'efficacité opérationnelle des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne d'Ageas. Il a également étudié l'efficacité des mesures correctrices prises. Cf. les Notes 7 – Gestion des risques, 21 – Option d'achat sur actions BNP Paribas, 30 – RPN(I), 51 – Passifs éventuels – et 54 – Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière - pour un complément d'informations, respectivement, sur (i) les principaux risques applicables à Ageas et (ii) l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, (iii) la RPN(I) et (iv) les passifs éventuels.

Le Conseil d'Administration estime qu'à sa connaissance, les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne relatifs aux risques d'information financière ont fonctionné correctement pendant l'exercice sous revue et fournissent une assurance raisonnable que les États financiers consolidés d'Ageas pour l'exercice 2012 ne contiennent aucune erreur d'importance significative.

Cette affirmation ne peut être interprétée comme constituant une déclaration au sens des dispositions de la section 404 de la Loi Sarbanes-Oxley (États-Unis), qui ne s'applique pas à Ageas.

Le Conseil d'Administration continuera de mettre en œuvre son engagement de renforcer les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne d'Ageas.

### 3.6 Les codes de référence en matière de gouvernance d'entreprise

En raison de la modification de sa structure juridique, Ageas doit se conformer au système de gouvernance d'entreprise belge. Depuis le 7 août 2012, seul le code belge de gouvernance d'entreprise s'applique à Ageas.

Les codes de référence sont disponibles sur le site internet d'Ageas : <http://www.ageas.com/fr/Pages/governance.aspx>

Le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (le Code 2009) est une nouvelle version du Code de gouvernance d'entreprises de 2004. Il s'applique à toutes les sociétés de droit belge dont les actions sont cotées sur un marché réglementé. Le Code recourt au principe « appliquer ou expliquer » : si une société choisit de ne pas respecter pleinement l'un des principes formulés dans le code, elle doit s'en expliquer dans le

chapitre Gouvernance d'entreprise de son rapport annuel. Le 23 avril 2010, la loi du 6 avril 2010, visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes, est entrée en vigueur. Cette loi impose la création d'un comité de rémunération au sein du Conseil d'Administration et énonce des dispositions contraignantes en matière de rémunération de la haute direction des sociétés cotées. La loi entraîne deux conséquences importantes. Elle confère une base légale au principe « se conformer ou expliquer » du Code de gouvernance d'entreprise et reprend plusieurs dispositions de ce Code.

Il n'y a au sein d'Ageas aucun aspect de gouvernance d'entreprise qui requière une explication complémentaire au sens du Code belge de gouvernance d'entreprise.



### 3.7 Le Conseil d'Administration

#### M. Jozef De Mey

(1943 - nationalité belge – non exécutif)

Le 31 décembre 2012, Président du Conseil d'Administration, Président du Corporate Governance Committee.

Première nomination : en 2009.

Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Président du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International et d'AG Insurance, membre non exécutif du Conseil d'Administration de Taiping Life (Chine), Muang Thai Ageas Holding Co., Ltd (Thaïlande), Muang Thai Life Assurance Public Company, Ltd. (Thaïlande), Ageas Asia Holding, Ltd. (Bermudes), Bright Victory International, Ltd. (Iles Vierges britanniques), Asia Insurance Company (Asia), Ltd. (Bermudes), Président du Conseil d'Administration de Credimo Holding NV (Belgique) et de Credimo Insurance NV (Belgique). Voir Note 1 – Structure juridique, Note 5 – Participations ne donnant pas le contrôle, et Note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.

Autres mandats : Président de Credimo NV  
 Adresse: Weversstraat 6-10  
 B- 1730 Asse – (Belgique)  
 Secteur: assurance vie  
 Participation d'Ageas dans cette société : oui (24.10%).

Membre du Conseil d'Administration de la chambre de commerce sino-flamande  
 Adresse: Voldersstraat 5  
 B-9000 Gand - (Belgique)  
 Secteur: promotion des relations économiques avec la Chine

Membre du Conseil d'Administration de De Eik NV  
 Adresse : Eikelenbergstraat 20  
 B-1700 Dilbeek - (Belgique)  
 Secteur: holding familial

Membre du Conseil d'Administration du Festival de Flandre de Gand  
 Adresse : Kleine Gentsstraat 46  
 B-9051 Gand - (Belgique)  
 Secteur: Culture

**M. Guy de Selliers de Moranville**

(1952 – nationalité belge – indépendant)

Le 31 décembre 2012, Vice-Président du Conseil d'Administration et Membre du Corporate Governance Committee, Président du Risk and Capital Committee.

Première nomination : en 2009.

Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Président du Conseil d'Administration d'Ageas UK Ltd., membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : Président & Cofondateur de HCF International Advisers Limited  
Adresse : 9th floor, Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BH (Grande-Bretagne)  
Secteur : Conseil en Corporate Finance

Membre du Conseil d'Administration, de l'Audit Committee et du Finance Committee de Solvay  
Adresse : Rue de Ransbeek 310  
B-1120 Bruxelles - (Belgique)  
Secteur: Chimie

Membre du Conseil de Surveillance et Président de l'Audit Committee de Advanced Metal Group  
Adresse: Tour C  
13e étage  
Strawinskylaan 1343  
1077 XX Amsterdam (Pays-Bas)  
Secteur: métaux spéciaux et ingénierie

Membre du Conseil d'Administration d'Ivanplats  
Adresse: Queens Gate Place Mews 11-15  
SW7 5BG London – (Grande-Bretagne)  
Sector: minier

Autres mandats : Membre du Conseil consultatif de Pamplona LP  
Adresse: Cavendish Square 17  
W1G 0PH London – (Grande-Bretagne)  
Secteur: capital privé

Président du Conseil des Syndicataires de la Renewable Energy Foundation.  
Adresse: Russell Square 57-58  
WC1B 4HS London – (Grande-Bretagne)  
Secteur: Think tank sur l'énergie renouvelable

Membre du Conseil d'Administration et Président du Corporate Governance Committee de I-Pulse Inc.  
Adresse: Beach Road 150 #25-003  
The Gateway West  
Singapore, 189720 – (Singapour)  
Secteur: Haute technologie

Membre du Conseil d'Administration de Wessex Grain Limited  
Adresse: Henstridge Trading Estate  
Templecombe  
Somerset – (Grande-Bretagne)  
BA8 OTN

Président du Conseil des Syndicataires de Drive Forward  
Adresse: Ludgate Circus 4-8  
London EC4M 7LF– (Grande-Bretagne)  
Secteur: Bienfaisance – enfants défavorisés

### **M. Bart De Smet**

(1957 – nationalité belge – administrateur exécutif)

Chief Executive Officer

Première nomination : en 2009.

Ce mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International, Président de Millenniumbcp Ageas (Portugal), Médis (Portugal), Pensoesgere SA (Portugal), Ocidental Vida SA (Portugal), Ocidental Seguros SA (Portugal), Vice-Président d'AG Insurance, F&B Insurance Holding, Ageas UK, Ltd (Royaume-Uni), Ak-sigorta A.S (Turquie), Maybank Ageas Holdings Berhad (Malaisie), Ageas Asia Holding, Ltd. (Bermudes) et Asia Insurance Company (Asia), Ltd (Bermudes), Membre du Conseil d'Administration d'IDBI Federal Life Insurance Company, Ltd (Inde), Credimo NV, Partners In Insurance (Belgique). Voir Note 1 – Structure juridique, Note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle et Note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.

Autres mandats : Président d'Assuralia

### **M. Frank Arts**

(1943 – nationalité belge – indépendant)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration, membre du Remuneration Committee.

Première nomination : en 2009.

Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'AG Insurance et d'Ageas Insurance International.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.

Autres mandats : Président d'Immoring Antwerpen NV

Adresse: Voshollei 36

B-2930 Brasschaat - (Belgique)

Secteur: Immobilier

### **M. Ronny Brückner**

(1957 – nationalité belge – non exécutif)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration, membre du Risk and Capital Committee.

Première nomination : en 2011.

Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2014.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.

Autres mandats : Membre du Comité de Sécurité de Eastbridge Sarl

Adresse: rue Heienhaff 1B

L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secteur: Société d'investissement privée

Membre du Comité de Sécurité de Flime Investment Sarl

Adresse : rue Heienhaff 1B

L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secteur: Société d'investissement privée

Membre du Comité de Sécurité de Westbridge Sarl

Adresse: rue Heienhaff 1B

L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secteur: Société d'investissement privée

Membre du Comité de Sécurité du Centrum Development and Investment Sarl

Adresse: rue Heienhaff 1B

L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg)

Secteur: Développement et gestion immobilière

Membre du Comité de Sécurité de Celio International NV

Adresse : Rue Blanqui 21

F-93406 Saint-Ouen (France)

Secteur: Mode et vêtements masculins.

Membre du Comité de Sécurité de l'Association PlaNet Finance.

Adresse : Rue de Prony 44

F-75017 Paris (France)

Secteur : Organisation non marchande internationale

### *M. Shaoliang Jin*

(1960 – nationalité chinoise – indépendant)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration, membre de l'Audit Committee.

Première nomination : en 2009.  
Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2013.  
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International.  
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.  
Autres mandats : Directeur du Bureau du Conseil d'Administration du groupe Ping An.  
Adresse: 16F, Galaxy Center, Fuhua Road  
Futian District, Shenzhen  
518048 (Chine)

### *Mme Bridget McIntyre*

(1961 – nationalité britannique – indépendante)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration et membre de l'Audit Committee

Première nomination : en 2010.  
Ce mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2013.  
Autres mandats au sein d'Ageas à la fin de 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas UK, Ltd et d'Ageas Insurance International.  
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.  
Autres mandats : Gouverneur de The Health Foundation  
Membre non exécutif du Conseil d'Administration de NHBC (National House Building Council)  
Adresse : NHBC House  
Davy Avenue, Knowlhill, Milton Keynes  
MK5 8FP (Grande-Bretagne)  
Secteur: prestataire de garanties et d'assurances et concepteur de normes pour les immeubles résidentiels au Royaume-Uni, pour constructions nouvelles ou nouvellement converties

### *M. Roel Nieuwdorp*

(1943 – nationalité néerlandaise – indépendant)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration, président du Remuneration Committee, membre du Corporate Governance Committee.

Première nomination : en 2009.  
Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2014.  
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas France S.A. et d'Ageas Insurance International.  
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.  
Autres mandats : Professeur de droit des sociétés à l'Université d'Anvers.  
Membre du Conseil d'Administration de Groep T (Internationale Hogeschool Leuven)  
Membre du Conseil d'Administration de la Koninklijke Hogeschool Leuven  
Membre du Conseil de la Katholieke Hogeschool Limburg  
Membre du Conseil de la Uitgeverij Borgerhoff & Lambergits  
Avocat.

### *M. Lionel Peril*

(1948 – nationalité belge – indépendant)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration, membre de l'Audit Committee et du Risk and Capital Committee.

Première nomination : en 2009.  
Ce mandat court jusqu'en : l'assemblée générale des actionnaires de 2015.  
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'AG Insurance et d'Ageas Insurance International, membre de l'Audit & Risk Committee et du Nomination & Remuneration Committee d'AG Insurance.  
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.  
Autres mandats : Administrateur délégué du Fenway Group SA  
Adresse : Vallée du Hain 22  
B-1440 Wauthier Braine (Belgique)  
Secteur: société de holding et de gestion  
  
Administrateur d'Urbina SA.  
Adresse: Avenue Louise 65  
B-1050 Bruxelles (Belgique)  
Secteur : Immobilier

### *Mme Belén Romana Garcia*

(1965 – Espagnole – Indépendante)

Membre du Conseil d'Administration et du Remuneration Committee.

Première nomination en : 2010.

Mandat expire le : 1<sup>er</sup> décembre 2012

Autres mandats au sein d'Ageas à fin 2011 : administrateur non exécutif d'Ageas Insurance International.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : Administrateur non exécutif de Banco Español de Crédito (Banesto)  
Adresse: Avenida Gran Vía de Hortaleza 3  
Madrid 28033 (Espagne)  
Secteur: Bancaire

Administrateur non exécutif d'Acerinox  
Adresse : Santiago de Compostella 100  
Madrid 28035 (Espagne)  
Secteur: acier inoxydable

Autres mandats : Secrétaire générale de Circulo de Empresarios  
Adresse : Marqués de Villamagna, 3 - 10<sup>a</sup> planta  
Madrid 28001 (Espagne)  
Secteur: Etude, dissémination et promotion de la libre entreprise dans le contexte de l'économie de marché

### *M. Jan Zegering Hadders*

(1946 – nationalité néerlandaise – indépendant)

Le 31 décembre 2012, membre du Conseil d'Administration, président de l'Audit Committee et membre du Corporate Governance Committee.

Première nomination : en 2009.

Ce mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2012 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas UK, Ltd, d'Ageas Insurance International N.V., membre de l'Audit Committee d'Ageas UK Ltd.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : Membre du conseil de surveillance de Grontmij N.V.

Autres mandats : Membre du conseil de surveillance, président de l'Audit Committee de GE Artesia Bank  
Adresse: Herengracht 539-543, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas)  
Secteur : bancaire

Membre et vice-président du conseil municipal de Bussum  
Adresse : Brinklaan 35, 1404 EP Bussum (Pays-Bas)  
Secteur : public

Président de la Fondation New Holland  
Adresse: Piet Heinlaan 33, 2341 SH Oegstgeest (Pays-Bas)  
Secteur: Amélioration de la qualité de la zone côtière de Scheveningen-Hoek van Holland

Président de la Stichting Beheer Derdengelden Ai2  
Adresse: Postbus 101, 2420 AC Nieuwkoop (Pays-Bas)  
Secteur: Transfert de fonds pour la floriculture en gros

Membre du Conseil des Gouverneurs du Ubbo Emmius Fund University Groningen  
Adresse: Oude Boteringstraat 44, 9712 GL Groningen (Pays-Bas)  
Secteur: Relations Alumni et collecte de fonds

### *Secrétaire de la Société*

Dimitri Van Eenoo (jusqu'au 15 janvier 2013) – Valérie Van Zeveren (à partir du 15 janvier 2013).

*Présence des administrateurs aux réunions*

La participation aux réunions du Conseil d'Administration, de l'Audit Committee, du Risk and Capital Committee et du Corporate Governance Committee se présente comme suit :

Nom	Réunions du Conseil d'Administration		Réunions de l'Audit Committee		Réunions du Risk and Capital Committee		Réunions du Corporate Governance Committee		Réunions du Remuneration Committee	
	Tenues	Présence	Tenues	Présence	Tenues	Présence	Tenues	Présence	Tenues	Présence
Jozef De Mey	11	11			7	3 <sup>1)</sup>	9	9	6	3 <sup>1)</sup>
Guy de Selliers de Moranville	11	11			7	7	9	9		
Bart De Smet	11	11								
Frank Arts	11	10							6	6
Ronny Brückner	11	8			7	7				
Shaoliang Jin	11	6	5	4						
Bridget McIntyre	11	10	5	5						
Roel Nieuwdorp	11	10					9	9	6	6
Lionel Perl	11	10	5	5	7	7				
Belén Romana Garcia <sup>2)</sup>	11	11							6	5
Jan Zegeering Hadders	11	11	5	5			9	9		

1) Jozef De Mey a assisté à ces réunions en tant qu'invité.

2) Belén Romana a quitté sa fonction d'administrateur en novembre 2012.

### 3.8 Group Executive Committee

Le 31 décembre 2012, le Group Executive Committee d'Ageas comprenait :  
Bart De Smet, CEO,  
Christophe Boizard, CFO, et  
Kurt De Schepper, CRO.



#### *M. Bart De Smet*

(1957 - nationalité belge)  
Chief Executive Officer, responsable du business et des départements Strategy and Business Development, Audit, Communications et Company Secretariat.

Membre du Conseil d'Administration.  
Autres informations : cf. Conseil d'Administration.



#### *M. Christophe Boizard*

(1959 - nationalité française)  
CFO, chargé des départements Finance, Investor Relations et Performance Management.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.  
Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration de Sopelec SA et SPEE SA.



#### *M. Kurt De Schepper*

(1956 - nationalité belge)  
Chief Risk Officer, chargé des départements Risk, Compliance, Legal et Support Functions (Human Resources, IT et Facility).

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.  
Autres mandats : néant.

### 3.9 Rapport du Remuneration Committee

Conformément à la loi du 6 avril 2010, visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées, Ageas a préparé un rapport du Remuneration Committee. Ageas soumettra ce rapport à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'avril 2013 ; il sera commenté par le président du Remuneration Committee.

#### 3.9.1 Rapport d'activités du Remuneration Committee

Durant l'année 2012, la composition du Remuneration Committee n'a pas changé. Ce comité compte trois membres : Roel Nieuw-dorp (président), Frank Arts et Belén Romana. En novembre 2012, Belén Romana a renoncé à toutes ses fonctions au sein d'Ageas, y compris au sein du Remuneration Committee, où elle a été remplacée par Bridget McIntyre en janvier 2013. Le CEO et le CRO, en sa qualité de responsable des Ressources humaines, ainsi que le directeur des Ressources humaines nouvellement désigné, ont assisté aux réunions de ce comité, sauf lors de discussions qui traitaient de leur situation propre.

Le Remuneration Committee s'est réuni six fois en 2012. Pour plus de détails sur la participation des membres du Remuneration Committee, il convient de se référer au point 3.7 – Le Conseil d'Administration.

La Politique de Rémunération avait été déterminée antérieurement par le Conseil d'Administration et approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires de 2010. La Politique de Rémunération est régulièrement revue afin de tenir compte des pratiques du marché et de l'évolution réglementaire et législative (loi sur le gouvernement d'entreprise en Belgique, directive CRDIII en matière de capital requis et Solvabilité II). Au cours de ses réunions, le Remuneration Committee a en outre évalué systématiquement chaque composante (salaire de base, prime à court terme et intéressement à long terme) afin de vérifier leur conformité aux (nouvelles) règles, au positionnement compétitif, aux objectifs et au profil de risque de la société.

Le Remuneration Committee a discuté et élaboré des recommandations au Conseil d'Administration sur:

- la Politique de Rémunération en général et son alignement sur les pratiques courantes du marché;
- la publication d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee dans les Notes du Rapport annuel;
- le rapport du comité de rémunération tel qu'inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise;
- la prime annuelle (intéressement à court terme - STI) et l'intéressement à long terme (LTI) pour les membres du Management Committee;
- l'analyse, y compris l'analyse de sensibilité et l'écartage des indicateurs clés de performance (KPI);
- la prime à court terme et l'intéressement à long terme individuels des membres du Management Committee;
- le plan d'actions en faveur des membres du Senior Management, à l'exception des membres du Management Committee d'Ageas;
- l'écartage de la rémunération des membres du Management Committee par rapport aux pratiques courantes du marché;
- les indicateurs clés de performance spécifiques du Group Risk Officer;
- la Politique de Rémunération applicable à tous les employés d'Ageas ou servant de référence à toutes les entités d'Ageas.

Le Remuneration Committee constate que la rémunération de base des membres de l'Executive Committee n'a pas été changée depuis leur nomination. Prenant en compte un pourcentage d'inflation de 8,5% depuis mi-2009, les études récentes sur les rémunérations et l'analyse du salaire équitable ainsi que l'évolution de l'entreprise, le Remuneration Committee a recommandé au Conseil d'Administration, qui a accepté, de prendre les décisions suivantes, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- pour le CEO :
  - augmenter sa rémunération d'EUR 500.000 à EUR 575.000, dans les limites approuvées en 2010 par les Assemblées générales des Actionnaires ;
  - de faire passer la fourchette de la rémunération de base à un montant entre EUR 550.000 et EUR 750.000 ;
- pour le CRO : augmenter sa rémunération de base d'EUR 400.000 à EUR 425.000.

Pour rappel, la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas prévoit que le Remuneration Committee recommande des systèmes de rémunération et d'intéressement. Comme expliqué dans la Charte de gouvernance d'entreprise, le Corporate Governance Committee et le Remuneration Committee émettent, lors d'une réunion conjointe, des recommandations dans le cadre de ces systèmes en matière d'objectifs et de résultats.

Enfin, et compte tenu de l'instauration récente du nouveau système - en 2010-, le Remuneration Committee a recommandé de ne pas modifier les indicateurs clés de performance déterminés :

- le résultat net annuel (total) d'Ageas ;
- le rendement net normalisé de l'activité d'assurance par rapport au capital calculé en fonction du risque ;
- le coefficient de coûts de l'activité d'assurance vie ;
- le ratio combiné de l'activité d'assurance non-vie, et
- la valeur intrinsèque (« embedded value »).

Le concept de rendement net normalisé de l'activité d'assurance par rapport au capital calculé en fonction du risque, prend en compte le rendement du capital, calculé en fonction du risque et de la solvabilité excédentaire (et anticipe ainsi les nouvelles règles en matière de capital requis – Solvency II). Le niveau de capital excédentaire est déterminé par le Conseil d'Administration.

### 3.9.2 Principaux objectifs

Les trois objectifs principaux de la Politique de rémunération n'ont pas changé : assurer la transparence totale, garantir la conformité avec la législation belge en vigueur et future, ainsi qu'avec le marché.

#### Transparence

En 2010, le Conseil d'Administration a soumis aux actionnaires pour approbation la Politique de Rémunération (pour le Conseil d'Administration et l'Executive Committee) et les niveaux de rémunération du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration continuera à l'avenir de soumettre toute mise à jour ou modification de ces éléments à l'approbation des actionnaires.

#### Conformité à la nouvelle législation

Ageas suit attentivement l'évolution de la législation et s'efforce de l'anticiper au maximum, lorsque cela s'avère pertinent.

#### Conformité au marché

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee a pour objectif de :

- veiller à la capacité de l'entreprise d'attirer, de motiver et de retenir des cadres supérieurs de talent dans un marché international ;
- promouvoir l'atteinte d'objectifs de performance ambitieux et la croissance durable à long terme afin de faire concorder les intérêts des cadres supérieurs et des actionnaires à court, moyen et long terme ;
- encourager, reconnaître et récompenser à la fois les efforts individuels et la bonne performance d'équipe.

### 3.9.3 Procédure pour l'élaboration, l'évaluation et la révision de la Politique de Rémunération

Depuis leur nomination en avril 2009, les membres du Remuneration Committee ont travaillé à la mise au point d'une Politique de Rémunération entièrement nouvelle. Le Remuneration Committee a décidé de revoir tant la rémunération des administrateurs non exécutifs que celle de l'executive management. Dans ce processus, mené à terme en 2010, mais restant sous surveillance permanente, le Remuneration Committee a été assisté par Towers Watson. La Politique de Rémunération a également été contrôlée d'un point de vue légal par un bureau d'avocats de réputation internationale. Le Remuneration Committee réévalue régulièrement la conformité de la politique de rémunération avec la législation en vigueur, avec l'aide de conseillers externes.

Le Remuneration Committee n'a recommandé aucune modification de la politique de rémunération pour l'année en cours mais a recommandé d'ajuster le groupe de pairs pris en considération pour l'intéressement à long terme (LTI) en éliminant les entreprises de réassurance et en ajoutant les sociétés de l'indice Euro Stoxx Insurance. A partir de 2012, le groupe de pairs se compose de : Aegon, Allianz, Aviva, Axa, BNP Paribas, CNP Assurances, Delta Lloyd, Generali, ING, KBC, Mapfre, Prudential, Sampo, Swiss Life, Vienna Insurance, Zurich Financial Services.

#### *La rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration*

En 2010, la Politique de Rémunération et les niveaux de rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration ont été approuvés par une large majorité des actionnaires. Leur rémunération n'a pas été modifiée en 2012. Les niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs sont analysés chaque année. Les conclusions de cette analyse ont été discutées lors de la première réunion du Remuneration Committee en 2013 et seront présentées pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires.

#### *La rémunération de l'Executive Management*

Tant les niveaux que la structure de rémunération des membres de l'Executive Management d'Ageas sont analysés chaque année. A l'initiative du Remuneration Committee, le positionnement compétitif d'Ageas en termes de rémunération est régulièrement examiné et discuté avec Towers Watson mais également comparé à celui d'autres grandes entreprises d'assurance internationales basées en Europe et d'autres sociétés opérant à l'international.

Au deuxième semestre 2012, il a été procédé à une évaluation de la Politique de Rémunération, qui a notamment porté sur sa conformité aux nouvelles règles internationales et aux pratiques du marché, et sur le respect de directives claires quant à la méthodologie et à l'analyse de scénarios. Cette évaluation n'a pas entraîné de modification de la Politique de Rémunération. Cependant, le Remuneration Committee a recommandé au Conseil d'Administration d'augmenter la rémunération du CEO, eu égard aux bonnes performances d'Ageas et au positionnement compétitif de la rémunération de base. Le Remuneration Committee a également recommandé d'augmenter la rémunération du CRO.

Le Remuneration Committee reste d'avis que la politique telle qu'approuvée par les Assemblées générales en 2010 et confirmée en 2011 s'inscrit dans l'esprit des nouvelles règles avec un échelonnement de l'intéressement à long terme et de différents éléments de la prime à court terme et avec l'évaluation de la performance sur la période d'échelonnement, et qu'elle répond à la situation actuelle de la société.

### 3.9.4 La Politique de Rémunération

La Politique de Rémunération complète pour les membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee d'Ageas, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'avril 2010, est jointe à la Charte de gouvernance d'entreprise (cf. l'annexe 4 de la Charte de gouvernance d'entreprise). La Politique de Rémunération peut être consultée sur [www.ageas.com/fr/pages/Remuneration.aspx](http://www.ageas.com/fr/pages/Remuneration.aspx).

Cette politique décrit les principes qui régissent les rémunérations, l'importance relative des différents éléments des rémunérations et les caractéristiques de la rémunération liée à des actions et de la clause de récupération applicable.

La Politique de Rémunération a été soumise pour approbation aux Assemblées générales des Actionnaires d'avril 2010 et confirmée par les actionnaires en 2011 suite à une clarification relative à l'indemnité de départ.

### 3.9.5 La mise en œuvre de la Politique de Rémunération en 2012

#### *Conseil d'Administration*

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires avaient approuvé la Politique de Rémunération et les niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle n'a pas changé en 2012. Ces niveaux de rémunération se composent d'une rémunération annuelle fixe et de jetons de présence. La rémunération annuelle fixe s'élève à EUR 60.000 pour le Président et à EUR 45.000 pour les autres membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Les administrateurs non exécutifs reçoivent un jeton de présence d'EUR 2.000 par réunion du Conseil d'Administration et d'EUR 1.500 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour le Président du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration, le jeton de présence est fixé respectivement à EUR 2.500 par réunion du Conseil d'Administration et à EUR 2.000 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour plus de détails sur les rémunérations effectivement payées en 2012 aux administrateurs non exécutifs, il convient de se reporter à la Note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés 2012 d'Ageas.

Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent ni prime annuelle, ni options sur actions, et ne reçoivent pas de droits de pension. Les administrateurs non exécutifs n'ont pas droit à une indemnité de départ.

La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, le CEO, est exclusivement liée à sa position de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee.

Dans l'optique d'une bonne gouvernance, pour éviter un processus décisionnel en cascade et afin d'accroître la connaissance et la perception des problématiques dans les principales entités opérationnelles, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la majorité de ses membres non exécutifs auprès des conseils d'administration de filiales d'Ageas. Les rémunérations éventuelles de ces mandats et leurs montants sont précisés à la Note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee.

Suivant la Politique de Rémunération et les niveaux de rémunération décrits ci-avant, la rémunération totale des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,22 million en 2012 à comparer à EUR 1,19 millions en 2011. Pour plus de détails, il convient de se référer à la Note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés d'Ageas.

#### *Executive Committee*

En 2012, la composition de l'Executive Committee n'a pas changé. Fin 2012, il comprenait Bart De Smet, CEO et unique membre exécutif du Conseil d'Administration, Christophe Boizard, CFO, et Kurt De Schepper, CRO. La Politique de Rémunération telle que décrite ci-dessus s'applique aux membres de l'Executive Committee, y compris mais sans s'y limiter les règles en matière de rémunération variable, d'indemnité de départ et de clause de récupération. En 2012, la rémunération totale de l'Executive Committee s'est élevée à EUR 3.806.023 contre EUR 2.453.491 en 2011.

Pour chaque membre de l'Executive Committee, une indemnité de départ de douze mois, pouvant être portée à dix-huit mois dans certaines circonstances, est prévue. L'indemnité de départ, y compris la clause de non-concurrence, ne peut toutefois jamais excéder dix-huit mois.

Pour plus de détails sur la rémunération individuelle et le nombre d'actions, d'options sur actions et d'autres droits d'acquérir des actions accordés, exercés et venus à échéance, il convient de se référer à la Note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés d'Ageas.

Comme prévu par la Politique de Rémunération, pour leur performance en 2012, les membres de l'Executive Committee ont droit à une prime annuelle et à un intéressement à long terme :

- Intéressement à long terme : pour l'année 2012, le taux de rentabilité de l'action Ageas atteint 95,9% ce qui la place en deuxième position dans son groupe de pairs. Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Gouvernance Committee, a dès lors recommandé d'accorder un intéressement à long terme correspondant à 187,5% de l'objectif (objectif de 45% de la rémunération de base, fourchette de 0 à 90% de la rémunération de base) ;
- Prime annuelle, comprenant deux composantes : la composante Ageas représentant 70% et la composante individuelle représentant 30% sont prises en compte pour le calcul de la prime annuelle. Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Governance Committee, a recommandé au Conseil d'Administration de prendre les résultats suivants en considération :
  - bénéfice net ;
  - rendement net sur capital ajusté en fonction du risque ;
  - le ratio de coûts de l'assurance vie ;
  - le ratio combiné non-vie ;
  - la valeur intrinsèque (embedded value).
- Avec prise en compte des performances individuelles, ceci donne les pourcentages suivants pour la prime individuelle (objectif de 50% de la rémunération de base ; fourchette de 0 à 100% de la rémunération de base) :
  - CEO - Bart De Smet : 157,7% de l'objectif ;
  - CFO – Christophe Boizard : 150,5% de l'objectif ;
  - CRO – Kurt De Schepper : 150,8% de l'objectif.

Pour plus de détails sur la Politique de Rémunération applicable à l'Executive Committee, il convient de se reporter à l'annexe 4 de la Charte de gouvernance d'entreprise : Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration d'Ageas et du Group Executive Committee.

#### **3.9.6 Perspective 2013 concernant la Politique de Rémunération**

Ageas réévaluera à nouveau la structure de sa Politique de Rémunération par rapport à l'environnement concurrentiel et réglementaire, comme il l'a fait dans le passé. S'il le juge nécessaire, il fera des propositions d'amendements ou de mise à jour. Toute modification de la Politique de Rémunération sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires.

Bruxelles, le 5 mars 2013.

**Le Conseil d'Administration**

Ageas ÉTATS FINANCIERS  
*consolidés*  
2012

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(avant affectation du bénéfice)

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2.449,9	2.701,5
Placements financiers	16	62.571,8	55.231,4
Immeubles de placement	17	2.415,5	2.045,7
Créances	18	6.288,4	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		13.683,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	19	2.123,6	1.959,5
Réassurance et autres créances	20	1.968,0	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	29	9,4	127,1
Actifs d'impôts différés	29	171,7	358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas	21	234,0	395,0
Intérêts courus et autres actifs	22	2.583,6	2.386,2
Immobilisations corporelles	23	1.115,0	1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	24	1.498,1	1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente	3		138,5
<b>Total des actifs</b>		<b>97.112,9</b>	<b>90.602,2</b>
<b>Passifs</b>			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	25.1	25.914,3	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	25.2	29.100,7	27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	25.3	13.767,0	12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	25.4	7.536,3	6.203,9
Certificats d'endettement	26	186,8	256,7
Dettes subordonnées	27	2.915,5	2.973,6
Autres emprunts	28	1.968,0	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	29	129,1	59,2
Passifs d'impôts différés	29	1.458,4	614,6
RPN(I)	30	165,0	190,0
Intérêts courus et autres passifs	31	2.119,6	2.094,1
Provisions	32	69,1	2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle	33	997,0	655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	3		110,5
<b>Total des passifs</b>		<b>86.326,8</b>	<b>82.234,5</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4	9.910,6	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	5	875,5	607,4
<b>Capitaux propres</b>		<b>10.786,1</b>	<b>8.367,7</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>97.112,9</b>	<b>90.602,2</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	2012	2011
<b>Produits</b>			
- Primes brutes émises <sup>1)</sup>		9.947,1	9.421,2
- Variation des primes non acquises		47,9	- 398,7
- Primes acquises cédées		- 318,4	- 283,8
Primes d'assurance nettes acquises	37	9.676,6	8.738,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	38	3.055,7	3.093,3
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas	21	- 161,0	- 214,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)	30	- 273,1	275,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	39	434,3	135,6
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	40	1.954,4	- 581,5
Part dans le résultat des entreprises associées	41	230,6	- 146,5
Produits de commissions	42	398,5	427,1
Autres produits	43	323,9	277,1
<b>Total des produits</b>		<b>15.639,9</b>	<b>12.004,8</b>
<b>Charges</b>			
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 9.605,8	- 8.769,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		257,2	155,2
Sinistres et prestations d'assurance, net	44	- 9.348,6	- 8.614,6
Charges liées à des contrats en unités de compte		- 1.946,8	642,8
Charges financières	45	- 256,2	- 310,0
Variations des dépréciations	46	- 142,6	- 1.615,9
Variations des provisions	32	- 16,6	- 23,2
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO		- 1.962,5	
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais		2.362,5	
Impact total du règlement avec ABN AMRO		400,0	
Commissions payées	47	- 1.266,9	- 1.163,4
Frais de personnel	48	- 794,0	- 739,5
Autres charges	49	- 1.000,5	- 937,8
<b>Total des charges</b>		<b>- 14.372,2</b>	<b>- 12.761,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1.267,7</b>	<b>- 756,8</b>
Charges d'impôts sur le résultat	50	- 338,9	83,3
<b>Résultat net de la période</b>		<b>928,8</b>	<b>- 673,5</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		185,8	- 95,3
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>		<b>743,0</b>	<b>- 578,2</b>
<b>Données par action (EUR)</b>			
Résultat de base par action <sup>2)</sup>	6	3,13	- 2,27
Résultat dilué par action <sup>2)</sup>		3,13	- 2,27

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme indiqué ci-dessous.

2) Les chiffres historiques ont été ajustés à des fins de comparaison en prenant en compte le reverse stock split (voir Note 4 - Capitaux propres revenant aux actionnaires).

	Note	2012	2011
Primes brutes acquises		9.947,1	9.421,2
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)	37	1.106,7	1.815,9
<b>Encaissement brut</b>		<b>11.053,8</b>	<b>11.237,1</b>

# ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Autres éléments du résultat global	2012	2011
Variation des réévaluations des placements		
Reclassement de réévaluations des placements (de Disponible à la vente en Détenu jusqu'à l'échéance), brut		- 214,9
Impôts afférents		55,3
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance, brute	28,7	14,0
Impôts afférents	- 7,1	- 3,5
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance, nette	21,6	- 149,1
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute <sup>1)</sup>	3.175,0	279,4
Impôts afférents	- 1.006,7	- 120,3
Reclassement de placements (de Disponible à la vente en Détenu jusqu'à l'échéance), brut		214,9
Impôts afférents		- 55,3
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, nette	2.168,3	318,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute	- 39,9	78,7
Impôts afférents		
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette	- 39,9	78,7
Variation des réévaluations des placements, brute	3.163,8	372,1
Impôts afférents	- 1.013,8	- 123,8
Variation des réévaluations des placements disponibles, nette	2.150,0	248,3
Variation des différences de change, brute	13,0	83,9
Impôts afférents		
Variation des différences de change, nette	13,0	83,9
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts	2.163,0	332,2
Résultat net de la période	928,8	- 673,5
Total du résultat global consolidé pour la période	3.091,8	- 341,3
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	185,8	- 95,3
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	613,1	- 40,3
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	798,9	- 135,6
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires	2.292,9	- 205,7

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflète.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
<b>Solde au 1er janvier 2011</b>	2.203,6	14.394,7	- 8.702,8	81,9	223,1	221,2	8.421,7	744,3	9.166,0
Résultat net de la période					- 578,2		- 578,2	- 95,3	- 673,5
Réévaluation d'investissements						291,0	291,0	- 42,7	248,3
Écarts de conversion				81,5			81,5	2,4	83,9
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires				81,5	- 578,2	291,0	- 205,7	- 135,6	- 341,3
Transfert		- 12.292,8	12.515,9		- 223,1				
Dividende			- 196,6				- 196,6	- 51,2	- 247,8
Actions propres			- 230,1				- 230,1		- 230,1
Rémunération fondée sur des actions		3,1					3,1		3,1
Impact de l'option de vente émise sur PNC			- 36,4				- 36,4	83,8	47,4
Autres variations des capitaux propres			4,3				4,3	- 33,9	- 29,6
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	2.203,6	2.105,0	3.354,3	163,4	- 578,2	512,2	7.760,3	607,4	8.367,7
Résultat net de la période					743,0		743,0	185,8	928,8
Réévaluation d'investissements						1.539,7	1.539,7	610,3	2.150,0
Écarts de conversion				10,2			10,2	2,8	13,0
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires				10,2	743,0	1.539,7	2.292,9	798,9	3.091,8
Transfert			- 578,2		578,2				
Dividende			- 188,1				- 188,1	- 7,5	- 195,6
Actions propres			- 160,1				- 160,1		- 160,1
Annulation d'actions	- 161,4	- 44,5	205,9						
Rémunération fondée sur des actions		1,0					1,0		1,0
Impact de l'option de vente émise sur PNC			207,5				207,5	- 548,7	- 341,2
Reclassé en capitaux propres		906,6	- 870,2			- 36,4			
Autres variations des capitaux propres			- 2,9				- 2,9	25,4 <sup>1)</sup>	22,5
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	2.042,2	2.968,1	1.968,2	173,6	743,0	2.015,5	9.910,6	875,5	10.786,1

1) Le montant d'EUR 25,4 millions sous Autres variations des capitaux propres (colonne Participations ne donnant pas le contrôle) concerne essentiellement des injections de capital provenant de participations ne donnant pas le contrôle.

Les variations des capitaux propres sont décrites plus en détail à la Note 4 -Capitaux propres revenant aux actionnaires, à la Note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et à la Note 33 - Passif lié à l'option de vente émise sur AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Note	2012	2011
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>1.267,7</b>	<b>- 756,8</b>
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts :</i>			
Option d'achat sur actions BNP Paribas	21	161,0	214,0
RPN(I)	30	273,1	- 275,0
Gains (pertes) non réalisés	39	- 434,3	- 135,6
Produits des entreprises associées	41	- 230,6	146,5
Amortissements et impacts	49	798,7	686,9
Dépréciations	46	142,6	1.615,9
Provisions	32	17,1	22,0
Charges des rémunérations fondées sur les actions	48	1,0	2,5
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	16	- 33,7	- 24,5
Créances	18	- 894,5	- 1.157,5
Réassurance et autres créances	20	1.955,9	- 219,5
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 923,8	1.653,7
Dettes	28	- 364,7	127,5
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	25.1 & 25.2	3.795,3	1.893,4
Passifs liés à des contrats en unités de compte	25.3	1.086,7	- 1.679,3
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		- 4.415,5	- 707,3
Dividende perçu des entreprises associées		13,6	7,7
Impôts payés sur le résultat		- 91,6	- 109,1
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>2.124,0</b>	<b>1.305,5</b>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			
Acquisition de placements	16	- 16.258,4	- 19.832,6
Produits des cessions et remboursements des placements		14.668,1	19.357,6
Acquisitions d'immeubles de placement	17	- 269,5	- 215,2
Produits des cessions d'immeubles de placement		123,6	83,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles	23	- 84,4	- 74,2
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		0,7	9,5
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées	3	- 166,8	- 288,0
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris la trésorerie comptabilisée en actifs détenus en vue de la vente)	3	67,6	- 119,7
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	24	- 39,4	- 16,7
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		0,2	0,4
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>- 1.958,3</b>	<b>- 1.095,6</b>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Remboursement de certificats d'endettement	26	- 71,0	- 290,5
Produits de l'émission des dettes subordonnées	27	8,0	
Remboursement des dettes subordonnées		- 26,1	
Produits de l'émission d'autres emprunts	28	43,9	13,4
Remboursement des autres emprunts		- 6,2	- 18,1
Acquisitions d'actions propres	4	- 160,1	- 230,1
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère		- 194,6	- 196,6
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		- 7,5	- 51,2
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 413,6</b>	<b>- 773,1</b>
<b>Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>		<b>- 3,7</b>	<b>6,4</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>- 251,6</b>	<b>556,8</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>15</b>	<b>2.701,5</b>	<b>3.258,3</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>15</b>	<b>2.449,9</b>	<b>2.701,5</b>
<i>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</i>			
Intérêts perçus	38	2.527,8	2.556,4
Dividendes perçus sur placements	38	76,1	83,7
Intérêts payés	45	- 267,7	- 314,0

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



# 1

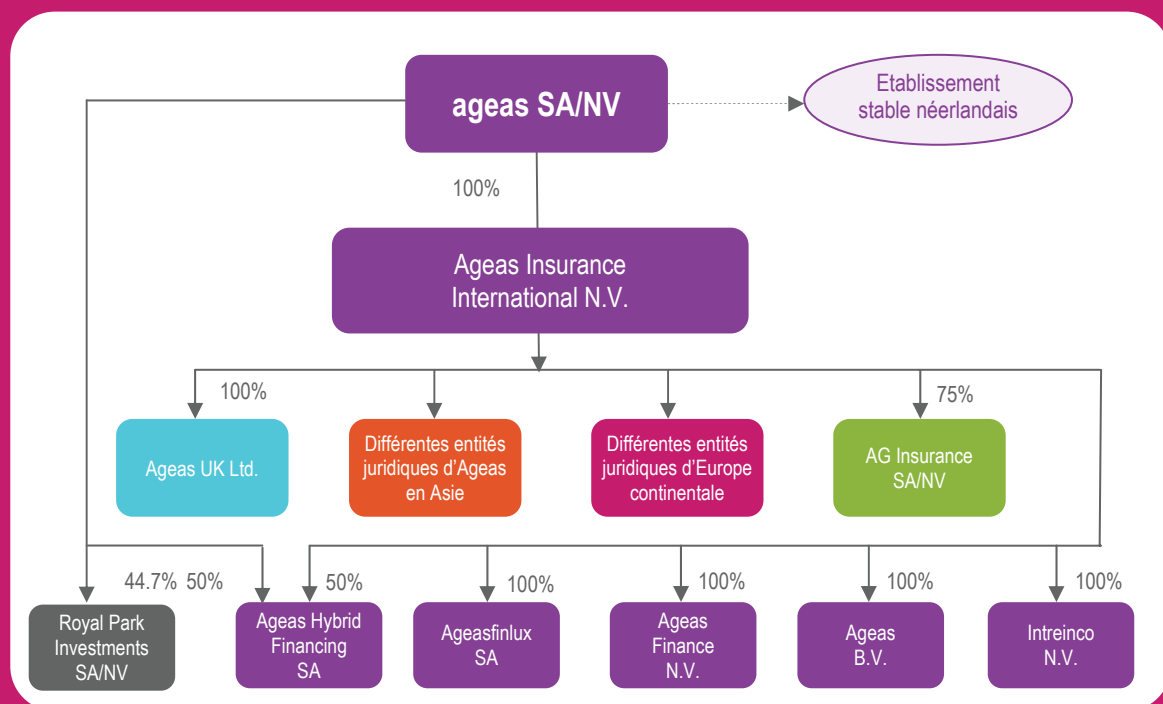
## STRUCTURE JURIDIQUE

La société ageas SA/NV, de droit belge ayant son siège social Rue du Marquis 1 à 1000 Bruxelles, en Belgique, est la société mère du groupe Ageas. Les États financiers consolidés comprennent les comptes annuels d'ageas SA/NV (la société mère) et de ses filiales.

Une liste de toutes les sociétés du groupe et des autres participations a été déposée à la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles. La liste peut être obtenue sur demande et gratuitement auprès d'Ageas à Bruxelles.

L'action Ageas est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels. Ageas participe à un Programme ADR sponsorisé aux États-Unis.

Durant l'année 2012, Ageas a poursuivi la simplification de sa structure : ageas N.V. a été fusionnée sous ageas SA/NV, qui est ainsi devenue la société holding détenant toutes les activités. La structure juridique se présente actuellement comme suit :



Ageas a donné en nantissement 88.380 actions AG Insurance (14%) à l'État belge à titre de sûreté couvrant l'exécution complète et dans les temps, par Ageas, de ses obligations garanties liées à la RPN(I) (Relative Performance Note) (cf. Note 30 – RNP(I)).

# 2

## RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES

Les États financiers consolidés d'Ageas 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, tel qu'en vigueur au 1er janvier 2012, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE) avec effet à cette date.

### 2.1 Référentiel comptable

Les principes comptables sont cohérents avec ceux appliqués pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011. Les modifications aux IFRS en vigueur au 1er janvier 2012 et pertinentes pour Ageas (et approuvées par l'UE) sont énumérés au paragraphe 2.2. Les principes comptables figurant dans cette Note constituent une synthèse des principes comptables qui figurent sur la page [www.ageas.com/fr/Pages/reglescomptables.aspx](http://www.ageas.com/fr/Pages/reglescomptables.aspx).

Les États financiers consolidés d'Ageas sont préparés sur une base de continuité d'exploitation. Ils donnent une image fidèle de la situation financière, des performances financières et des flux de trésorerie d'Ageas, basée sur une information pertinente, fiable, comparable et compréhensible. Les États financiers consolidés d'Ageas sont établis en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère d'Ageas.

Les actifs et les passifs comptabilisés dans l'État de la situation financière ont généralement une durée de vie supérieure à 12 mois, à l'exception des rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Réassurance et autres créances, Intérêts courus et autres actifs, Intérêts courus et autres passifs et Actifs et passifs d'impôts exigibles.

Les principales normes IFRS d'évaluation des actifs et des passifs qu'applique Ageas sont les suivantes :

- IAS 1 Présentation des états financiers ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées ;
- IAS 32 pour les options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle ;
- IAS 36 Dépréciations d'actifs ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IAS 40 Immeubles de placement ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises ;
- IFRS 4 Contrats d'assurance ;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels.

### 2.2 Modification des principes comptables

Les normes, nouvelles ou revues, interprétations et amendements aux normes et interprétations suivants ont pris effet au 1er janvier 2012 (et ont été approuvés par l'UE).

### IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers

Cet amendement prescrit qu'une entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers :

- de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas (intégralement) décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés ;
- de comprendre la nature des actifs transférés, des risques et des avantages, ainsi que la nature et les éléments quantitatifs de la relation entre les actifs financiers transférés et les passifs associés ;
- d'évaluer la nature de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés.

Les informations requises incluent la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés, la juste valeur des actifs et passifs représentant l'implication continue, l'exposition maximale à des pertes liées à l'implication continue ainsi que l'analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés destinés au rachat des actifs financiers décomptabilisés. Des informations additionnelles sont requises sur les profits ou pertes comptabilisés à la date de transfert des actifs, produits ou charges comptabilisés en raison de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que des détails sur la répartition inégale des produits de transferts d'activités durant la période de reporting.

En juin 2011 a été publiée la version revue de l'IAS 19 – Avantages du personnel - qui prendra effet en 2013. La modification la plus significative concerne la comptabilisation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels non comptabilisés, à la date effective, au lieu du recours à l'approche corridor. Dans les Etats financiers consolidés de 2013, les capitaux propres en fin d'exercice (au 31 décembre 2012) seront retraités à hauteur d'EUR 113,2 millions (négatifs) suite à la mise en œuvre de cette modification.

En outre, la norme revue prescrit que le rendement attendu des actifs des plans se calculera sur la base du taux des obligations d'entreprises de qualité élevée, égal au taux d'actualisation du passif, au lieu de recourir à la meilleure estimation du management.

### 2.3 Estimations comptables

L'élaboration des États financiers consolidés d'Ageas conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Les principales estimations utilisées à la date de reporting sont présentées dans le tableau suivant.

31 décembre 2012	Incertitudes liées aux estimations
<b>Actifs</b>	
Actifs disponibles à la vente	
- Instruments financiers	- Le modèle d'évaluation
Niveau 2	- Marchés inactifs
Niveau 3	- Le modèle d'évaluation
	- Utilisation de données non observables sur le marché
	- Marchés inactifs
Immeubles de placement	Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation
	- L'échéance
	- Différents paramètres comme le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt
Entreprises associées	- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Goodwill	- Le modèle d'évaluation utilisé
	- Des variables financières et économiques
	- Taux d'actualisation
	- La prime de risque inhérent de l'entité
Autres immobilisations incorporelles	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
	- Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
<b>Passifs</b>	
Passifs des contrats d'assurance	
Vie	- Hypothèses actuarielles
	- La courbe de taux utilisée dans le test de suffisance du passif
Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés)
	- Charges pour ajustement des sinistres
	- Règlement définitif des sinistres en cours
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles
	- Taux d'actualisation
	- Inflation/salaires
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés
	- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Options de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- juste valeur future estimée
	- taux d'actualisation

Pour plus d'informations sur la mise en œuvre de ces estimations, veuillez vous référer aux notes correspondantes dans les Etats financiers consolidés d'Ageas. La Note 7 – Gestion des risques – décrit la manière dont Ageas atténue les différents risques de ses activités d'assurance.

#### Événements postérieurs à la période de reporting

Les événements postérieurs à la période de reporting font référence à des événements qui se produisent entre la date de l'état de la situation financière et la date de l'autorisation de publication des états financiers. On peut distinguer deux types d'événements :

- ceux qui donnent lieu à des ajustements des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de l'état de la situation financière ;
- ceux qui imposent la fourniture d'informations additionnelles s'ils indiquent des situations apparues postérieurement à la date de l'état de la situation financière, et s'ils sont pertinents et significatifs.

Ageas n'a identifié aucun événement correspondant à ces types pour l'exercice 2012.

## 2.4 Information sectorielle

### Secteurs opérationnels

Le reporting de l'information sectorielle se fonde sur les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulent autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire et présentent des caractéristiques économiques homogènes.

Les secteurs opérationnels sont :

- la Belgique ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Europe continentale ;
- l'Asie ;
- le Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de présenter son reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où il exerce ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont comptabilisés séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte général comprend les activités non liées au cœur du métier de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur actions BNP Paribas, le passif lié aux CASHES (RPN(I)), l'option de vente émise sur PNC, Intreincio N.V. (société de réassurance intragroupe, en liquidation) et les procédures et litiges hérités du passé.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées.

## 2.5 Principes de consolidation

### Filiales

Les États financiers consolidés d'Ageas incluent les comptes annuels d'ageas SA/NV (la « société mère ») et de ses filiales. Les filiales désignent les entreprises où Ageas a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles pour obtenir des avantages de ces activités (« contrôle »). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à Ageas. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse. Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme Actifs non courants disponibles à la vente. Le résultat de la vente d'une partie d'une participation dans une filiale n'entraînant pas de changement de contrôle est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés Ageas sont éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et au compte de résultat. Après la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou convertis sont pris en considération pour estimer si Ageas contrôle une autre entité.

### Entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Il s'agit de participations dans lesquelles Ageas exerce une influence notable sans toutefois en exercer le contrôle. Les participations sont comptabilisées à concurrence de la quote-part dans l'actif net de l'exercice de l'entreprise associée. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée comme quote-part dans les résultats d'entreprises associées et la quote-part dans les mouvements directs dans les capitaux propres après acquisition est comptabilisée dans les capitaux propres.

Les plus-values sur les transactions entre Ageas et les participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au prorata de la part d'Ageas. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé. Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation se réduise à zéro. Les pertes de valeur ultérieures ne sont comptabilisées que dans la mesure où Ageas est soumis à des obligations légales ou implicites, ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

## 2.6 Devises

Les opérations en devises des entités individuelles d'Ageas sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les soldes des postes monétaires en devises sont convertis à la fin de l'exercice aux taux de change en vigueur à ce moment.

Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie. Les écarts de change qui en découlent sont inscrits au compte de résultat sous la rubrique gains (pertes) de change sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la juste valeur est enregistrée comme élément des capitaux propres.

La distinction entre les écarts de change (portés au compte de résultat) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres) sur des actifs financiers disponibles à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de change sont déterminés sur la base de l'évolution du taux de change calculé pour les soldes en devises précédents ;
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur la base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, convertis au nouveau taux de change.

### Conversion de devises

Lors de la consolidation, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis en euros, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les états de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à leur date d'établissement.

Les écarts de change issus de la conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de change sont comptabilisés au compte de résultat à titre de plus-value ou de moins-value sur la vente.

Les écarts de change qui apparaissent sur des postes monétaires, des emprunts et d'autres instruments en devises désignés comme couverture d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres, jusqu'à la cession de l'investissement net, sauf en cas d'inefficacité de la couverture qui est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Les ajustements de goodwill et de juste valeur générés par l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière. Les écarts résultants sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'au moment de la cession de l'entité étrangère, où intervient un recyclage vers le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Ageas.

1 EUR =	Taux en fin d'exercice		Taux Moyens	
	2012	2011	2012	2011
Livre sterling	0,82	0,84	0,81	0,87
Dollar américain	1,32	1,29	1,28	1,39
Dollar Hong Kong	10,23	10,05	9,97	10,84

## 2.7 Bases d'évaluation utilisées pour la préparation des états financiers

La classification et l'évaluation des actifs et des passifs sont effectuées en fonction des transactions sous-jacentes.

### 2.7.1 Actifs financiers

Le management détermine le classement approprié des titres de placement au moment de leur achat. Les titres de placement assortis d'une échéance fixe que le management a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance sont classés comme placements détenus jusqu'à l'échéance. Les titres de placement avec paiements fixes ou déterminables n'ayant pas de cours coté sur un marché actif et qui lors de leur comptabilisation initiale ne sont pas désignés comme détenus à des fins de transaction ou comme disponibles à la vente, sont classés sous prêts et créances. Les titres de placement à détenir pour une période indéfinie, susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change

ou de cours d'actions, sont classés comme disponibles à la vente. Les titres de placement acquis dans l'optique de générer des bénéfices à court terme sont considérés comme détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti diminué des variations de dépréciations. Tout écart par rapport au montant comptabilisé initialement lié à des frais de transaction, des primes ou des décotes initiales est amorti sur la durée de vie de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si un placement détenu jusqu'à l'échéance doit faire l'objet d'une dépréciation, celle-ci est comptabilisée en compte de résultat (voir Note 16 – Placements financiers – pour plus de détails sur le reclassement de placements disponibles à la vente en placements détenus jusqu'à l'échéance).

Les prêts et créances sont valorisés au coût amorti, via la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués des dépréciations. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les commissions ou frais qui font intégralement partie du taux d'intérêt effectif. L'amortissement du taux d'intérêt effectif est inclus dans les produits financiers dans le compte de résultat. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les placements sont décomptabilisés ou dépréciés, ainsi que par le biais du processus d'amortissement. Pour les instruments à taux flottant, les flux de trésorerie sont périodiquement réestimés afin de refléter les mouvements des taux d'intérêt du marché. Si un instrument à taux flottant a été initialement comptabilisé à un montant (quasi) égal au montant en principal à rembourser, la réestimation n'a pas d'incidence significative sur la valeur comptable de l'instrument et il n'y aura pas d'ajustements des intérêts perçus, calculés selon une comptabilité d'engagement. Cependant, si un instrument à taux flottant est acquis avec une prime ou une décote significative, la prime ou décote est amortie sur la durée de vie attendue de l'instrument et calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable sera recalculée pour chaque période en établissant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif à ce moment-là. Tout ajustement est comptabilisé en compte de résultat.

Les titres de placement disponibles à la vente sont valorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, sauf si l'actif est couvert par un dérivé. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat pour la partie attribuable au risque couvert et en capitaux propres pour la partie résiduelle.

Les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont valorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat. Les résultats (réalisés et latents) sont inclus dans les « Résultats des ventes et réévaluations ». Les intérêts reçus (payés) sur les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme produits (charges) d'intérêts. Les dividendes perçus sont inclus dans « Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement ».

La majorité de ces actifs financiers (c'est-à-dire des obligations et des actions) sont classés comme disponibles à la vente, et estimés à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres revenant aux actionnaires. Pour les portefeuilles d'assurance, où les gains et pertes non réalisés sur les obligations ont une incidence directe sur l'évaluation des passifs d'assurance, Ageas applique une « comptabilité reflet » conformément à l'IFRS 4. Cela signifie que les variations des gains et pertes non réalisés affectent l'évaluation des passifs d'assurance et ne sont dès lors pas inclus dans les capitaux propres.

### 2.7.2 Immeubles de placement et immeubles détenus pour un usage propre

Pour des motifs de comparabilité de ses performances dans les États financiers consolidés, Ageas n'a pas opté en 2005 pour le modèle de la juste valeur pour les immeubles de placements (avec les gains ou pertes provenant d'une variation de la juste valeur comptabilisés au compte de résultat) mais pour le modèle du coût, en ligne avec la classification des immeubles détenus pour un usage propre. Après comptabilisation comme un actif, une immobilisation est évaluée au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. En conséquence, les variations de la juste valeur de l'immeuble ne sont comptabilisées ni dans le compte de résultat ni dans les capitaux propres revenant aux actionnaires, sauf si l'immeuble est déprécié.

### 2.7.3 Participations dans des entreprises associées

Ageas comptabilise par la méthode de mise en équivalence les entreprises associées où il exerce une influence notable, c'est-à-dire participe aux décisions des politiques opérationnelles et financières (mais n'en exerce pas le contrôle). La quote-part d'Ageas dans le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat et les réévaluations sont incluses dans les capitaux propres revenant aux actionnaires, tandis que les dividendes reçus des entreprises associées réduisent la valeur comptable de l'investissement.

### 2.7.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

#### *Goodwill issu de regroupements d'entreprises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à :

- la quote-part d'Ageas dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris, et ;
- net de la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui seront comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition est la somme de la contrepartie transférée, mesurée à sa juste valeur à la date d'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement

d'entreprises, Ageas a la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation non contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Après sa première comptabilisation, un goodwill est estimé au coût diminué de toutes les dépréciations cumulées.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée par rapport à la juste valeur à la date d'acquisition via le compte de résultat.

#### *Goodwill de regroupements d'entreprises préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2010*

Par comparaison aux modalités décrites ci-dessus, on note les différences suivantes :

Les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés selon la méthode d'acquisition dite « purchase method ». Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition étaient inclus dans les coûts d'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant dénommées intérêts minoritaires) étaient valorisées à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés comme des transactions distinctes. Les acquisitions de participations additionnelles n'affectaient pas le goodwill comptabilisé antérieurement.

Un passif éventuel n'était comptabilisé que si et seulement si Ageas avait une obligation actuelle, si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques était plus probable qu'improbable et si une estimation fiable était possible. Les ajustements ultérieurs du passif éventuel affectaient le goodwill.

#### *Valeur actuelle des bénéfices futurs ou Value of business acquired (VOBA)*

La VOBA représente la différence entre la juste valeur à la date d'acquisition mesurée sur la base des principes comptables d'Ageas et la valeur comptable ultérieure d'un portefeuille de contrats d'assurance et de placement acquis dans le cadre d'une acquisition d'affaires ou de portefeuilles. La VOBA est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle et amortie sur la durée de l'exercice au cours duquel le portefeuille de contrats a été acquis.

#### *Autres immobilisations incorporelles avec durée de vie déterminée*

Les autres immobilisations incorporelles incluent les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, comme les marques commerciales, les logiciels développés en interne qui ne font pas partie intégrante du matériel informatique y associé et les licences, qui sont généralement amorties sur leur durée de vie utiles selon la méthode linéaire.

### 2.7.5 Passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation dans le compte de résultat dépend de la classification IFRS des passifs financiers, pouvant être : (a) des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et (b) d'autres passifs financiers évalués au coût amorti.

### 2.7.6 Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement

#### Assurance vie

Ces passifs sont liés à des contrats d'assurance, à des contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaires et à des contrats de placement qui transfèrent soit les risques d'assurance, soit les risques financiers, ou les deux. Les contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués au coût amorti.

Les éléments de participation discrétionnaires constituent une promesse conditionnelle liée aux gains et pertes latent(e)s. Elle est dès lors incorporée aux gains et pertes latent(e)s inclus(es) dans les capitaux propres. Lorsque la promesse devient inconditionnelle, le montant y afférent est transféré dans les Passifs de contrats d'assurance vie.

Pour les contrats d'assurance vie, les futures prestations à payer sont calculées selon la méthode de la prime constante nette (valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs) sur la base d'hypothèses actuarielles définies selon l'expérience passée et les normes du secteur. Les contrats avec participation aux bénéfices comprennent tout engagement supplémentaire en rapport avec les dividendes ou participations contractuels. Pour certains contrats spécifiques, les prestations futures à payer ont été réévaluées afin de refléter les taux d'intérêt actuellement pratiqués sur le marché.

#### Assurance non-vie

Les frais de règlement et de réajustement de sinistres sont portés en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les sinistres non réglés et les frais de réajustement comprennent des estimations pour sinistres déclarés et des provisions pour sinistres existants mais non déclarés. Les passifs non-vie relatifs aux sinistres « accidents du travail » sont présentés à leur valeur actualisée nette. Ageas n'actualise ses passifs pour sinistres à payer que lorsqu'il s'agit de sinistres avec des modalités de paiement fixes ou déterminables.

#### Comptabilité reflet

Dans certains modèles comptables d'Ageas, les plus-values ou moins-values réalisées sur les actifs ont un effet direct sur l'évaluation de certains ou de la totalité des passifs d'assurances et des coûts d'acquisition différés correspondants. Ageas applique une « comptabilité reflet » aux variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente et des actifs et passifs détenus à des fins de transaction liés aux passifs d'assurance et en affectant l'évaluation. Ces variations de juste valeur ne seront dès lors pas incluses dans les capitaux propres ou dans le résultat net.

Toutes les autres variations de juste valeur latentes du portefeuille disponible à la vente – après application de la comptabilité reflet – qui sont assorties d'éléments de participation discrétionnaire sont incluses comme composantes distinctes des capitaux propres.

Un passif de participation bénéficiaire reporté additionnel découle d'une obligation implicite ou du montant légalement ou contractuellement requis, à payer sur les écarts entre les produits statutaires et en IFRS et les profits et pertes latents comptabilisés en capitaux propres.

#### Test de suffisance du passif ou Liability Adequacy Test

L'adéquation des passifs d'assurance (« Liability Adequacy Test ») est testée par chaque entreprise, à chaque date de reporting. Les tests sont généralement effectués sur un ensemble légalement fongible (actifs agrégés) en vie ou par groupes de produits homogènes en non-vie. Ageas prend en considération les meilleures estimations actuelles de tous les flux de trésorerie, y compris les flux de trésorerie comme les rendements et charges sur (ré)investissements. Pour les contrats d'assurance vie, les tests incluent les flux de trésorerie résultant des options et garanties incorporées. La valeur actuelle de ces flux de trésorerie a été déterminée sur la base d'un taux d'actualisation sans risque<sup>1</sup>, avec une prime d'illiquidité. Toute insuffisance est immédiatement comptabilisée en résultat, soit sous forme d'une dépréciation des coûts d'acquisition différés ou de la VOBA ou comme perte.

### 2.7.7 Actifs et passifs liés à des contrats en unités de compte

Les contrats d'assurance et de placement d'Ageas sans participation discrétionnaire aux bénéfices se composent principalement de contrats en unités de compte, dont les placements sont détenus pour le compte du souscripteur et évalués à la juste valeur. Les actions propres et les placements en instruments de capitaux propres pour le compte de titulaires de police font l'objet d'une élimination. Les passifs relatifs à ces contrats sont évalués à leur valeur unitaire (c'est-à-dire la juste valeur du fonds dans lequel les contrats en unités de compte sont investis divisée par le nombre d'unités qui composent le fonds).

Certains produits comportent des garanties qui sont aussi estimées à la juste valeur et incluses dans les passifs relatifs aux preneurs d'assurance, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en compte de résultat. Les risques d'assurance sont pris en compte sur la base d'hypothèses actuarielles.

## 2.8 Évaluation des actifs dépréciés

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Ageas réexamine à chaque fin de période tous ses actifs afin de déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation. La valeur comptable des actifs dépréciés est ramenée à son montant recouvrable estimé.

<sup>1</sup> Après 20 ans, le taux utilisé est l'« ultimate forward rate ».

Si, lors d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation d'actifs autre qu'un goodwill ou des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement survenant après que la dépréciation a été actée, le montant est extourné par ajustement de la dépréciation et comptabilisé en compte de résultat. Le montant augmenté ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de dépréciation, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif durant les années antérieures.

#### Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) classé comme disponible à la vente est déprécié s'il y a une indication objective de dépréciation suite à un ou plusieurs événements (« loss event » ou « trigger », soit un événement générateur de pertes ou déclencheur, par exemple, le fait que l'émetteur soit confronté à d'importantes difficultés financières) survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ce ou ces événements ont eu un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui puisse être estimé de façon fiable.

Concernant les actions, les déclencheurs pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation sont, notamment, le fait que la juste valeur soit significativement (25%) inférieure au coût ou ait été inférieure à ce coût pendant une longue période (quatre trimestres consécutifs) se terminant à la date où est arrêté l'état de la situation financière.

Les reprises de dépréciations sur instruments obligataires qui peuvent être objectivement attribuées à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, sont comptabilisées en compte de résultat. Les réévaluations positives des actions, après une dépréciation, sont comptabilisées en capitaux propres.

#### Immeubles de placement et immeubles détenus pour un usage propre

Les immeubles sont évalués au coût et dépréciés lorsque la valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre « la juste valeur moins les frais de vente » ou la « valeur d'utilité » (la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs, sans déduction des taxes de transmission). A la clôture de chaque exercice, Ageas estime s'il y a des indications qu'un actif soit déprécié, sur la base de plusieurs sources d'informations externes (par exemple, des modifications importantes de l'environnement économique) et internes (par exemple, un projet de cession). S'il existe une telle indication et uniquement dans ce cas, Ageas procède à l'estimation du montant recouvrable de l'immeuble. Toute perte de valeur identifiée est comptabilisée en compte de résultat. Après comptabilisation d'une dépréciation, la dépréciation pour les exercices futurs est ajustée sur la base du montant comptable revu moins la valeur résiduelle sur la durée de vie utile restante.

#### Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill est une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée et n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation au moins annuel. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimée et

soumises à une révision à chaque fin d'exercice comptable. Les pertes de valeur identifiées sont comptabilisées au compte de résultat.

#### Autres actifs

Pour les actifs non financiers, le montant recouvrable est estimé comme étant le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des frais de vente est le montant que l'on obtient de la vente d'un actif par une transaction dans des conditions normales de concurrence entre des parties bien informées et consentantes, après déduction de tous frais de cession marginaux directs. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de la continuité d'utilisation d'un actif dans son état présent et de sa cession à la fin de sa durée de vie utile.

## 2.9 Juste valeur des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction, sauf si la juste valeur est démontrée par les données de transactions actuellement observables sur le marché concernant le même instrument, ou se base sur une technique d'évaluation qui prend en compte des données provenant uniquement de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par Ageas pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- la juste valeur des titres disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat est déterminée sur la base des cours de marchés actifs. S'il n'y a pas de cours de marchés actifs disponibles, la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swaps, plus une marge reflétant le profil de risque de l'instrument. Les justes valeurs des titres détenus jusqu'à l'échéance (uniquement nécessaires pour les informations à fournir) sont déterminées suivant les mêmes principes ;
- les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, selon le cas, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options ;
- les justes valeurs de participations privées non cotées sont évaluées au moyen de multiples de marché appropriés (par exemple, le ratio cours/bénéfices ou le ratio cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les caractéristiques particulières de l'émetteur ;
- les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels d'Ageas pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont lissées par la valeur comptable. Les modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafonds et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées conformément au référentiel IFRS ;

- les engagements et garanties hors bilan sont estimés à leur juste valeur sur la base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.

Pour plus de détails sur l'application de ces méthodes et hypothèses, il convient de se référer aux notes correspondantes dans les États financiers consolidés d'Ageas.

## 2.10 Comptabilisation des revenus

### 2.10.1 Encaissement brut

#### *Primes émises*

Les primes relatives aux contrats de longue durée d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont enregistrées en revenus au moment où elles sont dues par les titulaires de contrats. Les prestations et frais de gestion futurs estimés sont enregistrés en parallèle aux revenus afin de reconnaître les profits générés par ces contrats sur leur durée de vie estimée. Ce rattachement est effectué par la détermination des passifs des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices, ainsi que par l'activation et l'amortissement ultérieur des frais d'acquisition des contrats.

#### *Primes acquises*

Pour les contrats de courte durée (principalement en non-vie), les primes émises sont comptabilisées à la création du contrat. Les primes sont reconnues en résultat au rythme de leur acquisition au pro rata de la durée de couverture du contrat. La provision pour primes non acquises représente la part des primes émises relative à la durée encore à courir de la couverture.

### 2.10.2 Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de l'amortissement actuariel, en utilisant le taux effectif appliqué au prix d'achat réel incluant les frais de transaction directs. Les produits d'intérêt incluent les coupons courus sur les instruments à taux fixes et variables ainsi que l'amortissement de la décote ou de la surcote.

Dès qu'un actif financier a été ramené à sa valeur estimée de recouvrement, les produits d'intérêt sont alors comptabilisés sur la base du taux effectif initial pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue de la détermination du montant recouvrable.

### 2.10.3 Gains et pertes réalisés et non réalisés

Pour les instruments financiers classés comme disponibles à la vente, les gains et pertes réalisés sur les ventes et cessions correspondent à la différence entre la contrepartie reçue et la valeur comptable initiale de l'actif vendu, diminuée de toutes les dépréciations comptabilisées en résultat, après ajustement de l'impact éventuel de la comptabilité de couverture de juste valeur.

Pour les instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période de reporting en cours et à la fin de la période de reporting précédente est incluse dans Résultats des ventes et réévaluations.

Pour les instruments dérivés, la différence entre la juste valeur n'incluant pas la partie latente des intérêts courus ("clean fair value") à la fin de la période de reporting en cours et à la fin de la période de reporting précédente est incluse dans Résultat des ventes et réévaluations.

Les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lors de la décomptabilisation ou de la dépréciation de l'actif financier.

### 2.10.4 Commissions

#### *Commissions intégrées au taux d'intérêt effectif*

Les commissions intégrées au taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont généralement traités comme un ajustement du taux d'intérêt effectif. Toutefois, lorsque l'instrument financier est valorisé à la juste valeur via le compte de résultat, les honoraires sont comptabilisés comme produits au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument.

#### *Commissions comptabilisées lors de la fourniture de services*

Les commissions sont généralement comptabilisées comme produits lorsque les services sont prestés. S'il est improbable qu'une convention de prêt soit exécutée et que l'engagement de prêt n'est pas considéré comme un instrument dérivé, les commissions d'engagement sont comptabilisées en produits au pro rata de la période d'engagement.

#### *Commissions comptabilisées à la réalisation de la transaction sous-jacente*

Les commissions provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie, sont comptabilisées à la réalisation de la transaction sous-jacente. Les commissions de syndication sont comptabilisées comme produits lorsque la syndication a été menée à terme.

#### *Commissions provenant de contrats de placement*

Il s'agit de contrats sans participation discrétionnaire aux bénéfices émis par des sociétés d'assurance, qui sont classés comme contrats d'investissement, parce que le risque d'assurance couvert n'est pas significatif. Les produits de ces contrats consistent en des chargements couvrant la couverture d'assurance, les chargements pour frais d'administration et les pénalités de rachat. Les charges incluent les prestations en cas de décès et les intérêts crédités.

# 3

## ACQUISITIONS ET CESSIONS

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2012 et en 2011. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la Note 54 - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

### 3.1 Acquisitions en 2012

#### 3.1.1 Aksigorta A.Ş.

Le 21 novembre 2011, Ageas et Sabanci avaient convenu d'acquérir conjointement des parts supplémentaires dans Aksigorta jusqu'à un maximum de 36%, afin de renforcer encore le partenariat entre les deux groupes. Au 31 décembre 2012, chacune des entités détient 36% dans Aksigorta. Ageas a consacré EUR 6,3 millions à l'acquisition de parts supplémentaires en 2012 et, au total, EUR 10,5 millions à compter du dernier trimestre de 2011.

#### 3.1.2 Acquisitions d'AG Real Estate

AG Real Estate a fait l'acquisition de sociétés immobilières pour un montant d'EUR 84 millions, aucun goodwill n'ayant été comptabilisé.

#### 3.1.3 Groupama Insurance Company Limited

Le 21 septembre 2012, Ageas a signé un accord en vue de l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited pour une contrepartie totale en numéraire de GBP 116 millions (EUR 145 millions). Cette acquisition visait à renforcer la position de marché d'Ageas et elle place Ageas en cinquième position sur le marché britannique de l'assurance non-vie (avec une part de marché de 5,2%), en quatrième position en assurance automobile privée (avec une part de marché de 11,7%) et en quatrième position en assurance aux particuliers (avec une part de marché de 7,1%). La transaction a été finalisée le 14 novembre 2012. Après quoi, GICL est devenu une filiale à 100% d'Ageas UK.

L'impact de l'acquisition sur l'État consolidé de la situation financière d'Ageas à la date d'acquisition se présente comme suit :

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49	Passifs de contrats d'assurance non-vie	797
Placements financiers et prêts	731	Passifs d'impôts exigibles et différés	11
Réassurance et autres créances	162	Intérêts courus et autres passifs	49
Immobilisations corporelles	6		
Charges reportées et autres actifs	117		
		<b>Total des passifs</b>	<b>857</b>
		Goodwill négatif	63
		Coût d'acquisition	145
<b>Total des actifs</b>	<b>1.065</b>	<b>Total des passifs et du coût d'acquisition</b>	<b>1.065</b>

En 2012, Groupama a généré un résultat net d'EUR 3,4 millions. Ni goodwill, ni immobilisations incorporelles n'ont été comptabilisés dans le cadre de la transaction. Le goodwill négatif d'EUR 63 millions a été comptabilisé directement dans le compte de résultat comme Autres produits, voir Note 43 – Autres produits – et provient du fait que le prix d'acquisition de Groupama était inférieur à sa valeur comptable.

## 3.2 Cessions en 2012

### 3.2.1 Ageas Deutschland Lebensversicherung AG

Ageas a signé en 2011 un accord avec Augur Capital pour la vente de ses activités vie en Allemagne. La transaction a été clôturée au premier trimestre 2012 et s'est traduite pour Ageas par une perte en capital d'EUR 14,5 millions. Cette perte était déjà comptabilisée dans le Compte général fin 2011 et incluse dans la rubrique Résultat des ventes et réévaluations.

## 3.3 Acquisitions en 2011

### 3.3.1 Aksigorta A.Ş.

Ageas a finalisé en juillet 2011 une transaction avec Haci Omer Sabanci Holding A. Ş. (Sabanci), le plus grand conglomérat industriel et financier de Turquie, portant sur une prise de participation de 31% dans Aksigorta A.Ş. (Aksigorta, compagnie d'assurances non-vie) via la vente par Sabanci de la moitié de sa participation dans l'entreprise. Suite à cette transaction, Sabanci et Ageas détiennent une participation égale dans Aksigorta. Les autres actions (38%) continuent à être négociées à la Bourse d'Istanbul. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a payé à Sabanci un montant total d'USD 220 millions (EUR 154 millions) en numéraire, lors de sa finalisation.

La transaction a été finalisée le 27 juillet 2011 et Aksigorta est depuis cette date inclus dans le périmètre de consolidation comme entreprise associée.

### 3.3.2 Castle Cover Limited

En mars 2011, Ageas a acquis Castle Cover Limited pour un montant de GBP 52,4 millions (EUR 59,9 millions). Castle Cover est une société de courtage basée au Royaume-Uni, spécialisée dans les assurances pour les personnes de plus de 50 ans. Le goodwill s'élève à EUR 54,5 millions tandis que les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 8,7 millions. Castle Cover est intégré au périmètre de consolidation à compter du premier trimestre 2011.

L'impact de l'acquisition sur l'État consolidé de la situation financière d'Ageas à la date d'acquisition se présente comme suit :

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	Emprunts	1
Créances	11	Passifs d'impôts exigibles et différés	3
Immobilisations corporelles	1	Intérêts courus et autres passifs	19
Charges reportées et autres actifs	1		
Immobilisations incorporelles	63		
		<b>Total des passifs</b>	<b>23</b>
		Coût d'acquisition	60
		<b>Total des passifs et du coût d'acquisition</b>	<b>83</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>83</b>		

Fondée en 2006 et située à Poole dans le Dorset, à proximité du centre opérationnel d'Ageas UK à Bournemouth, Castle Cover Limited occupe la 3e place dans le segment des courtiers spécialisés en assurances habitation, auto et autres assurances privées, pour les personnes de 50 ans et plus, en s'appuyant sur ses marques Castle Cover et Regal Insurance. La société sert plus de 280.000 clients et emploie 300 personnes au Royaume-Uni. Son modèle opérationnel est similaire à celui de RIAS, une filiale d'Ageas UK, qui est actuellement le deuxième intermédiaire sur le marché des + de 50 ans. Avec RIAS, Ageas servira 1,3 million de clients dans ce segment porteur, qui représente actuellement 38% de la population britannique et présente des taux de croissance supérieurs à la moyenne et un taux de fidélité élevé.

L'acquisition de Castle Cover a permis à Ageas de consolider sa quatrième position sur le marché britannique des assurances privées distribuées par le biais de courtiers. Castle Cover a engendré en 2012 une perte nette d'EUR 4,3 millions (2011 : perte d'EUR 1,0 million) après amortissements d'immobilisations incorporelles à hauteur d'EUR 7,6 millions (2011 : EUR 2,3 millions).

### 3.3.3 Acquisitions d'AG Real Estate

AG Real Estate, l'entité du secteur opérationnel Belgique dédiée aux métiers immobiliers et à la gestion des parkings, a conclu plusieurs acquisitions en 2011. Les principales acquisitions sont Westland (acquis à 46% pour un montant d'EUR 31,5 millions) et Regatta (acquis à 50% pour un montant d'EUR 8,4 millions).

### 3.3.4 Fusion de Fortis Lux Vie avec Cardiff Lux International

Ageas Insurance International et BGL BNP Paribas (BGL BNPP) qui détenaient chacune 50% des parts de Fortis Luxembourg Vie, ont conclu un accord avec BNP Paribas Cardif, la société-mère de Cardiff Lux International, en 2011, visant à fusionner leurs activités. Cet accord permet à la nouvelle entité fusionnée de distribuer des produits d'assurance vie et de prévoyance sur le marché luxembourgeois et à des clients fortunés en dehors du Luxembourg, dans le cadre de la distribution LPS (libre prestation de services). L'actionariat de cette entité est réparti comme suit : Ageas 33,33%, BGL BNP Paribas 33,33% et BNP Paribas Cardif 33,34%.

La nouvelle entité fusionnée mène ses activités sous l'enseigne Cardiff Lux Vie.

La fusion a été comptabilisée comme une vente de Fortis Lux Vie en raison de la perte de contrôle. Dans le même temps, l'entité née de la fusion a été comptabilisée par mise en équivalence à hauteur d'EUR 70 millions, puisqu'Ageas en détient 33,33% (voir Note 3.4.1).

### 3.4 Cessions en 2011

#### 3.4.1. Fortis Luxembourg Vie

Ageas Insurance International (Ageas) et BGL BNP Paribas (BGL BNPP), actionnaires à hauteur de 50% chacun de Fortis Luxembourg Vie, ont signé en 2011 avec BNP Paribas Cardif, maison mère de Cardif Lux International, un accord visant à fusionner leurs activités.

La fusion a été clôturée le 30 décembre 2011 et a entraîné une plus-value d'EUR 29,3 millions, comptabilisée en 2011 dans le Compte général et incluse dans la rubrique Résultat des ventes et réévaluations.

### 3.5 Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs générés par les acquisitions et cessions de filiales et d'entreprises associées à la date d'acquisition ou de cession.

	2012		2011	
	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
<b>Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48,5		8,6	- 129,7
Placements	723,1			- 582,9
Immeubles de placement	48,3		16,2	
Créances	7,9			- 0,7
Investissements liés à des contrats en unités de compte				- 7.335,0
Investissements dans les entreprises associées	14,4	- 35,6	226,9	- 0,7
Réassurance et autres créances	162,8	- 0,3	11,5	- 27,6
Actifs d'impôts exigibles et différés	36,9	- 0,1		- 2,5
Intérêts courus et autres actifs	141,0	- 1,1	2,2	- 26,6
Immobilisations corporelles	5,8		31,3	- 1,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	5,2	- 3,7	67,3	- 6,3
Actifs détenus en vue de la vente		- 138,5		138,5
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	797,2		1,3	- 591,1
Passifs liés à des contrats en unités de compte				- 7.335,0
Autres emprunts	16,1		28,0	- 4,4
Passifs d'impôts exigibles et différés	10,4	- 0,6	9,4	- 0,3
Intérêts courus et autres passifs	61,4	- 0,7	25,5	- 54,8
Provisions	5,1			- 15,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente		- 110,5		110,5
Participations ne donnant pas le contrôle	25,6	- 1,0	3,2	- 37,5
Variation des capitaux propres suite à la cession d'entités du groupe		- 13,8		
<b>Actifs nets acquis / Actifs nets cédés</b>	<b>278,1</b>	<b>- 52,7</b>	<b>296,6</b>	<b>- 46,2</b>
<b>Goodwill négatif</b>	<b>62,8</b>			
Résultat sur cessions, brut		14,9		33,8
Impôt sur le résultat sur cessions				
<b>Résultat sur cessions, net d'impôts</b>		<b>33,8</b>		<b>33,8</b>
<b>Trésorerie utilisée pour les acquisitions / reçue des cessions</b>				
Total des acquisitions / Produits des cessions	- 215,3	67,6	- 296,6	80,0
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis/cédés	48,5		8,6	- 129,7
Moins : Eléments non décaissés				- 70,0
<b>Trésorerie utilisée pour les acquisitions/ reçue des cessions</b>	<b>-166,8</b>	<b>67,6</b>	<b>-288,0</b>	<b>-119,7</b>

Le montant total payé en 2012 pour l'acquisition de filiales et d'entreprises associées s'élève à EUR 236,0 millions (2011 : EUR 296,6 millions), neutralisés par une augmentation de capital d'EUR 20,7 millions (2011 : néant) provenant de participations ne donnant pas le contrôle.

# 4

## CAPITAUX PROPRES REVENANT AUX ACTIONNAIRES

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires au 31 décembre :

Capital souscrit	
Actions ordinaires: 243.121.272 actions Ageas émises et libérée d'une valeur nominale d'EUR 8,40	2.042,2
Primes d'émission	2.968,1
Autres réserves	1.968,2
Écarts de conversion	173,6
Résultat net revenant aux actionnaires	743,0
Gains et pertes non réalisés	2.015,5
<b>Capitaux propres revenant aux actionnaires</b>	<b>9.910,6</b>

### Fusion d'ageas SA/NV et d'ageas N.V., et reverse stock split

Les 28 et 29 juin 2012, les Assemblées générales des Actionnaires de la société néerlandaise ageas N.V. et de la société belge ageas SA/NV ont respectivement approuvé la fusion des deux sociétés à une très large majorité. Elles ont également approuvé les opérations de Reverse Stock Split et de Reverse VVPR Strip Split.

Le 3 août 2012, le Conseil d'Administration d'ageas SA/NV a formellement constaté que la société belge ageas SA/NV était devenue à cette date l'unique société mère du groupe Ageas, avec maintien d'un établissement stable aux Pays-Bas.

Dans le même temps, Ageas a procédé au regroupement d'actions et de strips VVPR. Par tranche de dix Units Ageas, une nouvelle action ageas SA/NV a été émise et chaque tranche de vingt strips VVPR Ageas a été automatiquement convertie en un strip VVPR Ageas. Les chiffres historiques ont été ajustés à des fins de comparaison, pour prendre en compte le reverse stock split

### Programme de rachat d'actions propres 2011

Ageas avait annoncé en août 2011, sur la base d'une autorisation accordée par les actionnaires, le lancement d'un programme de rachat d'actions propres à concurrence d'EUR 250 millions maximum. Le programme de rachat d'actions a été lancé le 24 août 2011 pour une période se terminant le 23 février 2012.

Ageas a achevé son programme de rachat d'actions le 25 janvier 2012 ; il a porté sur le rachat d'un total de 19.216.809 actions pour un montant d'EUR 250 millions, soit 7,3% du nombre d'actions en circulation. Les Assemblées générales des actionnaires d'avril 2012 ont approuvé l'annulation des actions rachetées, le 29 juin 2012.

En conséquence du regroupement d'actions et de l'annulation des actions dans le cadre du programme de rachat 2011, le nombre d'actions ageas SA/NV en circulation s'établit à 243.121.272, cotée sur NYSE Euronext Brussels.

### Programme de rachat d'actions propres 2012

Ageas a lancé un programme de rachat d'actions propres à concurrence d'EUR 200 millions maximum, débutant le 13 août 2012 pour une période se terminant le 19 février 2013 au plus tard.

Ce programme a été mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques du secteur et aux lois et règlements y applicables. A cette fin, Ageas a mandaté un courtier indépendant et l'a chargé d'exécuter le programme au nom d'Ageas par des achats sur le marché, via NYSE Euronext Brussels.

Ageas a terminé le programme de rachat d'actions annoncé le 6 août 2012. Entre le 13 août 2012 et le 26 février 2013, Ageas a racheté 9.635.159 actions pour un montant total d'EUR 200 millions, ce qui correspond à 3,96% du total des actions en circulation.

Ageas détient ses actions comme actions autodétenues. Globalisées avec les actions déjà détenues par Ageas, le montant total d'actions autodétenues représente 5,70%. Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale l'annulation des actions rachetées jusqu'au 15 février 2013 inclus.

#### 4.1 Actions ordinaires

##### Actions émises et nombre potentiel d'actions

Parallèlement aux actions en circulation, Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. Note 51 - Passifs éventuels). Le tableau ci-après récapitule les actions émises et le nombre potentiel d'actions en circulation au 31 décembre :

en milliers	
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2012</b>	<b>243.121</b>
Actions potentiellement à émettre :	
- dans le cadre des plans d'actions (voir Note 10)	2.342
<b>Nombre potentiel total d'actions au 31 décembre 2012</b>	<b>245.464</b>

Le Conseil d'Administration d'Ageas a été autorisé en 2011 par l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV à augmenter le capital d'un montant maximum d'EUR 84 millions afin d'honorer les obligations de paiement de coupon de certains instruments financiers, via la méthode ACSM. Une autorisation distincte pour ageas N.V. n'était pas nécessaire en 2011 dans la mesure où le Conseil d'Administration d'ageas N.V. était déjà autorisé à augmenter le capital social dans les Statuts. En outre, le Conseil d'Administration d'Ageas et les conseils d'administration de ses filiales directes sont autorisés à acquérir des Units Ageas pour un montant représentant au maximum 10% du capital-actions émis, pour une contrepartie équivalant au cours de clôture de la Unit Ageas sur Euronext le jour précédant immédiatement l'acquisition, plus ou moins un maximum de 15%.

##### Actions propres

Le nombre total d'actions propres (11,29 millions) comprend essentiellement des actions détenues pour les FRESH (3,97 millions), le programme d'actions à cessibilité restreinte (0,22 millions) et les actions provenant du programme de rachat (7,06 millions). Des détails sur les titres FRESH sont présentés à la Note 27.1.

Le nombre d'actions émises tient compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (3,97 millions). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux S.A. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 3,97 millions d'actions Ageas. Ageasfinlux a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Toutefois, Ageasfinlux S.A. et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Ageasfinlux S.A. est une filiale d'Ageas, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions autodétenues et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir la Note 6 - Rendement par action et la Note 27 – Dettes subordonnées).

En 2011 et en 2012, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale. En fonction de la performance relative du titre Ageas par comparaison à un groupe de pairs sur trois années et de quelques conditions supplémentaires, les membres de la direction générale recevront gratuitement, au total, entre 0 et 160.000 actions Ageas existantes, le 1<sup>er</sup> avril 2014 (plan 2011) et entre 0 et 60.000 d'actions Ageas existantes le 1<sup>er</sup> avril 2015. Outre ces plans, les membres du Management Committee se sont vu attribuer 8.700 actions au titre d'intéressement à long terme. Ageas a décidé de couvrir ces engagements en achetant le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de ces plans.

##### Actions en circulation

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation.

en milliers	Actions		
	émises	propres	en circulation
<b>Nombre d'actions au 1er janvier 2011</b>	<b>262.338</b>	<b>- 4.051</b>	<b>258.287</b>
<b>Solde des actions achetées/vendues</b>		<b>- 17.658</b>	<b>- 17.658</b>
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2011</b>	<b>262.338</b>	<b>- 21.709</b>	<b>240.629</b>
Annulation d'actions	- 19.217	19.217	
<b>Solde des actions achetées/vendues</b>		<b>- 8.798</b>	<b>- 8.798</b>
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2012</b>	<b>243.121</b>	<b>- 11.290</b>	<b>231.831</b>

#### CASHES et règlement avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas

Fortis Banque a émis un instrument financier appelé CASHES en 2007. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 12,53 millions d'actions Ageas.

Fortis Banque a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas).

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN/RPN(I) (cf. Note 30 – RNP(I)) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par BNP Paribas Fortis SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas (cf. Note 18 - Créances). Le règlement et le rachat dépendaient tous deux de la réalisation par BNP Paribas d'un taux de succès minimal de l'offre d'achat sur les CASHES. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 titres présentés, sur 12.000 titres CASHES en circulation (62,94%) en 7,89 millions d'actions Ageas.

BNP Paribas s'est engagé à ne pas vendre ces actions pendant une période de six mois. Le nombre total d'actions Ageas en circulation reste inchangé. En revanche, le nombre d'actions assorties du droit de vote et de dividende a augmenté à ce moment-là de 3,5% (voir aussi Note 51 – Passifs éventuels)

#### 4.2 Autres réserves

Les actions propres, étant des actions ordinaires acquises par Ageas, sont déduites des capitaux propres revenant aux actionnaires et sont comptabilisées dans Autres réserves. En outre, les Autres réserves incluent l'ajustement pour l'option de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle.

#### 4.3 Écarts de conversion

La réserve de conversion de devises est un élément distinct des capitaux propres revenant aux actionnaires dans lequel sont comptabilisés les écarts de conversion, résultant de la conversion des résultats et de la détention d'activités étrangères reprises dans les États financiers consolidés d'Ageas.

Ageas ne couvre les investissements nets dans des activités étrangères que si l'incidence de mouvements de change potentiels est considérée comme dépassant l'appétence au risque d'Ageas. Cependant, les prêts qui n'ont pas été consentis à des fins de financement permanent et les paiements et dividendes en devises connus bénéficient d'une couverture. Les écarts de conversion résultant des prêts et autres instruments en devises désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont comptabilisés en capitaux propres (dans la rubrique Écarts de conversion) jusqu'à la cession de l'investissement net, à l'exception de toute inadéquation de couverture, laquelle sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Lors de la cession d'une entité étrangère, de tels écarts de conversion sont comptabilisés en compte de résultat au titre d'élément de pertes ou gains sur la vente.

#### 4.4 Gains et pertes non réalisés inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires

Les gains et pertes non réalisés tels qu'inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires se présentent comme suit :

	Placements disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire	Total
31 décembre 2012						
Solde brut	5.368,6	- 172,2	159,5	- 30,8		5.325,1
Impôts afférents	- 1.703,2	44,7		1,7		- 1.656,8
Comptabilité reflet	- 1.656,3					- 1.656,3
Impôts afférents	531,1					531,1
Participations ne donnant pas le contrôle	- 570,1	59,8	- 0,7	13,5		- 497,5
Éléments de participation discrétionnaire	4,3				- 4,3	
<b>Total (y compris les écarts de change)</b>	<b>1.974,4</b>	<b>- 67,7</b>	<b>158,8</b>	<b>- 15,6</b>	<b>- 4,3</b>	<b>2.045,6</b>
Transfert à la réserve de conversion (cumulé)	- 10,3		- 20,0	0,2		- 30,1
<b>Total</b>	<b>1.964,1</b>	<b>- 67,7</b>	<b>138,8</b>	<b>- 15,4</b>	<b>- 4,3</b>	<b>2.015,5</b>

	Placements disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire	Total
31 décembre 2011						
Solde brut	588,2	- 200,9	231,7	- 21,2		597,8
Impôts afférents	- 214,6	51,8		0,9		- 161,9
Comptabilité reflet	- 57,8					- 57,8
Impôts afférents	50,3					50,3
Participations ne donnant pas le contrôle	34,1	70,3	- 0,2	8,6		112,8
Éléments de participation discrétionnaire	- 6,1				6,1	
<b>Total (y compris les écarts de change)</b>	<b>394,1</b>	<b>- 78,8</b>	<b>231,5</b>	<b>- 11,7</b>	<b>6,1</b>	<b>541,2</b>
Transfert à la réserve de conversion (cumulé)	- 13,4		- 15,8	0,2		- 29,0
<b>Total</b>	<b>380,7</b>	<b>- 78,8</b>	<b>215,7</b>	<b>- 11,5</b>	<b>6,1</b>	<b>512,2</b>

Les gains et pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente sont présentés dans la Note 16 - Placements.

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et éligibles comme couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées au titre de gains ou pertes non réalisés en Capitaux propres. Toute inefficacité de couverture est immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Les écarts de conversion issus d'instruments désignés comme couverture d'un placement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en Capitaux propres revenant aux actionnaires jusqu'à la cession du placement net, excepté pour une couverture inefficace qui sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Ageas conclut des contrats d'assurance qui présentent non seulement des éléments de garantie, mais également d'autres avantages dont les montants et le calendrier de déclaration et de paiement sont laissés à la seule discrétion d'Ageas. En fonction des dispositions contractuelles et légales, les variations non réalisées de la juste valeur des actifs liés à ces contrats sont comptabilisées, après application de la comptabilité reflet, comme capitaux propres revenant aux actionnaires, au titre d'élément de participation discrétionnaire et de gains et pertes non réalisés portant sur des placements disponibles à la vente.

Le tableau ci-dessous présente les variations des gains et pertes bruts non réalisés repris dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires pour 2011 et 2012.

	Placements disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures de flux de trésorerie	Total
<b>Gains (pertes) bruts non réalisés au 1er janvier 2011</b>	<b>91,3</b>		<b>151,7</b>	<b>- 1,6</b>	<b>241,4</b>
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	- 53,6		75,6	- 19,4	2,6
Reprises de (profits) pertes non réalisés suite à des ventes	- 262,7				- 262,7
Reprises de pertes non réalisées suite à des dépréciations	577,5				577,5
Écarts de conversion	12,3		0,8	- 0,2	12,9
Acquisitions et cessions d'entreprises associées	8,6		3,6		12,2
Transfert de "disponible à la vente" vers "détenu jusqu'à l'échéance"	214,9	- 214,9			
Amortissements		14,0			14,0
Autres	- 0,1				- 0,1
<b>Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2011</b>	<b>588,2</b>	<b>- 200,9</b>	<b>231,7</b>	<b>- 21,2</b>	<b>597,8</b>
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	4.691,3		- 39,9	- 9,0	4.642,4
Reprises de (profits) pertes non réalisées suite à des ventes	52,3				52,3
Reprises de pertes non réalisés suite à des dépréciations	39,1				39,1
Écarts de conversion	- 2,3		4,1		1,8
Amortissements		28,3		- 0,6	27,7
Autres		0,4	- 36,4		- 36,0
<b>Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2012</b>	<b>5.368,6</b>	<b>- 172,2</b>	<b>159,5</b>	<b>- 30,8</b>	<b>5.325,1</b>

#### 4.5 Dividende et conventions d'actionnaires

Les sociétés d'Ageas sont soumises à des restrictions légales en ce qui concerne le montant des dividendes qu'elles peuvent attribuer à leurs actionnaires. Le Code Civil néerlandais prévoit qu'une société néerlandaise ne peut payer un dividende que si les capitaux propres nets de cette société sont supérieurs à la somme du capital appelé et libéré, d'une part, et des réserves légales ou statutaires, d'autre part.

En vertu du Code des Sociétés belge, toute société belge est tenue d'affecter annuellement 5% de son bénéfice net à la constitution de la réserve légale. Cette obligation n'est plus de mise dès que la réserve atteint un montant égal à 10% du capital social. La société ne peut pas davantage payer de dividende si, à la suite de ce dividende, l'actif net de la société tombe en deçà d'un montant égal à la somme du capital libéré et des réserves indisponibles.

En matière de dividendes, les filiales et entreprises liées sont également soumises à des restrictions découlant de normes d'adéquation des capitaux propres et de solvabilité imposées par les organes de contrôle locaux dans les pays où ces filiales sont présentes, et de conventions d'actionnaires.

Dans certains cas, un consensus entre actionnaires est requis pour qu'un dividende soit déclaré. En outre, les conventions d'actionnaires (concernant des parties qui détiennent une participation de donnant pas le contrôle dans des filiales d'Ageas ou une participation dans une société où Ageas ne détient pas le contrôle) peuvent inclure :

- des clauses spécifiques sur les droits de vote ou la distribution de dividendes ;
- des périodes fermées pendant lesquelles les parties ne sont pas autorisées à négocier les actions avant un certain temps ou sans approbation préalable de toutes les parties ;
- des options de vente ou de revente d'actions à d'autres parties à la convention d'actionnaires, y compris la méthode de calcul sous-jacente utilisée pour valoriser les actions ;
- des mécanismes de clause d'intéressement permettant à la partie qui vendrait les actions d'obtenir des avantages additionnels si certains objectifs devaient être atteints ;

- des clauses d'exclusivité ou de non concurrence liées à la vente de produits d'assurance.

#### Dividende proposé pour 2012

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'approbation des actionnaires un dividende brut en numéraire d'EUR 1,20 par action au titre de l'exercice 2012.

#### 4.6 Rendement sur capitaux propres

Ageas calcule le rendement sur capitaux propres sur la base du résultat de douze mois et d'une moyenne mobile des capitaux propres nets des quatre derniers trimestres. Le rendement sur capitaux propres pour 2012 et 2011 se présente comme suit :

	2012	2011
Rendement sur capitaux propres	8,4%	-7,2%

# 5

## PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans les sociétés du groupe Ageas sont les suivantes :

	% des participations ne donnant pas le contrôle	Montant au 31 décembre 2012	% des participations ne donnant pas le contrôle	Montant au 31 décembre 2011
<i>Sociétés du groupe</i>				
AG Insurance (Belgique)	25,0%	1.342,7	25,0%	794,0
Interparking SA (part d'AG Insurance)	10,1%	88,1	10,1%	85,1
Venti M (part d'AG Insurance)	40,0%	32,4	40,0%	38,7
B.G. 1 (part d'AG Insurance)	10,0%	5,9		
Cortenbergh le Corrége (part d'AG Insurance)	38,8%	3,4	38,8%	3,7
Millenniumbcp Ageas (part d'Europe continentale)	49,0%	506,9	49,0%	309,3
F&B/UBI Assicurazioni (part d'Europe continentale)	75,0%	124,5	75,0%	87,6
Tesco Insurance Ltd (part du Royaume-Uni)	49,9%	114,3	49,9%	83,0
<b>Total</b>		<b>2.218,2</b>		<b>1.401,4</b>
Ajustement pour passif lié à l'option de vente PNC* d'AG Insurance (voir Note 33)		- 1.342,7		- 794,0
<b>Total y compris le passif lié à l'option de vente émise</b>		<b>875,5</b>		<b>607,4</b>

\* Participations ne donnant pas le contrôle

Les PNC ou participations ne donnant pas le contrôle représentent la participation relative d'une tierce partie dans les capitaux propres revenant aux actionnaires d'une filiale d'Ageas comme déterminé par Ageas conformément aux normes internationales d'information financières (IFRS).

Les détails relatifs à l'ajustement pour le passif lié à l'option de vente émise sur PNC d'AG Insurance figurent à la Note 33 – Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV.

# 6

## RENDEMENT PAR ACTION

Le tableau suivant détaille le calcul du rendement par action (les chiffres comparatifs ont été ajustés suite au reverse stock split).

	2012	2011
Résultat net revenant aux actionnaires	743,0	- 578,2
Coût d'acquisition des actions à cessibilité restreinte	1,0	0,5
<b>Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action</b>	<b>744,0</b>	<b>- 577,7</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	237.449	254.612
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers)	218	62
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)</b>	<b>237.667</b>	<b>254.673</b>
Résultat de base par action (en euros par action)	3,13	- 2,27
Résultat dilué par action (en euros par action)	3,13	- 2,27

En 2012, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 2.410.735 actions (2011 : 2.569.554) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 19,85 par action (2011 : EUR 19,89) a été exclu du calcul du bénéfice par action dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché, compte tenu du fait qu'après le reverse stock split, il faut exercer 10 options pour acquérir une action.

En 2012 et en 2011, 3,97 millions d'actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les 4,64 millions d'actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (31 décembre 2011 : 12,53 millions) sont incluses dans les actions ordinaires (voir Note 51 – Passifs éventuels).

# 7

## GESTION DES RISQUES

**Prestataire d'assurance actif sur de nombreux marchés, tant en vie qu'en non-vie, Ageas assume un certain nombre de risques, d'origine interne ou externe, susceptibles d'affecter ses activités, sa rentabilité, son cours de bourse, la valeur de ses placements ou la vente de certains produits et services. Outre ses activités d'assurance, Ageas gère un Compte général, qui regroupe essentiellement des activités sans lien avec son cœur de métier, l'assurance : la fonction Finance du groupe et d'autres activités de holding. Le Compte général inclut également les dossiers hérités du passé. Il s'agit de la participation dans Royal Park Investments, de l'option sur actions BNP Paribas, des passifs de divers titres hybrides liés à BNP Paribas Fortis SA/NV et d'une série de passifs éventuels relatifs à des affaires en cours.**

### 7.1 Introduction

En 2012, le marché de l'assurance est resté confronté à une conjoncture difficile :

- en Europe, la croissance économique s'est contractée au point de devenir négative, tandis qu'aux Etats-Unis et dans les marchés émergents, elle a montré des signes de ralentissement ;
- après une forte augmentation en cours d'année, la plupart des spreads de taux d'Europe méridionale se sont réduits mais restent symptomatiques de la crise persistante de la zone euro ; dans le même temps, les efforts des gouvernements pour sauver leurs banques et stimuler leurs économies ont engendré des rendements assez faibles, qui ont mis sous pression la rentabilité future du secteur des assurances ;
- les marchés d'actions ont rebondi en 2012 par rapport aux faibles valeurs de fin 2011, tandis que la volatilité a diminué ; toutefois, et en raison des incertitudes qui ont prévalu, les clients se sont tournés vers des produits d'assurance vie garantis, délaissant les produits en unités de compte.

Pendant l'année 2012, Ageas a décidé de simplifier sa structure juridique et de fusionner ses deux sociétés holdings, a conclu des accords importants avec ABN AMRO et l'Etat néerlandais dans le cadre de procédures judiciaires en cours et avec BNP Paribas sur le règlement partiel de la RPN(I), ce qui a réduit les incertitudes à propos de la position de trésorerie future.

Parallèlement, Ageas a renforcé son portefeuille non-vie et acquis la filiale non-vie de Groupama au Royaume-Uni en novembre 2012. Ageas s'est également orienté vers une nouvelle classe d'actifs : les prêts aux entreprises pour un montant cible d'EUR 2 milliards à atteindre dans les deux à trois ans pour soutenir la rentabilité et diversifier davantage son portefeuille par rapport aux obligations souveraines.

L'exposition nette en obligations d'Etats d'Europe méridionale (disponibles à la vente et détenues jusqu'à l'échéance) a encore été réduite et les produits de leur vente ont été largement réinvestis en obligations souveraines belges.

## 7.2 Cadre de gestion des risques

Prestataire d'assurances multinational, Ageas crée de la valeur en acceptant, en détenant et en transformant des risques susceptibles d'être adéquatement gérés soit individuellement, soit au sein d'un portefeuille, dans un cadre ERM (Enterprise Risk Management) approprié.

Ageas définit le risque comme un écart observé par rapport à des résultats attendus, qui est susceptible d'affecter la valeur, les capitaux propres ou le résultat d'Ageas, ses objectifs commerciaux ou ses opportunités de développement futures. Les risques d'Ageas trouvent donc leur origine dans son exposition aux facteurs de risque interne ou externe liés à ses activités. Ageas n'entend accepter que des risques :

- qu'il comprend bien ;
- qui sont susceptibles d'être correctement gérés soit individuellement, soit au sein d'un portefeuille ;
- qui sont supportables (c'est-à-dire conformes à l'appétence au risque du groupe) ;
- qui présentent un équilibre rendement/risque acceptable.

Ageas a mis en place une approche de la gestion des risques dont l'objectif consiste à comprendre et gérer tous les risques importants de manière efficace dans un cadre ERM (Enterprise Risk Management) bien conçu. L'objectif d'un tel cadre consiste à apporter de la valeur à l'activité et à en assurer une maîtrise adéquate, comme suit :

- identifier, évaluer, contrôler et gérer (voire atténuer si nécessaire) les risques susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs ;
- définir et mettre en œuvre un cadre d'appétence au risque en termes de solvabilité, de rendement et de valeur ;

- s'assurer, en permanence, que le risque d'insolvabilité reste bas et dans les limites de l'appétence au risque ;
- contribuer au processus de prise de décision en fournissant rapidement aux décideurs des informations cohérentes et fiables ;
- créer une culture de conscience des risques dans laquelle chaque manager assume la responsabilité de connaître les risques de son activité, de les gérer adéquatement et d'en faire rapport en toute transparence.

Le cadre de gestion des risques d'Ageas comprend les quatre dimensions suivantes :

- un cadre de risque documenté ;
- une organisation et une gouvernance des risques définies ;
- un cadre de modèle formel ;
- des exigences de reporting.

Au sein d'Ageas, la gestion des risques se fonde sur les principes ERM (Enterprise Risk Management) et le cadre ERM – voir graphique). Ageas veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, contrôlés et gérés conformément aux directives et normes définies au niveau consolidé, qui sont également destinées à servir de référence pour la conduite de toutes les activités au sein du groupe.

Le cadre ERM (Enterprise Risk Management) est en constant réexamen afin de s'appuyer sur les forces du passé en tenant compte des enseignements tirés des circonstances de marché extrêmes qui ont prévalu ces dernières années. Le cadre est en outre régulièrement adapté à l'évolution des besoins d'Ageas. Il est conçu pour soutenir la mission, les objectifs et les normes élevées de gestion du risque, tant au niveau du groupe que localement, et pour veiller à la réalisation des objectifs précités.

- 1 Environnement interne
  - Éthique, valeur, approche du risque
  - Responsabilités

2  
**Objectifs et stratégie de risque**  
 Objectifs de l'entreprise

3 **Cycle de gestion des risques**

**3a Identification des risques**

- de tous les types de risques ;
- des événements possibles et des risques émergents.

**3b Évaluation des risques**

- Probabilité, impact ;
- Inhérent, résiduel brut ;
- Inhérent, résiduel net.

**3d Suivi des risques**

- suivi permanent des risques, expositions et actions ;

**3c Gestion des risques**

- réponses aux risques décidées par le management ;
- évitement, acceptation, réduction ou partage ;
- actions visant à garantir le respect du niveau d'appétence au risque.

4 **Gestion du capital et planning**

- capital requis lié au niveau de risque et à l'appétence au risque ;
- (ré-)affectation du capital selon des plans de financement opérationnel conformes aux objectifs stratégiques et de performance ;
- Affectation en vue d'optimiser la création de valeur, le risque et l'usage du capital attendus.

5 **Information et communication**

- identification, collecte et communication de l'information pertinente selon une forme et un timing permettant la prise de responsabilités et de décisions opérationnelles ;
- communication efficace, verticale descendante et ascendante, et transversale.

6 **Données, TI, infrastructure**

- intégration de l'architecture des systèmes risque & finance ;
- données cohérentes, complètes, précises et auditables.

7 **Activités de contrôle et monitoring du cadre**

- politiques et procédures : décrire le cadre ERM et s'assurer que les réponses aux risques sont effectivement mises en œuvre ;
- Le cadre ERM est suivi, évalué et modifié selon les nécessités.

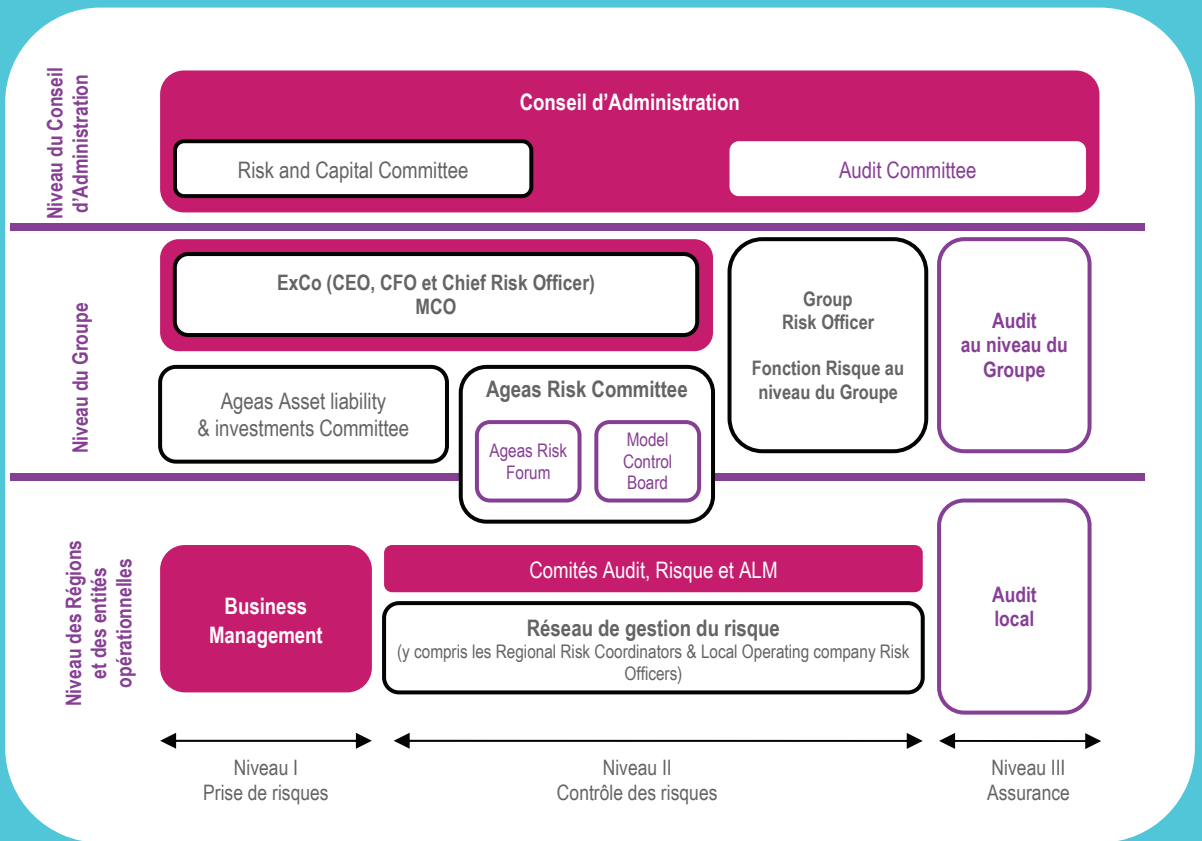
### 7.3 Organisation et gouvernance de la gestion des risques

Le département de gestion des risques au niveau du groupe et au sein des entités opérationnelles a pour mission de veiller à ce que les risques susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels, financiers ou autres, soient promptement identifiés, évalués, gérés et contrôlés.

La fonction Risk Management est organisée de manière à obtenir :

- des responsabilités claires en matière de gestion des risques ainsi qu'une culture de conscience des risques ;
- l'indépendance des fonctions de gestion des risques par rapport aux activités opérationnelles locales ;
- la transparence et la cohérence dans les décisions de prise de risques, couvrant l'ensemble des risques de la taxonomie des risques d'Ageas ;
- le partage des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que le maintien de standards élevés de gestion des risques ;
- la cohérence pour obtenir un reporting et une vision du risque agrégé au niveau du groupe.

La structure et la gouvernance du risque d'Ageas sont présentées ci-dessous :



Le cadre de gestion des risques mis en place par Ageas se caractérise par une délimitation très claire des responsabilités en vue d'une gestion des risques efficace.

Pour superviser la structure du cadre général de risque et de contrôle, pour en détecter les défaillances et optimiser le cadre de gestion des risques, Ageas a adopté le principe d'une « triple ligne de défense » :

- première ligne de défense : les entités opérationnelles locales sont au premier chef responsables de la taxonomie globale des risques relevant de leur domaine. Elles sont responsables de l'exécution de la stratégie opérationnelle à tous les niveaux, depuis le CEO, les cadres supérieurs et les cadres opérationnels, jusqu'aux employés de toutes les entités. Elles doivent avoir mis en place une culture du risque forte et sensibilisé au risque tous les niveaux de l'entreprise ;
- deuxième ligne de défense : les fonctions Group Risk et Local Risk assurent le respect de normes élevées de gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise par la mise en place d'un cadre de risque et plus spécifiquement de politiques et de directives par type de risque. Elles coordonnent la mise en œuvre d'initiatives en matière de risque et stimulent la sensibilisation de la haute direction à l'égard du risque et des performances économiques au niveau consolidé. Elles, et apportent un appui à l'Executive Committee (ExCo) ou au Management Committee local et au Conseil d'Administration pour optimiser, pour l'ensemble d'Ageas, le niveau d'appétence au risque, les limites de risque, le profil risque/rendement et l'utilisation de la capacité d'absorption du risque. En outre, elles sont responsables de la communication et de l'intégration

de la stratégie de risque, de la sensibilisation au risque et de la gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise. Le département Compliance assume un rôle global d'assurance et veille à ce que les politiques (risques et compliance) soient en place et conformes aux règles et exigences internes et externes ;

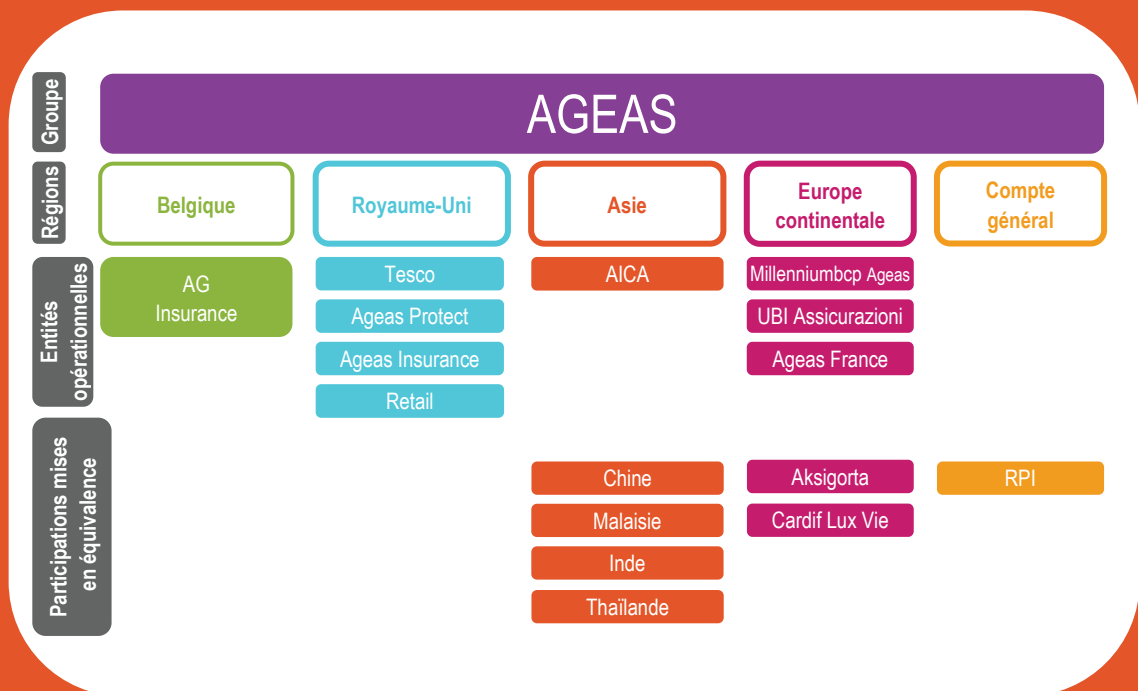
- Troisième ligne de défense : l'Audit interne a vocation à fournir une assurance quant à la conception et à la mise en œuvre correctes du cadre de gouvernance du risque, ainsi qu'au respect des politiques, directives et processus.

### 7.3.1 Unités de gouvernance

La politique de gouvernance du groupe détermine les exigences quant à la nature, au rôle et à l'organisation des comités de risque, de la fonction Risque et du Risk Officer, ainsi que les interactions nécessaires en matière de risque entre le niveau groupe, les régions et les entités opérationnelles.

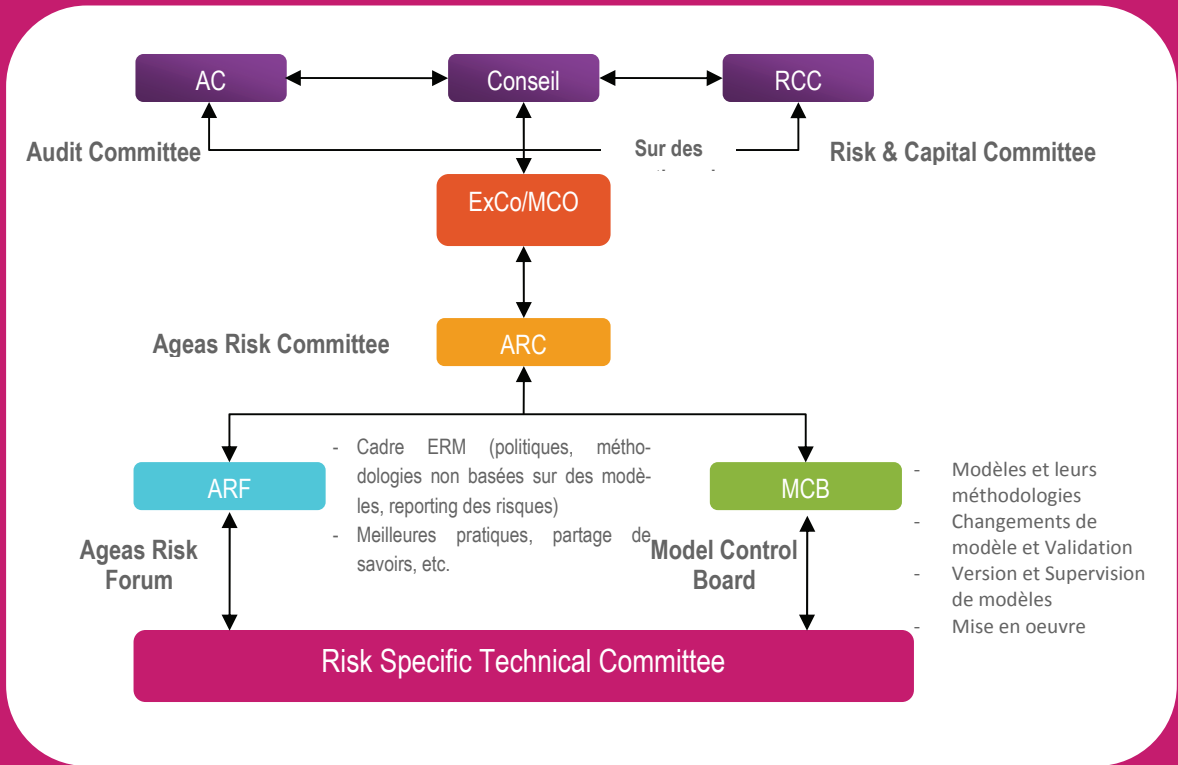
Cette politique s'applique à toutes les unités de gouvernance définies par le Conseil d'Administration d'Ageas. La gouvernance du risque est alignée sur les exigences de gouvernance au niveau du groupe, qui peut alors avoir une vue globale, un reporting complet et assumer ainsi une véritable responsabilité qui contribuera aux résultats du groupes (compte de résultat, état de la situation financière et valeur).

Le tableau ci-après présente l'ensemble des unités de gouvernance d'Ageas.



A. Structure de gestion des risques à l'échelle du groupe

La fonction de gestion des risques s'articule autour d'une série d'instances – conseils d'administration, comités divers et fonctions – investies de diverses responsabilités dans le cadre ERM. Au niveau du groupe, le Conseil d'Administration, ses comités et différentes fonctions sont en place pour assurer la gouvernance du risque :



- le Conseil d'Administration porte l'ultime responsabilité de l'ensemble des activités liées au risque. Le Conseil d'Administration est le plus haut organe de décision d'Ageas, à l'exception des matières réservées aux assemblées générales des actionnaires par le droit des sociétés et par les statuts. Il approuve le niveau d'appétence au risque pour le groupe dans son ensemble ;
- le Risk and Capital Committee a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans l'appréhension des risques et de lui adresser des recommandations dans les matières qui touchent au risque et au capital, en particulier (i) la définition, la supervision et le suivi du profil de risque d'Ageas, par rapport au niveau cible d'appétence au risque tel que déterminé par le Conseil d'Administration, (ii) l'adéquation de l'affectation des capitaux, et (iii) les aspects financiers des dossiers hérités de l'ancien Fortis ;
- l'Audit Committee aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses tâches de surveillance et de suivi du contrôle interne au sens le plus large, au sein d'Ageas, y compris le contrôle interne du reporting financier ;
- l'Executive Committee et le Chief Risk Officer, en particulier, assument à l'égard du Risk and Capital Committee, du Conseil d'Administration ainsi que des marchés et des actionnaires la responsabilité de vérifier que les organes (sociaux) d'Ageas et de ses entités opérationnelles locales prennent les bonnes décisions concernant les structures, les risques, l'exécution des tâches et processus, et de s'assurer que les structures Ageas existent et sont entièrement opérationnelles. Le CRO est assisté du Group Risk Officer, en charge de la direction de la fonction Group Risk et membre du Management Committee (MCO) ;
- le Conseil d'Administration a créé le Group Management Committee pour conseiller le Group Executive Committee. Le Group Executive Committee mène des discussions complètes et sollicite au premier chef l'avis du Management Committee sur les problématiques liées aux politiques globales d'Ageas, à soumettre au Conseil d'Administration pour approbation, comme : la gestion financière (notamment la stratégie de financement, les questions de solvabilité mais pas la politique de dividende), la gestion des risques (par exemple l'appétence au risque) ;

- un Ageas Risk Committee conseille l'Executive Committee d'Ageas sur les questions liées au risque. Il s'assure que tous les risques qui pèsent effectivement sur les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers sont rapidement identifiés, mesurés, gérés, signalés et suivis au moyen de limites d'appétence au risque appropriées), et que la gouvernance et la structure de gestion des risques adéquates sont en place et font l'objet d'un suivi (comme stipulé par la cadre ERM). A cette fin, il émet une opinion sur tous les aspects essentiels de la gouvernance du risque au niveau des entités opérationnelles et des régions, y compris les dérogations localement proposées au cadre ERM. Il est lui-même conseillé par l'Ageas Risk Forum sur des questions liées au cadre de gestion des risques et par l'Ageas Model Control Board (MCB) qui s'assure que les modèles utilisés sont appropriés et conviennent pour les tâches auxquelles ils doivent servir ;
- l'Ageas Investment Committee conseille l'Executive Committee d'Ageas et contrôle l'exposition globale des actifs afin d'assurer qu'ils soient gérés conformément au cadre de risque et aux limites définies. Il conseille le management dans les décisions d'investissement, il prend des décisions ou élabore des recommandations en matière d'allocation d'actifs stratégiques et de gestion actif-passif (ALM), il contribue à l'optimisation de la stratégie d'investissement du groupe et s'assure que des mesures d'atténuation des risques soient prises lorsque cela s'avère nécessaire. Ce comité comprend deux composantes, Asie et Europe, pour garantir une perspective régionale pertinente ;
- les comités techniques spécifiques - le comité technique de risque financier (Ageas Financial Risk Technical Committee), le comité technique Vie (Ageas Life Technical Committee), le comité technique Non-vie (Ageas Non-Life Technical Committee) – agissent en tant qu'organes techniques experts. Ils assurent la cohérence de la méthodologie et des modèles dans l'ensemble des entités opérationnelles locales d'Ageas. Ils ont un rôle de facilitateur dans l'agrégation des exigences des entités opérationnelles, ils réalisent la cohérence entre les plates-formes du groupe Ageas menant les évaluations des risques et les exigences opérationnelles et réglementaires globales. Ils agissent comme des instances consultatives à l'égard du Ageas Risk Committee et des Model Control Boards ;
- le Group Risk Officer préside la fonction Group Risk à qui incombe la responsabilité de faire le suivi et le reporting du profil de risque global du groupe, y compris le profil de risque agrégé des entreprises d'assurance et des actifs et passifs de la société holding du groupe. La fonction Group Risk a aussi pour vocation de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre le cadre ERM, de le documenter par la mise à jour régulière des politiques de risque et de la taxonomie des risques. Elle établit et fournit tous les rapports nécessaires sur le risque et émet des avis sur les risques dans l'ensemble du groupe, tout en s'efforçant d'obtenir l'approbation de l'Ageas Risk Committee sur ces risques. Elle assure la pertinence du modèle global de gouvernance et intègre les avis donnés par le département indépendant d'Ageas chargé de la validation des modèles. Elle coordonne les grands projets liés au risque, comme la mise en œuvre de Solvabilité II. Le Group

Risk Officer intervient comme risk officer indépendant ayant un accès direct au Conseil d'Administration.

La fonction Risk Management d'Ageas conseille le management, mais n'est pas responsable des décisions prises par le management, ni de leur exécution. Elle constitue le deuxième niveau de contrôle ; sa mission première est de déterminer la stratégie au plus haut niveau, l'appétence au risque agrégée, et d'assurer la coordination, le suivi, les tests et le support nécessaires.

En tant que troisième niveau de contrôle, l'Audit interne constitue un niveau de contrôle supplémentaire important : il procède à l'évaluation soit systématique, soit ad hoc, des processus de contrôle, y compris la gestion des risques, la vérification du respect des politiques et l'audit des pratiques de risque.

Ces structures assurent la cohérence, la transparence, le partage de connaissances et font en sorte que les initiatives à l'échelle du groupe s'appuient sur l'expérience pratique et l'expertise des entités opérationnelles locales, qu'elles soient acceptées et mises en œuvre. Les gestionnaires de risques de chacune des entités opérationnelles locales sont membres du Ageas Risk Forum (ARF), qui se réunit régulièrement pour échanger des connaissances et des bonnes pratiques, mais aussi pour développer et améliorer le cadre ERM du groupe.

Les Chief Risk Officers des principales entités opérationnelles locales sont membres de l'ARC : ainsi, les décisions ou recommandations de l'ARC tiennent compte de leur point de vue et de leur expertise. Les problématiques et méthodologies de risque les plus importantes sont en outre examinées par le Management Committee, l'Executive Committee et par le Conseil d'Administration. Dès que les organes du groupe ont approuvé les changements au cadre de gestion des risques du groupe, ceux-ci sont alors notifiés à chaque Conseil d'Administration local pour être formellement adoptés par l'entité opérationnelle locale.

## B. Organisation de gestion des risques au niveau des entités opérationnelles

Chaque entité d'assurance est responsable :

- de la gestion de ses risques et de la mise en place d'un cadre exhaustif de gestion des risques ;
- de la gestion de ses risques conformément aux limites, aux politiques et aux directives fixées par le Groupe Ageas, par les autorités réglementaires et par son Conseil d'Administration local.

*Chaque entité opérationnelle locale se doit de mettre en place :*

- au niveau du Conseil d'Administration, un Risk Committee et un Audit Committee pour aider le Conseil d'Administration dans ses travaux de surveillance ;
- un Management Risk Committee, qui aide l'équipe de direction à bien comprendre les principaux risques et à mettre en place les procédures adéquates de gestion des risques ;

- un comité ALM notamment chargé du suivi des risques de marché pour assurer une gestion conforme au cadre de gestion des risques, dans les limites convenues, et pour prendre des décisions ou émettre des recommandations ALM spécifiques ;
- un comité local de contrôle des modèles qui assume la coordination avec le Model Control Board d'Ageas ;
- une fonction de risque (ou un risk officer) pour soutenir le Risk Committee, qui assure le reporting des risques et transmet ses avis au CEO local, au Conseil d'Administration local ainsi qu'à la direction du groupe ;
- une fonction de conformité (Compliance) qui conseille les organes administratifs ou de gestion en matière de conformité à la loi, à la réglementation et aux contraintes administratives, ainsi qu'aux politiques du groupe et aux directives locales lorsque celles-ci fixent des contraintes supplémentaires. La fonction Compliance évalue l'incidence éventuelle des changements du cadre légal sur l'activité de l'entité concernée et détecte les risques de conformité ;
- une fonction d'audit interne qui évalue la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et d'autres éléments du système de gouvernance des risques.

Le management local exerce le premier niveau de contrôle, puisqu'il a pour responsabilité première d'identifier et de gérer les risques au sein de son organisation.

Pour les éléments qui exigent l'approbation du Conseil d'Administration local, celui-ci doit avoir été tenu informé de l'avis de l'ARC dans le cadre du processus de décision local. À noter qu'il s'agit là d'un avis destiné à étayer la décision du Conseil d'Administration local, mais que la responsabilité de la décision finale appartient à ce dernier. Les représentants d'Ageas au Conseil d'Administration sont informés de l'avis de l'ARC par le biais de son avis à l'Executive Committee (avec information parallèle au MCO).

Le périmètre d'action de l'Ageas Risk Committee comprend le Compte général, dont la gestion est distincte de celle des entités d'assurance.

## 7.4 Taxonomie des risques

Ageas propose une très vaste gamme de produits d'assurance dans de nombreux pays et se trouve de ce fait exposé à une large série de risques. La taxonomie des risques est conçue pour garantir une approche cohérente et globale de l'identification, de l'évaluation, du suivi des risques et des réactions à ces risques, par un travail de mise en évidence et de définition de tous les risques identifiés au sein du groupe. Elle doit donc servir de base à l'ensemble des efforts de gestion des risques.

La taxonomie ne saurait être considérée comme exhaustive, et il incombe au management opérationnel et à la fonction Risk Management de veiller à l'identification de tous les risques. L'objectif est d'assurer à cette taxonomie un degré élevé de stabilité et de cohérence dans le temps, mais elle sera toutefois revue chaque année et ajustée si nécessaire.

## 7.5 Appétence au risque

Ageas s'est doté d'un cadre clair d'appétence au risque sous-tendu par une politique formelle en la matière, approuvée par le Conseil d'Administration et l'Executive Committee.

La finalité de cette politique est de faire en sorte que chaque entité opérationnelle locale et le groupe globalement disposent d'un ensemble clair et formel de limites pour la prise de risques et, surtout, que ces instances aient la volonté et la capacité d'assumer les risques pris. L'appétence au risque détermine des plafonds et non des niveaux d'exposition optimaux, et ne précise pas les modalités de mise en œuvre des limites détaillées. Elle n'implique pas non plus que la prise de risques maximale autorisée par la politique convient pour atteindre un certain rendement ou un autre objectif stratégique, mais elle suppose que le niveau d'appétence est acceptable. Elle n'implique dès lors pas non plus qu'il soit automatiquement permis d'accroître les risques jusqu'au maximum permis. Des contrôles sont instaurés dans le cadre d'autres politiques (risque de marché et politique ALM, politique d'investissement et de risque d'assurance) par des contraintes complémentaires en matière de prise de risques. Le capital nécessaire pour absorber les risques doit aussi s'accompagner d'un rendement suffisant en termes de création de valeur.

Le cadre d'appétence au risque définit deux types de critères :

Les critères *quantitatifs*, basés au premier chef sur la capacité de l'entreprise et sa volonté à accepter les dérogations dans les mesures essentielles suivantes :

- solvabilité ;
- rendement ;
- valeur.

Chaque entité opérationnelle locale et le groupe fixent des limites claires quant à la dérogation acceptable par rapport à la solvabilité, au rendement et à la valeur, après une série d'événements de stress (stress events) clairement définis. L'appétence au risque actuelle englobe les facteurs de risque suivants :

- risque financier : risque de cours, de spread, immobilier, de taux, d'investissement et de défaillance sur investissements ;
- le risque d'assurance vie : mortalité, longévité, catastrophe, révision, renonciation, coûts et invalidité.

Les critères *qualitatifs* incluent des éléments difficilement quantifiables mais pour lesquels des limites d'activités acceptables peuvent être décrites de façon qualitative.

#### Les déclarations d'appétence au risque peuvent fixer :

- des limites impératives (hard limits) : les entités opérationnelles locales et le groupe doivent d'y conformer. Les unités de gouvernance ne peuvent décider d'accepter des expositions qui pourraient provoquer un non-respect des exigences de capital réglementaires minimales.
- des limites non contraignantes (soft limits) : il incombe à chaque conseil d'administration local de décider si la déclaration d'appétence au risque est appropriée ou de définir de limites plus appropriées. Ainsi, les conseils d'administration locaux peuvent accepter des dérogations plus importantes en termes de rendement ou de valeur, mais sous réserve de l'avis du Risk Committee d'Ageas.

#### Déclaration d'appétence au risque en matière de solvabilité

Les entités opérationnelles locales et le groupe sont tenus de définir leur capital cible et leur capital minimum acceptable, conformément à la politique de gestion du capital, et de respecter les déclarations d'appétence au risque suivantes :

- les expositions doivent être limitées de manière à assurer qu'à partir du capital cible, le capital disponible reste supérieur au capital acceptable minimum après prise en compte de plusieurs événements de stress prédéfinis, considérés individuellement. Lors de l'application de ces événements de stress, c'est le capital cible qui sert de point de départ et l'excédent disponible n'est pas pris en compte ;
- les événements de stress sont de type « 1 sur 30 ans », ce qui signifie que la probabilité que l'entité opérationnelle doive faire appel à du capital externe en raison d'expositions au risque est inférieure à 3,33%.

La déclaration d'appétence au risque décrite ci-dessous constitue une limite impérative.

Dans le cadre des règles Solvabilité I actuellement en vigueur, le capital cible au niveau du groupe a été fixé à 200% du minimum réglementaire et à 125% du capital acceptable minimum.

#### Déclaration d'appétence au risque en matière de rendement

Les entités opérationnelles locales et le groupe sont tenus de définir leur rendement sur la base de déclarations d'appétence au risque. La déclaration ci-dessous est une directive de référence pour Ageas et ses entités opérationnelles locales.

- les expositions doivent être limitées pour faire en sorte que la dérogation par rapport au rendement IFRS budgété en fin d'exercice suite à des événements de stress distincts et spécifiques soit limitée à un pourcentage prédéfini ;
- les événements de stress sont de type « 1 sur 10 ans », ce qui signifie que la probabilité que l'entité opérationnelle dépasse les seuils d'incidence définis ci-dessus, suite à l'exposition au risque, est inférieur à 10%.

La déclaration ci-avant est une limite non contraignante.

#### Déclaration d'appétence au risque en matière de valeur

Les unités de gouvernance et le groupe sont tenus d'établir leurs déclarations d'appétence au risque en matière de valeur. La déclaration ci-dessous est une directive de référence pour Ageas et ses entités opérationnelles :

- les expositions doivent être limitées pour faire en sorte que la réduction de la valeur conforme au marché du début d'exercice, suite à un événement de stress spécifique distinct soit limitée à un pourcentage prédéfini ;
- les événements de stress sont de type « 1 sur 30 ans », ce qui signifie que la probabilité que l'entité opérationnelle soit confrontée à une perte de valeur dépassant les seuls d'incidence définis ci-dessus, suite à une exposition au risque, est inférieure à 3,33%.

La déclaration ci-dessus est une limite non contraignante.

#### Notes relatives aux événements de stress

La politique d'appétence au risque d'Ageas répartit les événements de stress (stress events) en trois groupes :

- les événements de stress définis par le groupe : les normes minimales d'appétence au risque pour le groupe définissent les événements de stress à prendre en considération par toutes les entités opérationnelles lors du contrôle de l'adéquation entre le risque et l'appétence au risque. Ces événements de stress peuvent être individuels (par exemple lorsqu'ils constituent un choc sur un seul facteur de risque) ou combinés (lorsqu'ils constituent un choc sur plusieurs facteurs) ;
- les événements de stress locaux : outre les normes au niveau du groupe, chaque entité opérationnelle locale peut prévoir des simulations de crise supplémentaires si des risques additionnels ont été identifiés. La liste des événements de stress locaux est déterminée par le management local (ou le bureau régional le cas échéant). Simultanément, un avis est demandé au Risk Officer indépendant local, sur les résultats obtenus. Ceux-ci sont également remontés au niveau du groupe (au Group Risk Officer) ;
- les obligations de reporting supplémentaires : Il s'agit de scénarios supplémentaires (individuels ou combinés) qui s'ajoutent à cause d'inquiétudes spécifiques découlant d'événements ou de situations de marché récents. Ils sont extérieurs au cadre standard d'appétence aux risques ; ils n'imposent pas nécessairement la prise de mesures, mais ils sont importants pour obtenir ces informations supplémentaires sur le profil de risque du groupe et de ses entités opérationnelles. Ils peuvent être définis tant par le groupe que par une entité opérationnelle locale (événements de stress locaux).

## 7.6 Détails relatifs à différentes expositions aux risques

### 7.6.1. Risque financier

Le risque financier recouvre l'ensemble des risques relatifs à la valeur et à la performance des actifs et passifs financiers. Il englobe :

- le risque de marché qui découle de dégradations de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations du niveau et de la volatilité des prix de marché d'actifs, de passifs et d'instruments financiers ;
- le risque de crédit qui englobe le risque de spread, le risque de défaillance de contrepartie et le risque de concentration.

Le risque financier est le risque majeur pour bon nombre d'entités opérationnelles d'Ageas. Le cadre de risque mis en place pour l'ensemble des entités opérationnelles prévoit des politiques et des limites d'investissement, des simulations de crise et un contrôle régulier de la nature et du niveau des risques financiers, pour que les risques pris soient adéquats, pour le client comme pour l'actionnaire, et pour qu'ils soient correctement rémunérés.

Les entités opérationnelles locales déterminent la composition globale des actifs sur la base d'études visant à identifier les meilleurs actifs stratégiques et d'un suivi régulier de la situation et des perspectives du marché afin de décider des allocations tactiques. Pour définir un portefeuille cible adéquat, le processus de décision doit respecter un équilibre entre appétence au risque, exigences de capitaux propres, risques et rendement à long terme, attentes des titulaires de polices, contraintes de participations discrétionnaires aux bénéficiaires, questions fiscales et de liquidité.

La mission de la fonction Group Risk Management consiste à déterminer (et à superviser) l'appétence générale au risque en matière de risques financiers ; il collabore avec les entités opérationnelles locales pour développer les politiques et les meilleures pratiques à adopter par les conseils d'administration locaux afin de veiller à leur intégration dans l'activité journalière locale.

Ce risque se décompose en une série de risques, qui sont :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de cours ;
- le risque de change ;
- le risque immobilier ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de crédit :
  - le risque de spread ;
  - le risque de contrepartie ;
  - le risque de concentration.

Ces risques sont expliqués plus en détail dans les points suivants.

#### 7.6.1.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs, passifs et instruments financiers sensibles aux variations de la structure de la courbe ou de la volatilité des taux d'intérêt.

Des fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les produits commercialisés par les entités d'assurance, par exemple, sur les garanties et les participations discrétionnaires aux bénéficiaires, et sur la valeur des placements d'Ageas. Ce risque découle de la différence de sensibilité des actifs et des passifs aux variations des taux d'intérêt.

Pour l'évaluation, le suivi et le contrôle de son risque de taux d'intérêt, Ageas recourt à différents indicateurs, parmi lesquels l'analyse de non-concordance (*mismatch*) des flux de trésorerie et les simulations de crise (*stress tests*). Les politiques d'investissement imposent généralement une concordance élevée, sauf dérogation dûment approuvée. Pour le long terme, l'appariement (*matching*) peut être difficile à réaliser, faute d'actifs adéquats ; la stratégie d'appariement sera donc déterminée en fonction de l'appétence au risque, de la disponibilité d'actifs, des taux de marché actuels et prévus et des niveaux de garantie. Des instruments dérivés sont parfois utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Face à un manque d'actifs à long terme, les passifs d'assurance, qui s'étendent en général sur une longue période, génèrent un écart négatif sur les groupes d'échéance à long terme et positif sur les échéances plus courtes.

#### 7.6.1.2 Risque de cours

Le risque de cours découle de la sensibilité des actifs, passifs et instruments financiers aux variations des niveaux ou de la volatilité des cours des actions ou de leur rendement. Ce risque est contrôlé en fixant des limites basées sur l'appétence au risque et par des politiques d'investissement qui imposent la mise en place d'une série de contrôles, et notamment des mesures à prendre en cas de baisse de valeur significative. La gestion proactive de ce risque au cours des dernières années a permis de réduire rapidement l'exposition au risque sur actions par le biais de ventes et de couvertures, d'éviter des pertes et de préserver la solvabilité des compagnies d'assurances tout au long de la crise financière. Ageas avait déjà communiqué précédemment son intention d'accroître graduellement son exposition aux actions. Mais eu égard aux circonstances de marché et à la volatilité, Ageas a interdit tout nouvel investissement en actions dès 2009. L'interdiction est restée en vigueur depuis lors et les filiales du groupe n'ont pas investi en actions. Durant l'année 2012, Ageas a assoupli cette interdiction et permis de nouveaux investissements en actions, à condition de les combiner à un mécanisme de protection, assurant que les indicateurs restent dans les limites d'appétence au risque.

Pour la gestion des risques, Ageas détermine l'exposition sur actions en fonction des actifs et des risques sous-jacents. L'exposition économique totale sur actions est présentée dans le tableau ci-dessous, selon une approche basée sur le risque et avec rapprochement des chiffres publiés en IFRS.

	2012	2011
Type d'actifs		
Placements directs en actions	1.190,8	750,0
Fonds de placement en actions	102,2	142,0
Titres financiers non cotés	33,9	15,5
Placements alternatifs	1,5	26,1
Fonds profilés	30,3	7,4
Fonds de matières premières		0,1
<b>Exposition économique totale sur actions</b>	<b>1.358,7</b>	<b>941,1</b>
Fonds obligataires	335,3	195,9
Fonds immobiliers (SICAFI/REITS)	686,0	679,6
<b>Exposition totale en IFRS des actions et autres placements</b>	<b>2.380,0</b>	<b>1.816,6</b>

### 7.6.1.3. Risque de change

Le risque de change naît de la sensibilité d'actifs, de passifs et d'instruments financiers aux variations du niveau ou de la volatilité des cours de change en cas de non-concordance entre la devise des actifs et des passifs. Au niveau du groupe, cela comprend les situations où Ageas détient des actifs (participations ou placements) libellés en d'autres devises que l'euro.

La politique de placement d'Ageas limite ce risque, car elle impose de minimiser la non-concordance de devises entre actifs et passifs, et même, dans la plupart des cas, de l'éliminer.

Ageas a pour politique de ne pas couvrir les investissements en actions et les financements permanents en devises des filiales et entreprises associées. Ageas accepte la non-concordance liée à ses activités locales opérant dans des devises différentes de l'euro comme la conséquence de son statut de groupe international.

Les principales expositions au risque de change au 31 décembre figurent dans le tableau ci-dessous. Les chiffres présentés sont des expositions nettes (actifs moins passifs), après toute couverture libellée en euro.

Au 31 décembre 2012	HKD	GBP	THB	MYR	CNY	TRY	HUF	USD	JPY	CHF	AUD	PLN	INR
Total des actifs	1.044,0	5.420,0	244,2	307,5	260,5	175,5	2,8	3.652,7	1,1	2,5	12,0	16,6	34,0
Total des passifs	814,0	4.137,6			13,0			1.868,7	0,5	1,4	8,4	1,4	
Total des actifs moins les passifs	230,0	1.282,4	244,2	307,5	247,5	175,5	2,8	1.784,0	0,6	1,1	3,6	15,2	34,0
Hors bilan	324,5				0,5			- 1.374,9					
Position nette	554,5	1.282,4	244,2	307,5	248,0	175,5	2,8	409,1	0,6	1,1	3,6	15,2	34,0
Dont quote-part des entreprises associées	1.011,7	1.183,1	244,2	307,5	260,5	175,5							12,8

Au 31 décembre 2011	HKD	GBP	THB	MYR	CNY	TRY	HUF	USD	JPY	CHF	AUD	PLN	INR
Total des actifs	934,5	3.931,1	205,5	319,7	211,0	160,1	2,5	2.840,6	4,8	2,1	1,1		34,0
Total des passifs	683,2	2.908,0			5,8			1.696,4	0,5		1,2		
Total des actifs moins les passifs	251,3	1.023,1	205,5	319,7	205,2	160,1	2,5	1.144,2	4,3	2,1	- 0,1		34,0
Hors bilan	124,9							- 647,8					
Position nette	376,2	1.023,1	205,5	319,7	205,2	160,1	2,5	496,4	4,3	2,1	- 0,1		34,0
Dont quote-part des entreprises associées	934,5	1.007,5	205,5	319,7	211,0	160,1							16,4

#### 7.6.1.4 Risque immobilier

Le risque immobilier découle de la sensibilité des actifs, passifs et placements financiers au niveau ou à la volatilité des cours des biens immeubles ou de leur rendement.

Pour la gestion des risques, Ageas définit son exposition sur immobilier d'après la valeur de marché des actifs, et y inclut les actifs détenus pour compte propre. Cette approche donne un résultat différent de l'exposition présentée conformément aux définitions IFRS, qui exclut les profits latents. Le tableau ci-dessous identifie ce qu'Ageas considère comme son exposition économique sur immobilier et établit le rapprochement par rapport aux chiffres publiés selon les IFRS.

	2012	2011
Type d'actifs		
<i>Valeur comptable</i>		
Immeubles de placement IFRS	2.415,5	2.045,7
Immobilisations corporelles : immeubles à usage propre	1.010,0	1.000,7
Immeubles destinés à la vente	107,5	146,0
<b>Exposition IFRS sur immobilier</b>	<b>3.533,0</b>	<b>3.192,4</b>
<i>Plus-values latentes (exposition économique)</i>		
Immeubles de placement	891,7	753,4
Immobilisations corporelles : immeubles à usage propre	421,4	471,7
Fonds immobiliers	686,0	679,6
<b>Exposition économique totale sur immobilier</b>	<b>5.532,1</b>	<b>5.097,1</b>

#### 7.6.1.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'Ageas n'est plus en mesure de réaliser des placements ou d'autres actifs en vue de régler ses engagements financiers échus. Par exemple, c'est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes, attendues ou non, de règlements de trésorerie, émises par des assurés ou par d'autres cocontractants, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité, à cause de contraintes relatives à la liquidation d'actifs. Ces contraintes peuvent être structurelles ou provenir de bouleversements sur les marchés. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'une prime de liquidité présumée, utilisée pour valoriser des passifs illiquides, ne se réalise pas.

Les engagements financiers d'Ageas et de ses entités opérationnelles locales sont souvent à long terme. Quant aux actifs détenus pour les honorer, ils sont généralement à long terme et peuvent s'avérer illiquides. Les sinistres et autres sorties de trésorerie peuvent s'avérer imprévisibles et sensiblement différents des montants attendus. En l'absence de ressources liquides permettant d'honorer des engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance, il faut emprunter des fonds liquides, voire vendre des actifs illiquides (moyennant, bien souvent, une forte perte de valeur) pour honorer ces engagements. Des pertes peuvent résulter des intérêts à payer sur ces emprunts ou des décotes qu'il faudrait accepter pour liquider certains actifs.

En tant que groupe d'assurance, Ageas est généralement générateur de trésorerie, et ce risque est donc relativement réduit. Les dernières années ont été marquées par l'effet de la crise de la dette (européenne) ; les banques centrales ont mis en œuvre diverses politiques monétaires visant à soutenir la liquidité et contrer ces crises. En raison de ces incertitudes, Ageas a conservé une forte position de trésorerie, tout au long de l'année, de

manière à pouvoir faire face, le cas échéant, à des situations relativement difficiles.

Les causes de risque de liquidité peuvent se ventiler en éléments susceptibles de créer une augmentation soudaine du besoin de trésorerie et en éléments susceptibles de réduire, contre toute attente, la disponibilité des ressources espérées en couverture de besoins de trésorerie. Les types de risque de liquidité sont les suivants :

- *le risque de liquidité de financement* est le risque qu'Ageas ou une entité opérationnelle locale ne soit pas en mesure d'obtenir suffisamment de fonds externes, suite à l'illiquidité de ses actifs, au moment où ils en auraient besoin (par exemple pour faire face à un sinistre important inattendu) ;
- *le risque de liquidité du marché* est le risque que le processus de vente lui-même entraîne des pertes dues aux conditions de marché ou à des concentrations élevées.

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de liquidité, tant à l'échelon local qu'au niveau du groupe, chaque entité identifie et assure le suivi du risque de liquidité de manière à connaître et comprendre au mieux les circonstances susceptibles de donner naissance à des problèmes de liquidité (par exemple, profil attendu d'extinction des passifs, renoncations en masse, ralentissement dans les affaires nouvelles, changement de notation, etc.), mais aussi sa propre capacité de réaction (par exemple, liquidité des actifs en cas de crise). Au niveau du Compte général, le suivi de la liquidité totale du groupe tient compte des flux de paiements relatifs aux instruments hérités du passé au sein du holding, des transferts de et vers les entités opérationnelles locales, des paiements de dividendes aux actionnaires, tant dans les conditions actuelles qu'en situation de crise.

Le tableau suivant montre les actifs et les passifs d'Ageas regroupés par classe d'échéance pertinente, d'après la durée résiduelle jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Il présente tous les actifs et passifs d'Ageas et comprend donc les activités tant d'assurance que de holding.

Au 31 décembre 2012	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actifs</b>						
Instruments financiers à taux fixe	1.728,3	1.066,4	3.188,8	18.356,6	40.339,4	64.679,5
Instruments financiers à taux variable	1.152,9	146,7	389,6	813,4	1.192,5	3.695,1
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	469,4	548,2	558,0	464,6	5.222,5	7.262,7
Actifs non financiers	219,7	529,2	2.321,7	3.162,0	15.243,0	21.475,6
<b>Total des actifs</b>	<b>3.570,3</b>	<b>2.290,5</b>	<b>6.458,1</b>	<b>22.796,6</b>	<b>61.997,4</b>	<b>97.112,9</b>
<b>Passifs</b>						
Instruments financiers à taux fixe	188,8	128,1	594,9	347,9	1.640,1	2.899,8
Instruments financiers à taux variable	59,1	17,4	34,0	172,9	1.519,4	1.802,8
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	477,5	608,3	4.509,8	16.887,0	40.468,4	62.951,0
Passifs non financiers	171,4	830,3	1.689,7	3.280,0	12.701,8	18.673,2
<b>Total des passifs</b>	<b>896,8</b>	<b>1.584,1</b>	<b>6.828,4</b>	<b>20.687,8</b>	<b>56.329,7</b>	<b>86.326,8</b>
<b>Écart de liquidité net</b>	<b>2.673,5</b>	<b>706,4</b>	<b>- 370,3</b>	<b>2.108,8</b>	<b>5.667,7</b>	<b>10.786,1</b>
<b>Passifs y compris les intérêts futurs</b>						
Instruments financiers à taux fixe	199,5	150,1	696,0	854,8	1.744,7	3.645,1
Instruments financiers à taux variable	59,1	17,7	35,0	176,4	270,8	559,0
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	477,5	608,3	4.509,8	16.887,0	40.468,4	62.951,0
Passifs non financiers	171,4	830,3	1.689,7	3.280,0	12.701,8	18.673,2
<b>Total des passifs y compris les intérêts futurs</b>	<b>907,5</b>	<b>1.606,4</b>	<b>6.930,5</b>	<b>21.198,2</b>	<b>55.185,7</b>	<b>85.828,3</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>						
<b>Total des actifs <sup>1)</sup></b>	<b>2.720,3</b>	<b>3.561,4</b>	<b>4.597,4</b>	<b>21.477,9</b>	<b>58.245,2</b>	<b>90.602,2</b>
<b>Total des passifs <sup>1)</sup></b>	<b>982,1</b>	<b>2.976,7</b>	<b>6.954,4</b>	<b>20.694,6</b>	<b>50.626,7</b>	<b>82.234,5</b>
<b>Écart de liquidité net</b>	<b>1.738,2</b>	<b>584,7</b>	<b>- 2.357,0</b>	<b>783,3</b>	<b>7.618,5</b>	<b>8.367,7</b>

1) Y compris les actifs et passifs détenus à la vente.

Ageas a émis trois instruments hybrides (Hybrone, NITSCH I et II ; voir Note 27 - Dettes subordonnées). Ces instruments – pour ce qui concerne leur montant en principal – sont qualifiés d'instruments financiers à taux fixe à cinq ans en tant que dettes car ils sont perpétuels par nature même s'ils contiennent des options de remboursement à partir d'une certaine date. Les instruments NITSH I et II sont assortis d'une première date de remboursement en 2013 et d'une option de remboursement à chaque date ultérieure de paiement du coupon.

Les produits de ces instruments ont principalement été reprêtés à BNP Paribas Fortis SA/NV à des conditions similaires ; Ces montants reprêtés sont dès lors classés comme actifs à cinq ans. Ageas envisagera d'exercer l'option d'achat sur ces passifs si son actif, le montant reprêté à BNP Paribas Fortis SA/NV, fait aussi l'objet d'un remboursement. Dès lors, l'option de remboursement serait neutre sur le plan de la liquidité. De ces instruments hybrides, EUR 750 millions sont utilisés par le groupe Ageas lui-même (EUR 250 millions remboursables à partir de 2013, EUR 500 millions à partir de 2016). Ageas n'est autorisé à rembourser

les produits utilisés en interne qu'après avoir reçu l'approbation des régulateurs. Il semble peu probable que les régulateurs approuvent un remboursement si la liquidité d'Ageas ne peut le supporter.

Ces instruments apparaissent dans le tableau ci-dessus, dans l'intervalle net de liquidité sur la base de la valeur comptable et y compris les intérêts courus pour la période. Dans la rubrique Passifs y compris les intérêts futurs, les instruments sont présentés comme suit : les montants en intérêts basés sur le taux applicable en fin d'exercice 2011 sont inclus dans les intervalles de "Jusqu'à 1 mois" à "1-5 ans". Le montant en principal est inclus sous la rubrique "Plus de 5 ans".

Les FRESH, conformément aux IFRS, sont exclus de la rubrique Passifs y compris les intérêts futurs, dans la mesure où leur montant en principal d'EUR 1.250 millions n'est remboursable que par conversion en actions Ageas.

### 7.6.1.6 Risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit auquel Ageas est exposé :

31 décembre 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total Ageas
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir Note 15)</b>	<b>889,0</b>	<b>776,9</b>	<b>284,7</b>	<b>96,9</b>	<b>402,4</b>		<b>2.449,9</b>
<b>Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs) (voir Note 16)</b>	<b>23,2</b>		<b>6,3</b>		<b>6,3</b>		<b>35,8</b>
Créances	3.759,2	56,8	486,0	130,2	3.130,9	- 1.258,1	6.305,0
Dépréciations	- 10,9		- 0,6	- 5,1			- 16,6
<b>Créances, nettes (voir Note 18)</b>	<b>3.748,3</b>	<b>56,8</b>	<b>485,4</b>	<b>125,1</b>	<b>3.130,9</b>	<b>- 1.258,1</b>	<b>6.288,4</b>
Placements porteurs d'intérêts	48.306,1	2.965,7	7.228,6	1.563,6	94,3		60.158,3
Dépréciations	- 2,3						- 2,3
<b>Total des placements porteurs d'intérêts, net (voir Note 16)</b>	<b>48.303,8</b>	<b>2.965,7</b>	<b>7.228,6</b>	<b>1.563,6</b>	<b>94,3</b>		<b>60.156,0</b>
Réassurance et autres créances	741,3	940,7	235,6	69,8	6,3	- 4,7	1.989,0
Dépréciations	- 4,7	- 3,6	- 8,9	- 1,5	- 2,3		- 21,0
<b>Total net de réassurance et autres créances (voir Note 20)</b>	<b>736,6</b>	<b>937,1</b>	<b>226,7</b>	<b>68,3</b>	<b>4,0</b>	<b>- 4,7</b>	<b>1.968,0</b>
Total du risque de crédit, brut	53.718,8	4.740,1	8.241,2	1.860,5	3.640,2	- 1.262,8	70.938,0
Dépréciations	- 17,9	- 3,6	- 9,5	- 6,6	- 2,3		- 39,9
<b>Total du risque de crédit, net</b>	<b>53.700,9</b>	<b>4.736,5</b>	<b>8.231,7</b>	<b>1.853,9</b>	<b>3.637,9</b>	<b>- 1.262,8</b>	<b>70.898,1</b>

31 décembre 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total Ageas
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir Note 15)</b>	<b>1.871,2</b>	<b>184,5</b>	<b>191,5</b>	<b>109,6</b>	<b>344,7</b>		<b>2.701,5</b>
<b>Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs) (voir Note 16)</b>	<b>18,2</b>		<b>12,9</b>		<b>11,3</b>		<b>42,4</b>
Créances	2.886,9		393,2	141,8	3.490,1	- 1.214,6	5.697,4
Dépréciations	- 7,9		- 0,8	- 5,3			- 14,0
<b>Créances, nettes (voir Note 18)</b>	<b>2.879,0</b>		<b>392,4</b>	<b>136,5</b>	<b>3.490,1</b>	<b>- 1.214,6</b>	<b>5.683,4</b>
Placements porteurs d'intérêts	43.545,3	2.461,9	7.099,8	1.369,5	111,5		54.588,0
Dépréciations	- 1.215,6						- 1.215,6
<b>Total des placements porteurs d'intérêts, net (voir Note 16)</b>	<b>42.329,7</b>	<b>2.461,9</b>	<b>7.099,8</b>	<b>1.369,5</b>	<b>111,5</b>		<b>53.372,4</b>
Réassurance et autres créances	685,1	764,9	253,5	63,2	2.370,7	- 5,2	4.132,2
Dépréciations	- 4,9	- 3,6	- 6,7	- 3,6	- 2,3		- 21,1
<b>Total net de réassurance et autres créances (voir Note 20)</b>	<b>680,2</b>	<b>761,3</b>	<b>246,8</b>	<b>59,6</b>	<b>2.368,4</b>	<b>- 5,2</b>	<b>4.111,1</b>
Total du risque de crédit, brut	49.006,7	3.411,3	7.950,9	1.684,1	6.328,3	- 1.219,8	67.161,5
Dépréciations	- 1.228,4	- 3,6	- 7,5	- 8,9	- 2,3		- 1.250,7
<b>Total du risque de crédit, net</b>	<b>47.778,3</b>	<b>3.407,7</b>	<b>7.943,4</b>	<b>1.675,2</b>	<b>6.326,0</b>	<b>- 1.219,8</b>	<b>65.910,8</b>

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les encours exposés au risque de crédit et dépréciés, au 31 décembre.

	2012			2011		
	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque spécifique	Ratio de couverture	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque spécifique	Ratio de couverture
Placements porteurs d'intérêts	3,7	- 2,3	62,2%	1.574,0	- 1.215,6	77,2%
Créances sur les banques	1,1	- 1,1	100,0%	1,4	- 1,2	85,7%
Créances sur la clientèle	133,9	- 14,5	10,8%	127,8	- 12,1	9,5%
Autres créances	30,9	- 21,0	68,0%	31,8	- 21,1	66,4%
<b>Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit</b>	<b>169,6</b>	<b>- 38,9</b>	<b>22,9%</b>	<b>1.735,0</b>	<b>- 1.250,0</b>	<b>72,0%</b>

### 7.6.1.6.1 Risque de spread

Le risque de spread résulte de la sensibilité de la valeur des actifs, passifs et instruments financiers (plus précisément des obligations et des prêts) aux variations du niveau ou de la volatilité des spreads de crédit sur la structure à terme de taux d'intérêt sans risque.

Le risque de spread est l'un des aspects du risque de crédit. Le risque de crédit est le risque de perte ou de dégradation de la situation financière suite à des fluctuations de la notation de crédit des émetteurs de titres, de contreparties et de tous les débiteurs auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées. Le risque de crédit englobe aussi le risque de défaillance de contreparties, le risque de spread et le risque de concentration.

Le risque de spread se gère à l'aide de limites qui tiennent compte du type d'exposition au risque de crédit, de la qualité du crédit, de l'échéance s'il y a lieu, mais aussi par une supervision régulière et par des systèmes d'alerte rapide. Ageas contrôle également ses expositions majeures à des entités individuelles, à des groupes ainsi qu'à d'autres concentrations potentielles - sectorielles ou géographiques - en vue d'une diversification et d'une identification optimales de tout risque important de concentration.

Toute dépréciation pour risque de crédit spécifique est actée s'il y a une preuve objective qu'Ageas ne sera pas à même de percevoir tous les montants contractuellement dus. Le montant de la dépréciation est la différence entre le montant comptable et le montant recouvrable. Dans le cas de titres négociés sur le marché, le montant recouvrable est la juste valeur.

Les dépréciations sont basées sur l'estimation de recouvrement la plus récente, faite par Ageas ; elles représentent la perte qu'Ageas prévoit de subir. Ageas procède à des réductions de valeur dans le cas, par exemple, où la procédure de faillite du débiteur est à son terme et que les sûretés ont été épuisées, où le débiteur et/ou le garant sont insolvable, où toutes les voies de recouvrement habituelles ont été épuisées, ou encore lorsque le délai de perte économique (c'est-à-dire le terme à partir duquel les dépenses dépassent les montants recouvrables) est atteint.

Une partie importante des passifs d'Ageas sont illiquides. Ageas s'efforce généralement de détenir ses actifs obligataires jusqu'à leur échéance. Cela contribue sensiblement à réduire l'incidence du risque de spread puisque les passifs sont illiquides et Ageas peut conserver ces actifs jusqu'à leur échéance. Il est très peu probable qu'Ageas soit contraint de les céder à vil prix, mais Ageas peut décider de les vendre s'il estime que c'est la meilleure solution.

### Qualité de crédit

Les notations de crédit appliquées par Ageas sont les deuxièmes meilleures notations de Moody's, Fitch et Standard & Poor's, au 31 décembre 2012. Ci-dessous figurent plus de détails concernant la qualité de crédit des :

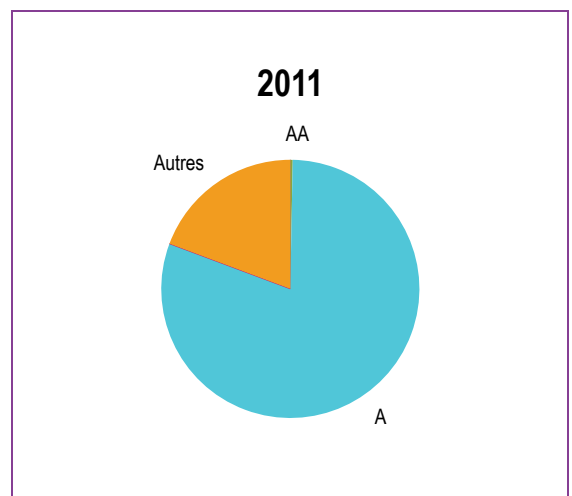
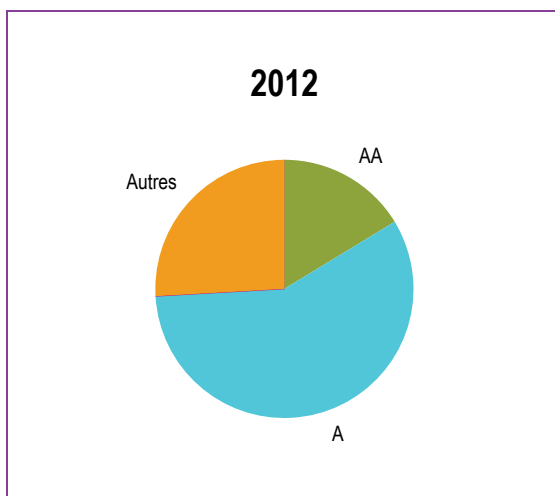
- prêts :
  - aux banques ;
  - à la clientèle.
- placements porteurs d'intérêts :
  - obligations souveraines ;
  - obligations d'entreprises ;
  - valeurs bancaires et autres valeurs financières.

### Prêts aux banques

Le tableau ci-dessous présente l'information sur la qualité de crédit des prêts aux banques.

	2012		2011	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
Notation de crédit				
AAA				
AA	431,0	16,3%	9,8	0,3%
A	1.523,7	57,8%	2.358,4	80,4%
BBB				
Notation de crédit				
Non noté	1.954,7	74,1%	2.368,2	80,7%
Valeur totale nette des investissements en créances sur les banques	682,8	25,9%	566,3	19,3%
Dépréciations	2.637,5	100,0%	2.934,5	100,0%
	- 1,1		- 1,2	
<b>Valeur totale brute des investissements en créances sur les banques</b>	<b>2.636,4</b>		<b>2.933,3</b>	

Les graphiques ci-après représentent la qualité de crédit des prêts aux banques :

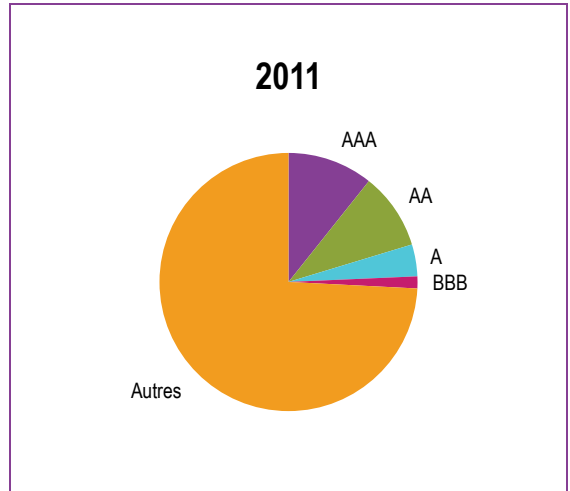
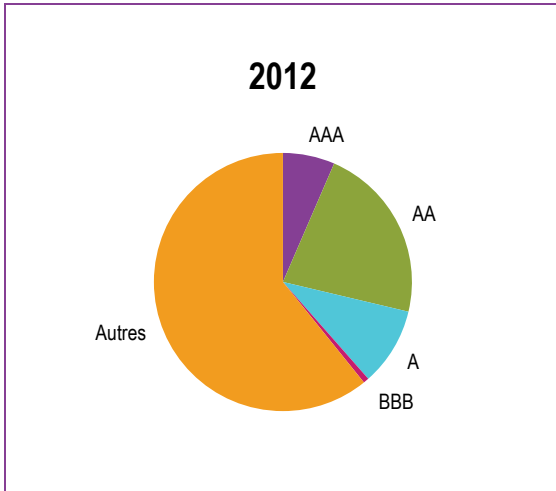


### Prêts à la clientèle

Le tableau ci-après présente l'information sur la qualité de crédit des prêts à la clientèle.

	2012		2011	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
Notation de crédit				
AAA	238,0	6,5%	294,4	10,7%
AA	814,9	22,2%	265,9	9,6%
A	359,6	9,8%	110,7	4,0%
BBB	25,0	0,7%	41,3	1,5%
Notation de crédit				
Non noté	1.437,5	39,2%	712,3	25,8%
Valeur totale nette des investissements en créances sur la clientèle	2.230,0	60,8%	2.050,6	74,2%
Dépréciations	3.667,5	100,0%	2.762,9	100,0%
	- 15,5		- 12,8	
<b>Valeur totale brute des investissements en créances sur la clientèle</b>	<b>3.652,0</b>		<b>2.750,1</b>	

Les graphiques ci-après représentent la qualité de crédit des prêts à la clientèle :



### Placements porteurs d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la qualité de crédit des placements porteurs d'intérêts.

	2012		2011	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
<b>Notation de crédit</b>				
AAA	13.091,0	21,8%	22.026,8	41,3%
AA	29.550,1	49,1%	18.325,1	34,3%
A	7.751,8	12,9%	7.455,0	14,0%
BBB	6.293,9	10,5%	3.102,5	5,8%
Notation de crédit	56.686,8	94,3%	50.909,4	95,4%
Inférieur à la notation de crédit (sub-investment grade)	2.678,8	4,4%	2.197,0	4,1%
Non noté	790,4	1,3%	266,0	0,5%
<b>Valeur totale nette des investissements en titres porteurs d'intérêts</b>	<b>60.156,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>53.372,4</b>	<b>100,0%</b>
Dépréciations	2,3		1.215,6	
<b>Valeur totale brute des investissements en titres porteurs d'intérêts</b>	<b>60.158,3</b>		<b>54.588,0</b>	

Les graphiques ci-après représentent la qualité de crédit des placements porteurs d'intérêts :



Le portefeuille obligataire fait une large place aux obligations de qualité investissement. Quelque 94,3 % du portefeuille sont des obligations de qualité « investment grade » et 83,8 % bénéficient d'une notation supérieure ou égale à A. La part inférieure à la notation de crédit (below investment grade) comprend principalement en 2012 des obligations souveraines portugaises ainsi que des obligations d'institutions financières et d'entreprises portugaises.

#### Obligations souveraines

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la qualité de crédit des obligations souveraines.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>En classement IFRS</b>		
Disponibles à la vente	29.843,9	26.643,1
Détenus jusqu'à l'échéance	4.884,4	4.867,1
<b>Total des obligations souveraines</b>	<b>34.728,3</b>	<b>31.510,2</b>
<b>Par notation</b>		
AAA	6.419,2	11.739,0
AA	23.695,5	15.740,7
A	875,9	2.275,0
BBB	2.003,1	421,8
Total par notation "investment grade"	32.993,7	30.176,5
BB ou inférieur	1.323,1	1.333,2
Sans notation	411,5	0,5
Total des "non-investment grade" et sans notation	1.734,6	1.333,7
<b>Total des obligations souveraines</b>	<b>34.728,3</b>	<b>31.510,2</b>

Les graphiques ci-après représentent la qualité de crédit des obligations souveraines :



Les entités opérationnelles locales ont restructuré le portefeuille de titres souverains en le réorientant plus vers des expositions domestiques. Les graphiques ci-dessus font clairement apparaître la réorientation vers les titres souverains belges, illustrée par le mouvement de AAA vers AA, et l'impact de la dégradation de la note de la France à AA durant l'année 2012. L'augmentation des placements BBB est principalement liée à la dégradation de la note de l'Italie et de l'Espagne en 2012. En conséquence de quoi, la deuxième meilleure notation prise en considération est devenue BBB. La section « Autres » est à mettre en relation avec l'exposition aux titres souverains portugais.

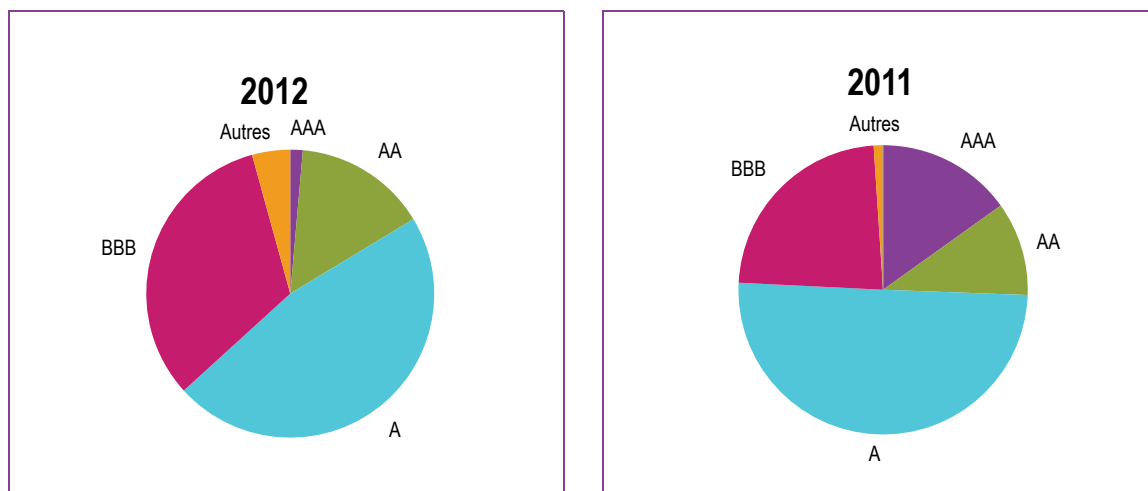
**Obligations d'entreprises**

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la qualité de crédit des obligations d'entreprise.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>En classement IFRS</b>		
Disponibles à la vente	8.716,2	6.721,5
<b>Total des obligations d'entreprise</b>	<b>8.716,2</b>	<b>6.721,5</b>
<b>Par notation</b>		
AAA	121,7	1.014,7
AA	1.302,2	704,6
A	4.089,2	3.374,8
BBB	2.830,2	1.556,4
Total par notation "investment grade"	8.343,3	6.650,5
BB ou inférieur	287,7	43,7
Sans notation	85,2	27,3
Total des "non-investment grade" et sans notation	372,9	71,0
<b>Total des obligations d'entreprise</b>	<b>8.716,2</b>	<b>6.721,5</b>



Les graphiques ci-après représentent la qualité de crédit des obligations d'entreprises :



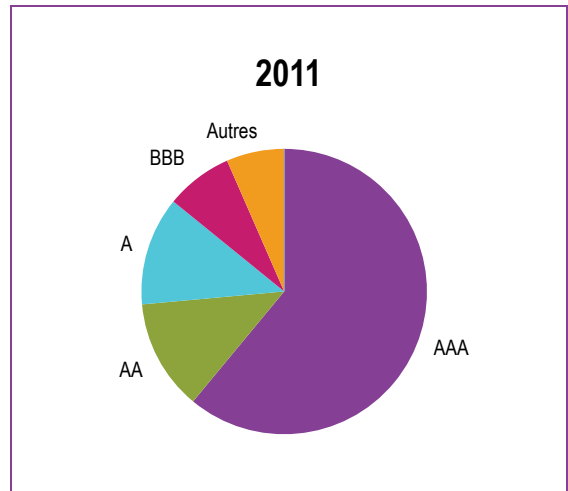
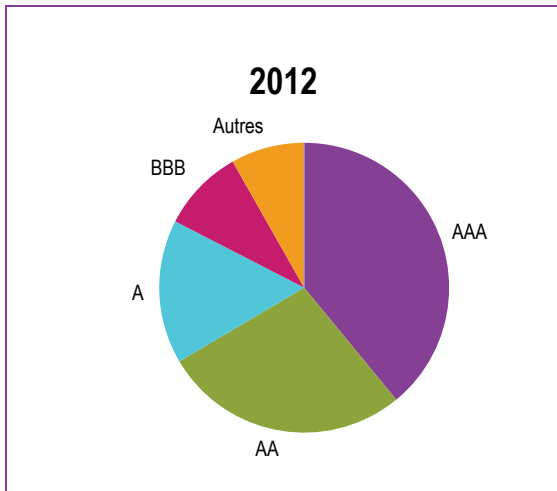
Le portefeuille d'obligations d'entreprises est orienté « investment grade ». Le portefeuille comprend 96 % d'obligations, dont 63 % bénéficiant d'une notation A ou supérieure. Il y a eu une forte progression des obligations BBB même si l'objectif premier vise les placements notés A. La part inférieure à « investment grade » en 2012 concerne principalement des obligations d'entreprises portugaises.

#### Valeurs bancaires et autres valeurs financières

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la qualité de crédit des obligations d'institutions bancaires et d'autres valeurs financières.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>En classement IFRS</b>		
Disponibles à la vente	16.035,1	14.409,9
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	191,7	95,3
Détenus jusqu'à l'échéance	169,7	165,3
<b>Total des valeurs bancaires et autres valeurs financières</b>	<b>16.396,5</b>	<b>14.670,5</b>
<b>Par notation</b>		
AAA	6.339,8	8.949,4
AA	4.517,3	1.842,6
A	2.784,9	1.804,2
BBB	1.460,5	1.113,1
Total par notation "investment grade"	15.102,5	13.709,3
BB ou inférieur	1.061,0	770,7
Sans notation	233,0	190,5
Total des "non-investment grade" et sans notation	1.294,0	961,2
<b>Total des valeurs bancaires et autres valeurs financières</b>	<b>16.396,5</b>	<b>14.670,5</b>

Les graphiques ci-après représentent la qualité de crédit des valeurs bancaires et des autres valeurs financières :



#### 7.6.1.6.2 Risque de défaillance d'une contrepartie

Le risque de contrepartie peut survenir à cause de la souscription d'une réassurance, d'autres éléments d'atténuation des risques ou d'« Autres actifs ». Ageas minimise les risques par le recours à des politiques de sélection de contreparties, à des exigences de garanties et à la diversification.

Au sein d'Ageas, ce risque est atténué par la mise en œuvre de la Politique d'Investissement d'Ageas et par un suivi strict des positions de contreparties en défaut potentiel. La diversification et l'évitement des expositions assorties de notations faibles sont des éléments clés de l'atténuation de ce risque.

Ageas comptabilise une dépréciation pour risque de crédit spécifique s'il y a une preuve objective qu'Ageas ne sera pas à même de recouvrer tous les montants contractuellement dus. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable. En cas de titres négociés sur un marché, le montant recouvrable correspond à leur juste valeur.

Les dépréciations sont basées sur l'estimation de recouvrement la plus récente, faite par Ageas ; elles représentent la perte qu'Ageas prévoit de subir. Ageas procède à des réductions de valeur dans le cas, par exemple, où la procédure de faillite du débiteur est à son terme et que les sûretés ont été épuisées, où le débiteur et/ou le garant sont insolvables, où toutes les voies de recouvrement habituelles ont été épuisées, ou encore lorsque le délai de perte économique (c'est-à-dire le terme à partir duquel les dépenses dépassent les montants recouvrables) est atteint.

#### 7.6.1.6.3 Risque de concentration

Le risque de concentration découle du manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'importantes expositions au risque de défaillance d'un émetteur de titres ou d'un groupe d'émetteurs de titres liés.

Le risque de concentration peut résulter d'expositions cumulées importantes à une contrepartie unique ou d'une exposition cumulée à une série de contreparties positivement corrélées (par exemple, présentant une tendance à la défaillance dans des circonstances similaires) susceptible de produire une dépréciation substantielle par suite d'une faillite ou d'un défaut de paiement.

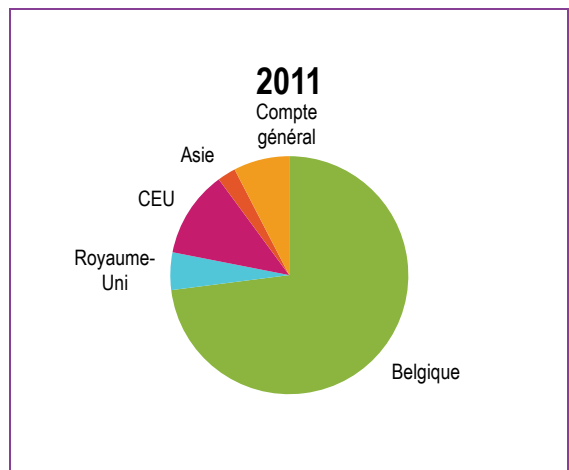
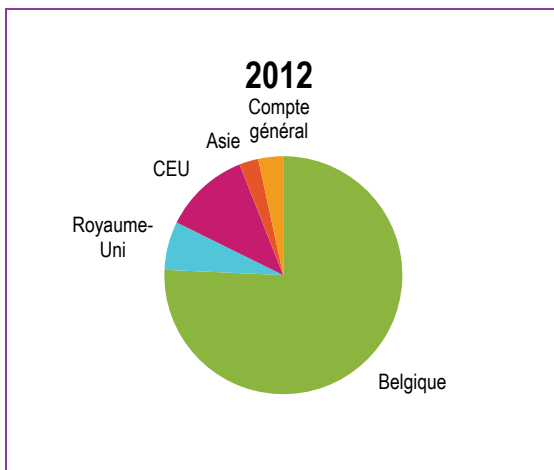
Il est dès lors fondamental que la stratégie de risque de crédit d'Ageas vise à éviter les concentrations par la granularité, la liquidité et la diversification des portefeuilles. Chaque entité opérationnelle locale gère de manière autonome ses propres limites de contreparties, prenant en ligne de compte sa situation particulière et les éventuelles contraintes au niveau du groupe. Chaque entité opérationnelle locale doit pratiquer un contrôle permanent. Le reporting périodique permet au groupe de vérifier ces contrôles et de suivre la position globale.

Pour gérer la concentration du risque de crédit, la politique de gestion du risque de crédit d'Ageas vise à répartir le risque de crédit entre les différents secteurs et pays. Le tableau ci-dessous présente l'information sur la concentration du risque de crédit par localisation, au 31 décembre.

31 décembre 2012	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	30.342,9	11.602,8	9.992,9	1.654,0	126,2	53.718,8
Royaume-Uni	825,0	1.649,5	1.664,0		601,6	4.740,1
Europe continentale	3.150,0	4.171,2	707,1	24,7	188,2	8.241,2
Asie	383,9	755,9	671,5	46,9	2,3	1.860,5
Autres	76,7	2.371,5	- 75,9		5,1	2.377,4
<b>Total</b>	<b>34.778,5</b>	<b>20.550,9</b>	<b>12.959,6</b>	<b>1.725,6</b>	<b>923,4</b>	<b>70.938,0</b>

31 décembre 2011	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	28.104,7	12.064,0	7.023,8	1.693,2	121,0	49.006,7
Royaume-Uni	713,6	1.058,9	1.456,2		182,6	3.411,3
Europe continentale	3.482,3	3.625,9	641,4	29,1	172,2	7.950,9
Asie	377,8	590,1	667,5	47,2	1,5	1.684,1
Autres	91,0	2.719,7	- 77,9		2.375,7	5.108,5
<b>Total</b>	<b>32.769,4</b>	<b>20.058,6</b>	<b>9.711,0</b>	<b>1.769,5</b>	<b>2.853,0</b>	<b>67.161,5</b>

Les graphiques ci-après représentent le risque de crédit ventilé par secteur opérationnel (comme décrit sous 7.3.1) au 31 décembre :

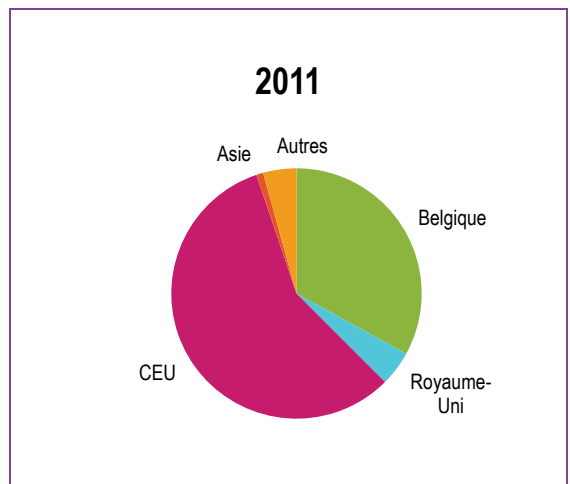
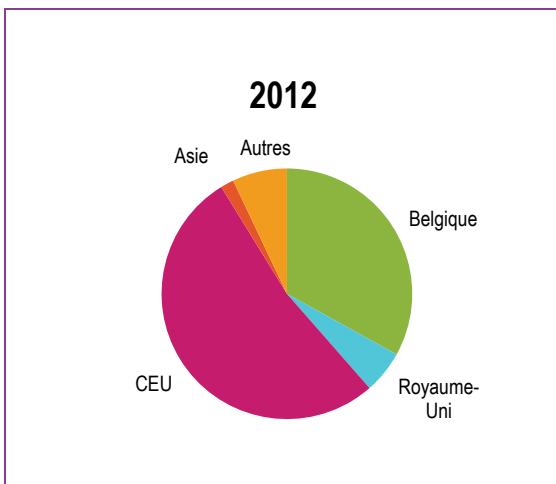


Le tableau ci-dessous présente l'information sur la concentration du risque de crédit par type de contrepartie et par localisation, au 31 décembre.

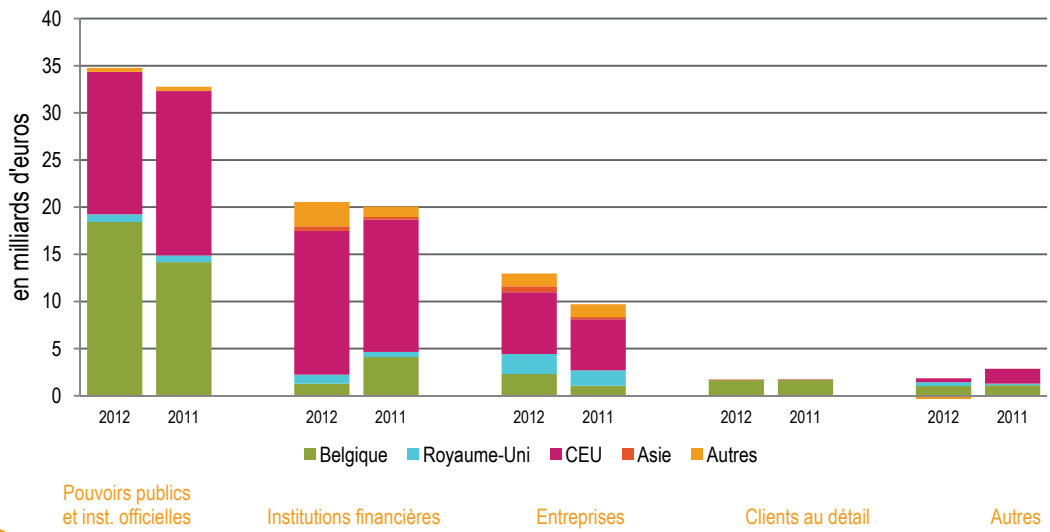
31 décembre 2012	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	18.425,0	1.291,7	2.309,5	1.654,0	1.028,0	24.708,2
Royaume-Uni	823,0	950,1	2.122,2		419,2	4.314,5
Europe continentale	15.080,8	15.235,3	6.543,0	24,7	393,2	37.277,0
Asie	16,9	494,9	628,5	46,9	2,3	1.189,5
Autres	432,8	2.578,9	1.356,4		- 919,3	3.448,8
<b>Total</b>	<b>34.778,5</b>	<b>20.550,9</b>	<b>12.959,6</b>	<b>1.725,6</b>	<b>923,4</b>	<b>70.938,0</b>

31 décembre 2011	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	14.171,0	4.110,0	1.070,2	1.693,2	1.118,8	22.163,2
Royaume-Uni	704,5	533,9	1.617,3		159,9	3.015,6
Europe continentale	17.430,9	14.018,3	5.424,9	29,1	1.572,6	38.475,8
Asie	23,0	300,7	234,2	47,2	1,7	606,8
Autres	440,0	1.095,7	1.364,4			2.900,1
<b>Total</b>	<b>32.769,4</b>	<b>20.058,6</b>	<b>9.711,0</b>	<b>1.769,5</b>	<b>2.853,0</b>	<b>67.161,5</b>

Les graphiques ci-après représentent la concentration du risque de crédit par localisation des contreparties, au 31 décembre.



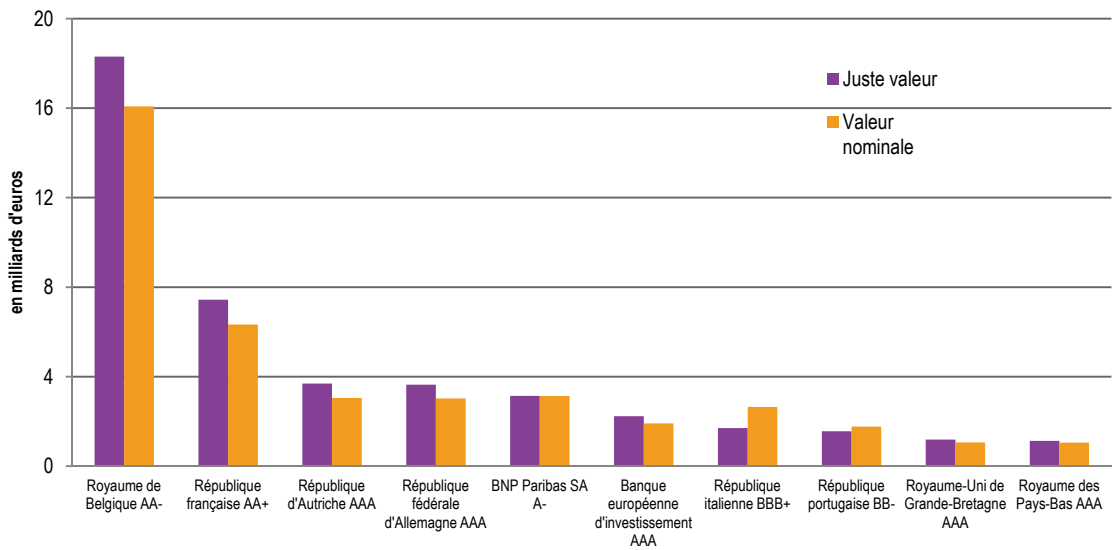
La variation de l'exposition relative aux Pouvoirs publics et institutions officielles provient du rééquilibrage du portefeuille en 2011 (détails à la Note 16 – Placements financiers). Le graphique ci-dessous représente la concentration du risque de crédit par type de contrepartie au 31 décembre.



Le tableau ci-dessous présente les expositions les plus élevées sur les sociétés mères, mesurées à la juste valeur et en valeur nominale, et assorties de leur notation.

Top 10 des expositions les plus élevées	Group Rating	Juste valeur	Valeur nominale
Royaume de Belgique	AA-	18.304,1	16.080,6
République française	AA+	7.439,9	6.330,9
République d'Autriche	AAA	3.695,3	3.049,8
République fédérale d'Allemagne	AAA	3.641,4	3.024,9
BNP Paribas SA	A-	3.138,6	3.135,4
Banque européenne d'investissement	AAA	2.236,4	1.908,1
République italienne	BBB+	1.704,0	2.651,0
République portugaise	BB-	1.558,4	1.770,5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	AAA	1.191,8	1.057,3
Royaume des Pays-Bas	AAA	1.133,4	1.053,2
<b>Total</b>		<b>44.043,3</b>	<b>40.061,7</b>

Les expositions les plus élevées sur les sociétés mères, mesurées à la juste valeur et assorties de leur notation, sont représentées dans le graphique ci-dessous :



### 7.6.1.7 Cadre de monitoring des investissements

En interne, les expositions décrites ci-avant font l'objet d'un monitoring par le biais d'un rapport trimestriel sur les franchissements de limites ou « Limit Breach Report ». Les limites sont analysées en juste valeur selon la classification des actifs conforme à celle des Etats financiers consolidés d'Ageas. Les limites correspondent aux catégories présentées ci-après.

Les limites sur les obligations souveraines sont définies par pays de plusieurs manières :

- Macro-limites, définies en pourcentage du PIB, de la dette publique et des actifs investis.
- Les limites « Total One Obligor » (débiteur solidaire unique) correspondant à l'exposition maximale à un débiteur sur la base des notations de crédit.
- Les restrictions d'investissement : aucun nouvel investissement en titres souverains ayant une notation inférieure à A- ou dans des pays périphériques sans l'approbation de l'Ageas Risk Committee.

Les limites sur les obligations d'entreprises sont également définies par de multiples critères :

- L'exposition totale en obligations d'entreprises en pourcentage du portefeuille.
- Les limites « Total One Obligor » correspondant à un pourcentage maximum du portefeuille de titres à revenu fixe.

- Les déclencheurs d'actions à entreprendre en cas de dégradation sous BBB.
- Les limites par secteur sur la base des notations de crédit.

Les investissements en actions peuvent nécessiter un mécanisme de protection « stop loss », pour vérifier que les indicateurs restent dans les limites de l'appétence au risque.

### 7.6.1.8 Sensibilités

Le tableau ci-après montre l'impact brut sur le compte de résultat et les capitaux propres en IFRS des stress tests calibrés à « 1 sur 30 ans ».

- Actions : 30% ; actions négociées sur un marché non réglementé, -40% ;
- Risque de spread : le facteur multiplié par la duration ; le facteur se situe entre 70 points de base pour les obligations d'entreprises AAA et près de 2% pour les obligations d'entreprises BBB
- Taux d'intérêt : hausse ou baisse de près de 50 % sur l'extrémité courte de la courbe des taux à plus de 20 % sur l'extrémité longue ;
- Immobilier : - 18%.

Chiffres en EUR millions	Impact sur le compte de résultat	Impact sur les capitaux propres en IFRS
Actions – risque de marché	- 166,0	- 308,6
Spread - risque de taux	- 9,4	- 515,8
Intérêt - risque de taux -100bp	- 4,3	426,1
Intérêt – risque de taux +100bp	- 0,3	- 1.033,6
Risque immobilier	- 161,8	- 207,8

### 7.6.2 Risques de passifs d'assurance

Le risque d'assurance englobe l'ensemble des risques de souscription d'assurance liés soit à des variations de la sinistralité dues à l'incertitude et au timing des sinistres, soit à des changements dans les hypothèses sous-jacentes à la prise de cours d'une police, notamment en matière de charges et de renoncations.

Le risque vie inclut le risque de mortalité, le risque de longévité, le risque d'invalidité, le risque de morbidité (c.-à-d. risque de maladie grave) et le risque de renonciation et de persistance, le risque de coûts-vie et le risque de révision. Le risque non-vie inclut le risque de réserve et le risque de prime. Le risque de réserve concerne les dossiers de sinistres qui restent ouverts et le risque de prime concerne des sinistres futurs dont les sinistres liés au risque de catastrophes sont exclus. Le risque de catastrophe découle de sinistres provoqués par des catastrophes naturelles ou causés par l'homme.

Pour gérer les risques d'assurance, chaque entité dispose d'une série d'outils combinables, comme la politique d'acceptation de risques, de tarification, de provisionnement, et les contrats de réassurance. C'est avec une attention toute particulière qu'est vérifiée la concordance entre le segment de clientèle qui achète

un produit et les hypothèses sous-jacentes de clientèle formulées au moment de la conception et de la tarification de ce produit.

Les politiques de souscription sont adoptées à l'échelon local, dans le cadre de la gestion générale du risque d'assurance. Elles intègrent des procédures de contrôle par des actuaires, qui analysent les pertes effectives. Une série d'indicateurs et d'outils d'analyse statistique sont utilisés pour affiner les normes de souscription afin d'améliorer l'historique des pertes et de veiller à un ajustement adéquat des prix.

Les filiales d'assurance fixent leurs primes à un niveau tel que les primes perçues, majorées du revenu d'investissement qu'elles génèrent, dépassent le montant total des sinistres, de leur coût de gestion et du coût de gestion de l'entité. La pertinence de la tarification est testée en utilisant des techniques et des indicateurs de performance clés spécifiques pour un portefeuille donné, tant a priori (par exemple des tests de rentabilité) qu'a posteriori (par exemple l'*Embedded value* ou les ratios combinés).

Les facteurs pris en considération pour la tarification de l'assurance varient en fonction des produits, de la couverture et des prestations offertes. Cependant, ils incluent généralement :

- les sinistres attendus par titulaire de police et les prestations correspondantes à payer, ainsi que leur timing ;
- le niveau et la nature de la variabilité associée aux prestations attendues. Ceci inclut l'analyse des statistiques de sinistralité, ainsi que la prise en compte de l'évolution de la jurisprudence, de l'environnement économique et des tendances démographiques ;
- d'autres coûts de production du produit considéré, tels que les coûts de distribution, de marketing, de gestion des polices et d'administration des sinistres ;
- les conditions financières, en ce qu'elles reflètent la valeur temps de l'argent ;
- les exigences de solvabilité ;
- les niveaux de rentabilité visés, et
- les conditions du marché de l'assurance, notamment la tarification appliquée par les concurrents pour des produits similaires.

Pour son exposition aux risques précités, Ageas bénéficie de la diversification en zones géographiques, lignes de produits et même facteurs de risque d'assurance et n'est donc pas exposé à des concentrations significatives de risques d'assurance. En outre, les entreprises d'assurance du groupe Ageas ont mis en place des mesures d'atténuation spécifique qui minimisent ces expositions aux risques. Il peut s'agir de pénalités en cas de renonciation et/ou d'ajustements en valeur de marché des prestations aux assurés, des traités de réassurance avec exposition limitée à des pertes importantes, etc.

#### 7.6.2.1. Risque de souscription en vie

Le risque de souscription en vie découle des obligations en assurance vie, en fonction des dangers couverts et des processus opérationnels.

##### 7.6.2.1.1 Risque de mortalité / longévité

Le risque de mortalité est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance, suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une hausse du taux de mortalité entraîne une augmentation des passifs d'assurance. Le risque de mortalité est atténué par les limites définies dans la politique d'acceptation de risques et par plusieurs contrats de réassurance de type « excédent de sinistre » ou catastrophe.

Le risque de longévité est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance, suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une diminution du taux de mortalité entraîne une augmentation des passifs d'assurance. Le risque de longévité est géré par le biais de la politique de souscription, par un réexamen régulier des tables de mortalité utilisées en matière de tarification et de provisionnement, par une limitation des périodes contractuelles ainsi que par une revue des tarifs lors de tout renouvellement de police. Lorsqu'il s'avère que la longévité s'améliore plus vite que ne le prévoient les hypothèses des tables de mortalité, des provi-

sions complémentaires sont établies et la tarification des nouveaux produits est adaptée.

##### 7.6.2.1.2 Risque d'invalidité/de morbidité

Le risque d'invalidité/de morbidité est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux d'invalidité, de maladie ou de morbidité. Il peut se matérialiser par exemple dans des portefeuilles liés à l'activité invalidité et santé, ou accidents du travail, dans le cadre des politiques de tarification, de provisionnement et de souscription. Les sociétés d'assurance d'Ageas atténuent le risque d'invalidité en recourant à des stratégies de sélection médicale et par une couverture de réassurance appropriée.

##### 7.6.2.1.3 Risque de renonciation et de persistance

Le risque de renonciation est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance, suite à des fluctuations du niveau ou de la volatilité des taux de renonciation aux polices ou de persistance, qui incluent les renouvellements, les rachats, les réductions de primes proprement dites ou d'autres facteurs de réduction des primes. Il est à noter que l'expression « risque de persistance » est aussi utilisée pour désigner la volatilité dans la disparition de primes suite à des renoncements, le rétablissement de primes ayant fait l'objet d'une renonciation, les annulations durant la période d'examen octroyée à l'assurance, et les rachats.

Concevoir et tarifier des polices d'assurance requiert également de poser des hypothèses quant aux coûts de commercialisation et d'administration des polices jusqu'au moment de leur résiliation ou de leur échéance, ainsi qu'au taux de persistance à prévoir. Nous identifions le risque d'apparition d'un écart avec les données réelles et son incidence potentielle dès le stade de développement du produit ; il peut être atténué dans le concept même du produit, par exemple par le recours à des pénalités en cas de rachat anticipé ou à des primes de fidélité, des frais initiaux ou un étalement des commissions payées aux distributeurs pour mettre les intérêts de tous en concordance.

##### 7.6.2.1.4 Risque de coût vie

Le risque coût-vie est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des coûts encourus pour honorer les contrats d'assurance ou de réassurance. Le risque de coût survient lorsque les coûts anticipés au moment de la tarification de la garantie sont sous-estimés par rapport aux coûts réels s'accumulant durant l'année suivante.

##### 7.6.2.1.5 Risque de révision

Le risque de révision est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance suite aux fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de révision appliqués aux annuités, en raison de modifications de l'environnement légal ou de l'état de santé de la personne assurée.

## 7.6.2.2 Risque de souscription non-vie

### 7.6.2.2.1 Risque de réserve

Le risque de réserve est lié aux sinistres en cours et représente le risque de dégradation des passifs d'assurance suite à des fluctuations du moment et du montant des règlements et des frais de sinistres.

### 7.6.2.2.2 Risque de prime

Le risque de prime non-vie est le risque que la prime ne soit pas suffisante pour couvrir tous les passifs, y compris les sinistres et les frais, résultant de fluctuations de la fréquence et de la gravité des sinistres, du moment du règlement des sinistres et de la dégradation des coûts.

Le risque non-vie peut s'avérer différent du résultat attendu pour diverses raisons. Par exemple, les sinistres à règlement rapide, comme les sinistres automobiles et immobiliers, sont habituellement déclarés dans un délai de quelques jours à quelques semaines et indemnisés peu après. Les sinistres à règlement plus long, comme les dommages corporels et la responsabilité civile, peuvent durer plusieurs années. Dans les dossiers qui se règlent à long terme, il peut arriver que des informations relatives à l'événement, telles que le traitement médical nécessaire, de par leur nature même, ne soient pas disponibles facilement. En outre, dans les dossiers à règlement de longue durée, l'analyse des pertes est plus complexe, demande davantage de travail et est soumise à davantage d'incertitudes que l'analyse des dossiers à règlement rapide.

Les entités d'assurance d'Ageas tiennent compte de l'expérience d'Ageas dans des cas similaires et des tendances historiques telles que les schémas de mise en réserve, la croissance des expositions, les indemnisations, le niveau des demandes d'indemnité encore impayées en suspens, ainsi que de la jurisprudence et de la situation économique.

Pour limiter le risque de sinistre, les entités d'assurance d'Ageas appliquent des politiques de sélection et d'acceptation de risques fondées sur leur historique de sinistralité et de modélisation. Elles procèdent par segment de clientèle et par catégorie d'activité, sur la base des informations ou des attentes relatives aux évolutions futures en matière de fréquence et de gravité des sinistres. Ageas Insurance tire en outre profit de la diversification de ses risques

due à sa présence dans un large éventail de spécialités de l'assurance non-vie et dans un grand nombre de zones géographiques. Si cette diversification ne réduit pas le montant moyen des sinistres, elle atténue sensiblement la variation de leur nombre et, par voie de conséquence, le risque. Le risque de sinistres d'un montant exceptionnellement élevé est réduit par des limites par police, par la gestion de la concentration et par des accords de réassurance.

### 7.6.2.2.3 Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe est le risque de sinistre dû à des catastrophes naturelles - tempêtes, tremblements de terre, inondations, gel intense, tsunamis – ou d'origine humaine – terrorisme, explosion ou accident de train.

### 7.6.2.2.4 Risque de renonciation

Le risque de renonciation est lié à des primes futures dans la provision pour primes prévoyant un profit attendu et il survient lorsque les renonciations sont plus nombreuses qu'attendues, ce qui génère des bénéfices inférieurs aux prévisions.

## 7.6.2.3 Réassurance

Quand cela s'avère utile, les entités d'assurance d'Ageas concluent des contrats de réassurance afin de limiter leur exposition aux pertes de souscription. Cette réassurance peut s'organiser police par police (par risque) ou pour un portefeuille (par événement), c'est-à-dire lorsque les expositions des titulaires individuels de police restent dans des limites locales, mais que l'on constate l'existence d'un risque inacceptable d'accumulation de sinistres au niveau du groupe (risque de catastrophe). Ces événements concernent surtout des phénomènes météorologiques ou ayant une cause humaine. Le choix de la compagnie de réassurance repose essentiellement sur des considérations de tarification et de risque de défaillance de contreparties. La gestion du risque de défaillance de contreparties est intégrée dans la gestion globale du risque de crédit.

La réassurance externe sert essentiellement à amortir l'impact de catastrophes naturelles (par exemple des tempêtes, des tremblements de terre, des inondations), de grands sinistres uniques provenant de polices aux limites élevées, et des sinistres multiples dus à un événement provoqué par une seule personne.

Le tableau ci-dessous présente des informations relatives à la rétention de risques par ligne de produits (en montants nominaux).

2012	Rétention la plus élevée par risque	Rétention la plus élevée par événement
<i>Gamme de produits</i>		
Responsabilité civile automobile	12.530.540	12.530.540
Automobile (autre)	Néant	3.500.000
Assurance dommages aux biens	30.000.000	350.855.120
Responsabilité civile générale	12.530.540	12.530.540
Accidents du travail	89.775.000	89.775.000
Assurance individuelle accidents	2.500.000	2.500.000

La proportion des primes cédées aux réassureurs par gamme de produits pour l'exercice clos au 31 décembre est synthétisée ci-dessous (en EUR millions) :

2012	Primes brutes émises	Primes cédées	Primes nettes
<i>Gamme de produits</i>			
Vie	5.585,9	- 86,6	5.499,3
Maladie et accidents	789,8	- 22,2	767,6
Incendie et autres dommages aux biens	3.571,9	- 209,6	3.362,3
Eliminations	- 0,5		- 0,5
<b>Total assurance</b>	<b>9.947,1</b>	<b>- 318,4</b>	<b>9.628,7</b>

2011	Primes brutes émises	Primes cédées	Primes nettes
<i>Gamme de produits</i>			
Vie	5.315,3	- 82,1	5.233,2
Maladie et accidents	782,3	- 32,9	749,4
Incendie et autres dommages aux biens	3.325,1	- 168,8	3.156,3
Eliminations	- 1,5		- 1,5
<b>Total assurance</b>	<b>9.421,2</b>	<b>- 283,8</b>	<b>9.137,4</b>

#### 7.6.2.4 Sensibilités

Les sensibilités vie et non-vie se présentent comme suit :

Vie Sensibilités	Impact sur la valeur au 31 décembre 2012 <sup>1)</sup>	Impact sur la valeur au 31 décembre 2011
Taux de mortalité -5 %	30,5	24,6
Charges -10 %	176,1	209,3
Taux de rachat -10 %	40,8	12,9

Non-vie Sensibilités	Impact sur le résultat avant impôts au 31 décembre 2012	Impact sur le résultat avant impôts au 31 décembre 2011
Charges -10 %	129,3	109,1
Sinistres survenus +5 %	- 143,0	- 122,8

1) Par valeur, il faut entendre la valeur intrinsèque non audité qu'Ageas calcule pour ses principales entités d'assurance vie. Pour des informations complémentaires sur le calcul de la valeur intrinsèque, veuillez consulter le rapport Embedded Value 2011, disponible sur le site internet d'Ageas.

## 7.7 Évolution des provisions pour sinistres non réglés

Les provisions pour sinistres et frais de sinistres comptabilisées dans l'état de la situation financière sont analysées par année de survenance des accidents, par les actuaires et les gestionnaires de sinistres. Les provisions pour paiements et pertes sont représentées dans un tableau à deux dimensions temporelles : année de survenance des accidents (verticalement) et année calendrier (ou année de développement, horizontalement). Le triangle de liquidation montre comment évoluent les provisions pour sinistres non réglés en fonction des paiements effectués et des nouvelles estimations de pertes définitives attendues à la date du bilan considérée.

Tous les contrats concernés sont des contrats d'assurance au sens des IFRS, y compris les contrats Accident et Maladie, et Dommages aux biens et risques divers, dont les provisions peuvent être intégrées dans

un format triangulaire. Tous les chiffres sont non actualisés. Les provisions pour sinistres qui sont actualisées de manière similaire aux techniques utilisées en assurance vie (par exemple, les invalidités permanentes ou les rentes de décès dans le cadre d'assurances soins de santé, accidents du travail et d'autres contrats) sont incluses dans les rubriques de rapprochement.

Tous les montants dans le tableau sont calculés au taux de change applicable fin 2012 (l'exposition concerne principalement la livre sterling). Les tableaux comprennent également de l'information sur 10 ans relative à l'entité nouvellement acquise, Groupama Insurance Company Ltd.

L'évolution des provisions pour sinistres non réglés, par année de survenance de l'accident, se présente comme suit :

Année de survenance de l'accident	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Paiements en :</b>										
N	622,9	722,3	708,0	819,6	1.044,6	1.034,4	1.104,6	1.174,4	1.248,5	1.377,5
N + 1	336,1	329,7	349,3	404,6	501,4	473,4	534,6	658,0	673,0	
N + 2	97,0	87,2	86,2	101,9	127,8	125,0	145,2	144,4		
N + 3	61,2	60,6	49,5	65,0	69,7	85,4	88,6			
N + 4	41,3	48,6	42,1	47,9	51,2	60,0				
N + 5	29,4	29,2	29,3	33,6	34,1					
N + 6	20,5	17,9	18,0	22,1						
N + 7	10,3	13,2	15,2							
N + 8	10,4	14,3								
N + 9	7,9									
<b>Charges de sinistres : (Paiements cumulés + provisions pour sinistres en cours)</b>										
N	1.437,4	1.530,4	1.494,4	1.653,2	1.999,0	1.992,1	2.153,4	2.364,9	2.676,3	2.925,2
N + 1	1.471,1	1.546,7	1.470,9	1.632,3	1.990,7	1.952,2	2.102,9	2.326,0	2.571,3	
N + 2	1.326,9	1.448,1	1.440,6	1.625,1	1.985,7	1.972,0	2.124,4	2.330,9		
N + 3	1.349,2	1.411,8	1.427,2	1.612,1	1.979,4	1.963,9	2.141,2			
N + 4	1.329,7	1.393,6	1.411,2	1.599,9	1.954,6	1.956,6				
N + 5	1.313,0	1.383,8	1.395,5	1.587,1	1.955,3					
N + 6	1.304,1	1.383,1	1.395,1	1.578,8						
N + 7	1.300,1	1.383,9	1.400,6							
N + 8	1.289,2	1.390,3								
N + 9	1.296,1									
<b>Perte définitive, estimée à la date initiale</b>	1.437,4	1.530,4	1.494,4	1.653,2	1.999,0	1.992,1	2.153,3	2.364,9	2.676,3	2.925,2
<b>Perte définitive, estimée pour les années antérieures</b>	1.289,2	1.383,9	1.395,1	1.587,1	1.954,6	1.963,9	2.124,4	2.326,0	2.676,3	
<b>Perte définitives, estimée pour l'année en cours</b>	1.296,1	1.390,3	1.400,6	1.578,8	1.955,3	1.956,6	2.141,2	2.330,9	2.571,3	2.925,2
<b>Excédant (déficit) de l'année en cours par rapport à l'année de l'accident initiale</b>	141,3	140,1	93,8	74,4	43,7	35,5	12,1	34,0	105,0	
<b>Excédant (déficit) de l'année en cours par rapport aux années antérieures</b>	(6,9)	(6,4)	(5,5)	8,3	(0,7)	7,3	(16,8)	(4,9)	105,0	
<b>Provisions pour sinistres en cours avant 2003</b>										230,6
<b>Provisions pour sinistres en cours de 2003 à 2012</b>										3.438,2
<b>Autres passifs pour sinistres (non inclus dans le tableau)</b>										739,2
<b>Sinistres relatifs à des accidents du travail et des soins de santé</b>										1.187,6
<b>Total des sinistres au bilan</b>										<b>5.595,5</b>

Le tableau de développement des provisions pour sinistres non réglés par année d'accident (voir ci-dessus) montre l'évolution de la perte totale définitive (paiements effectués et provisions pour sinistres en cours) pour chaque année d'accident individuelle (comme indiqué dans la colonne), pour chaque année de développement (comme indiqué dans la ligne) depuis l'année de survenance jusqu'à l'année de reporting 2012.

Le triangle relatif aux Paiements présente le montant des prestations des sinistres, nettes de recouvrement.

Le deuxième triangle relatif aux Provisions pour sinistres en cours comprend les INBR (sinistres encourus mais non déclarés) pour chaque année d'accident, sur la base de la nouvelle estimation de la perte définitive des sinistres et des paiements déjà effectués.

La rubrique « Perte définitive », estimée à la date initiale d'accident, à la date de l'exercice antérieur et à la date de l'exercice courant reflète le fait que l'estimation fluctue en fonction des informations recueillies sur les sinistres. Plus la période de développement d'un sinistre est longue, plus l'estimation de la perte définitive est précise.

L'évolution des provisions pour sinistres non réglés, par exercice comptable, se présente comme suit :

Exercice	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Réserves brutes pour sinistres non réglés et charges de sinistres constituées initialement à la date de comptabilisation	2.036,4	2.191,5	2.265,6	2.378,0	2.532,6	2.638,7	2.738,9	2.983,4	3.280,2	3.668,7
Paiements cumulés au :										
2004	608,9									
2005	892,9	613,7								
2006	1.085,4	893,4	629,0							
2007	1.195,3	1.064,0	885,8	661,4						
2008	1.283,4	1.200,5	1.071,9	949,4	789,4					
2009	1.357,5	1.303,9	1.217,4	1.159,9	1.127,7	811,8				
2010	1.405,0	1.367,6	1.310,8	1.300,9	1.338,4	1.147,6	870,4			
2011	1.444,0	1.420,4	1.381,6	1.405,4	1.494,1	1.388,6	1.252,0	1.029,0		
2012	1.479,7	1.470,5	1.446,8	1.492,8	1.615,5	1.570,1	1.522,1	1.443,4	1.087,4	
Réserves réévaluées en :										
2004	1.992,3									
2005	1.877,3	2.092,8								
2006	1.907,3	2.024,1	2.173,4							
2007	1.856,3	1.937,0	2.055,9	2.239,6						
2008	1.841,2	1.903,5	2.009,1	2.185,6	2.470,3					
2009	1.788,0	1.840,6	1.930,2	2.093,7	2.373,4	2.501,9				
2010	1.772,2	1.829,5	1.903,8	2.054,9	2.328,3	2.476,6	2.663,1			
2011	1.746,6	1.804,1	1.876,7	2.019,4	2.278,0	2.410,7	2.615,6	2.896,8		
2012	1.769,4	1.827,5	1.906,8	2.036,9	2.286,1	2.419,0	2.639,2	2.914,6	3.208,4	
Passifs pour sinistres encore en cours, bruts (y compris provisions IBNR)	289,7	357,0	460,0	544,1	670,6	848,9	1.117,1	1.471,2	2.121,0	3.668,7
Redondance/déficience cumulées										
entre sinistres initiaux et réserves réévaluées										
- en valeur nominale	267,0	364,1	358,8	341,1	246,5	219,6	99,7	68,8	71,8	
- en pourcentage	13,1 %	16,6 %	15,8 %	14,3 %	9,7 %	8,3 %	3,6 %	2,3 %	2,2 %	
Autres passifs pour sinistres (non inclus dans le tableau)										739,2
Sinistres relatifs à des accidents du travail et des soins de santé										1.187,6
<b>Total des sinistres au bilan</b>										<b>5.595,5</b>

Le tableau de développement des provisions pour sinistres non réglés par exercice montre les mouvements des réserves comptables depuis le 31 décembre 2003 jusqu'au 31 décembre 2012. Ce tableau présente des valeurs cumulées. Les colonnes contiennent toutes les années antérieures et l'année considérée.

La rubrique Passifs bruts pour sinistres non réglés et charges de sinistres constitués initialement à la date de comptabilisation, représente les passifs comptabilisés au bilan à la date de reporting de l'exercice indiqué en tête de colonne. A ce titre, chaque montant de cette rubrique reflète les passifs de l'encours de sinistres pour toutes les années de survenance jusqu'à et y compris l'année indiquée.

La deuxième partie du tableau de liquidation relative aux Paiements cumulés présente une estimation des passifs définitifs au 31 décembre de l'année indiquée (dans la ligne) pour toutes les années de survenance jusqu'à et y compris l'année courante (dans la colonne). Plus le développement des sinistres a progressé, plus l'estimation des passifs s'avère fiable.

La rubrique Passifs pour sinistres encore en cours, bruts (y compris provisions IBNR) représente le montant comptabilisé à fin d'exercice 2012.

Le montant de la rubrique du Total des sinistres dans l'état de la situation financière est détaillé dans la Note 25.4 – Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie.

## 7.8 Risques opérationnels

Toutes les sociétés, y compris les institutions financières, sont confrontées au risque opérationnel qui procède de l'inadéquation ou de la défaillance des processus ou des systèmes internes, d'erreurs humaines, de problèmes de conformité ou d'événements externes, et, plus généralement, de l'incertitude inhérente à toute entreprise.

Tant le groupe, au niveau consolidé, que chaque entité opérationnelle locale doit avoir mis en place un processus de gestion du risque opérationnel. Ce processus fait partie intégrante du cadre de gestion des risques et doit être approuvé par les organes locaux compétents. Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend une série de processus à l'échelle du groupe, ancrés tant au niveau consolidé que dans toutes les entités opérationnelles locales, qui collectivement contribuent à l'identification, à l'estimation, au suivi et au reporting des risques opérationnels. Ces processus à l'échelle du groupe sont les suivants :

- reporting des événements de risque opérationnel ;
- collecte des données sur les pertes ;
- analyse de l'exposition aux pertes importantes ;
- reporting annuel sur les risques clés.

Ageas et ses entités opérationnelles locales gèrent leurs risques opérationnels, qui sont un élément inhérent à leurs activités. Les risques opérationnels auxquels Ageas est confronté sont les risques de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'événements externes, d'erreurs humaines, d'infractions réglementaires, de malveillance des employés ou d'événements externes comme la fraude. Ces événements sont susceptibles d'entraîner une perte financière et d'être préjudiciables pour la réputation d'Ageas. En outre, la perte de membres du personnel occupant une fonction clé (bien que ce risque soit assez distant) est un risque opérationnel qui peut affecter les activités et les résultats d'Ageas. Les entités d'Ageas traitent un grand nombre de transactions complexes portant sur des produits nombreux et diversifiés, et sont soumises à différents systèmes juridiques et réglementaires. En outre, en raison de la nature à long terme de nombreuses activités d'Ageas, des rapports précis doivent être établis et conservés pendant des périodes significatives. Ageas s'efforce de maintenir les risques opérationnels à des niveaux adéquats par la mise en place d'environnements appropriés et bien contrôlés eu égard aux caractéristiques de ses activités, des marchés et des contextes réglementaires. Les mesures de contrôle atténuent les risques mais ne peuvent les éliminer complètement.

## 7.9 Risques stratégiques

Les risques stratégiques englobent les facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la capacité d'Ageas à réaliser son plan stratégique ainsi qu'à assurer sa croissance et la création de valeur. Font partie des risques stratégiques les changements de l'environnement réglementaire, légal ou concurrentiel et les risques de réputation (cf. également la Note 51 – Passifs éventuels). Les stratégies d'entreprise doivent en tenir compte, et Ageas entend les identifier et y réagir très activement.

Les processus ordinaires d'identification et d'évaluation des risques englobent les risques stratégiques. Ceux-ci sont d'ailleurs évalués explicitement, tout au long de nos processus d'examen et de planification stratégique, faisant l'objet d'un suivi dans le cadre des entretiens de performance qui se tiennent régulièrement.

Par exemple, en 2012, les risques suivants ont été identifiés :

- la persistance des conditions de marché difficiles et de cycles économiques susceptibles d'affecter les activités et la rentabilité d'Ageas ;
- les litiges et autres procédures qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les activités de l'entreprise, sa position financière et ses résultats opérationnels ;
- les évolutions réglementaires, y compris les modifications de la législation fiscale, pouvant affecter les activités d'Ageas. Ageas est soumis à un grand nombre de contraintes réglementaires. Il prépare la mise en place du cadre Solvabilité II de l'UE, qui devrait avoir un impact sur sa méthodologie en matière de capital requis, ses techniques de valorisation et sa gestion des risques ;
- en tant qu'entreprise belge, Ageas a été qualifiée d'« institution financière systémique importante », susceptible d'affronter ou de provoquer un risque systémique de perturbations économiques. Dès lors, le régulateur belge a le droit de s'opposer à certaines décisions stratégiques envisagées par le Conseil d'Administration, avant leur mise en œuvre, s'il estime ces décisions en contradiction avec une gestion saine et prudente ou susceptibles de créer un risque important pour la stabilité du secteur financier. Bien que cette surveillance complémentaire assure un cadre de gestion des risques encore plus solide au niveau du groupe, elle peut engendrer des contraintes stratégiques supplémentaires pour Ageas.
- La stratégie de partenariat et d'utilisation de la force de distribution et de la marque de ses partenaires, menée par Ageas, augmente les risques de distribution en termes de capacité à négocier, à contrôler l'ensemble de la gamme de produits et les volumes, et de commercialisation des produits. Un recul potentiel du volume d'affaires peut se réaliser lorsqu'un partenaire de distribution décide de mettre fin à une relation ;
- En tant qu'acteur de l'industrie des services financiers, Ageas affronte d'importantes pressions concurrentielles qui peuvent peser sur ses résultats opérationnels. Ce risque est atténué en partie par le recours à des partenariats solides, conclus avec des partenaires jouissant d'une forte position sur leur marché.

## 7.10 Risque total

Chaque année, Ageas entreprend, pour l'ensemble du groupe, un processus de reporting des risques importants (Key Risk Report) afin d'identifier les risques importants susceptibles d'avoir une incidence sur ses objectifs. Ageas évalue également le cadre de surveillance mis en place pour que ces risques fassent l'objet d'une gestion permanente. Chaque secteur d'activité examine ses risques au moins une fois par trimestre. Les principaux risques sont également suivis au niveau du groupe. Pour identifier ces risques importants, Ageas a recours à une large gamme de sources internes et externes. Outre qu'il fait partie intégrante du cadre de gestion des risques d'Ageas, ce processus aboutit aux déclarations de contrôle de gestion (Management Control Statement) préparées par chaque entité et signées, au niveau du groupe, par le CEO d'Ageas.

### Processus

Chaque année au moins, a lieu un exercice d'auto-évaluation et de contrôle des risques, de la base au top de l'entreprise, comprenant un inventaire des risques auxquels l'entreprise est confrontée.

Les risques ainsi identifiés sont classés en fonction de la taxonomie des risques d'Ageas. Ils sont ensuite évalués et font l'objet d'un rapport au département Group Risk d'Ageas par les différentes entités, qui, pour ce faire, utilisent une grille standard de probabilité et d'incidence, qui permet de déterminer le niveau de préoccupation qu'ils représentent (et aussi leur importance). Les risques sont décrits de manière qualitative par rapport aux objectifs auxquels ils pourraient être associés. Ils sont classés par rapport à la taxonomie des risques d'Ageas.

Le rapport annuel sur les risques essentiels (Key Risk Report) est accompagné d'une Déclaration de Contrôle par le Management, émise par tous les CEO qui expriment ainsi leur confiance dans les cadres de gestion des risques locaux. Trimestriellement, la liste de tous les risques importants est communiquée au Risk and Capital Committee et au Conseil d'Administration d'Ageas.

Les Risk Officers de chaque entité opérationnelle locale et région (y compris les fonctions au niveau corporate) fournissent trimestriellement des mises à jour de ces déclarations de risques au département Groupe Risk d'Ageas. Celui-ci rassemble tous les rapports et les globalise afin de mener une discussion au niveau du Risk Committee d'Ageas et de l'Executive Committee.

Chaque mois, chaque Group Risk Committee d'Ageas discute de l'évolution des risques importants.

# 8

## CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE ET SOLVABILITÉ

La Banque nationale de Belgique, « lead supervisor » d'Ageas, a désigné Ageas comme groupe d'assurance. À ce titre, Ageas est soumis au contrôle prudentiel au niveau consolidé et à des obligations de présentation d'informations. Les entités opérationnelles sont soumises aux autorités de contrôle locales.

### 8.1 Contrôle prudentiel consolidé d'Ageas

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas réponde aux exigences de solvabilité au niveau consolidé.

Le rapprochement entre le capital actions et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit :

	2012	2011
Capital souscrit et réserves	7.152,1	7.826,3
Résultat net revenant aux actionnaires	743,0	- 578,2
Plus-values et moins-values latentes	2.015,5	512,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires	9.910,6	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	875,5	607,4
Total des capitaux propres	10.786,1	8.367,7
Passifs subordonnés	2.915,5	2.973,6
<b>Filtres prudentiels</b>		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 174,3	- 135,5
Ajustement pour pension	- 27,2	- 22,9
Réévaluation d'immeubles de placement, nette d'impôts (à 90%)	761,2	715,2
Évaluation des ajustements des placements disponibles à la vente	- 2.341,5	- 252,5
Couverture de flux de trésorerie	29,0	20,3
Goodwill	- 892,8	- 923,4
Autres immobilisations incorporelles	- 371,0	- 382,1
Dividende attendu	- 362,2	- 187,4
Dividende attendu, lié à l'option d'achat sur actions BNP Paribas	- 234,0	- 395,0
Limitation de l'endettement subordonné à 50% de l'exigence de solvabilité	- 932,3	- 1.153,5
<b>Capital réglementaire</b>	<b>9.156,5</b>	<b>8.624,6</b>
<b>Ratios de solvabilité</b>		
Niveau de solvabilité requis	3.966,4	3.640,3
Montant de solvabilité excédentaire	5.190,1	4.984,3
Ratio de solvabilité	230,9 %	236,9 %

## 8.2 Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance poursuivie.

Le Compte général comprend les fonctions *corporate*, les transactions financières, et l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Pour le Compte général, Ageas utilise la trésorerie nette comme indicateur du capital librement disponible au niveau du groupe, tant qu'elle est inférieure au capital disponible au niveau du groupe.

Ageas vise un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200% du minimum réglementaire requis pour l'ensemble de l'assurance. Ageas reverra les cibles minimales au plus tard au moment de la mise en œuvre de Solvabilité II.

### Situation du capital pour l'Assurance

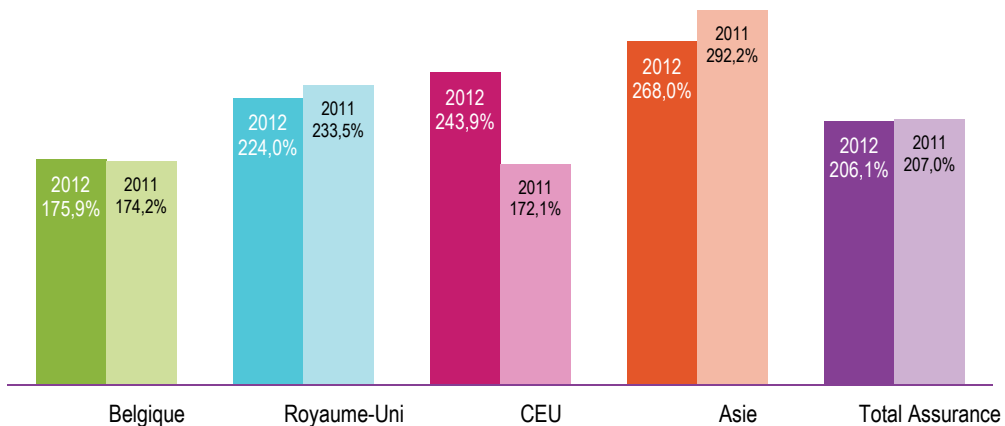
Au 31 décembre 2012, le capital total des activités d'assurance se situait à EUR 8,2 milliards (31 décembre 2011 : EUR 7,5 milliards), soit 206,1% des exigences minimales (31 décembre 2011 : 207,0%).

31 décembre 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.184,7	1.097,4	1.396,7	1.396,7	90,8	8.166,3	990,2	9.156,5
Exigences minimales de solvabilité	2.379,6	489,9	572,6	521,1		3.963,2	3,2	3.966,4
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.805,1	607,5	824,1	875,6	90,8	4.203,1	987,0	5.190,1
Coefficient de solvabilité total	175,9 %	224,0 %	243,9 %	268,0 %		206,1 %		230,9 %

31 décembre 2011	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	3.940,3	857,9	973,3	1.291,0	467,1	7.529,6	1.095,0	8.624,6
Exigences minimales de solvabilité	2.262,5	367,4	565,4	441,8		3.637,1	3,2	3.640,3
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.677,8	490,5	407,9	849,2	467,1	3.892,5	1.091,8	4.984,3
Coefficient de solvabilité total	174,2 %	233,5 %	172,1 %	292,2 %		207,0 %		236,9 %

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit :



### Position de trésorerie nette du Compte général

Selon les règles de la BNB, le capital réglementaire disponible dans le Compte général (y compris les éliminations) s'élève à EUR 1,0 milliard (31 décembre 2011 : EUR 1,1 milliard). A fin 2011, le capital disponible est inférieur à la position de trésorerie nette au niveau consolidé et représente donc un facteur de contrainte.

La position de trésorerie nette s'établit à EUR 1,2 milliard au 31 décembre 2012 et a évolué positivement par rapport à fin 2011, sous l'effet combiné des éléments suivants :

- Ageas a reçu EUR 953 millions pour le remboursement de l'instrument Tier 1 (cf. Note 18 - Créances) ;
- Ageas a reçu EUR 400 millions suite au règlement avec l'Etat néerlandais et ABN AMRO (voir Note 20 – Réassurance et autres créances) ;
- Ageas a payé une indemnité d'EUR 287 millions (cf. Note 30 – RNP (I)) ;
- Ageas a payé son dividende annuel d'EUR 195 millions ;
- Ageas a payé EUR 160 millions dans le cadre du programme de rachat d'actions.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	402,4	344,7
Créances sur les banques	1.000,0	600,0
Certificats d'endettement	- 186,8	- 256,7
<b>Position de trésorerie nette</b>	<b>1.215,6</b>	<b>688,0</b>

# 9

## AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, AUTRES AVANTAGES À LONG TERME OCTROYÉS AU PERSONNEL ET INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages octroyés au personnel, tels que les régimes de retraite et les plans de soins de santé postérieurs à l'emploi, dont les prestations sont octroyées après le départ à la retraite. Les autres avantages à long terme octroyés au personnel sont des avantages qui ne parviennent pas totalement à échéance dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondants, comme les primes d'ancienneté et les indemnités pour invalidité de longue durée. Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables lors de la cessation anticipée du contrat de travail de l'employé.

### 9.1 Avantages postérieurs à l'emploi

#### 9.1.1 Régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Ageas gère plusieurs régimes à prestations définies qui couvrent la majorité des membres de son personnel. L'approche qui a les faveurs d'Ageas consiste à remplacer les régimes à prestations définies par des régimes à cotisations définies en vue d'améliorer la gestion et le contrôle des coûts pour l'employeur et de faciliter la mobilité internationale.

Ces régimes prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation par pays ou par région sont déterminés sur la base du rendement (à la date d'échéance) d'obligations d'entreprises bénéficiant d'une notation AA.

Outre les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent également d'autres charges liées au remboursement d'une partie des primes d'assurance médicale et à des conditions préférentielles offertes aux membres du personnel sur les produits financiers (crédits hypothécaires, par exemple), qui leur sont encore octroyés après leur départ à la retraite.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits dans l'état de la situation financière au 31 décembre relatifs aux engagements de pension à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
Valeur actuelle des obligations financées	250,8	222,2		
Valeur actuelle des obligations non-financées	367,1	323,0	81,2	63,4
<b>Obligation des régimes à prestations définies</b>	<b>617,9</b>	<b>545,2</b>	<b>81,2</b>	<b>63,4</b>
Juste valeur des actifs des régimes	- 211,8	- 182,5		
	<b>406,1</b>	<b>362,7</b>	<b>81,2</b>	<b>63,4</b>
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés	- 111,9	- 81,2	- 25,5	- 9,8
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies</b>	<b>294,2</b>	<b>281,5</b>	<b>55,7</b>	<b>53,6</b>
Montants repris au bilan :				
passifs des régimes à prestations définies	321,4	304,4	55,7	53,6
actifs des régimes à prestations définies	- 27,2	- 22,9		
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies</b>	<b>294,2</b>	<b>281,5</b>	<b>55,7</b>	<b>53,6</b>

Les passifs des régimes à prestations définies sont inclus dans le poste Intérêts courus et autres passifs (voir Note 31) tandis que les actifs des régimes à prestations définies sont comptabilisés dans les Intérêts courus et autres actifs (voir Note 22).

Puisque Ageas est une institution financière spécialisée dans la gestion des avantages du personnel (Employee Benefits), certains des régimes de retraite du personnel sont assurés auprès de compagnies d'assurances d'Ageas. En vertu des IFRS, les actifs auxquels ces régimes de retraite sont adossés ne répondent pas aux conditions pour être qualifiés et ne doivent donc pas être considérés comme des actifs du plan. C'est pourquoi ils sont classés comme « non financés ».

D'un point de vue économique, le passif net défini est compensé par les actifs du plan non qualifiés que détient Ageas (2012 : EUR 274,2 millions ; 2011 : EUR 253,1 millions). Dès lors, le passif net s'élève à EUR 20,0 millions en 2012 (2011 : EUR 28,4 millions) pour des obligations de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies tels que comptabilisés au bilan.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>281,5</b>	<b>275,2</b>	<b>53,6</b>	<b>53,1</b>
Total des charges des régimes à prestations définies	40,3	39,3	4,7	2,9
Cotisations versées par l'employeur	- 16,7	- 18,4		
Prestations directement payées par l'employeur	- 10,3	- 13,7	- 1,9	- 1,5
Acquisitions et cessions de filiales		- 1,0		
Transferts	- 0,3	0,3		
Écarts de conversion	- 0,3	- 0,6		
Autres		0,4	- 0,7	- 0,9
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>294,2</b>	<b>281,5</b>	<b>55,7</b>	<b>53,6</b>

Les avantages payés directement par l'employeur sont liés à des régimes de retraite à prestations définies directement détenus dans une entité Ageas.

Le tableau ci-dessous nous montre les variations des obligations des régimes à prestations définies :

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
<b>Obligation des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>545,2</b>	<b>468,7</b>	<b>63,4</b>	<b>60,0</b>
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	23,6	23,6	2,0	2,0
Charges d'intérêts	21,0	19,8	2,4	2,4
Coût des services passés - droits acquis				- 1,5
Réduction de plans	2,4	3,0		
Liquidation de plans	- 0,8			
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	38,2	45,9	16,0	2,9
Cotisations des participants	0,3	0,1		
Prestations payées	- 5,3	- 5,4		
Prestations directement payées par l'employeur	- 10,3	- 13,7	- 1,9	- 1,5
Acquisitions et cessions de filiales		- 1,3		
Transferts	- 0,3	0,2		
Écarts de conversion	3,7	3,8		
Autres	0,2	0,5	- 0,7	- 0,9
<b>Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>617,9</b>	<b>545,2</b>	<b>81,2</b>	<b>63,4</b>

Les pertes (gains) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies reflètent principalement la variation du taux d'actualisation et d'autres hypothèses actuarielles, ainsi que les ajustements liés à l'expérience sur l'obligation des régimes à prestations définies. La perte actuarielle sur l'obligation des

régimes de pension à prestations définies en 2012 reflète la baisse globale du taux d'actualisation et une modification des taux d'espérance de vie au Royaume-Uni. La perte actuarielle sur l'obligation de prestations définies postérieures à l'emploi en soins de santé reflète la baisse du taux d'actualisation.

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

Régimes à prestations définies	2012	2011
<b>Juste valeur des actifs des régimes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>182,5</b>	<b>159,7</b>
Liquidation de plans		0,8
Rendement attendu sur les actifs des régimes	8,8	8,0
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	5,8	- 3,2
Cotisations des employeurs	16,7	18,4
Cotisations des participants	0,3	0,1
Prestations payées	- 5,3	- 5,4
Écarts de conversion	3,0	4,0
Autres		0,1
<b>Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre</b>	<b>211,8</b>	<b>182,5</b>

Les gains (pertes) actuariels sur les actifs du plan représentent essentiellement la différence entre le rendement réel et le rendement attendu. Le tableau suivant présente le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies.

Régimes à prestations définies	2012	2011
Rendement effectif des actifs des régimes	14,7	4,9

Le tableau suivant présente les variations du total des gains (pertes) actuariels non comptabilisés sur les passifs et actifs.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
<b>Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 81,2</b>	<b>- 33,8</b>	<b>- 9,8</b>	<b>- 6,9</b>
Réduction de plans	0,3	0,3		
Liquidation de plans		1,0		
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur l'obligation des régimes à prestations définies	2,0	0,3	0,3	
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés sur des actifs des régimes	0,6	0,1		
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies	- 38,2	- 45,9	- 16,0	- 2,9
Gains (pertes) actuariels sur les actifs des régimes	5,8	- 3,2		
Acquisitions et cessions de filiales		0,3		
Transferts		0,1		
Écarts de conversion	- 1,0	- 0,4		
Autres	- 0,2			
<b>Gains (pertes) actuariels non comptabilisés au 31 décembre</b>	<b>- 111,9</b>	<b>- 81,2</b>	<b>- 25,5</b>	<b>- 9,8</b>

Les variations des coûts des services passés non comptabilisés s'élèvent à zéro pour 2012 et 2011.

Les ajustements liés à l'expérience sont les écarts actuariels découlant des différences entre les hypothèses actuarielles effectuées au début de l'exercice et ce qui s'est effectivement produit au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les écarts actuariels sur les actifs et passifs des régimes à prestations définies.

	Régimes à prestations définies					Autres avantages postérieurs à l'emploi				
	2012	2011	2010	2009	2008	2012	2011	2010	2009	2008
Écarts actuariels sur les actifs des régimes, gain (perte)	5,8	- 3,2	0,7	8,3	- 25,0					
En pourcentage des actifs des régimes au 31 décembre	2,7 %	- 1,8 %	0,4 %	4,6 %	- 15,7 %					
Écarts actuariels sur l'obligation des régimes à prestations définies, perte (gain)	- 2,0	0,4	- 9,0	1,8	16,0	0,5	0,9	- 2,5	2,9	5,0
En pourcentage des obligations des régimes à prestations définies au 31 décembre	- 0,3 %	0,1 %	- 1,9 %	0,4 %	3,7 %	0,6 %	1,4 %	- 4,2 %	6,5 %	13,2 %

Le tableau suivant présente les éléments des charges des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clôturé au 31 décembre.

	Régimes prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	23,6	23,6	2,0	2,0
Charges d'intérêts	21,0	19,8	2,4	2,4
Rendement attendu sur les actifs des régimes	- 8,8	- 8,0		
Coût des services passés - droits acquis				- 1,5
Amortissement de pertes (gains) actuarielles non comptabilisées sur obligations des régimes à prestations définies	2,0	0,3	0,3	
Amortissement des pertes (gains) actuarielles non comptabilisées sur actifs des régimes	0,6	0,1		
Réduction de plans	2,7	3,3		
Liquidation de plans	- 0,8	0,2		
<b>Total des charges des régimes à prestations définies</b>	<b>40,3</b>	<b>39,3</b>	<b>4,7</b>	<b>2,9</b>

Le coût des services actuels, le coût des services passés, l'amortissement des pertes (gains) actuarielles non comptabilisées des régimes à prestations définies et les pertes (gains) sur les réductions et les liquidations ayant une incidence sur les passifs, sont inclus dans les Frais de personnel (voir Note 48). Toutes les autres charges des régimes à prestations définies sont incluses dans Charges financières (voir Note 45).

Le tableau ci-dessous reprend le rendement attendu et réel des actifs non qualifiés pour les plans de retraite à prestations définies. Conformément aux normes IFRS, le rendement attendu des régimes non qualifiés ne peut pas être déduit des charges des régimes à prestations définies.

	2012	2011
Rendement attendu des actifs des régimes non qualifiés	10,6	9,6
Rendement effectif des actifs des régimes non qualifiés	10,5	7,5

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les pays de la zone euro.

	Régimes à prestations définies				Autres avantages postérieurs à l'emploi			
	2012		2011		2012		2011	
	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	2,3 %	2,9 %	3,4 %	4,1 %	2,4 %	2,8 %	3,9 %	4,4 %
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	3,5 %	4,0 %	3,5 %	5,3 %				
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	2,0 %	5,0 %	2,4 %	5,4 %				
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	0,0 %	2,0 %	1,8 %	2,4 %				
Évolution des coûts médicaux					3,8 %	3,8 %	3,8 %	3,8 %

Le taux d'actualisation sur les pensions est pondéré par l'obligation du régime à prestations définies. Le taux d'actualisation sur les autres avantages postérieurs à l'emploi varie en 2012 de 2,4% aux Pays-Bas à 2,8% en Belgique, et est inférieur à 2011. Le rendement attendu des actifs du plan reflète un mix d'actifs concentrés dans les contrats groupe et les obligations. Les hausses salariales futures varient en 2012 de 2,0% pour le groupe des employés âgés, à 5,0% pour les employés plus jeunes.

Le tableau suivant présente les hypothèses principales actuarielles retenues pour les autres pays.

Régimes à prestations définies	2012	2011
Taux d'actualisation	3,6 %	4,3 %
Rendement attendu sur les actifs des régimes au 31 décembre	3,9 %	4,8 %
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	5,0 %	5,0 %
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	2.3% - 5.0%	2.3% - 3.0%

La zone euro représente 71% du total des obligations des régimes à prestations définies d'Ageas. Les autres pays ne comprennent que les obligations au Royaume-Uni. Les autres avantages postérieurs à l'emploi dans les pays en dehors de la zone euro n'ont pas d'impact matériel.

Ageas utilise la courbe des obligations souveraines et des obligations d'entreprises assorties d'une notation AA comme référence du rendement obligataire attendu, majoré d'une prime de risque pour les titres participatifs et l'immobilier.

Une variation d'un pourcent du taux d'évolution des coûts médicaux estimés aurait l'impact suivant sur l'obligation des régimes à prestations définies et sur les charges des régimes à prestations définies pour les coûts médicaux :

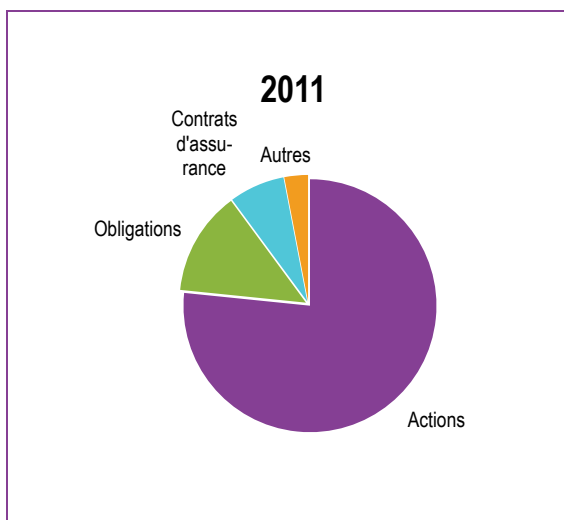
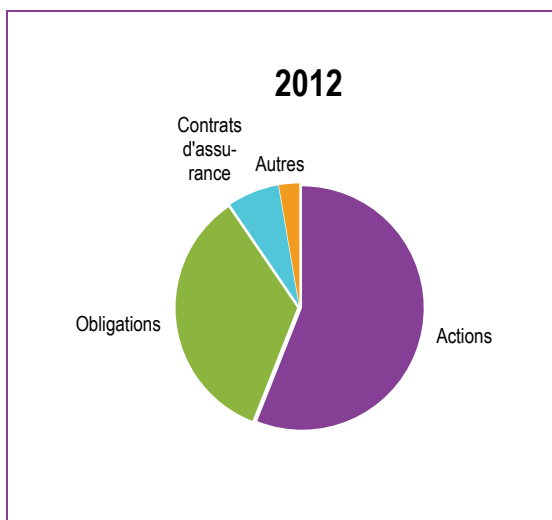
	Soins de santé	Augmentation d'un pourcent	Diminution d'un pourcent
Impact sur l'obligation des régimes à prestations définies - coûts médicaux	79,5	23,0 %	-17,6 %
Impact sur le total des charges des régimes à prestations définies - coûts médicaux	4,0	32,8 %	-23,9 %

Les actifs des régimes se composent essentiellement d'actions, de titres à revenus fixes et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurance. La politique interne de placement d'Ageas précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des produits dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite. Ageas adapte graduellement sa politique d'allocation d'actifs afin d'assurer une concordance étroite entre la durée de ses actifs et celle de ses engagements de pension.

La répartition des actifs des régimes se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actions	56,0 %	76,6 %
Obligations	34,5 %	13,3 %
Contrats d'assurance	6,8 %	7,1 %
Immobilier	0,3 %	0,0 %
Trésorerie	1,7 %	2,2 %
Autres	0,7 %	0,8 %

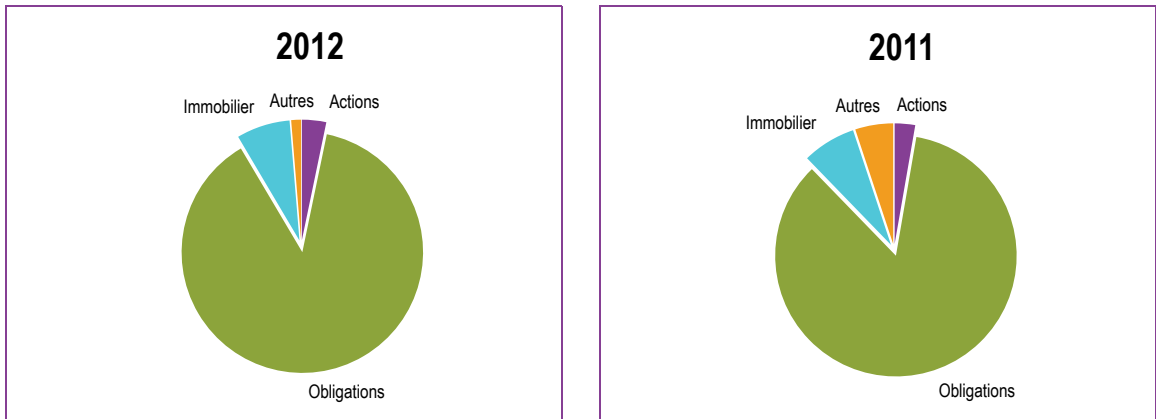
Les graphiques ci-après représentent la répartition des actifs des régimes :



La répartition des actifs non qualifiés pour des obligations de retraite se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actions	3,2 %	2,7 %
Obligations	88,3 %	85,0 %
Contrats d'assurance	1,0 %	1,1 %
Immobilier	7,2 %	7,2 %
Obligations convertibles	0,3 %	0,3 %
Trésorerie		3,7 %

Les graphiques ci-après représentent la répartition des actifs non qualifiés pour des obligations de retraite :



Les cotisations des employeurs qui doivent être payées pour les avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

	Régimes prestations définies
Cotisations aux actifs du plan attendues pour l'année prochaine	4,4
Cotisations attendues aux actifs non qualifiés pour l'année prochaine	18,6

### 9.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Ageas compte en outre, à l'échelle mondiale, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 18,8 millions en 2012 (2011 : EUR 17,3 millions) et sont comptabilisées au titre de Frais de personnel (voir Note 48).

## 9.2 Autres prestations à long terme accordées au personnel

Les autres prestations à long terme accordées au personnel comprennent les primes d'ancienneté et les indemnités d'incapacité de longue durée.

Le tableau présente les passifs nets. Les passifs liés aux autres avantages du personnel à long terme figurent au bilan sous Intérêts courus et autres passifs (voir Note 31 – Intérêts courus et autres passifs). Les actifs sont inclus dans l'état de la situation financière sous la rubrique Intérêts courus et autres actifs (voir Note 22).

	2012	2011
Valeur actualisée de l'obligation relative aux régimes à prestation définie	13,1	12,3
Autres montants comptabilisés au bilan		
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>
Montants au bilan		
Passifs des régimes à prestations définies	13,1	12,3
Actifs des régimes à prestations définies		
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>

Le tableau suivant présente les variations en cours d'exercice des passifs liés aux autres avantages à long terme.

	2012	2011
<b>Passifs nets au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>12,3</b>	<b>8,7</b>
Total des charges	2,0	2,9
Prestations directement payées par l'employeur	- 1,2	- 0,5
Transferts		1,2
<b>Passifs nets au 31 décembre</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses actuarielles retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel :

	2012		2011	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	2,2 %	5,0 %	3,4 %	4,4 %
Augmentations de salaire futures	2,0 %	5,0 %	2,9 %	5,2 %

Les charges liées aux autres avantages à long terme proposés au personnel figurent ci-dessous. Le poste Charges d'intérêts est compris dans le poste Charges financières (voir Note 45) du compte de résultat. Toutes les autres charges se retrouvent sous le poste Frais de personnel (voir Note 48).

	2012	2011
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	0,5	0,4
Charges d'intérêts	0,4	0,3
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement	1,1	0,5
Coût des services passés comptabilisés immédiatement		1,7
<b>Total des charges des régimes à prestations définies</b>	<b>2,0</b>	<b>2,9</b>

### 9.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à soit une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite, soit une décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Le tableau ci-dessous présente les passifs liés aux autres avantages du personnel à long terme figurant dans l'état de la situation financière, dans la rubrique Intérêts courus et autres passifs (voir Note 31).

	2012	2011
Obligation liée aux régimes à prestations définies	14,7	20,3
<b>Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies</b>	<b>14,7</b>	<b>20,3</b>

Le tableau suivant montre les variations des passifs pour indemnités de fin de contrat en cours d'année.

	2012	2011
<b>Passifs nets au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>20,3</b>	<b>26,2</b>
Total des charges	-0,5	2,7
Prestations directement payées par l'employeur	-5,1	-6,5
Transferts		-2,1
<b>Passifs nets au 31 décembre</b>	<b>14,7</b>	<b>20,3</b>

Les charges liées aux indemnités de fin de contrat de travail sont présentées ci-dessous. Les charges d'intérêts sont incluses dans les Charges financières (voir Note 45). Toutes les autres charges figurent dans les Frais de personnel (voir Note 48). Le niveau des charges en 2012 reflète le nombre peu élevé d'employés prévoyant leur départ avant leur retraite normale.

	2012	2011
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	0,3	2,8
Charges d'intérêts	0,2	0,4
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement	-1,0	-0,5
<b>Total des charges</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,7</b>

# 10

## PLANS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS ET EN OPTIONS

Ageas fait usage de la possibilité de rétribuer ses employés et membres de l'Executive Committee en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen des instruments suivants :

- options sur actions offertes au personnel ;
- actions proposées avec décote ;
- actions à cessibilité restreinte.

### 10.1 Options sur actions offertes au personnel

Ageas détermine chaque année si des options sur actions seront attribuées au personnel. Les caractéristiques des plans d'options peuvent varier selon les pays afin de prendre en compte les spécificités fiscales nationales. Une distinction est faite entre les options conditionnelles et les options inconditionnelles. Les options inconditionnelles sont attribuées aux employés travaillant dans les pays où les options sont sujettes à l'impôt au moment de leur attribution. Les options conditionnelles sont attribuées aux employés dans les pays où ces options sont taxées lors de leur exercice. Les options conditionnelles peuvent être exercées si l'employé est toujours sous contrat d'emploi après une période de cinq ans. En règle générale, les options ne sont pas exerçables pendant les cinq ans suivant leur attribution, qu'elles soient conditionnelles ou non. En 2012, comme en 2011, aucune option nouvelle n'a été attribuée à des employés.

Ageas s'est engagé à honorer intégralement son obligation au titre d'options existantes à l'égard du personnel des activités abandonnées. Le nombre d'options concernées qui figure dans cette note fait référence aux collaborateurs actuels d'Ageas et aux anciens collaborateurs d'Ageas qui étaient employés au sein des activités abandonnées : Fortis Banque, Fortis Insurance Netherlands et Fortis Corporate Insurance.

Les plans d'options sur actions en cours au 31 décembre 2012 sont présentés ci-dessous. Les prix d'exercice sont exprimés en euros.

2012	Options en circulation (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice le plus élevé	Prix d'exercice le plus bas
<i>Année d'échéance</i>				
2013	3.467	14,24	27,23	12,17
2014	3.257	14,88	16,46	14,18
2015	3.265	18,55	18,65	18,41
2016	4.347	24,61	24,68	24,49
2017	4.944	28,03	28,62	27,23
2018	4.828	15,44	16,46	15,06
<b>Total</b>	<b>24.108</b>	<b>19,85</b>		

2011	Options en circulation (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice le plus élevé	Prix d'exercice le plus bas
<i>Année d'échéance</i>				
2012	1.588	20,48	26,58	18,65
2013	3.467	14,24	27,23	12,17
2014	3.257	14,88	16,46	14,18
2015	3.265	18,55	18,65	18,41
2016	4.347	24,61	24,68	24,49
2017	4.944	28,03	28,62	27,23
2018	4.828	15,44	16,46	15,06
<b>Total</b>	<b>25.696</b>	<b>19,89</b>		

La durée moyenne des options en cours à fin 2012 est de 3,8 ans (2011 : 4,5 ans). Les variations des options en circulation se présentent comme suit :

	2012		2011	
	Nombre d'options (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>25.696</b>	<b>19,89</b>	<b>26.492</b>	<b>19,95</b>
Options expirées	- 1.588		- 796	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>24.108</b>	<b>19,85</b>	<b>25.696</b>	<b>19,89</b>
Sur actions Ageas existantes	685		1.149	
Sur actions Ageas à émettre	23.423		24.547	
Options conditionnelles	2.084		2.748	
Options inconditionnelles	22.024		22.948	
Options exerçables out of the money	24.108		25.696	

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'options attribuées et le prix d'exercice font référence aux Units avant l'opération de reverse stock split effectué en août 2012. Pour tenir compte de l'action et de son cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par 10.

En 2012, Ageas a comptabilisé un montant d'EUR 1,0 million en frais de personnel relatifs aux plans d'options sur actions (2011 : EUR 2,5 millions). Tant que les options ne sont pas exercées, elles n'ont pas d'impact sur les capitaux propres revenant aux actionnaires, étant donné que les charges comptabilisées en compte de résultat sont compensées par une augmentation correspondante des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres revenant aux actionnaires sont majorés du prix d'exercice. En 2012 et en 2011, aucune option n'a été exercée.

Les options accordées par Ageas sont des options d'achat de type américaines *at-the-money* de dix ans assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans. Elles sont évaluées sur la base du modèle Simple-Cox. La volatilité est basée sur des données de marchés de parties externes.

Tous les plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte (voir plus bas) sont réglés par livraison d'actions Ageas plutôt qu'en numéraire. Certains plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte stipulent spécifiquement que

cette livraison se fera en actions existantes ; pour les autres plans, de nouvelles actions peuvent être émises.

## 10.2 Actions à cessibilité restreinte

En 2012 comme en 2011, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale. En fonction de la performance relative du titre Ageas par comparaison à un groupe de pairs au cours des trois prochaines années et de quelques conditions supplémentaires, les membres de la direction générale recevront gratuitement, au total, entre 0 et 160.000 actions Ageas existantes, le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ageas a décidé de couvrir cet engagement en achetant en 2011 le nombre maximum d'actions à attribuer. En 2011 et 2012, Ageas a acquis 161.500 actions aux fins du programme d'actions à droits restreints. En outre, en 2012, un programme d'actions à droits restreints a été créé à l'intention de l'Executive Committee et du Management Committee.

Les conditions d'attribution et de vente de ces actions à cessibilité restreinte sont décrites dans la Note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee.

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'exercice pour les actions à cessibilité restreinte restant à attribuer au senior management.

(nombre d'actions en milliers)	2012	2011
<b>Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>162</b>	<b>11</b>
Actions à cessibilité restreinte restant à attribuer	126	162
Actions à cessibilité restreinte vendues		- 11
Actions à cessibilité restreinte annulées	- 16	
<b>Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 31 décembre</b>	<b>272</b>	<b>162</b>

Le tableau ci-après présente l'évolution des engagements en actions à droits restreints durant l'année pour les membres de l'Executive Committee et du Management Committee

(nombre d'actions en milliers)	2012	2011
<b>Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Actions à cessibilité restreinte restant à attribuer	157	
<b>Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 31 décembre</b>	<b>157</b>	

# 11

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'EXECUTIVE COMMITTEE

**La présente note décrit la Politique de Rémunération d'Ageas appliquée en 2012. Elle comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2012.**

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee a été déterminée conformément à la Politique de Rémunération, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV le 28 avril 2010 et d'ageas N.V. le 29 avril, et énoncée dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas, telle qu'amendée de temps à autre (voir <http://www.ageas.com/fr/Pages/governance.aspx>).

La section 11.1 décrit la rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration. La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, qui est aussi le CEO, et des autres membres du Group Executive Committee est présentée à la section 11.2, intitulée Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas.

### 11.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

#### Modification au sein du Conseil d'Administration en 2012 – Rémunération 2012

En novembre 2012, Belén Romana (non exécutive) a renoncé à son mandat d'administrateur suite à sa nomination comme présidente de la Sareb, la société de gestion d'actifs issus de la restructuration bancaire en Espagne. Aucun autre changement n'a affecté le Conseil d'Administration en 2012. Il se compose dès lors actuellement de dix membres : Jozef De Mey (Président, non exécutif), Bart De Smet (CEO, exécutif), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président, indépendant), Frank Arts, Bridget McIntyre, Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Shaoliang Jin, Jan Zegering Hadders (non-exécutifs, indépendants), et de Ronny Brückner (non exécutif).

Concernant Ageas UK Ltd, Guy de Selliers de Moranville (Président), Jan Zegering Hadders et Bridget McIntyre demeurent membres du conseil d'administration. Concernant AG Insurance SA/NV, Frank Arts et Lionel Perl continuent d'être membres du conseil d'administration et Jozef De Mey en est le Président. Jozef De Mey est aussi membre du Conseil d'Administration d'AICA (Hong Kong), de Muang Thai Group Holding Co. Ltd, de Muang Thai Life (Thaïlande) et de Taiping Life (Chine). Roel Nieuwdorp est membre du Conseil d'Administration d'Ageas France et Belén Romana était membre du Conseil d'Administration de Millenniumbcp Ageas. Elle a renoncé à son mandat en novembre 2012. Les rémunérations de ces mandats – s'ils sont rémunérés - sont mentionnées dans les tableaux ci-après.

Pour l'exercice 2012, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,22 million (2011 : EUR 1,19 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des comités du Conseil d'Administration, tant au niveau d'Ageas que des filiales.

### Mise en œuvre de la Politique de Rémunération

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires d'Ageas SA/NV et d'Ageas N.V. ont approuvé et adopté la Politique de Rémunération applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux administrateurs non exécutifs d'Ageas. En avril 2011, les Assemblées générales des Actionnaires d'Ageas SA/NV et d'Ageas N.V. ont reconfirmé la Politique de Rémunération.

La Politique de Rémunération d'Ageas est conforme à la Loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes.

Pour plus d'information sur les niveaux de rémunération applicables aux administrateurs non exécutifs, il convient de se reporter au Rapport du Comité de Rémunération.

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs n'ont reçu ni intéressement annuel, ni options sur actions, ni droit à la pension. La rémunération de l'administrateur exécutif (le CEO) est uniquement liée à la fonction de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération relative aux membres de l'Executive Committee (voir paragraphe 11.2).

### Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue en 2012 par les membres du Conseil d'Administration, figure dans le tableau ci-dessous, qui mentionne également le nombre d'actions Ageas détenues par les administrateurs au 31 décembre 2012. Pour les mandats spécifiques, il convient de consulter le point 3.7 – Le Conseil d'Administration.

	Fonction	Depuis le	Rémunération en 2012 (en EUR) en tant qu'administrateur d'Ageas <sup>1)4)</sup>	Actions Ageas <sup>5)</sup> détenues au 31 décembre 2012 par les administrateurs actuels
Jozef De Mey	Président	1 <sup>er</sup> janvier 2012	114.500	9.427
Guy de Selliers de Moranville	Vice-président	1 <sup>er</sup> janvier 2012	94.500	
Frank Arts	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	74.000	833
Shaoliang Jin	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	63.000	
Ronny Brückner	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	71.500	3.100.000
Bridget F. McIntyre	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	72.500	
Roel Nieuwdorp <sup>3)</sup>	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	90.500	260
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	83.000	7.000
Belén Romana	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	76.000	
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	90.500	
Bart De Smet	Chief Executive Officer (CEO)	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Voir infra <sup>2)</sup>	3.660 <sup>6)</sup>
<b>Total</b>			<b>830.000</b>	<b>3.121.180</b>

1) Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation aux réunions des comités où ils sont invités.

2) Bart De Smet ne reçoit pas de rémunération comme administrateur mais comme CEO (voir Note 11.2 pour le détail de sa rémunération).

3) La rémunération totale est payée à une entité où l'administrateur occupe une fonction.

4) Hors remboursement des frais.

5) Tous les montants s'entendent après reverse stock split.

6) Non comprises les actions acquises et encore à attribuer au titre de l'intéressement à long terme.

Les rémunérations reçues par les administrateurs en 2012 pour leurs mandats dans des filiales d'Ageas figurent dans ce tableau :

	Rémunération totale en 2012 (en EUR) en tant qu'administrateur de filiales d'Ageas <sup>3)</sup>
Jozef De Mey	98.395
Guy de Selliers de Moranville	50.420
Frank Arts	49.000
Shaoliang Jin	
Ronny Brückner	
Bridget F. McIntyre	50.184
Roel Nieuwdorp <sup>2)</sup>	29.500
Lionel Perl	62.000
Belén Romana	
Jan Zegering Hadders	51.660
Bart De Smet	Voir infra <sup>1)</sup>
<b>Total</b>	<b>391.159</b>

1) Bart De Smet n'est pas rémunéré comme administrateur mais comme CEO (voir Note 11.2 pour les détails de sa rémunération).

2) La rémunération totale est versée à la société où le membre du Conseil d'Administration a un mandat.

3) Hors remboursement des frais.

## 11.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas

L'Executive Committee d'Ageas se compose de Bart De Smet (CEO), Christophe Boizard (CFO) et Kurt De Schepper (Chief Risk Officer). Le CEO est le seul administrateur exécutif.

Les membres de l'Executive Committee ont globalement perçu en 2012 :

- un salaire de base d'EUR 1.325.000 (contre EUR 1.357.197 en 2011) ;
- une prime à court terme (Short Term Incentive ou STI) d'EUR 774.973 contre EUR 335.257 en 2011. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée, seulement 50% de la prime à court terme acquise en 2010 a été payé en 2011, 25% du reste a été ajusté et payé en 2012, le solde sera ajusté et payé en 2013. De même, 50% de la prime à court terme acquise en 2011 a été payé en 2012. Le solde sera ajusté et payé en 2013 et 2014 ; la prime à court terme acquise en 2012 sera payée partiellement en 2013, 2014 et 2015.
- un intéressement à long terme de 43.927 actions pour une valeur d'EUR 1.118.010 (contre 6.989 actions pour une valeur d'EUR 116.825 en 2011) ;
- des droits de pension d'EUR 397.417 (hors taxes) (contre EUR 491.893 en 2011) ;
- un montant d'EUR 190.623 (contre EUR 152.819 en 2011) représentant les autres avantages habituels ;
- aucune indemnité de rupture n'a été payée en 2012.

Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-après.

### Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Management a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee et approuvée en avril 2010 par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. Pour plus d'information sur la rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee d'Ageas, il convient de se reporter au Rapport du Remuneration Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la description des composantes de l'enveloppe de rémunération, les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, les contrats prévoient une indemnité de départ conforme aux règlements développés par les autorités belges.

Les membres de l'Executive Committee sont indépendants.

### Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2012

#### Le CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.

La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et en conformité avec la Politique de Rémunération.

La rémunération de Bart De Smet en 2012 comprend :

- un salaire de base d'EUR 500.000, inchangé depuis 2009 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 340.751, dont :
  - EUR 197.125 pour l'exercice 2012. Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 d'EUR 394.250 sera payée en 2013. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010 ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 s'élevait à EUR 42.063. Ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012 à EUR 70.502. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 sera payé l'année prochaine, après une révision à la hausse ou à la baisse éventuelle ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2010 s'élevait à EUR 71.437 ; ce montant a été revu à la hausse sur la base de résultats de 2011 et de 2012, à EUR 73.124.
- un intéressement à long terme de 16.576 actions (pour une contre-valeur d'EUR 421.875), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2013. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2017 et feront l'objet d'un ajustement sur la base de l'évolution pour les années 2013, 2014 et 2015 ; pour 2011, 3.365 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2016 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 160.676 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 71.664 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

### Les autres membres de l'Executive Committee

La composition de l'Executive Committee n'a pas été modifiée dans le courant de 2012.

En 2012, la rémunération de Christophe Boizard, CFO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000, inchangé depuis 2011 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 177.923 représentant
  - 50% de la prime à court terme d'EUR 319.813 au titre de l'exercice 2012. Ce montant sera payé en 2013. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 sera payé dans les deux années ultérieures, après révision à la hausse ou à la baisse, comme le prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 s'élevait à EUR 10.141. Ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012, à EUR 18.016. Les 25% restants de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 seront payés l'année prochaine, après une révision à la hausse ou à la baisse éventuelle ;
- un intéressement à long terme de 14.090 actions (pour une contre-valeur d'EUR 358.615), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2013. Les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2017 et feront l'objet d'un ajustement tenant compte des évolutions durant les années 2013, 2014 et 2015 ; pour 2011, 932 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2016 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 111.321 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 66.952 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

En 2012, la rémunération de Kurt De Schepper, CRO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 400.000, identique à celui de 2009 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 256.299, dont
  - 50% d'EUR 301.600 correspondant à la prime à court terme au titre de l'exercice 2012, qui seront payés en 2013. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 s'élevait à EUR 30.500. Ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012, à EUR 53.250. Le solde de 25% de la prime à court terme relative à l'exercice 2011 sera payé l'année prochaine après révision à la hausse ou à la baisse éventuelle.
  - le montant initial correspondant aux 25% résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2010 était d'EUR 50.850 ; il a été revu à la hausse en tenant compte des résultats de 2012, à EUR 52.249 ;
- un intéressement à long terme de 13.261 actions (pour une contre-valeur d'EUR 337.520) sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2013. Les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2017 et feront l'objet d'un ajustement pour les années 2013, 2014 et 2015 ; pour 2011, 2.692 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2016 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 125.420 (hors taxes), représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 52.007 représentant les autres avantages habituels, comme les assurances soins de santé, décès et invalidité, ainsi que la voiture de société.

### Intéressement à long terme

En 2011, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 6.989 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2016 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2012, 2013 et 2014.

Comme mentionné ci-dessus, en 2012, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 43.927 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2017 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2013, 2014 et 2015.

Il n'y a pas d'actions à cessibilité restreinte en circulation, des années antérieures.

	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2011	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2012	Nombre d'actions à attribuées en 2012
Bart De Smet	3.365	16.576	
Christophe Boizard	932	14.090	
Kurt De Schepper	2.692	13.261	
<b>Total</b>	<b>6.989</b>	<b>43.927</b>	

#### *Avant leur nomination*

Le détail des options sur actions (attribuées) dans le cadre des options attribuées au CEO et au CRO dans le passé au titre de leur précédente fonction dans le groupe, se présente comme suit :

	Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2012	Options exercées en 2012	Options en circulation au 31 décembre 2012
Bart De Smet	2007	12.339	28,62	1-04-2013			12.339
	2008	2.530	16,46	2-04-2014			2.530
Kurt De Schepper	2003	8.959	12,17	27-04-2013			8.959
	2004	8.959	14,78	13-04-2014			8.959
	2005	8.959	18,41	11-04-2015			8.959
	2007	9.771	28,62	1-04-2013			9.771
	2008	2.040	16,46	2-04-2014			2.040

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'actions attribuées et le prix d'exercice se rapportent aux Units avant l'opération de reverse stock split intervenue en août 2012. Exprimé en actions et cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par dix.

# 12

## HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payés aux auditeurs d'Ageas au cours des exercices 2012 et 2011 peuvent être détaillés comme suit :

- honoraires pour services d'audit : ces services sont définis comme les missions de contrôle des Comptes annuels et des États financiers consolidés, l'évaluation des États financiers intermédiaires ainsi que du rapport Embedded Value ;
- honoraires pour services liés aux services d'audit : ces services incluent les autres travaux relatifs à des prospectus, les travaux d'audit non standard et les autres services de consultance non liés à l'audit statutaire ;
- honoraires pour conseils fiscaux ;
- autres honoraires pour services non-audit : ces services représentent principalement des activités de support et de consultance.

Le détail des honoraires pour services d'audit se présente comme suit au 31 décembre :

	2012		2011	
	Auditeurs statutaires d'Ageas	Autres auditeurs d'Ageas	Auditeurs statutaires d'Ageas	Autres auditeurs d'Ageas
Honoraires pour services d'audit	4,7		5,2	0,2
Honoraires pour services liés aux services d'audit	0,7		1,0	
Honoraires pour conseils fiscaux	0,2			
Autres honoraires pour services non-audit	1,5	0,4	0,9	0,1
<b>Total</b>	<b>7,1</b>	<b>0,4</b>	<b>7,1</b>	<b>0,3</b>

# 13

## PARTIES LIÉES

Les parties liées à Ageas sont les entreprises associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'Administration d'Ageas (exécutifs et non exécutifs), les membres de l'Executive Committee, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Ageas est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts, des dépôts et des contrats de réassurance. En principes, toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché telles qu'elles s'appliquent aux parties non liées.

Dans le cadre des activités normales de crédit, les sociétés d'Ageas peuvent octroyer des prêts ou des garanties bancaires à des membres du Conseil d'Administration ou des membres de l'Executive Committee ou des membres de leur famille proche.

Au 31 décembre 2012, aucun prêt, crédit ou garantie bancaire n'était octroyé aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee ou à des membres de leur famille proche.

Les transactions conclues avec des parties liées durant l'exercice se clôturant le 31 décembre se résument comme suit :

- entreprises associées ;
- autres parties liées telles que des fonds de pension ;
- administrateurs.

En décembre 2011, AG Insurance a consenti à DTH Partners LLC et à NB 70 Pine LLC (emprunteurs solidaires), deux sociétés d'investissement immobilier aux États-Unis, un crédit pont convertible de USD 70 millions (EUR 53,0 millions) dans le cadre du financement de l'acquisition d'un immeuble à Manhattan, New York, situé 70 Pine Street. Le prêt, d'une durée originale d'un an mais prolongée fin 2012, est assorti d'un taux d'intérêt de 12% et d'un ensemble de sûretés comprenant (i) des gages sur les parts de la structure ad hoc qui détient l'immeuble, (ii) des accords de garantie, (iii) des gages sur des créances et (iv) des options pour AG Insurance de conversion en entités détentrices de propriétés à vocation locative résidentielle à Manhattan.

En septembre 2012, AG Insurance a signé une convention de fonctionnement avec Westbridge SARL, afin de souscrire :

- à un apport en capital de USD 97,5 millions pour DTH Partners LLC, représentant une participation de 33% dans DTH Partners LLC, et
- un contrat de prêt mezzanine avec DTH Partners LLC, octroyant un prêt d'USD 97,5 millions à DTH Partners LLC, au taux initial de 10,5%.

Ces engagements sont soumis à différentes conditions préalables liées au projet de développement 70 Pine Street.

Comme DTH Partners LLC est une entité liée à Ronny Bruckner, membre du Conseil d'Administration d'Ageas, ces transactions et engagements doivent être considérés comme impliquant une partie liée selon les règles IFRS et donc rendus publics. Bien qu'il s'agisse de circonstances uniques, le management estime que la transaction a été conclue aux conditions du marché.

Les tableaux ci-dessous montrent les rubriques du compte de résultat et de l'état de la situation financière contenant des montants afférents à des parties liées.

	2012			2011		
	Entreprises associées	Autres	Total	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Produits et charges - parties liées</b>						
Produits d'intérêts	3,1	6,7	9,8	2,3	0,2	2,5
Primes d'assurance, nettes de réassurance (acquises)				0,1		0,1
Commissions perçues	12,6		12,6	5,7		5,7
Autres produits, sinistres payés, nets de réassurance	0,5		0,5	0,5		0,5
Charges opérationnelles, administratives et autres	- 18,0		- 18,0	- 18,5		- 18,5

	2012			2011		
	Entreprises associées	Autres	Total	Entreprises associées	Autres	Total
<b>État de la situation financière - parties liées</b>						
Placements financiers	8,0		8,0	8,0		8,0
Prêts à la clientèle	47,4	53,0	100,4	33,4	54,1	87,5
Autres actifs	57,8	3,7	61,5	7,9	0,1	8,0
Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts	4,9		4,9	4,6		4,6
Autres passifs	6,9		6,9	15,9		15,9

L'évolution des prêts à la clientèle - qui serait des parties liées - au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre se présente comme suit :

	Créances sur la clientèle	
	2012	2011
Prêts à la clientèle de parties liées au 1 <sup>er</sup> janvier	87,5	24,0
Augmentations ou avances	12,9	63,5
Prêts à la clientèle de parties liées au 31 décembre	100,4	87,5

# 14

## INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

### 14.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par Executive Committee restreint (Exco) et un Management Committee, comprenant l'Exco, le Chief Operating Officer, les Chief Executive Officers des quatre secteurs opérationnels géographiques et le Group Risk Officer.

#### Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas, basé sur les IFRS, reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

#### Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

### 14.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 2,5 millions de clients et son encaissement atteint EUR 6,9 milliards, dont 70 % proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100 % AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis SA/NV et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV détient 25 % d'AG Insurance.

## 14.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008. Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. La ventilation s'établit à 82 % pour les produits d'assurance aux particuliers, 16 % pour l'assurance aux entreprises et 2 % pour l'assurance vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100 % : RIAS et Castle Cover, qui comptent plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres.

Le démarrage de Tesco Underwriting, la coentreprise avec Tesco Bank (49 %), et la consolidation de Kwik Fit Insurance Services vont encore renforcer les positions de marchés d'Ageas au Royaume-Uni. En outre, en novembre 2012, Ageas a acquis Groupama Insurance Company Limited (GICL). Cette acquisition visait à renforcer la position de marché d'Ageas, qui se place désormais à la cinquième place sur le marché non-vie britannique (avec une part de marché de 5,2 %), à la quatrième place en assurance automobile privée (avec une part de 11,7 %) et à la quatrième place en assurance des personnes (avec une part de 7,1 %).

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail et les sièges régionaux au Royaume-Uni.

## 14.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

En 2012, quelque 67 % du total des encaissements provenaient des activités vie et 33 % des activités non-vie.

Au Luxembourg, fin 2011, Ageas et BNP Paribas ont fusionné leurs activités vie respectives dans Cardif Luxembourg Vie, le deuxième fournisseur luxembourgeois d'assurances vie. En outre, depuis août 2011, Ageas est devenu le partenaire en assurance non-vie de Sabanci en Turquie, via l'acquisition d'une participation de 31 % dans Aksigorta. Depuis lors, Sabanci et Ageas ont tous deux augmenté leur participation dans la société, chacune en détenant 36 % au 31 décembre 2012.

## 14.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong outre la filiale d'Hong Kong étant détenue à 100 %. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90 % par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95 % par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31 % par Ageas) et en Inde (détenues à 26 % par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

## 14.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, les passifs liés aux CASHES (RPN(I)) et l'option de vente émise sur PNC.

## 14.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

31 décembre 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	889,0	776,9	284,7	96,9	402,4		2.449,9
Placements financiers	50.118,8	2.966,5	7.772,8	1.613,0	112,3	- 11,6	62.571,8
Immeubles de placement	2.391,6		23,5	0,4			2.415,5
Créances	3.748,3	56,8	485,4	125,1	3.130,9	- 1.258,1	6.288,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.035,2		7.166,2	566,7		- 84,2	13.683,9
Investissements dans des entreprises associées	127,5		272,9	825,1	890,1	8,0	2.123,6
Réassurance et autres créances	736,6	937,1	226,7	68,3	4,0	- 4,7	1.968,0
Actifs d'impôts exigibles	1,0	8,4					9,4
Actifs d'impôts différés	18,1	39,8	34,2		79,6		171,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas					234,0		234,0
Intérêts courus et autres actifs	1.494,4	511,7	248,4	279,6	82,5	- 33,0	2.583,6
Immobilisations corporelles	1.035,8	68,1	5,7	4,0	1,4		1.115,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	364,9	268,1	465,0	400,0	0,1		1.498,1
Actifs détenus en vue de la vente							
<b>Total des actifs</b>	<b>66.961,2</b>	<b>5.633,4</b>	<b>16.985,5</b>	<b>3.979,1</b>	<b>4.937,3</b>	<b>- 1.383,6</b>	<b>97.112,9</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	21.886,3	93,7	2.654,1	1.282,9		- 2,7	25.914,3
Passifs résultant des contrats de placement Vie	24.781,0		4.318,8	0,9			29.100,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.035,2		7.165,1	566,7			13.767,0
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie	3.405,7	3.435,5	695,1				7.536,3
Certificats d'endettement					186,8		186,8
Dettes subordonnées	896,4	173,0	28,0		2.945,8	- 1.127,7	2.915,5
Autres emprunts	1.657,7	242,7	18,2	187,2	76,8	- 214,6	1.968,0
Passifs d'impôts exigibles	20,0	18,0	83,5	7,2	0,4		129,1
Passifs d'impôts différés	1.286,4	37,0	55,5		79,5		1.458,4
RPN(I)					165,0		165,0
Intérêts courus et autres passifs	1.468,6	320,5	133,7	97,5	136,5	- 37,2	2.119,6
Provisions	23,5	15,6	12,6		17,4		69,1
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					997,0		997,0
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente							
<b>Total des passifs</b>	<b>61.460,8</b>	<b>4.336,0</b>	<b>15.164,6</b>	<b>2.142,4</b>	<b>4.605,2</b>	<b>- 1.382,2</b>	<b>86.326,8</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.027,9	1.183,1	1.189,5	1.836,7	1.674,8	- 1,4	9.910,6
Participations ne donnant pas le contrôle	1.472,5	114,3	631,4		- 1.342,7		875,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>5.500,4</b>	<b>1.297,4</b>	<b>1.820,9</b>	<b>1.836,7</b>	<b>332,1</b>	<b>- 1,4</b>	<b>10.786,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>66.961,2</b>	<b>5.633,4</b>	<b>16.985,5</b>	<b>3.979,1</b>	<b>4.937,3</b>	<b>- 1.383,6</b>	<b>97.112,9</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>5.970</b>	<b>5.782</b>	<b>1.085</b>	<b>389</b>	<b>109</b>		<b>13.335</b>

31 décembre 2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.871,2	184,5	191,5	109,6	344,7		2.701,5
Placements financiers	43.595,6	2.461,9	7.647,3	1.416,8	122,7	- 12,9	55.231,4
Immeubles de placement	2.020,9		24,4	0,4			2.045,7
Créances	2.879,0		392,4	136,5	3.490,1	- 1.214,6	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	5.894,3		6.528,0	401,0		- 51,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	150,8		241,7	752,6	804,6	9,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	680,2	761,3	246,8	59,6	2.368,4	- 5,2	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	118,7	6,7	1,7				127,1
Actifs d'impôts différés	27,7	3,6	165,4		162,1		358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas					395,0		395,0
Intérêts courus et autres actifs	1.481,5	366,9	273,8	208,7	88,8	- 33,5	2.386,2
Immobilisations corporelles	1.034,6	53,3	5,6	3,2	1,6		1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	357,5	312,7	504,9	419,2			1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente					138,5		138,5
<b>Total des actifs</b>	<b>60.112,0</b>	<b>4.150,9</b>	<b>16.223,5</b>	<b>3.507,6</b>	<b>7.916,5</b>	<b>- 1.308,3</b>	<b>90.602,2</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	20.720,5		2.471,5	1.181,3		- 2,9	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	22.478,2		4.722,2	1,1			27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	5.894,3		6.528,5	401,0			12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.195,9	2.347,6	660,4				6.203,9
Certificats d'endettement					256,7		256,7
Dettes subordonnées	894,6	161,2	28,0		2.980,5	- 1.090,7	2.973,6
Autres emprunts	1.787,9	197,3	233,6	155,4	78,7	- 175,9	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	34,4	15,4	3,6	5,8			59,2
Passifs d'impôts différés	361,6	53,1	65,7		134,2		614,6
RPN(I)					190,0		190,0
Intérêts courus et autres passifs	1.426,6	284,2	159,1	75,9	186,8	- 38,5	2.094,1
Provisions	15,6	1,6	11,7		2.374,5		2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					655,8		655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente					110,5		110,5
<b>Total des passifs</b>	<b>56.809,6</b>	<b>3.060,4</b>	<b>14.884,3</b>	<b>1.820,5</b>	<b>6.967,7</b>	<b>- 1.308,0</b>	<b>82.234,5</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.380,8	1.007,5	929,3	1.687,1	1.755,9	- 0,3	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	921,6	83,0	409,9		- 807,1		607,4
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.302,4</b>	<b>1.090,5</b>	<b>1.339,2</b>	<b>1.687,1</b>	<b>948,8</b>	<b>- 0,3</b>	<b>8.367,7</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>60.112,0</b>	<b>4.150,9</b>	<b>16.223,5</b>	<b>3.507,6</b>	<b>7.916,5</b>	<b>- 1.308,3</b>	<b>90.602,2</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>5.806</b>	<b>5.238</b>	<b>1.062</b>	<b>352</b>	<b>99</b>		<b>12.557</b>

## 14.8 Compte de résultat par secteurs opérationnels

2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises <sup>1)</sup>	6.403,2	2.229,0	1.026,1	289,3		- 0,5	9.947,1
- Variation des primes non acquises	- 7,5	64,2	- 8,8				47,9
- Primes acquises cédées	- 57,5	- 150,3	- 80,4	- 30,2			- 318,4
Primes d'assurance nettes acquises	6.338,2	2.142,9	936,9	259,1		- 0,5	9.676,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.465,2	75,6	290,3	83,4	211,1	- 69,9	3.055,7
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 161,0		- 161,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)					- 273,1		- 273,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	268,6	37,4	12,9	- 6,1	121,5		434,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	608,5		1.287,2	58,7			1.954,4
Part dans le résultat des entreprises associées	- 0,3		16,4	116,7	98,4	- 0,6	230,6
Produits de commissions	100,9	132,9	109,5	55,2			398,5
Autres produits	159,4	167,0	8,0	2,2	3,4	- 16,1	323,9
<b>Total des produits</b>	<b>9.940,5</b>	<b>2.555,8</b>	<b>2.661,2</b>	<b>569,2</b>	<b>0,3</b>	<b>- 87,1</b>	<b>15.639,9</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 6.730,1	- 1.700,7	- 933,2	- 242,3	- 0,1	0,6	- 9.605,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	32,2	171,0	38,5	15,5			257,2
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 6.697,9	- 1.529,7	- 894,7	- 226,8	- 0,1	0,6	- 9.348,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 628,6		- 1.253,0	- 65,2			- 1.946,8
Charges financières	- 100,3	- 14,9	- 3,8	- 23,8	- 183,2	69,8	- 256,2
Variations des dépréciations	- 101,4	- 37,6	- 4,0	- 0,2		0,6	- 142,6
Variations des provisions	- 6,8	- 7,8	- 1,3		- 0,7		- 16,6
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO					- 1.962,5		- 1.962,5
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais					2.362,5		2.362,5
Impact total du règlement avec ABN AMRO					400,0		400,0
Commissions payées	- 633,8	- 403,2	- 125,2	- 104,1	- 0,6		- 1.266,9
Frais de personnel	- 447,4	- 227,9	- 71,7	- 30,1	- 16,9		- 794,0
Autres charges	- 663,3	- 188,2	- 126,5	13,0	- 51,5	16,0	- 1.000,5
<b>Total des charges</b>	<b>- 9.279,5</b>	<b>- 2.409,3</b>	<b>- 2.480,2</b>	<b>- 437,2</b>	<b>147,0</b>	<b>87,0</b>	<b>- 14.372,2</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>661,0</b>	<b>146,5</b>	<b>181,0</b>	<b>132,0</b>	<b>147,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>1.267,7</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 223,6	- 25,3	- 57,9	- 3,5	- 28,6		- 338,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>437,4</b>	<b>121,2</b>	<b>123,1</b>	<b>128,5</b>	<b>118,7</b>	<b>- 0,1</b>	<b>928,8</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	113,0	13,2	59,6				185,8
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>324,4</b>	<b>108,0</b>	<b>63,5</b>	<b>128,5</b>	<b>118,7</b>	<b>- 0,1</b>	<b>743,0</b>
Total des produits de clients externes	9.927,1	2.554,7	2.660,9	565,1	- 67,9		15.639,9
Total des produits internes	13,4	1,1	0,3	4,1	68,2	- 87,1	
<b>Total des produits</b>	<b>9.940,5</b>	<b>2.555,8</b>	<b>2.661,2</b>	<b>569,2</b>	<b>0,3</b>	<b>- 87,1</b>	<b>15.639,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 161,4		- 100,7	- 0,4			- 262,5

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	6.403,2	2.229,0	1.026,1	289,3		- 0,5	9.947,1
Primes en comptabilité de dépôt	482,5		466,9	157,3			1.106,7
<b>Encaissement brut</b>	<b>6.885,7</b>	<b>2.229,0</b>	<b>1.493,0</b>	<b>446,6</b>		<b>- 0,5</b>	<b>11.053,8</b>

2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes acquises <sup>1)</sup>	5.933,9	2.034,7	1.214,6	239,4	- 1,0	- 0,4	9.421,2
- Variation des primes non acquises	- 9,0	- 371,9	- 17,8				- 398,7
- Primes acquises cédées	- 65,1	- 100,8	- 89,9	- 28,0			- 283,8
Primes d'assurance nettes acquises	5.859,8	1.562,0	1.106,9	211,4	- 1,0	- 0,4	8.738,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.415,5	63,6	362,8	58,5	263,3	- 70,4	3.093,3
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 214,0		- 214,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					275,0		275,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	284,1	11,7	13,4	2,4	- 176,0		135,6
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	- 177,3		- 329,1	- 75,1			- 581,5
Part dans le résultat des entreprises associées	7,6		10,2	31,9	- 197,0	0,8	- 146,5
Produits de commissions	91,7	120,4	177,3	37,8		- 0,1	427,1
Autres produits	159,7	110,8	6,4	2,2	12,3	- 14,3	277,1
<b>Total des produits</b>	<b>8.641,1</b>	<b>1.868,5</b>	<b>1.347,9</b>	<b>269,1</b>	<b>- 37,4</b>	<b>- 84,4</b>	<b>12.004,8</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 6.154,5	- 1.208,7	- 1.212,1	- 189,8	- 5,1	0,4	- 8.769,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	26,7	70,6	40,9	10,1	6,9		155,2
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 6.127,8	- 1.138,1	- 1.171,2	- 179,7	1,8	0,4	- 8.614,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	166,0		403,5	73,3			642,8
Charges financières	- 108,7	- 15,6	- 4,8	- 14,6	- 236,6	70,3	- 310,0
Variations des dépréciations	- 1.370,9		- 145,3	- 99,3	- 0,4		- 1.615,9
Variations des provisions	- 1,5	2,4	- 15,1		- 9,0		- 23,2
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO							
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais							
Impact total du règlement avec ABN AMRO							
Commissions payées	- 601,3	- 303,3	- 181,4	- 76,8	- 0,6		- 1.163,4
Frais de personnel	- 425,2	- 177,4	- 91,3	- 26,1	- 18,2	- 1,3	- 739,5
Autres charges	- 641,9	- 115,6	- 134,9	- 7,4	- 52,1	14,1	- 937,8
<b>Total des charges</b>	<b>- 9.111,3</b>	<b>- 1.747,6</b>	<b>- 1.340,5</b>	<b>- 330,6</b>	<b>- 315,1</b>	<b>83,5</b>	<b>- 12.761,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>- 470,2</b>	<b>120,9</b>	<b>7,4</b>	<b>- 61,5</b>	<b>- 352,5</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 756,8</b>
Charges d'impôts sur le résultat	40,4	- 31,4	- 10,0	- 2,6	86,9		83,3
<b>Résultat net de la période</b>	<b>- 429,8</b>	<b>89,5</b>	<b>- 2,6</b>	<b>- 64,1</b>	<b>- 265,6</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 673,5</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	- 102,8	3,5	5,4		- 1,4		- 95,3
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>	<b>- 327,0</b>	<b>86,0</b>	<b>- 8,0</b>	<b>- 64,1</b>	<b>- 264,2</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 578,2</b>
Total des produits de clients externes	8.629,8	1.762,3	1.347,4	265,3			12.004,8
Total des produits internes	11,3	106,2	0,5	3,8	- 37,4	- 84,4	
<b>Total des produits</b>	<b>8.641,1</b>	<b>1.868,5</b>	<b>1.347,9</b>	<b>269,1</b>	<b>- 37,4</b>	<b>- 84,4</b>	<b>12.004,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 1.327,0		- 319,0	- 75,5	- 20,0		- 1.741,5

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2011	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	5.933,9	2.034,7	1.214,6	239,4	- 1,0	- 0,4	9.421,2
Primes en comptabilité de dépôt	244,8		1.457,5	113,6			1.815,9
<b>Encaissement brut</b>	<b>6.178,7</b>	<b>2.034,7</b>	<b>2.672,1</b>	<b>353,0</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 0,4</b>	<b>11.237,1</b>

## 14.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

31 décembre 2012	Vie	Non-vie	Autres Assurance	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.170,8	832,5	44,2	402,4		2.449,9
Placements financiers	55.466,9	7.003,4	0,8	112,3	- 11,6	62.571,8
Immeubles de placement	2.197,6	217,9				2.415,5
Créances	4.101,2	314,4	132,0	3.130,9	- 1.390,1	6.288,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	13.768,1				- 84,2	13.683,9
Investissements dans des entreprises associées	938,9	286,6		890,1	8,0	2.123,6
Réassurance et autres créances	630,8	1.149,8	281,3	4,0	- 97,9	1.968,0
Actifs d'impôts exigibles	5,5	1,6	2,3			9,4
Actifs d'impôts différés	33,2	55,6	3,3	79,6		171,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas				234,0		234,0
Intérêts courus et autres actifs	2.002,1	500,0	34,8	82,5	- 35,8	2.583,6
Immobilisations corporelles	953,0	143,8	16,8	1,4		1.115,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.084,4	155,9	257,7	0,1		1.498,1
Actifs détenus en vue de la vente						
<b>Total des actifs</b>	<b>82.352,5</b>	<b>10.661,5</b>	<b>773,2</b>	<b>4.937,3</b>	<b>- 1.611,6</b>	<b>97.112,9</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	25.917,0				- 2,7	25.914,3
Passifs résultant des contrats de placement vie	29.100,7					29.100,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	13.767,0					13.767,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.536,3				7.536,3
Certificats d'endettement				186,8		186,8
Dettes subordonnées	854,3	253,1	122,0	2.945,8	- 1.259,7	2.915,5
Autres emprunts	1.710,2	163,4	232,2	76,8	- 214,6	1.968,0
Passifs d'impôts exigibles	90,7	32,3	5,7	0,4		129,1
Passifs d'impôts différés	1.258,7	120,2		79,5		1.458,4
RPN(I)				165,0		165,0
Intérêts courus et autres passifs	1.288,6	664,8	162,9	136,5	- 133,2	2.119,6
Provisions	21,8	29,7	0,2	17,4		69,1
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				997,0		997,0
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente						
<b>Total des passifs</b>	<b>74.009,0</b>	<b>8.799,8</b>	<b>523,0</b>	<b>4.605,2</b>	<b>- 1.610,2</b>	<b>86.326,8</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	6.528,7	1.458,3	250,2	1.674,8	- 1,4	9.910,6
Participations ne donnant pas le contrôle	1.814,8	403,4		- 1.342,7		875,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>8.343,5</b>	<b>1.861,7</b>	<b>250,2</b>	<b>332,1</b>	<b>- 1,4</b>	<b>10.786,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>82.352,5</b>	<b>10.661,5</b>	<b>773,2</b>	<b>4.937,3</b>	<b>- 1.611,6</b>	<b>97.112,9</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.964</b>	<b>5.516</b>	<b>2.746</b>	<b>109</b>		<b>13.335</b>

31 décembre 2011	Vie	Non-vie	Autres Assurance	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.121,3	199,3	36,2	344,7		2.701,5
Placements financiers	48.964,3	6.157,4		122,7	- 13,0	55.231,4
Immeubles de placement	1.844,2	201,5				2.045,7
Créances	3.266,2	141,8	41,3	3.490,1	- 1.256,0	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	12.823,3				- 51,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	855,2	289,9		804,6	9,8	1.959,5
Réassurance et autres créances	541,1	928,7	385,3	2.368,4	- 112,4	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	113,7	13,3	0,1			127,1
Actifs d'impôts différés	153,5	39,7	3,5	162,1		358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas				395,0		395,0
Intérêts courus et autres actifs	1.835,8	485,5	13,5	88,8	- 37,4	2.386,2
Immobilisations corporelles	938,1	143,1	15,5	1,6		1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.115,3	179,3	299,7			1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente				138,5		138,5
<b>Total des actifs</b>	<b>74.572,0</b>	<b>8.779,5</b>	<b>795,1</b>	<b>7.916,5</b>	<b>- 1.460,9</b>	<b>90.602,2</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	24.373,3				- 2,9	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	27.201,5					27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	12.823,8					12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		6.203,9				6.203,9
Certificats d'endettement				256,7		256,7
Dettes subordonnées	821,2	184,8	119,2	2.980,5	- 1.132,1	2.973,6
Autres emprunts	2.025,5	183,7	165,0	78,7	- 175,9	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	37,1	15,1	7,0			59,2
Passifs d'impôts différés	410,2	65,7	4,5	134,2		614,6
RPN(I)				190,0		190,0
Intérêts courus et autres passifs	1.334,4	509,9	212,7	186,8	- 149,7	2.094,1
Provisions	16,3	12,5	0,1	2.374,5		2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				655,8		655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente				110,5		110,5
<b>Total des passifs</b>	<b>69.043,3</b>	<b>7.175,6</b>	<b>508,5</b>	<b>6.967,7</b>	<b>- 1.460,6</b>	<b>82.234,5</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.506,6	1.211,5	286,6	1.755,9	- 0,3	7.760,3
Participations ne donnant pas le contrôle	1.022,1	392,4		- 807,1		607,4
<b>Capitaux propres</b>	<b>5.528,7</b>	<b>1.603,9</b>	<b>286,6</b>	<b>948,8</b>	<b>- 0,3</b>	<b>8.367,7</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>74.572,0</b>	<b>8.779,5</b>	<b>795,1</b>	<b>7.916,5</b>	<b>- 1.460,9</b>	<b>90.602,2</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.764</b>	<b>4.664</b>	<b>3.030</b>	<b>99</b>		<b>12.557</b>

## 14.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

2012	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes acquises <sup>1)</sup>	5.585,9	4.361,7			- 0,5	9.947,1
- Variation des primes non acquises		47,9				47,9
- Primes acquises cédées	- 86,6	- 231,8				- 318,4
Primes d'assurance nettes acquises	5.499,3	4.177,8			- 0,5	9.676,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.644,0	287,9	- 12,3	211,1	- 75,0	3.055,7
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 161,0		- 161,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)				- 273,1		- 273,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	239,0	73,8		121,5		434,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	1.954,4					1.954,4
Part dans le résultat des entreprises associées	116,5	16,3		98,4	- 0,6	230,6
Produits de commissions	245,1	27,5	176,6		- 50,7	398,5
Autres produits	107,1	155,9	94,5	3,4	- 37,0	323,9
<b>Total des produits</b>	<b>10.805,4</b>	<b>4.739,2</b>	<b>258,8</b>	<b>0,3</b>	<b>- 163,8</b>	<b>15.639,9</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 6.616,8	- 2.989,5		- 0,1	0,6	- 9.605,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	150,1	107,1				257,2
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 6.466,7	- 2.882,4		- 0,1	0,6	- 9.348,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 1.946,8					- 1.946,8
Charges financières	- 116,1	- 20,2	- 11,5	- 183,2	74,8	- 256,2
Variations des dépréciations	- 95,9	- 15,6	- 31,7		0,6	- 142,6
Variations des provisions	- 3,9	- 12,0		- 0,7		- 16,6
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO				- 1.962,5		- 1.962,5
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais				2.362,5		2.362,5
Impact total du règlement avec ABN AMRO				400,0		400,0
Commissions payées	- 526,7	- 790,1	- 0,3	- 0,6	50,8	- 1.266,9
Frais de personnel	- 365,4	- 303,1	- 108,6	- 16,9		- 794,0
Autres charges	- 505,0	- 348,3	- 132,6	- 51,5	36,9	- 1.000,5
<b>Total des charges</b>	<b>- 10.026,5</b>	<b>- 4.371,7</b>	<b>- 284,7</b>	<b>147,0</b>	<b>163,7</b>	<b>- 14.372,2</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>778,9</b>	<b>367,5</b>	<b>- 25,9</b>	<b>147,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>1.267,7</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 217,1	- 90,8	- 2,4	- 28,6		- 338,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>561,8</b>	<b>276,7</b>	<b>- 28,3</b>	<b>118,7</b>	<b>- 0,1</b>	<b>928,8</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	131,7	54,1				185,8
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>430,1</b>	<b>222,6</b>	<b>- 28,3</b>	<b>118,7</b>	<b>- 0,1</b>	<b>743,0</b>
Total des produits de clients externes	10.772,0	4.735,1	201,8	- 69,0		15.639,9
Total des produits internes	33,4	4,1	57,0	69,3	- 163,8	
<b>Total des produits</b>	<b>10.805,4</b>	<b>4.739,2</b>	<b>258,8</b>	<b>0,3</b>	<b>- 163,8</b>	<b>15.639,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 236,8	- 25,7				- 262,5

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2012	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	5.585,9	4.361,7			- 0,5	9.947,1
Primes en comptabilité de dépôt	1.106,7					1.106,7
<b>Encaissement brut</b>	<b>6.692,6</b>	<b>4.361,7</b>			<b>- 0,5</b>	<b>11.053,8</b>

2011	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Eliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes acquises <sup>1)</sup>	5.315,3	4.107,4		- 1,0	- 0,5	9.421,2
- Variation des primes non acquises		- 398,7				- 398,7
- Primes acquises cédées	- 82,1	- 201,7				- 283,8
Primes d'assurance nettes acquises	5.233,2	3.507,0		- 1,0	- 0,5	8.738,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.653,1	265,2	- 15,4	263,3	- 72,9	3.093,3
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 214,0		- 214,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				275,0		275,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	287,4	24,2		- 176,0		135,6
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	- 581,5					- 581,5
Part dans le résultat des entreprises associées	36,8	12,9		- 197,0	0,8	- 146,5
Produits de commissions	287,1	24,0	166,6		- 50,6	427,1
Autres produits	111,8	77,9	102,3	12,3	- 27,2	277,1
<b>Total des produits</b>	<b>8.027,9</b>	<b>3.911,2</b>	<b>253,5</b>	<b>- 37,4</b>	<b>- 150,4</b>	<b>12.004,8</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 6.206,0	- 2.559,2		- 5,1	0,5	- 8.769,8
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	44,7	103,6		6,9		155,2
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 6.161,3	- 2.455,6		1,8	0,5	- 8.614,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	642,8					642,8
Charges financières	- 115,7	- 16,0	- 14,4	- 236,6	72,7	- 310,0
Variations des dépréciations	- 1.558,0	- 57,5		- 0,4		- 1.615,9
Variations des provisions	- 13,1	- 1,1		- 9,0		- 23,2
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO						
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais						
Impact total du règlement avec ABN AMRO						
Commissions payées	- 530,4	- 683,0		- 0,6	50,6	- 1.163,4
Frais de personnel	- 360,9	- 261,5	- 97,5	- 18,2	- 1,4	- 739,5
Autres charges	- 522,0	- 288,6	- 102,1	- 52,1	27,0	- 937,8
<b>Total des charges</b>	<b>- 8.618,6</b>	<b>- 3.763,3</b>	<b>- 214,0</b>	<b>- 315,1</b>	<b>149,4</b>	<b>- 12.761,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>- 590,7</b>	<b>147,9</b>	<b>39,5</b>	<b>- 352,5</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 756,8</b>
Charges d'impôts sur le résultat	56,0	- 50,0	- 9,6	86,9		83,3
<b>Résultat net de la période</b>	<b>- 534,7</b>	<b>97,9</b>	<b>29,9</b>	<b>- 265,6</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 673,5</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	- 109,6	15,7		- 1,4		- 95,3
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>- 425,1</b>	<b>82,2</b>	<b>29,9</b>	<b>- 264,2</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 578,2</b>
Total des produits de clients externes	7.995,6	3.908,7	100,5	-		12.004,8
Total des produits internes	32,3	2,5	153,0	- 37,4	- 150,4	
<b>Total des produits</b>	<b>8.027,9</b>	<b>3.911,2</b>	<b>253,5</b>	<b>- 37,4</b>	<b>- 150,4</b>	<b>12.004,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 1.670,1	- 51,4		- 20,0		- 1.741,5

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2011	Vie	Non-vie	Autres assurance	Compte général	Eliminations	Total
Primes brutes acquises	5.315,3	4.107,4		- 1,0	- 0,5	9.421,2
Primes en comptabilité de dépôt	1.815,9					1.815,9
<b>Encaissement brut</b>	<b>7.131,2</b>	<b>4.107,4</b>		<b>- 1,0</b>	<b>- 0,5</b>	<b>11.237,1</b>

## 14.11 Résultat opérationnel en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les pertes et profits en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	5.126,6	85,6	1.033,8	446,6		- 0,5	6.692,1
Encaissement brut non-vie	1.759,1	2.143,4	459,2				4.361,7
Charges opérationnelles	- 471,0	- 214,7	- 153,7	- 47,3			- 886,7
Résultat opérationnel vie	456,3	- 7,2	106,4	34,3			589,8
- <i>Maladie et accidents</i>	55,5	- 1,8	25,7				79,4
- <i>Automobile</i>	33,0	108,8	8,2				150,0
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	34,7	15,2	7,6				57,5
- <i>Autres</i>	- 1,4	- 8,7	1,3				- 8,8
Résultat opérationnel non-vie	121,8	113,5	42,8				278,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>578,1</b>	<b>106,3</b>	<b>149,2</b>	<b>34,3</b>			<b>867,9</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée			16,0	116,7	98,4		231,1
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	82,9	40,2	15,8	- 19,0	48,9	- 0,1	168,7
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>661,0</b>	<b>146,5</b>	<b>181,0</b>	<b>132,0</b>	<b>147,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>1.267,7</b>
<b>Indicateurs clés de performance</b>							
Ratio de charges	36,8 %	26,4 %	29,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	31,0 %
Ratio de sinistralité	62,7 %	73,3 %	63,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	68,1 %
Ratio combiné	99,5 %	99,8 %	93,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	99,1 %
Charges opérationnelles en % (de la moyenne) des passifs techniques vie	0,36 %	0,00 %	0,54 %	2,72 %	0,00 %	0,00 %	0,51 %
Passifs techniques	56.108,2	3.529,2	14.833,1	1.850,5		- 2,7	76.318,3

2011	Royaume-		Europe	Asie	Compte		Total
	Belgique	Uni	continentale		général	Éliminations	
Encaissement brut vie	4.507,8	51,3	2.219,0	353,0		- 0,4	7.130,7
Encaissement brut non-vie	1.670,9	1.983,4	453,1		- 1,0		4.106,4
Charges opérationnelles	- 457,1	- 167,0	- 186,3	- 38,9			- 849,3
Résultat opérationnel vie	- 308,5	- 7,8	- 32,9	18,5			- 330,7
- <i>Maladie et accidents</i>	23,1	- 5,8	24,5				41,8
- <i>Automobile</i>	53,1	66,6	4,2				123,9
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	- 35,5	21,5	6,1				- 7,9
- <i>Autres</i>	2,2	- 8,2	- 8,1				- 14,1
Résultat opérationnel non-vie	42,9	74,1	26,7				143,7
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 265,6</b>	<b>66,3</b>	<b>- 6,2</b>	<b>18,5</b>			<b>- 187,0</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée			10,2	31,9	- 197,0	0,8	- 154,1
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	- 204,6	54,6	3,4	- 111,9	- 155,5	- 1,7	- 415,7
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>- 470,2</b>	<b>120,9</b>	<b>7,4</b>	<b>- 61,5</b>	<b>- 352,5</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 756,8</b>
<b>Indicateurs clés de performance</b>							
Ratio de charges	36,8 %	25,3 %	30,3 %				31,1 %
Ratio de sinistralité	64,3 %	74,6 %	66,4 %				69,0 %
Ratio combiné	101,1 %	99,9 %	96,7 %				100,1 %
Charges opérationnelles en % (de la moyenne) des passifs techniques vie	0,37 %	0,00 %	0,58 %	2,76 %	0,00 %		0,51 %
Passifs techniques	52.288,9	2.347,6	14.382,6	1.583,4		- 2,9	70.599,6

- Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.
- Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.
- Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

Ageas a révisé sa méthode de calcul des ratios combinés pour les produits dont les provisions techniques recèlent une composante actualisée (branche invalidité et accidents du travail) pour mieux l'aligner avec les pratiques de marché. Depuis cette année, l'effet défavorable de l'actualisation a été neutralisé sur le ratio combiné. Les données historiques ont été retraitées en conséquence.



NOTES RELATIVES  
À L'ÉTAT  
**CONSOLIDÉ**  
DE LA  
*SITUATION*  
*FINANCIÈRE*



# 15

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Fonds en caisse	2,1	2,1
Créances sur les banques	1.706,5	2.426,9
Autres	741,3	272,5
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2.449,9</b>	<b>2.701,5</b>

La diminution de la rubrique Créances sur les banques est due au financement d'investissements des entités d'assurance.

La rubrique « Autres » contient principalement des investissements dans des fonds monétaires. Son augmentation est due à des produits provenant de la vente d'investissements temporairement remplacés en instruments du marché monétaire.

# 16

## PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers au 31 décembre se décomposent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Placements</b>		
- Détenus jusqu'à l'échéance	5.054,1	5.032,4
- Disponibles à la vente	57.409,9	51.399,3
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	262,5	194,1
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	35,8	42,4
<b>Total brut</b>	<b>62.762,3</b>	<b>56.668,2</b>
<b>Dépréciations :</b>		
- sur placements disponibles à la vente	- 190,5	- 1.436,8
<b>Total des dépréciations</b>	<b>- 190,5</b>	<b>- 1.436,8</b>
<b>Total</b>	<b>62.571,8</b>	<b>55.231,4</b>

### 16.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Obligations émises par des entreprises	Total
Coût historique lors de la comptabilisation	4.729,4	163,9	4.893,3
Acquisition	125,7		125,7
<b>Coût historique / amorti</b>	<b>4.855,1</b>	<b>163,9</b>	<b>5.019,0</b>
Amortissements	12,0	1,4	13,4
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2011</b>	<b>4.867,1</b>	<b>165,3</b>	<b>5.032,4</b>
Amortissements	17,3	4,4	21,7
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2012</b>	<b>4.884,4</b>	<b>169,7</b>	<b>5.054,1</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre 2012</b>	<b>6.117,3</b>	<b>172,9</b>	<b>6.290,2</b>

En 2011, conformément aux IFRS, Ageas a retraité des placements disponibles à la vente, pour un montant d'EUR 4,9 milliards, désormais comptabilisés comme détenus jusqu'à l'échéance. Ce reclassement s'est fait à la juste valeur des placements à ce moment-là. L'écart entre la juste valeur et le coût amorti, qui s'élevait à EUR 210 millions, reste comptabilisé dans la rubrique des Profits et pertes latents au sein des capitaux propres ; il sera amorti sur la durée résiduelle des placements. Dans le compte de résultat, l'amortissement compense l'écart entre la valeur comptable et la valeur nominale des obligations, ce qui se traduit donc par une incidence nulle dans le compte de résultat.

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 31 décembre.

31 décembre 2012	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.367,8	5.510,6
État portugais	516,6	606,7
<b>Total</b>	<b>4.884,4</b>	<b>6.117,3</b>

31 décembre 2011	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.373,5	4.553,4
État portugais	493,6	403,6
<b>Total</b>	<b>4.867,1</b>	<b>4.957,0</b>

## 16.2 Placements disponibles à la vente

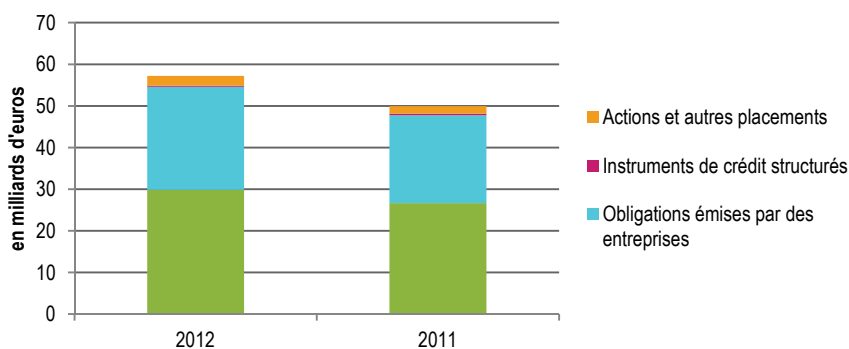
La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit :

31 décembre 2012	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	26.530,9	3.412,0	- 99,0	29.843,9		29.843,9
Obligations émises par des entreprises	22.911,6	1.911,8	- 72,1	24.751,3		24.751,3
Instruments de crédit structurés	259,0	15,7	- 6,4	268,3	- 2,3	266,0
Placements en obligations disponibles à la vente	49.701,5	5.339,5	- 177,5	54.863,5	- 2,3	54.861,2
Capital-investissement et capital à risque	34,3	0,6		34,9		34,9
Actions	2.301,4	229,6	- 23,6	2.507,4	- 188,2	2.319,2
Autres placements	4,1			4,1		4,1
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.339,8	230,2	- 23,6	2.546,4	- 188,2	2.358,2
<b>Total des placements disponible à la vente</b>	<b>52.041,3</b>	<b>5.569,7</b>	<b>- 201,1</b>	<b>57.409,9</b>	<b>- 190,5</b>	<b>57.219,4</b>

31 décembre 2011	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	27.693,5	1.027,0	- 868,3	27.852,2	- 1.209,1	26.643,1
Obligations émises par des entreprises	20.705,7	917,1	- 485,0	21.137,8	- 6,4	21.131,4
Instruments de crédit structurés	384,3	13,4	- 13,1	384,6	- 0,1	384,5
Placements en obligations disponibles à la vente	48.783,5	1.957,5	- 1.366,4	49.374,6	- 1.215,6	48.159,0
Capital-investissement et capital à risque	14,6		- 0,4	14,2		14,2
Actions	2.010,9	97,6	- 100,2	2.008,3	- 221,2	1.787,1
Autres placements	2,2			2,2		2,2
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.027,7	97,6	- 100,6	2.024,7	- 221,2	1.803,5
<b>Total des placements disponible à la vente</b>	<b>50.811,2</b>	<b>2.055,1</b>	<b>- 1.467,0</b>	<b>51.399,3</b>	<b>- 1.436,8</b>	<b>49.962,5</b>

Un montant d'EUR 965,5 millions sur les placements disponibles à la vente a été affecté comme garantie (2011 : EUR 1.075,5 millions).

Le graphique ci-après représente le portefeuille de placements disponibles à la vente :



La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- Niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : données observables de marchés actifs;
- Niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

L'évaluation se présente comme suit en fin d'année :

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	29.836,8	7,1		29.843,9
Obligations d'entreprise	23.994,9	756,4		24.751,3
Instruments de crédit structurés	152,3	45,9	67,8	266,0
Actions, Capital-investissement et autres placements	1.853,6	463,9	40,7	2.358,2
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>55.837,6</b>	<b>1.273,3</b>	<b>108,5</b>	<b>57.219,4</b>

2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	26.617,8	25,3		26.643,1
Obligations d'entreprise	20.523,8	607,6		21.131,4
Instruments de crédit structurés	267,1	43,8	73,6	384,5
Actions, Capital-investissement et autres placements	1.551,2	231,8	20,5	1.803,5
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>48.959,9</b>	<b>908,5</b>	<b>94,1</b>	<b>49.962,5</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants :

	2012	2011
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>94,1</b>	<b>54,3</b>
Echéance, remboursement (pour la période)		- 0,1
Augmentations	23,2	10,2
Produits de ventes	- 5,2	- 20,5
Pertes réalisées		2,1
Plus-values latentes	- 3,0	- 0,3
Transferts entre classes de valorisation		48,4
Écarts de change et autres ajustements	- 0,6	
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>108,5</b>	<b>94,1</b>

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau des spreads de crédit. Si le niveau général des spreads de crédit augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 7 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 126.000 pour chaque point de base élargissant le niveau des spreads de crédit. Les variations de valeur des instruments de niveau 3 sont comptabilisées dans les capitaux propres revenant aux actionnaires sous Gains et pertes non réalisés.

## Obligations souveraines par pays et d'origine

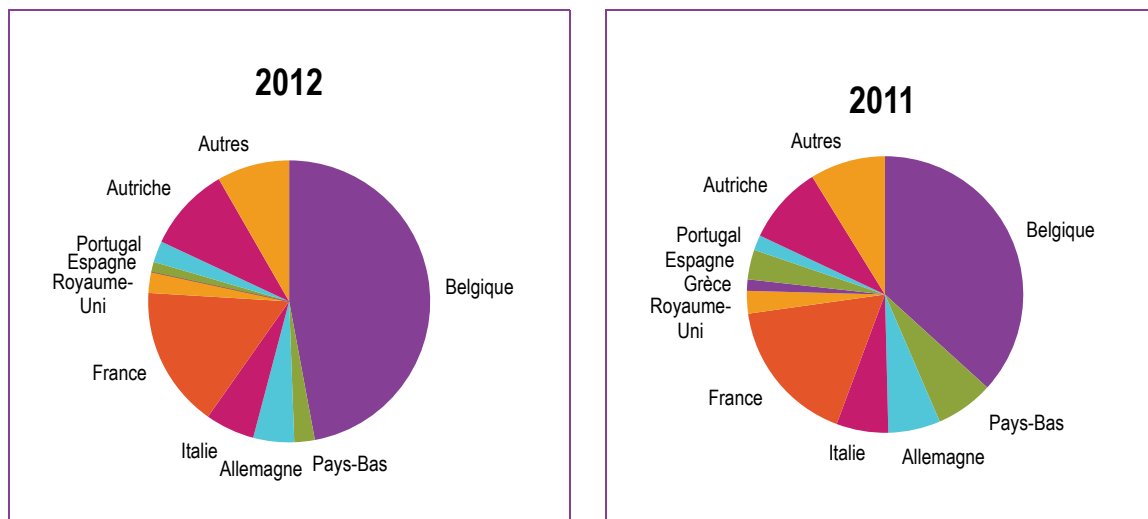
Au 31 décembre, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit :

31 décembre 2012	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Dépréciations	Juste valeur
État belge	12.274,3	1.773,4		14.047,7
État néerlandais	642,8	60,0		702,8
État allemand	1.133,7	264,6		1.398,3
État italien	1.686,5	2,0		1.688,5
État français	4.228,5	600,6		4.829,1
État britannique	794,7	28,3		823,0
État grec				
État espagnol	366,6	- 22,9		343,7
État portugais	753,0	- 28,1		724,9
État autrichien	2.541,6	366,7		2.908,3
État finlandais	224,9	33,4		258,3
État irlandais	408,8	22,4		431,2
État slovène	69,8			69,8
État tchèque	243,8	34,5		278,3
État slovaque	231,0	32,9		263,9
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	297,1	83,0		380,1
Autres États	633,8	62,2		696,0
<b>Total</b>	<b>26.530,9</b>	<b>3.313,0</b>		<b>29.843,9</b>

31 décembre 2011	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Dépréciations	Juste valeur
État belge	9.680,4	111,4		9.791,8
État néerlandais	1.692,1	116,5		1.808,6
État allemand	1.402,8	216,3		1.619,1
État italien	1.989,9	- 369,8		1.620,1
État français	4.365,7	186,6		4.552,3
État britannique	660,9	43,6		704,5
État grec	1.562,9		- 1.209,1	353,8
État espagnol	1.015,7	- 90,2		925,5
État portugais	681,0	- 208,3		472,7
État autrichien	2.308,1	136,7		2.444,8
État finlandais	282,9	24,7		307,6
État irlandais	443,1	- 62,0		381,1
État slovène	229,4	- 18,7		210,7
État tchèque	244,2	5,0		249,2
État slovaque	223,0	- 2,5		220,5
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	302,7	85,0		387,7
Autres États	608,7	- 15,6		593,1
<b>Total</b>	<b>27.693,5</b>	<b>158,7</b>	<b>- 1.209,1</b>	<b>26.643,1</b>

En 2011, Ageas a déprécié son exposition en obligations souveraines grecques suite à la crise économique en Grèce. Au cours des trois premiers mois de 2012, Ageas a converti son portefeuille obligataire grec en nouvelles obligations grecques assorties d'une valeur nominale de 31,5% conformément à l'offre du gouvernement grec. Après cette conversion, la totalité de la position obligataire grecque a été vendue.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, en fin d'année, est représentée dans les graphiques ci-dessous :



Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital investissement et du capital à risque.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Placements en obligations disponibles à la vente :</b>		
Valeur comptable	54.861,2	48.159,0
Gains et pertes bruts non réalisés	5.162,0	591,1
- Impôts afférents	- 1.635,5	- 209,0
Comptabilité reflet	- 1.594,0	- 49,7
- Impôts afférents	510,9	46,1
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>2.443,4</b>	<b>378,5</b>
<b>Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :</b>		
Valeur comptable	2.358,2	1.803,5
Gains et pertes bruts non réalisés	206,6	- 3,0
- Impôts afférents	- 67,8	- 5,6
Comptabilité reflet	- 62,1	- 8,0
- Impôts afférents	20,2	4,2
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>96,9</b>	<b>- 12,4</b>

Les impôts relatifs aux plus-values et moins-values brutes non réalisées sur les placements disponibles à la vente subissent l'incidence du fait que la taxe sur les plus-values latentes de la filiale française d'Ageas peut être neutralisée par des pertes fiscales passées. Cette incidence apparaît significativement dans les impôts afférents à la comptabilité reflet au 31 décembre 2011

## Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 2,3	- 1.215,6
- sur placements en actions et autres placements	- 188,2	- 221,2
<b>Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente</b>	<b>- 190,5</b>	<b>- 1.436,8</b>

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.436,8</b>	<b>167,6</b>
Acquisitions/cessions de filiales		- 17,5
Augmentation des dépréciations	97,6	1.527,1
Reprise lors de la vente/cession	- 1.343,6	- 221,5
Écarts de conversion et autres ajustements	- 0,3	- 18,9
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>190,5</b>	<b>1.436,8</b>

La reprise lors de la vente/cession concerne principalement la conversion du portefeuille obligataire grec (EUR 1.278,9 millions) en 2012.

## 16.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Obligations émises par les entreprises	191,7	95,3
Instruments de crédit structurés	49,0	85,7
<b>Obligations</b>	<b>240,7</b>	<b>181,0</b>
<b>Actions</b>	<b>21,8</b>	<b>13,1</b>
Actions et autres placements	21,8	13,1
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>262,5</b>	<b>194,1</b>

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que les profits et pertes connexes sur des bases différentes.

Le coût amorti des obligations détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'établit au 31 décembre 2012 à EUR 301,9 millions (2011 : EUR 239,8 millions).

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

- Niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- Niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- Niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

La valorisation se présente comme suit en fin d'année.

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprise	21,0	170,7		191,7
Instruments de crédit structurés			49,0	49,0
Actions		21,8		21,8
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>21,0</b>	<b>192,5</b>	<b>49,0</b>	<b>262,5</b>

2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprise	6,1	89,2		95,3
Instruments de crédit structurés			85,7	85,7
Actions		13,1		13,1
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>6,1</b>	<b>102,3</b>	<b>85,7</b>	<b>194,1</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 se présentent comme suit :

	2012	2011
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>85,7</b>	<b>96,3</b>
Echéance/remboursement ou remboursement pour la période	- 50,0	- 5,0
Produits de ventes		- 18,3
Pertes réalisées	0,6	
Plus-values latentes	12,7	12,7
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>49,0</b>	<b>85,7</b>

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau général des spreads de crédit. Si le niveau général des spreads de crédit augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 7 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 33.000 pour chaque point de base élargissant le niveau général des spreads de crédit.

#### 16.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
De gré à gré (OTC)	35,8	42,4
<b>Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)</b>	<b>35,8</b>	<b>42,4</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt. Les dérivés détenus à des fins de transaction en 2012 et en 2011 se basent sur une évaluation de niveau 2 (données observables de marchés actifs) (voir aussi Note 34 pour plus de détails).

# 17

## IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement comprennent des immeubles à usage résidentiel, commercial et mixte.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Immeubles de placement	2.451,6	2.083,6
Dépréciations sur immeubles de placement	- 36,1	- 37,9
<b>Total des immeubles de placement</b>	<b>2.415,5</b>	<b>2.045,7</b>

Le tableau suivant présente les variations dans les immeubles de placement au 31 décembre :

	2012	2011
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2.631,2</b>	<b>2.471,3</b>
Acquisitions/cessions de filiales	48,3	16,2
Augmentations/acquisitions	269,5	215,2
Extourne de coûts suite aux cessions	- 79,1	- 68,0
Autres	178,4	- 3,5
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>3.048,3</b>	<b>2.631,2</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 547,6</b>	<b>- 521,2</b>
Charges d'amortissement	- 73,1	- 60,9
Extourne des amortissements suite aux cessions	20,8	34,5
Autres	3,2	
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>	<b>- 596,7</b>	<b>- 547,6</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 37,9</b>	<b>- 49,8</b>
Dotations aux dépréciations imputées au compte de résultat	- 0,5	- 2,1
Extourne des dépréciations imputées en résultat	1,1	14,0
Extourne des dépréciations suite aux cessions	1,2	
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>- 36,1</b>	<b>- 37,9</b>
<b>Placements nets en immeubles au 31 décembre</b>	<b>2.415,5</b>	<b>2.045,7</b>
Coût des immeubles de placement en construction	106,9	88,7

Le montant d'EUR 178,4 millions en 2012 dans la rubrique Autres sous Coûts d'acquisition provient du reclassement d'Immeubles destinés à la revente en Immeubles de placement.

Un montant d'EUR 290,6 millions d'immeubles de placement a été mis en gage comme garantie, au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : EUR 296,8 millions).

La juste valeur des immeubles de placement se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Juste valeur basée sur des indications du marché	2.634,4	2.419,1
Juste valeur déterminée par évaluation indépendante	672,8	380,0
<b>Total des justes valeurs des immeubles de placement</b>	<b>3.307,2</b>	<b>2.799,1</b>
Total valeur comptable	2.415,5	2.045,7
Gains et pertes bruts non réalisés	891,7	753,4
Impôts	- 293,2	- 248,7
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>598,5</b>	<b>504,7</b>

Le montant d'amortissement des immeubles est calculé par la méthode linéaire avec amortissement du coût de ces actifs jusqu'à leur valeur résiduelle sur toute leur durée de vie économique estimée. L'immeuble est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, éléments de fermeture (portes et fenêtres), installations techniques et équipements, parachèvement et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

■	Structure	50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel ;
■	Portes et fenêtres	30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel ;
■	Installations techniques et équipements	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel ;
■	Parachèvement	20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel ;
■	Finitions	10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel.

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont dès lors pas amortis. L'informatique, le mobilier et les équipements sont amortis sur leur durée de vie économique respective, déterminée sur une base individuelle. En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

#### Immeubles loués sous contrat de location simple

Ageas loue certains actifs (principalement des immeubles de placement) à des parties externes dans le cadre de contrats de location simple. Les paiements minimaux au titre de location à recevoir pour les contrats de location non résiliables, s'élèvent au 31 décembre à :

	2012	2011
Jusqu'à 3 mois	52,5	45,8
De 3 mois jusqu'à un an	148,7	141,1
D'un an jusqu'à 5 ans	644,2	598,6
Plus de 5 ans	952,0	906,3
<b>Total</b>	<b>1.797,4</b>	<b>1.691,8</b>

# 18

## CRÉANCES

Les créances se répartissent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Créances sur les banques	2.637,5	2.934,5
Créances sur la clientèle	3.667,5	2.762,9
<b>Total</b>	<b>6.305,0</b>	<b>5.697,4</b>
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 15,6	- 13,3
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 1,0	- 0,7
<b>Total des créances</b>	<b>6.288,4</b>	<b>5.683,4</b>

### 18.1 Créances sur les banques

Les créances sur les banques se présentent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépôts porteurs d'intérêts	1.513,0	974,3
Emprunts subordonnés	949,3	1.753,9
Opérations de prise en pension		66,6
Autres	175,2	139,7
<b>Total</b>	<b>2.637,5</b>	<b>2.934,5</b>
Moins dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 1,1	- 1,2
<b>Créances sur les banques</b>	<b>2.636,4</b>	<b>2.933,3</b>

Les prêts subordonnés se répartissent comme suit :

	2012	2011
Nitsh I (USD 750 millions)	575,9	588,8
Nitsh II	373,4	371,0
Tier 1 de Fortis Banque		794,1
<b>Total des prêts subordonnés</b>	<b>949,3</b>	<b>1.753,9</b>

#### Nitsh I et II

Nitsh I et II sont des prêts subordonnés (voir Note 27 – Dettes subordonnées) partiellement reprêtés à BNP Paribas Fortis SA/NV.

#### Règlement du prêt subordonné Fortis Banque SA/NV (Instrument Tier 1)

Le prêt Tier 1 de BNP Paribas Fortis SA/NV consiste en des obligations émises en 2001, qu'Ageas a été contraint d'échanger au troisième trimestre 2011, en vertu d'une convention de support conclue avec les anciennes sociétés mères de Fortis, devenues ageas SA/NV.

Le 26 septembre 2011, Ageas a été contraint d'échanger EUR 952,9 millions de créances perpétuelles remboursables à coupon cumulatif de BNP Paribas Fortis au pair comptable, suite au non rachat de ces titres par BNP Paribas Fortis SA/NV et à l'autorisation d'échange donnée par la BNB.

Ageas a décidé de déterminer la juste valeur de ces titres en se fondant sur un calcul de valeur nette actualisée. Avec une valeur au pair d'EUR 952,9 millions pour les titres échangés, la juste valeur de ces titres est estimée à EUR 762,3 millions.

La différence entre le prix d'acquisition et le montant de la première comptabilisation est enregistrée comme perte dans le compte de résultat sous Résultat des ventes et de réévaluations en 2011 (voir aussi Note 39 - Résultat des ventes et réévaluations). La différence fait l'objet d'une reprise jusqu'au règlement (cf. ci-dessous) dans le compte de résultat pour les trimestres concernés, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2012, un montant d'EUR 30,4 millions a été extourné selon cette méthode (2011 : EUR 31,8 millions).

#### Règlement avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN/RPN(I) (cf. Note 30 – RNP(I)) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par BNP Paribas Fortis SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas. BNP Paribas Fortis SA/NV a remboursé le prêt Tier 1 à hauteur d'EUR 952,9 millions au premier trimestre 2012. Ce remboursement s'est traduit par une plus-value d'EUR 128,5 millions (cf. Note 39 - Résultat des ventes et réévaluations).

## 18.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle (prêts à la clientèle) au 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
États et organismes publics	0,3	0,3
Prêts hypothécaires	1.528,6	1.588,1
Prêts à la consommation	7,7	7,9
<i>Prêts commerciaux</i>		
Immobilier	76,7	
Infrastructure	63,9	
Autre	129,5	97,3
Prêts liés à des contrats d'assurance	189,3	173,5
Autres prêts	1.671,5	895,8
<b>Total</b>	<b>3.667,5</b>	<b>2.762,9</b>
<i>Moins dépréciations:</i>		
- pour risque de crédit spécifique	- 14,5	- 12,1
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 1,0	- 0,7
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>3.652,0</b>	<b>2.750,1</b>

Les autres prêts comprennent essentiellement :

- des prêts à des autorités gouvernementales et régionales ;
- des prêts aux entreprises (de qualité quasi égale à des prêts publics) ont été accordés, durant l'année 2012, pour un montant d'EUR 710 millions à des instances publiques régionales en Belgique.

Ageas s'est engagé à consentir des lignes de crédit pour un montant total d'EUR 273 millions (31 décembre 2011 : EUR 151 millions).

Au troisième trimestre 2012, Ageas a annoncé la mise en œuvre d'un programme de diversification de son portefeuille d'investissement par des placements en prêts commerciaux, en y affectant jusqu'à 5% de ses actifs totaux investis. Ageas estime que les prêts commerciaux représentent une opportunité de placement alternative intéressante dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt, et présentent l'avantage d'une plus grande diversification du portefeuille et d'un profil risque-rendement attractif.

Cet investissement sera réalisé principalement au travers d'un partenariat en crédits d'infrastructure avec Natixis, avec les avantages suivants :

- un profil risque-rendement attractif : les crédits d'infrastructure sont intéressants en termes de rendement et de diversification, par rapport aux obligations souveraines (une part importante du portefeuille de placements d'Ageas) ;

- des garanties très solides adossées aux actifs ou aux recettes liés aux projets sous-jacents (par exemple, des immeubles, des autoroutes, etc.) ;
- une meilleure adéquation de la durée : les crédits d'infrastructure, de par la nature des projets qu'ils financent, ont des échéances longues et permettent l'adossement de passifs à long terme, traditionnellement associés aux activités d'assurances.

L'accord avec Natixis présente les caractéristiques principales suivantes :

- Natixis arrange les crédits et conserve un important pourcentage préalablement convenu sur chaque opération ; Ageas prend le reste en charge ;
- ce partenariat concerne des contrats nouveaux ou récents, dans des secteurs et des pays sélectionnés ;
- le périmètre de ce partenariat exclut le Benelux où Ageas a directement accès à des projets d'infrastructure ;
- le montant cible de ce portefeuille de crédit est d'EUR 2 milliards pour Ageas ;
- une période de montée en charge de 2 à 3 ans est prévue pour atteindre le montant d'investissement cible ;
- Natixis se charge de l'administration de tous les prêts de ce portefeuille.

### 18.3 Sûretés réelles relatives aux créances sur les banques et sur la clientèle

Le tableau ci-dessous présente les détails des sûretés réelles et garanties reçues pour couvrir les créances sur les banques et la clientèle.

2012	Sûretés réelles reçues					Exposition non garantie
	Valeur comptable	Instruments financiers	Immobilisations corporelles	Autres sûretés réelles et garanties	Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit <sup>1)</sup>	
Créances sur les banques	2.636,4	160,1				2.476,3
Créances sur la clientèle	3.652,0	269,9	2.382,8	34,4	856,0	1.820,9
<b>Exposition totale au risque de crédit (créances)</b>	<b>6.288,4</b>	<b>430,0</b>	<b>2.382,8</b>	<b>34,4</b>	<b>856,0</b>	<b>4.297,2</b>

2011	Sûretés réelles reçues					Exposition non garantie
	Valeur comptable	Instruments financiers	Immobilisations corporelles	Autres sûretés réelles et garanties	Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit <sup>1)</sup>	
Créances sur les banques	2.933,3	196,5				2.736,8
Créances sur la clientèle	2.750,1	194,9	2.364,2	23,7	779,3	946,6
<b>Exposition totale au risque de crédit (créances)</b>	<b>5.683,4</b>	<b>391,4</b>	<b>2.364,2</b>	<b>23,7</b>	<b>779,3</b>	<b>3.683,4</b>

1) Le montant de garantie excédentaire par rapport à l'exposition au risque de crédit concerne un prêt pour lequel la garantie est plus importante que le prêt individuel sous-jacent. Comme cette garantie additionnelle ne peut être compensée par des prêts dont la garantie est inférieure au prêt sous-jacent, apparaît une position excédentaire.

### 18.4 Dépréciations des créances sur les banques et la clientèle

Variations des dépréciations des créances sur les banques :

Risque de crédit spécifique	2012	2011
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1,2	1,2
Reprises de dépréciations	- 0,1	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>

Variations des dépréciations des créances sur la clientèle :

	2012		2011	
	Risque de crédit spécifique	IBNR	Risque de crédit spécifique	IBNR
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	12,1	0,7	7,8	0,9
Augmentation des dépréciations	6,1	0,3	3,6	
Reprises de dépréciations	- 1,1		- 1,7	- 0,2
Amortissement des prêts irrécouvrables	- 2,6		0,7	
Écarts de conversion et autres ajustements			1,7	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>14,5</b>	<b>1,0</b>	<b>12,1</b>	<b>0,7</b>

Le tableau ci-dessous présente les détails sur les sûretés réelles et les garanties reçues pour couvrir les créances dépréciées sur les banques et la clientèle.

2012	Sûretés réelles reçues			Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance <sup>1)</sup>	Exposition non garantie
	Encours dépréciés	Instruments financiers	Immobilisations corporelles		
Créances sur les banques	1,1				1,1
Créances sur la clientèle	133,9	1,5	157,0	33,8	9,2
<b>Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit (créances)</b>	<b>135,0</b>	<b>1,5</b>	<b>157,0</b>	<b>33,8</b>	<b>10,3</b>

2011	Sûretés réelles reçues			Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance <sup>1)</sup>	Exposition non garantie
	Encours dépréciés	Instruments financiers	Immobilisations corporelles		
Créances sur les banques	1,4				1,4
Créances sur la clientèle	127,8	4,0	157,7	40,4	6,5
<b>Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit (créances)</b>	<b>129,2</b>	<b>4,0</b>	<b>157,7</b>	<b>40,4</b>	<b>7,9</b>

1) Le montant de garantie excédentaire par rapport à l'exposition au risque de crédit concerne un prêt pour lequel la garantie est plus importante que le prêt individuel sous-jacent. Comme cette garantie additionnelle ne peut être compensée par des prêts dont la garantie est inférieure au prêt sous-jacent, apparaît une position excédentaire.

# 19

## PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principaux placements dans des entreprises associées, au 31 décembre, sont indiqués dans le tableau ci-dessous. La participation peut s'exprimer par plusieurs pourcentages lorsque des intérêts d'importances différentes sont détenus dans plusieurs entités d'un même groupe associé.

		%	2012	2011
		intérêts	Valeur comptable	Valeur comptable
<b>Entreprises associées</b>				
Mayban Ageas Holding Berhad	Malaisie	30,95 %	307,5	319,7
Muang Thai Group Holding	Thaïlande	15% - 31%	244,2	205,5
Taiping Holdings	Chine	20% - 24,9%	260,5	211,0
Royal Park Investments	Belgique	44,71 %	872,0	779,2
IDBI Federal Life Insurance	Inde	26,00 %	12,8	16,4
Aksigorta	Turquie	36,00 %	175,5	160,1
Cardif Lux Vie	Luxembourg	33,33 %	91,6	76,0
Association Westland Shopping center	Belgique	45,85 %	2,9	34,5
BITM	Belgique	50,00 %	27,4	32,2
Aviabel	Belgique	24,70 %	25,3	22,7
Credimo	Belgique	34,20 %	18,9	16,1
Autres			85,0	86,1
<b>Total</b>			<b>2.123,6</b>	<b>1.959,5</b>

En juillet 2011, Ageas a conclu avec Haci Omer Sabanci Holding A. Ş. (Sabanci), un conglomérat industriel et financier de premier plan en Turquie, un accord visant à l'acquisition d'une participation de 31 % dans Aksigorta A. Ş. (Aksigorta), compagnie d'assurance non-vie, par la vente par Sabanci de la moitié de sa participation dans la société. La transaction a été close le 27 juillet 2011 et, en conséquence, Aksigorta est incluse dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence depuis cette date. Le 21 novembre 2011, Ageas et Sabanci ont décidé d'augmenter conjointement leur participation dans Aksigorta à concurrence d'un maximum de 36%, afin de renforcer leur partenariat. Fin 2012, les deux parties ont augmenté leur participation dans Aksigorta à 36% (voir aussi Note 3 – Acquisitions et cessions).

Ageas Insurance International (Ageas) et BGL BNP Paribas (BGL BNPP), détenant chacune 50 % des actions de Fortis Luxembourg Vie, ont signé un accord avec BNP Paribas Cardif, société mère de Cardif Lux International, visant à fusionner leurs activités. La nouvelle entité est détenue par Ageas (33,33 %), BGL BNP Paribas (33,33 %) et BNP Paribas Cardif (33,34 %). La transaction a été clôturée le 30 décembre 2011. En raison de la fusion, la nouvelle entité est traitée comme une entreprise associée et non plus comme une filiale.

La variation de la valeur comptable de l'Association Westland Shopping Centre Belgium est due à la vente de l'actif sous-jacent et au paiement subséquent aux détenteurs de certificats.

Le tableau ci-après présente les détails pour les entreprises associées :

2012	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
Mayban Ageas Holding Berhad	6.612,1	5.618,5	1.560,1	- 1.443,7
Muang Thai Group Holding	4.165,1	3.429,8	1.475,6	- 1.371,8
Taiping Holdings	20.341,4	19.307,3	5.103,9	- 4.896,9
Royal Park Investments	6.670,9	4.720,4	1.556,8	- 1.323,5
IDBI Federal Life Insurance	395,7	346,3	145,1	- 157,5
Aksigorta	567,1	383,8	643,2	- 619,8
Cardif Lux Vie	14.717,5	14.442,8	6.119,2	- 6.096,2
Association Westland Shopping center	6,9	0,7	3,9	- 6,2
BITM	111,0	33,1	16,8	- 26,8
Aviabel	213,8	111,2	10,9	
Credimo	977,9	922,4	127,0	- 126,0

2011	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
Mayban Ageas Holding Berhad	6.163,8	5.131,1	1.242,1	- 1.143,6
Muang Thai Group Holding	3.243,2	2.628,6	1.097,0	- 1.042,0
Taiping Holdings	16.221,6	15.383,6	3.940,5	- 3.994,5
Royal Park Investments	7.738,2	5.995,3	224,4	- 665,6
IDBI Federal Life Insurance	355,6	292,4	99,0	- 112,0
Aksigorta	495,1	304,8	451,7	- 438,3
Cardif Lux Vie	15.406,3	15.178,4	17,9	
Association Westland Shopping center	77,0	1,5	7,4	- 5,2
BITM	124,3	59,9	17,2	- 15,9
Aviabel	197,3	105,5	62,1	- 51,7
Credimo	933,8	887,1	120,5	- 119,2

Les entreprises associées mises en équivalence sont soumises à des restrictions en matière de dividende en raison des exigences minimales de solvabilité et de capital imposées par les régulateurs dans les pays où elles opèrent. Les dividendes payés par des entreprises liées sont parfois soumis à l'accord des actionnaires des sociétés partenaires. Dans certains cas, le consensus est requis avant qu'un dividende ne soit déclaré.

En outre, les conventions d'actionnaires (concernant des parties qui détiennent une participation dans une société où Ageas ne détient pas le contrôle) peuvent inclure :

- des clauses spécifiques sur les droits de vote ou la distribution de dividendes ;
- des périodes fermées pendant lesquelles les parties ne sont pas autorisées à négocier les actions avant un certain temps ou sans approbation préalable de toutes les parties ;
- des options de vente ou de revente d'actions à d'autres parties à la convention d'actionnaires, y compris la méthode de calcul sous-jacente utilisée pour valoriser les actions ;
- des mécanismes de clause d'intéressement permettant à la partie qui vendrait les actions d'obtenir des avantages additionnels si certains objectifs devaient être atteints ;
- des clauses d'exclusivité ou de non concurrence liées à la vente de produits d'assurance.

#### Royal Park Investments

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760,0 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de Fortis Banque, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élevait à EUR 20,5 milliards le 12 mai 2009. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et par Fortis Banque. Le financement fourni par Fortis Banque est garanti par l'État belge. Toute trésorerie générée par RPI est d'abord affectée au remboursement de la dette super senior.

La comptabilisation initiale de l'investissement s'est faite au coût par mise en équivalence et a été suivie par un test de dépréciation sur la valeur comptable. Ageas a demandé à RPI d'établir un rapport d'information financière basé sur les principes comptables IFRS tel qu'appliqués par Ageas. RPI a comptabilisé l'acquisition du portefeuille, en termes de financement, de personnel et de processus, comme un regroupement d'entreprises selon les IFRS. Lors de son acquisition, le portefeuille d'actifs a été comptabilisé à la valeur de marché (EUR 8,2 milliards) et la différence entre le prix d'acquisition (EUR 11,7 milliards) et la valeur de marché – soit EUR 3,5 milliards – a été comptabilisée dans l'état de la situation financière IFRS de RPI en tant qu'actif d'impôt différé (EUR 1,2 milliard : 33,9% d'EUR 3,5 milliards) et goodwill à hauteur d'EUR 2,3 milliards.

RPI gère le portefeuille de manière à en maximiser la valeur pour ses actionnaires, comme prévu par les directives de management définies par le Conseil d'Administration de RPI. Dans les circonstances présentes, cela implique un scénario de *run-off*. Dans un tel cas, les IFRS imposent une évaluation du portefeuille d'actifs au coût amorti. Pour les instruments à taux variable, les IFRS imposent de recalculer, instrument par instrument, le coût amorti d'après l'information sur les flux de trésorerie actualisés par actif. Toutefois, RPI ne dispose pas d'une telle information et cela demanderait des coûts et des efforts disproportionnés de la produire. En l'absence de cette information et compte tenu du fait que le management utilise aussi l'information sur la juste valeur pour le suivi périodique du portefeuille d'actifs, Ageas a décidé d'utiliser la juste valeur via le compte de résultat pour cette évaluation ultérieure.

Pour déterminer les flux de trésorerie du portefeuille et le financement y afférent, plusieurs hypothèses ont été définies, comme la perte en cas de défaillance, la probabilité de défaillance, le rythme des remboursements anticipés, l'évolution des prix de l'immobilier, et des données sectorielles et géographiques complémentaires en cas de besoin. Étant donné que les incertitudes ont été prises en considération pour la détermination des flux de trésorerie, et le fait que le financement de RPI soit garanti, les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à 7,8% (31 décembre 2011 : 7,8%), qui est le taux d'intérêt sans risque en Belgique majoré de la prime sur capitaux propres habituelle.

Étant donné que le portefeuille de RPI est en *run-off*, le bénéfice inclus dans le portefeuille et le financement y afférent seront réalisés progressivement et ne seront pas remplacés par des profits provenant de nouvelles transactions, le goodwill devra être déprécié durant la période où le portefeuille aboutit à sa liquidation. Le goodwill comptabilisé par RPI représente pour une partie significative les profits futurs de cette activité.

Le résultat de RPI en 2012, considéré à 100% et avant test de dépréciation du goodwill, est un bénéfice net d'EUR 1.509 millions (contre EUR 183 millions en 2011). Et ce principalement grâce à la hausse de la valeur de marché du portefeuille d'investissement, par rapport à 2011. À la fin de chaque trimestre, RPI effectue un test de dépréciation de son goodwill d'après les normes IFRS. Comme l'intégralité des produits reçus sert au remboursement du financement et qu'aucune nouvelle affaire n'est générée, le goodwill doit être déprécié sur la durée de vie attendue du portefeuille. Sur la base d'un réexamen du volume d'affaires attendu, une valeur d'usage de l'activité dans son ensemble a été calculée et a débouché sur une dépréciation du goodwill d'EUR 782 millions. En conséquence, le montant total du goodwill comptabilisé à l'origine (EUR 2,3 milliards) est désormais entièrement déprécié.

Le résultat net de RPI selon les IFRS, après dépréciation du goodwill, pris en compte à 100%, s'élève à un montant d'EUR 233 millions ou EUR 104 millions pour la quote-part d'Ageas (2011 : perte d'EUR 441 millions, dont EUR 197,3 millions de perte pour Ageas).

En outre, RPI a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt, échangeant des flux d'intérêts à taux variable contre des flux d'intérêt à taux fixe. Ageas a décidé d'appliquer à ces swaps la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. En 2011 et en 2012, la plupart des swaps ont été vendus, générant en bénéfice. Tous les mouvements de juste valeur latents sur les swaps restants transitent par les capitaux propres. Étant donné que la comptabilité de couverture était appliquée, ce résultat positif n'a pas été comptabilisé via le compte de résultat mais directement dans les capitaux propres et sera amorti dans les années à venir en compte de résultat. En fin d'année, la réserve de couverture, y compris les profits réalisés, s'élevait à EUR 176 millions après impôts (2011 : EUR 190 millions). Compte tenu de ces deux éléments, la valeur de la participation d'Ageas dans RPI a crû d'EUR 779 millions fin 2011 à EUR 872 millions fin 2012.

Au 31 décembre, la juste valeur sous IFRS du portefeuille d'investissement s'élève à EUR 6,2 milliards (31 décembre 2011 : EUR 6,0 milliards), le goodwill à EUR 0 million (31 décembre 2011 : EUR 0,8 milliard) et les actifs d'impôts différés à EUR 0,3 milliard (31 décembre 2011 : EUR 0,7 milliard). Le financement calculé au coût amorti s'élève à EUR 4,7 milliards (31 décembre 2011 : 6,0 milliards) et les capitaux propres s'élèvent à EUR 2,0 milliards (31 décembre 2011 : EUR 1,7 milliard).

# 20

## RÉASSURANCE ET AUTRES CRÉANCES

Au 31 décembre, la réassurance et les autres créances se présentent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Quote-part de la réassurance dans les passifs liés aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement	668,0	468,4
Créances sur preneurs d'assurance	477,2	428,0
Commissions à recevoir	63,7	47,8
Créances sur intermédiaires	358,7	270,3
Créances sur réassureurs	48,9	35,1
Recours contre ABN AMRO		2.362,5
Créances d'affacturage	139,0	146,0
Autres	233,5	374,1
<b>Total brut</b>	<b>1.989,0</b>	<b>4.132,2</b>
Dépréciations	- 21,0	- 21,1
<b>Total net</b>	<b>1.968,0</b>	<b>4.111,1</b>

En fin d'exercice 2011, la rubrique Réassurance et autres créances comprend le recours à l'encontre de Fortis Capital Company Limited, ABN AMRO et l'État néerlandais dans le cadre de la transaction FCC et de la conversion MCS. Le premier recours vise à obtenir une compensation totale du paiement (d'EUR 362,5 millions) effectué par Ageas au profit de Fortis Capital Company Limited (une filiale d'ABN AMRO N.V.) afin de lui permettre de régler ce montant aux détenteurs d'actions privilégiées. En 2009, ce recours a été déprécié sur la base du fait qu'ABN AMRO le contestait. Suite aux négociations entamées avec l'État néerlandais, Ageas a décidé en 2010 de pratiquer une reprise de cette dépréciation pour inclure ce recours dans l'évaluation de la provision pour les litiges avec l'État néerlandais (cf. également les Notes 32 – Provisions - et 46 – Variations des dépréciations).

Le deuxième recours porte sur la conversion des MCS. Le 7 décembre 2010, Ageas a émis 106,7 millions d'actions dans le cadre de la conversion des MCS (cf. également Note 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires). Dès lors qu'ABN AMRO était le bénéficiaire du produit de l'émission MCS et que l'existence de l'accord quadripartite octroyait à Ageas un recours à l'encontre d'ABN AMRO au moment de la conversion, Ageas a comptabilisé ce recours à hauteur d'EUR 2 milliards, avec ABN AMRO en tant que débiteur, au moment de la conversion. L'État néerlandais a publié une déclaration selon laquelle, en application des termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, Fortis Verzekeringen Nederland et Fortis Corporate Insurance, c'est à lui qu'échoit ce recours. Ageas a pris cette déclaration en compte pour constituer en 2010 une provision pour litiges avec l'État néerlandais (cf. également les Notes 32 – Provisions).

La rubrique Autres inclut des créances de TVA et d'autres taxes indirectes.

### Règlement

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO »), ont réglé les procédures judiciaires relatives à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. « FCC ») et aux Mandatory Convertible Securities (« MCS »).

Ce règlement met aussi fin à tous les litiges pendants entre l'État néerlandais et Ageas liés aux transactions en actions dans le cadre de la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'État néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO, a cosigné cet accord au nom de l'État néerlandais. Le règlement a donné lieu à un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'EUR 400 millions, le 29 juin 2012. Ce montant figure dans une rubrique spécifique du compte de résultat.

Le montant des demandes originales d'EUR 2.362 millions, a, après déduction du montant du règlement d'EUR 400 millions, été comptabilisé dans une rubrique spécifique du compte de résultat consolidé. Cette dépréciation est compensée par la reprise de la provision d'EUR 2.362 millions afférente aux litiges avec l'Etat néerlandais (voir Note 32 Provisions), ce qui donne un bénéfice d'EUR 400 millions.

#### Variation des dépréciations sur la réassurance et les autres créances

L'évolution des dépréciations sur la réassurance et les autres créances se présente comme suit :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>21,1</b>	<b>23,3</b>
Dotation aux dépréciations	3,0	1,5
Reprises de dépréciations	- 0,7	- 2,1
Amortissements de créances non recouvrables	- 2,1	- 0,4
Écarts de conversion et autres ajustements	- 0,3	- 1,2
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>21,0</b>	<b>21,1</b>

#### Évolution de la quote-part de la réassurance dans les passifs liés à des contrats d'assurance et de placement

L'évolution de la quote-part de la réassurance dans les passifs liés à des contrats d'assurance et de placement se présente comme suit :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>468,4</b>	<b>359,8</b>
Acquisitions/cessions de filiales <sup>1)</sup>	70,1	85,4
Variation des passifs de l'exercice en cours	86,5	3,9
Variation des passifs des exercices antérieurs	- 49,2	- 40,4
Sinistres payés de l'exercice en cours	9,7	26,8
Sinistres payés des exercices antérieurs	- 2,0	13,2
Autres augmentations nettes par le biais du compte de résultat	82,6	13,0
Écarts de conversion et autres ajustements	1,9	6,7
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>668,0</b>	<b>468,4</b>

1) Le montant en 2011 concerne la vente des traités de réassurance internes à une tierce partie.

# 21

## OPTION D'ACHAT SUR ACTIONS BNP PARIBAS

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas dispose d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), qui permet à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions ont été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de Fortis Banque. L'option donne droit à Ageas à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 66,672 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI. Ces droits remplacent le « coupon 42 ».

Les droits accordés comportent plusieurs éléments non standard qui diffèrent des protocoles standard de l'ISDA relatifs aux options, tels des restrictions en matière de cessibilité, des limitations de la liberté d'exercice, l'exercice forcé sous certaines conditions et des mécanismes d'ajustement spécifiques en cas de dilution ou d'émission de droits.

Ageas peut exercer ses droits jusqu'au 10 octobre 2016. Ageas a décidé d'effectuer un exercice progressif des options selon une méthodologie rigoureuse, dès qu'elles seront dans le cours, mais surveille également en permanence s'il est possible de monétiser l'option.

L'option est comptabilisée à la juste valeur, avec évaluations ultérieures dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

### Calcul de la valeur

La valeur théorique d'une option peut se calculer selon les techniques traditionnelles de valorisation des options Black-Scholes. Outre des données observables sur le marché à la date de reporting comme les rendements en intérêts, le cours effectif et d'exercice de l'action et la durée résiduelle de l'option, le calcul doit inclure des hypothèses sur le dividende futur et la volatilité. En outre, les caractéristiques non standard doivent également être prises en considération.

Les données suivantes ont été utilisées pour l'évaluation.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Cours de l'action BNP Paribas	EUR 42,54	EUR 30,35
Prix d'exercice	EUR 66,672	EUR 66,672
Volatilité	30 %	49 %
Rendement du dividende	4,69 %	5,98 %
Prix par option jusqu'au 10 octobre 2016	EUR 2,760	EUR 4,660
Valeur théorique des 121,2 millions d'options	EUR 335 millions	EUR 565 millions
Valeur estimée, après ajustements pour éléments non standard (30%)	EUR 234 millions	EUR 395 millions

### Volatilité

En raison du très grand nombre d'options sur actions BNP Paribas détenues par Ageas, qui représentent 10,12% du total des actions BNP Paribas en circulation, la monétisation des options aurait un impact sur la valeur des options négociées et donc sur la volatilité implicite. Ageas a décidé d'évoluer vers une stratégie d'exercice selon une méthodologie rigoureuse progressive afin de minimiser l'impact de la volatilité implicite des actions et de la valeur des options. Dans l'optique d'un exercice progressif, Ageas a décidé d'utiliser une volatilité basée sur la volatilité implicite extrapolée, observée dans le marché. La valeur de l'option à fin 2012 s'élevait à EUR 234 millions, après ajustement en raison des caractéristiques non standard (30%).

### Estimation de la sensibilité aux variations d'hypothèses

La volatilité appliquée et l'hypothèse de dividende ont un impact significatif sur la valeur des options : une baisse de 10% de la volatilité au 31 décembre 2012 provoque une baisse de 73,91% de la valeur théorique de l'option ; une hausse de la volatilité de 10%, toutes les autres variables restant inchangées, aboutit à une hausse de 98,55% de la valeur théorique. Une diminution de la volatilité de 5% au 31 décembre 2012 entraîne une diminution de 41,30% de la valeur théorique de l'option ; une hausse de 5% de la volatilité, toutes autres variables par ailleurs inchangées, entraîne une hausse de 47,46% de la valeur théorique. Si l'on diminue de 1% l'hypothèse de dividende, toutes les autres variables restant par ailleurs inchangées, on obtient une augmentation de 3,99% de la valeur théorique des options, tandis qu'une augmentation de 1% de l'hypothèse de dividende, les autres variables restant inchangées, on obtient une baisse de 2,54% de la valeur théorique des options.

### Ajustement en raison des caractéristiques non standard

En raison des spécificités inhabituelles de l'option, les professionnels du marché estiment qu'il convient d'appliquer une moins-value significative lors de la valorisation théorique. Ageas a décidé de diminuer la valeur théorique de 30% en raison de ces caractéristiques non standard, en se fondant sur les indications des professionnels du marché qui préconisent une moins-value entre 10% et 50%.

### Paiement des produits

Ageas proposera de payer sous la forme de dividende l'avantage résultant de l'exercice, de la monétisation ou des structures envisagées, dans le respect de la loi et des contraintes pratiques.

Le Service des Décisions Anticipées en matière fiscale (« Commission Ruling ») en Belgique a confirmé qu'en soi, l'attribution de l'option BNP Paribas n'est pas un événement taxable dans le chef d'ageas SA/NV. Ageas dispose de pertes reportées suffisantes pour ne pas devoir payer l'impôt des sociétés lorsque les bénéfices sur l'option seront réalisés. Il sera donc à même de proposer d'en distribuer les montants bruts sous forme de dividendes, dans les limites autorisées par la loi.

# 22

## INTÉRÊTS COURUS ET AUTRES ACTIFS

Les Intérêts courus et autres actifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Coûts d'acquisition différés	872,4	703,3
Autres charges différées	129,5	114,1
Produits courus	1.367,1	1.332,3
Dérivés détenus à des fins de couverture	1,6	1,3
Immeubles destinés à la vente	107,5	146,0
Actifs des régimes à prestations définies	27,2	23,0
Autres	78,3	66,2
<b>Total brut</b>	<b>2.583,6</b>	<b>2.386,2</b>
Dépréciations		
<b>Intérêts courus et autres actifs</b>	<b>2.583,6</b>	<b>2.386,2</b>

Les produits courus consistent essentiellement en produits d'intérêts courus sur obligations souveraines (2012 : EUR 674 millions ; 2011 : EUR 651 millions) et autres obligations (2012 : EUR 289 millions ; 2011 : EUR 312 millions), titres de dettes d'établissements de crédit et d'autres institutions financières (2012 : EUR 211 millions ; 2011 : EUR 210 millions) et d'autres titres de dettes (2012 : EUR 145 millions ; 2011 : EUR 122 millions).

Pour un complément d'information sur les régimes de retraite à contribution définie et les actifs de retraite correspondants, voir Note 9 – Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail.

### Coûts d'acquisition différés

La variation des coûts d'acquisition différés liés à des contrats d'assurance et de placement se présente comme suit :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>703,3</b>	<b>574,6</b>
Acquisitions/cessions de filiales	63,4	- 3,5
Coûts d'acquisition différés capitalisés	544,9	495,5
Charges d'amortissement	- 446,1	- 379,4
Autres ajustements (y compris les écarts de conversion)	6,9	16,1
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>872,4</b>	<b>703,3</b>

# 23

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable pour chaque catégorie d'Immobilisations corporelles se présente comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Terrains et constructions pour usage propre	1.010,0	1.000,7
Aménagements des immeubles loués	22,4	20,3
Biens mobiliers	82,6	77,3
<b>Total</b>	<b>1.115,0</b>	<b>1.098,3</b>

Variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

2011	Terrains et constructions pour usage propre			Total
	Terrains et constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Biens mobiliers	
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.418,9</b>	<b>45,9</b>	<b>220,1</b>	<b>1.684,9</b>
Acquisitions/cessions de filiales	29,4	0,6	- 3,3	26,7
Augmentations	35,2	5,0	34,0	74,2
Extourne de coûts suite aux cessions	- 8,7	- 1,3	- 10,9	- 20,9
Écarts de conversion	1,0	0,5	2,3	3,8
Autres	- 2,2	0,8	- 3,3	- 4,7
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>1.473,6</b>	<b>51,5</b>	<b>238,9</b>	<b>1.764,0</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 436,4</b>	<b>- 26,6</b>	<b>- 148,0</b>	<b>- 611,0</b>
Acquisitions/cessions de filiales			3,5	3,5
Augmentations		0,1		0,1
Charges d'amortissements	- 31,8	- 4,3	- 30,3	- 66,4
Extourne d'amortissements suite aux cessions		1,2	10,4	11,6
Écarts de conversion	- 0,1	- 0,4	- 1,5	- 2,0
Autres	1,4	- 0,7	4,3	5,0
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>	<b>- 466,9</b>	<b>- 30,7</b>	<b>- 161,6</b>	<b>- 659,2</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 8,1</b>	<b>- 0,8</b>		<b>- 8,9</b>
Extourne de dépréciations imputées en résultat	2,1	0,3		2,4
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>- 6,0</b>	<b>- 0,5</b>		<b>- 6,5</b>
<b>Immobilisations corporelles au 31 décembre</b>	<b>1.000,7</b>	<b>20,3</b>	<b>77,3</b>	<b>1.098,3</b>

2012	Terrains et constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Biens mobiliers	Total
	<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.473,6</b>	<b>51,5</b>	<b>238,9</b>
Acquisitions/cessions de filiales			5,8	5,8
Augmentations	48,2	6,1	30,1	84,4
Extourne de coûts suite aux cessions	- 0,1		- 7,2	- 7,3
Écarts de conversion	0,6	- 0,1	1,3	1,8
Autres		0,1	- 0,3	- 0,2
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>1.522,3</b>	<b>57,6</b>	<b>268,6</b>	<b>1.848,5</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 466,9</b>	<b>- 30,7</b>	<b>- 161,6</b>	<b>- 659,2</b>
Charges d'amortissements	- 34,1	- 4,4	- 32,2	- 70,7
Extourne d'amortissements suite aux cessions	0,1		6,8	6,9
Écarts de conversion			- 0,8	- 0,8
Autres	0,1		1,8	1,9
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>	<b>- 500,8</b>	<b>- 35,1</b>	<b>- 186,0</b>	<b>- 721,9</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 6,0</b>	<b>- 0,5</b>		<b>- 6,5</b>
Dotation aux dépréciations imputées en résultat	- 5,9			- 5,9
Extourne de dépréciations imputées en résultat	0,4	0,4		0,8
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>- 11,5</b>	<b>- 0,1</b>		<b>- 11,6</b>
<b>Immobilisations corporelles au 31 décembre</b>	<b>1.010,0</b>	<b>22,4</b>	<b>82,6</b>	<b>1.115,0</b>

Un montant d'EUR 220,5 millions d'immobilisations corporelles a été donné en gage comme garantie (31 décembre 2011 : EUR 259,5 millions).

#### Juste valeur des terrains et constructions pour usage propre

La juste valeur des terrains et constructions pour usage propre se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Total des justes valeurs des terrains et constructions pour usage propre</b>	<b>1.431,4</b>	<b>1.472,4</b>
Valeur comptable totale	1.010,0	1.000,7
Gains et pertes bruts non réalisés	421,4	471,7
Impôts	- 135,2	- 153,7
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>286,2</b>	<b>318,0</b>

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont identiques à celles décrites à la Note 17 - Immeubles de placement.

# 24

## GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Goodwill	744,5	787,9
VOBA	382,6	424,4
Logiciels acquis	12,5	10,5
Logiciels développés en interne	11,3	19,0
Autres immobilisations incorporelles	347,2	352,5
<b>Total</b>	<b>1.498,1</b>	<b>1.594,3</b>

La valeur des affaires acquises (Value of business acquired - VOBA) est l'écart entre la juste valeur à la date d'acquisition d'un portefeuille de contrats, acquis séparément ou dans un regroupement d'entreprises, et sa valeur comptable ultérieure. La VOBA est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle et amortie sur la période de comptabilisation des produits du portefeuille de contrats acquis. Les principaux contributeurs à la VOBA sont Ageas Insurance Company Asia et Millenniumbcp Ageas.

Les Autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles dont la durée de vie économique est limitée, telles que les concessions, brevets d'invention, licences, marques commerciales et autres droits similaires. Elles sont principalement liées à AG Real Estate. En général, les logiciels sont amortis sur 5 ans maximum et les autres immobilisations incorporelles n'ont pas une durée de vie économique de plus de 10 ans. Les Autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie attendue.

A l'exception du goodwill, Ageas n'a pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie économique illimitée.

## Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles

Les variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit pour 2011 et 2012 :

2011	Goodwill	VOBA	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	820,9	800,3	35,7	57,4	519,2	2.233,5
Acquisitions/cessions de filiales	50,0	- 2,3	- 11,8		12,8	48,7
Augmentations			5,6	3,2	7,9	16,7
Ajustements survenus à la suite de modifications de la valeur des actifs et des passifs	7,1					7,1
Extourne de coûts suite aux cessions				- 0,1	- 0,3	- 0,4
Écarts de conversion	19,2	9,0	0,4	0,4	1,4	30,4
Autres	- 2,6				4,4	1,8
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>894,6</b>	<b>807,0</b>	<b>29,9</b>	<b>60,9</b>	<b>545,4</b>	<b>2.337,8</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier</b>		- 340,6	- 25,0	- 32,0	- 147,3	- 544,9
Acquisitions/cessions de filiales		2,0	10,3			12,3
Charges d'amortissements		- 41,3	- 4,4	- 9,6	- 34,6	- 89,9
Écarts de conversion		- 2,7	- 0,3	- 0,3	- 0,6	- 3,9
Autres					- 5,3	- 5,3
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>		<b>- 382,6</b>	<b>- 19,4</b>	<b>- 41,9</b>	<b>- 187,8</b>	<b>- 631,7</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	- 1,0				- 1,6	- 2,6
Dotation aux dépréciations imputées en résultat	- 98,5				- 3,5	- 102,0
Écarts de conversion	- 7,7					- 7,7
Autres	0,5					0,5
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>- 106,7</b>				<b>- 5,1</b>	<b>- 111,8</b>
<b>Goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre</b>	<b>787,9</b>	<b>424,4</b>	<b>10,5</b>	<b>19,0</b>	<b>352,5</b>	<b>1.594,3</b>

2012	Goodwill	VOBA	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	894,6	807,0	29,9	60,9	545,4	2.337,8
Acquisitions/cessions de filiales					1,5	1,5
Augmentations			6,6	1,7	31,2	39,5
Ajustements survenus à la suite de modifications de la valeur des actifs et des passifs	- 15,1					- 15,1
Extourne de coûts suite aux cessions			- 0,3	- 0,1	- 0,3	- 0,7
Écarts de conversion	1,3	- 4,9	- 0,2	0,3	1,0	- 2,5
Autres			0,1		0,1	0,2
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre</b>	<b>880,8</b>	<b>802,1</b>	<b>36,1</b>	<b>62,8</b>	<b>578,9</b>	<b>2.360,7</b>
<b>Amortissements cumulés au 1<sup>er</sup> janvier</b>		- 382,6	- 19,4	- 41,9	- 187,8	- 631,7
Charges d'amortissements		- 38,4	- 4,6	- 9,4	- 37,4	- 89,8
Extourne d'amortissements suite aux cessions			0,3		0,3	0,6
Écarts de conversion		1,5	0,1	- 0,2	- 0,3	1,1
Autres			-		3,1	3,1
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre</b>		<b>- 419,5</b>	<b>- 23,6</b>	<b>- 51,5</b>	<b>- 222,1</b>	<b>- 716,7</b>
<b>Dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	- 106,7				- 5,1	- 111,8
Dotation aux dépréciations imputées en résultat	- 31,7				- 1,3	- 33,0
Écarts de conversion	2,1					2,1
Autres					- 3,2	- 3,2
<b>Dépréciations au 31 décembre</b>	<b>- 136,3</b>				<b>- 9,6</b>	<b>- 145,9</b>
<b>Goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre</b>	<b>744,5</b>	<b>382,6</b>	<b>12,5</b>	<b>11,3</b>	<b>347,2</b>	<b>1.498,1</b>

### Dépréciation sur goodwill

Un test de dépréciation du goodwill est effectué tous les ans à la clôture de l'exercice en comparant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou *cash-generating units* (CGU), à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée par la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le type d'entité acquise détermine la définition du type de CGU. Actuellement, toutes les CGU, sauf au Royaume-Uni, ont été définies au niveau de l'entité (juridique). Les entités britanniques opérant dans le secteur du courtage dans le sous-secteur Autres assurances sont considérées comme formant une CGU, en raison du niveau d'intégration opérationnelle et de management commun.

La valeur recouvrable d'une CGU est évaluée à l'aide du modèle d'actualisation des flux de trésorerie des bénéfices futurs anticipés de la CGU. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie dépendent de l'apport exprimant les différentes variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans un pays donné et une prime pour exprimer le risque inhérent de l'entité devant être évaluée.

Ces variables sont déterminées sur la base du jugement du management. Si l'entité est cotée en bourse, son cours boursier est également considéré comme un élément de l'évaluation.

La ventilation du goodwill et des dépréciations pour les principales unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2012 se présentait comme suit :

Unité génératrice de trésorerie (CGU)	Montant du Goodwill	Dépréciations	Montant net	Segment	Méthode utilisée pour déterminer le montant recouvrable
Ageas (UK)	289,2	31,5	257,7	Royaume-Uni	Valeur actualisée
Millenniumbcp Ageas	168,4		168,4	Europe continentale	Valeur actualisée
Ageas Insurance Company Asia	303,6	104,8	198,8	Asie	Valeur actualisée
UBI Assicurazioni	95,9		95,9	Europe continentale	Valeur actualisée
Autres	23,7		23,7	Europe continentale / Belgique	Valeur actualisée
<b>Total</b>	<b>880,8</b>	<b>136,3</b>	<b>744,5</b>		

### Ageas Insurance Company Asia

Le goodwill pour Ageas Insurance Company Asia s'élève à EUR 303,6 millions (2011 : EUR 308,9 millions). Le goodwill net après dépréciation s'élève à EUR 198,8 millions (2011 : EUR 202,3 millions). L'écart de montant entre 2012 et 2011 provient d'écarts de conversion entre l'Euro et le dollar Hong Kong. Le calcul de la valeur actualisée se fonde sur les dividendes attendus estimés sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas, couvrant une période de cinq ans. Le principal moteur du plan d'entreprise est le niveau des taux de croissance attendus étayé par des études de marché indépendantes. Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées à partir d'un taux de croissance de 3%, également dérivé de ces études. Le taux d'actualisation utilisé, soit 8,1%, se base sur un taux d'intérêt sans risque, le risque pays, la prime de risque de marché et le coefficient beta de 1,0 fourni par les professionnels de l'étude des données de marché. Le test de dépréciation a donné comme résultat que le montant recouvrable dépasse la valeur comptable de la CGU, goodwill inclus. En conséquence, le goodwill de cette CGU n'est pas déprécié. Le résultat du test de dépréciation dépend de la capacité de paiement de dividendes d'Ageas Insurance Company Asia. Eu égard aux règles de solvabilité en vigueur à Hong Kong, cette capacité est très sensible aux mouvements des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt à long terme continue de décliner, cela pourrait déclencher une dépréciation supplémentaire significative du goodwill. Toutefois, le résultat positif du test de dépréciation est confirmé par des informations

provenant du marché, suite à la vente récente d'une entreprise d'assurance comparable.

En se fondant sur l'analyse de sensibilité des hypothèses pratiquées, le goodwill d'Ageas Insurance Company Asia ne serait pas encore déprécié dans le cas où le taux de croissance diminuerait de 0,5 point de pourcentage ou que le taux d'actualisation augmenterait de 0,5 point de pourcentage.

### Millenniumbcp Ageas

Le goodwill publié pour Millenniumbcp Ageas s'élève à EUR 168,4 millions (2011 : EUR 168,4 millions). La valeur actualisée se fonde sur des dividendes attendus sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas couvrant une période de cinq ans. Les plans d'entreprise prennent en compte la situation économique difficile au Portugal qui a entraîné un changement d'orientation des produits vie vers les produits non-vie. Les projections relatives aux flux de trésorerie sont également influencées par la reprise de réserves durant la période budgétaire couverte en raison de la diminution attendue de l'activité vie et de la reprise attendue de la marge de solvabilité liée à concurrence d'un niveau de 175%.

Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées à partir d'un taux de croissance de 2,0%, qui traduit une approche d'inflation attendue au Portugal. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le taux d'intérêt sans risque, le risque pays, la prime de risque du marché et le coefficient bêta de 1,05, et s'élève à 11,6%. Le test de dépréciation a donné comme résultat que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable de la CGU, goodwill inclus. Par conséquent, le goodwill pour Millenniumbcp Ageas n'est pas déprécié.

Suite à l'analyse de sensibilité portant sur les hypothèses, même en cas de recul du taux de croissance de 2,6% ou d'augmentation du taux d'actualisation de 2,0%, le goodwill pour Millenniumbcp Ageas ne sera pas déprécié. Le résultat du test est également sensible à la marge de solvabilité cible. Si elle est fixée à 125%, en ligne avec le marché portugais, le taux d'actualisation pourrait augmenter de 14,5% avant que le goodwill ne soit déprécié.

#### UBI Assicurazioni

Le goodwill publié pour UBI Assicurazioni s'élève à EUR 95,9 millions (2011 : EUR 111,0 millions). L'écart de montant entre 2012 et 2011 provient d'un ajustement du résultat attendu concernant les compléments du prix d'acquisition. Le calcul de la valeur d'usage se fonde sur des dividendes attendus, sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas couvrant une période de cinq ans. Comme les plans d'entreprise se fondent sur une pénétration améliorée dans le canal de distribution d'UBI Banca et de nouveaux produits, l'horizon à cinq ans est considéré comme adéquat.

Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées à partir d'un taux de croissance de 2,5%, soit une approche de l'évolution attendue de l'inflation et du marché local pour le canal bancaire. Le taux d'actualisation se base sur le taux d'intérêt sans risque, le risque pays, la prime de risque du marché et le coefficient bêta de 1,1, et s'élève à 10,1%. Le test de dépréciation a donné comme résultat que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable de la CGU, goodwill inclus. Par conséquent, le goodwill pour UBI Assicurazioni n'a pas été déprécié.

Suite à l'analyse de sensibilité portant sur les hypothèses, en cas de diminution du taux de croissance à long terme de 1,2%, d'augmentation du taux d'actualisation de 0,9%, le goodwill d'UBI Assicurazioni ne serait pas déprécié.

#### Activités de courtage au Royaume-Uni

Le goodwill des activités de courtage au Royaume-Uni (Kwik Fit Insurance Services et Castle Cover Limited) s'élève à EUR 289,2 millions (2011 : EUR 282,5 millions). L'écart de montant entre 2012 et 2011 provient de différences de change entre l'euro et la livre sterling. Le calcul de la valeur d'usage se fonde sur les dividendes attendus, sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas couvrant une période de cinq ans. L'évolution du marché, l'environnement très compétitif et la conjoncture difficile mettent sous pression les résultats attendus de cette CGU. Le taux d'actualisation utilisé, y compris un coefficient bêta de 1,0, est de 9,3%. En raison d'évolutions défavorables dans les activités de détail, aucune croissance n'est attendue après la période modélisée. Le résultat du test de dépréciation a montré que le montant recouvrable ne concordait pas avec la valeur comptable de la CGU, goodwill compris. En raison du résultat négatif du test de dépréciation pour les activités de courtage britanniques, le goodwill a été déprécié d'un montant d'EUR 30,9 millions sur la base du taux de change moyen. Fin 2012, au taux de clôture, la dépréciation s'élève à EUR 31,5 millions.

#### Amortissement de la VOBA

Les charges d'amortissement attendues de la VOBA à partir de 2013 se présentent comme suit :

	Amortissements estimés de la VOBA
2013	36,2
2014	35,0
2015	32,8
2016	31,8
2017	30,8
Au-delà	216,0

# 25

## PASSIFS D'ASSURANCE

Les passifs d'assurance comprennent :

- les passifs liés à des contrats d'assurance vie (voir 25.1)
- les passifs liés à des contrats de placement vie (voir 25.2)
- les passifs liés à des contrats en unités de compte (voir 25.3)
- les passifs liés à des contrats d'assurance non-vie (voir 25.4)

Les détails relatifs à ces passifs d'assurance sont présentés ci-après.

### 25.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 31 décembre.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passifs pour prestations d'assurance futures	24.866,7	24.055,4
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	312,0	298,4
Comptabilité reflet	738,3	19,5
<b>Avant éliminations</b>	<b>25.917,0</b>	<b>24.373,3</b>
Eliminations	- 2,7	- 2,9
<b>Brut</b>	<b>25.914,3</b>	<b>24.370,4</b>
Réassurance	- 145,4	- 39,6
<b>Net</b>	<b>25.768,9</b>	<b>24.330,8</b>

Ci-dessous sont présentés les passifs liés à des contrats d'assurance vie (brut de réassurance et avant éliminations) :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>24.373,3</b>	<b>23.941,0</b>
Acquisitions/cessions de filiales		- 346,4
Encaissement brut	2.587,3	2.475,9
Valeur temps	957,5	787,1
Paievements dus à des rachats, échéances et autres	- 2.023,6	- 1.968,7
Transfert entre passifs	68,9	28,6
Écarts de conversion	- 25,0	42,6
Ajustements liés à la comptabilité reflet	718,8	- 41,6
Ajustements nets sur contrats groupe	- 35,9	166,1
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 704,3	- 711,3
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>25.917,0</b>	<b>24.373,3</b>

L'augmentation des passifs de contrats d'assurance vie provient principalement de l'augmentation de l'encaissement brut et de la valeur temps (grâce à des résultats d'investissement globalement en hausse), partiellement neutralisée par les cessions d'entités opérationnelles au Luxembourg et en Allemagne fin 2011, et des renonciations. L'ajustement de comptabilité reflet provient de plus-values et moins-values latentes sur le portefeuille de placements, induites par la diminution des taux et des spreads. Le transfert de passifs traduit essentiellement des mouvements internes de contrats en unités de compte. Les écarts de conversion découlent principalement de la baisse du dollar Hong Kong. La rubrique Ajustements nets sur contrats groupe compense la même rubrique pour les contrats en unités de compte (voir section 25.3). La rubrique Autres ajustements, y compris la couverture de risques, concerne surtout la consommation d'assurance et de risques actuariels pour les garanties incluses dans les contrats, et varie dès lors en fonction des volumes d'encaissement.

Chaque société effectue des contrôles de suffisance des passifs d'assurance (« tests de suffisance de passif ») à chaque date de reporting. Ces tests sont exécutés à un niveau de fongibilité légale (niveau du pool d'actifs) en vie.

Ageas considère les meilleures estimations en valeur actuelle de tous les flux de trésorerie contractuels, y compris les flux de trésorerie connexes tels que les rendements et les charges de (ré)investissement. Les hypothèses sont cohérentes, en interne, avec celles qui sont utilisées pour la projection des flux de trésorerie des passifs selon les meilleures estimations. Pour les contrats

d'assurance vie, les tests prennent en compte les flux de trésorerie résultant de projections déterministes. La valeur actualisée de ces flux de trésorerie a été déterminée par recours à un taux d'actualisation sans risque. Tout déficit est immédiatement comptabilisé en résultat. Les tests effectués fin 2012 ont confirmé la suffisance des passifs comptabilisés.

L'impact des variations des hypothèses utilisées pour mesurer les passifs liés aux contrats d'assurance vie, n'était pas significatif en 2012 et 2011.

## 25.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passifs pour prestations d'assurance futures	28.106,7	27.049,2
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	176,9	114,1
Comptabilité reflet	817,1	38,2
<b>Brut</b>	<b>29.100,7</b>	<b>27.201,5</b>
Réassurance		
<b>Net</b>	<b>29.100,7</b>	<b>27.201,5</b>

Les variations des passifs liés à des contrats de placement vie sont présentées ci-dessous :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>27.201,5</b>	<b>26.913,8</b>
Acquisitions/cessions de filiales		- 244,7
Encaissement brut	2.840,2	2.655,6
Valeur temps	653,5	662,7
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 2.367,2	- 2.698,2
Transfert entre passifs	102,7	- 11,9
Écarts de conversion	- 0,5	0,8
Ajustements liés à la comptabilité reflet	778,9	4,0
Ajustements nets sur contrats groupe	- 1,5	1,4
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 106,9	- 82,0
<b>Solde au 31 Décembre</b>	<b>29.100,7</b>	<b>27.201,5</b>

L'augmentation des passifs de contrats d'assurance vie provient principalement de l'augmentation de l'encaissement brut (surtout en Belgique) et de la valeur temps (grâce à des résultats d'investissement globalement en hausse), partiellement neutralisée par les cessions d'entités opérationnelles au Luxembourg et en Allemagne fin 2011. L'ajustement de comptabilité reflet provient de plus-values et moins-values latentes sur le portefeuille de placements, induites par la diminution des taux et des spreads. Le transfert de passifs traduit essentiellement des mouvements internes de contrats en unités de compte. La rubrique Ajustements nets sur contrats groupe compense la même rubrique pour les contrats en unités de compte (voir section 25.3). La rubrique Autres ajustements, y compris la couverture de risques, concerne surtout la consommation d'assurance et de risques actuariels pour les garanties incluses dans les contrats et varie dès lors en fonction des volumes d'encaissement. Chaque société effectue des tests de suffisance des passifs d'assurance (Liability Adequacy Tests) à chaque date de reporting. Ces tests sont exécutés à un niveau de fongibilité légale (niveau du pool d'actifs) en vie.

Ageas considère les meilleures estimations en valeur actuelle de tous les flux de trésorerie contractuels, y compris les flux de trésorerie connexes tels que les rendements et les charges de (ré)investissement. Les hypothèses sont cohérentes, en interne, avec celles qui sont utilisées pour la projection des flux de trésorerie des passifs selon les meilleures estimations. Pour les contrats de placement vie, les tests prennent en compte les flux de trésorerie résultant de projections déterministes. La valeur actualisée de ces flux de trésorerie a été déterminée par recours à un taux d'actualisation sans risque. Tout déficit est immédiatement comptabilisé en résultat. Les tests effectués fin 2012 ont confirmé la suffisance des passifs comptabilisés.

L'impact des variations des hypothèses utilisées pour mesurer les passifs liés aux contrats de placement vie, n'était pas significatif en 2012 et 2011.

## 25.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Contrats d'assurance	1.625,7	1.486,1
Contrats de placement	12.141,3	11.337,7
<b>Total</b>	<b>13.767,0</b>	<b>12.823,8</b>

Le tableau suivant reprend les variations des passifs liés à des contrats d'assurance en unités de compte :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.486,1</b>	<b>1.711,6</b>
Acquisitions/cessions de filiales		- 30,8
Encaissement brut	161,8	186,7
Variation de la juste valeur / de la valeur temps	55,0	- 65,0
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 88,2	- 124,7
Transfert entre passifs	- 15,9	- 29,6
Écarts de conversion	- 0,7	0,8
Ajustements nets sur contrats groupe	35,9	- 166,1
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 8,3	3,2
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1.625,7</b>	<b>1.486,1</b>

Le tableau suivant reprend les variations des passifs liés à des contrats de placement en unités de compte :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> Janvier</b>	<b>11.337,7</b>	<b>20.119,3</b>
Acquisitions/cessions de filiales		- 7.304,2
Encaissement brut	1.103,4	1.813,0
Valeur temps	1.688,3	- 568,6
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 1.861,3	- 2.706,7
Transfert entre passifs	- 108,7	2,4
Écarts de conversion	- 10,8	11,2
Ajustements nets sur contrats groupe	1,5	- 1,4
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 8,8	- 27,3
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>12.141,3</b>	<b>11.337,7</b>

La variation des passifs pour les deux types de contrat reflète la cession d'Ageas Luxembourg (qui était particulièrement active en produits en unités de compte) fin 2011 et un moindre intérêt pour les contrats en unités de compte. La valeur temps plus élevée est surtout due à l'augmentation de la valeur par unité, due à une amélioration conjoncturelle. Le transfert de passifs traduit essentiellement des mouvements internes au départ de contrats en unités de compte. Les écarts de conversion découlent principale-

ment de la baisse du dollar Hong Kong. La rubrique Ajustements nets sur contrats groupe compense la même rubrique pour les contrats en unités de compte (voir sections 25.1 et 25.2). La rubrique Autres ajustements, y compris la couverture de risques, concerne surtout la consommation d'assurance et de risques actuariels pour les garanties complémentaires incluses dans les contrats.

## 25.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 31 décembre.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Réserves pour sinistres	5.595,5	4.606,9
Primes non acquises	1.832,1	1.587,3
Réserves pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	7,9	9,7
Comptabilité reflet	100,8	
<b>Brut</b>	<b>7.536,3</b>	<b>6.203,9</b>
Réassurance	- 522,6	- 428,8
<b>Net</b>	<b>7.013,7</b>	<b>5.775,1</b>

Certains contrats en accidents et soins de santé (en particulier en accidents du travail) sont des contrats par nature à long terme et leurs passifs sont calculés selon des techniques similaires aux assurances vie. Suite au repli des taux d'intérêt, un montant a été comptabilisé en comptabilité reflet en 2012.

Les variations des passifs résultant de contrats d'assurance liés aux contrats d'assurance non-vie (brut de réassurance et avant éliminations) se présentent comme suit :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6.203,9</b>	<b>5.448,6</b>
Acquisitions/cessions de filiales	797,2	- 90,4
Addition aux passifs de l'exercice en cours	3.085,1	2.644,7
Sinistres payés de l'exercice en cours	- 1.500,2	- 1.280,6
<b>Variation des passifs de l'exercice en cours</b>	<b>1.584,9</b>	<b>1.364,1</b>
Addition aux passifs des exercices antérieurs	- 95,7	- 85,5
Sinistres payés des exercices antérieurs	- 1.044,4	- 924,9
<b>Variation des passifs des exercices antérieurs</b>	<b>- 1.140,1</b>	<b>- 1.010,4</b>
	<b>444,8</b>	<b>353,7</b>
Variation des primes non acquises	- 47,9	398,7
Transfert entre passifs	2,7	28,5
Écarts de conversion	38,6	74,3
Comptabilité reflet	100,8	
Autres variations	- 3,8	- 9,5
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>7.536,3</b>	<b>6.203,9</b>

La variation des passifs est marquée par l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited en 2012 et par la vente des passifs de contrats d'assurance non-vie d'Intreenco N.V. en 2011. La variation des primes non acquises reflète l'augmentation de la durée de l'activité commerciale de Tesco Insurance Ltd. La variation des passifs s'explique aussi par les volumes en hausse, le ratio combiné en amélioration et la comptabilité reflet.

Chaque société effectue des tests de suffisance des passifs d'assurance (Liability Adequacy Tests) à chaque date de reporting. Ces tests sont exécutés au niveau de groupes de produits homogènes en non-vie. Tout déficit est immédiatement comptabilisé en résultat. Les tests effectués fin 2012 ont confirmé la suffisance des passifs comptabilisés.

L'impact des variations des hypothèses utilisées pour mesurer les passifs liés aux contrats d'assurance non-vie n'était pas significatif en 2012 et 2011.

## 25.5 Tests de suffisance du passif d'assurance (Insurance Liability Adequacy Testing)

Chaque entité d'assurance au sein d'Ageas définit des passifs pour sinistres futurs et réserve des actifs pour honorer ces passifs. Pour ce faire, elle établit des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants publiés d'actifs, de passifs, de capitaux propres et de résultats dans l'année à venir. Ces estimations sont revues à chaque date de reporting à l'aide d'analyses statistiques basées sur des données historiques internes et externes.

Le niveau des passifs d'assurance est contrôlé à chaque date de reporting et les augmentations de passifs sont immédiatement enregistrées et comptabilisées dans le compte de résultat. La politique d'Ageas et ses processus de tests de suffisance de passif (Liability Adequacy Testing ou LAT) sont conformes aux dispositions des normes IFRS.

En raison des incertitudes inhérentes aux techniques, hypothèses et données utilisées dans l'analyse statistique, il est impossible d'exclure entièrement le risque de voir la réalité dépasser le montant des passifs associés aux contrats d'assurance et d'investissement. Pour s'assurer que le risque d'incapacité à honorer ses obligations à l'égard de titulaires de police ou autres soit réduit à des niveaux extrêmement bas, Ageas conserve un complément de capitaux propres à des fins de solvabilité.

La variabilité relative des résultats attendus est d'autant plus réduite que les portefeuilles sont importants et diversifiés. Parmi les facteurs susceptibles d'augmenter le risque d'assurance, il convient de citer le manque de diversification des risques en termes de type et de montant, d'implantation géographique, de secteur, mais aussi de variations défavorables de l'environnement (telles que des modifications de dispositions légales, etc.) et d'événements extrêmes tels que des ouragans.

Le risque d'assurance peut être réduit par des facteurs d'atténuation, comme la réassurance. Ceci concerne, mais pas seulement, les événements météorologiques en Europe.

## Récapitulatif des passifs d'assurance

### Passifs vie

Dans la branche vie, des passifs pour sinistres sont constitués lors de la cession d'une police, afin de disposer de fonds suffisants pour faire face aux sinistres futurs relatifs à cette police.

### Passifs non-vie

Des passifs pour sinistres dans la branche non-vie sont comptabilisés pour les sinistres survenus, mais non encore réglés (c.-à-d. les risques expirés). En général, les entités d'assurance d'Ageas constituent des passifs pour règlement de sinistres par catégorie de produits, par couverture et par an ; les passifs sont constitués en tenant compte de prévisions de paiements prudentes non actualisées pour les sinistres déclarés ainsi que d'estimations pour les sinistres non encore déclarés.

Les risques non expirés (les contrats pour lesquels les primes ont été perçues, mais le risque n'a pas encore expiré) sont couverts par des primes non acquises sous Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des passifs constitués par secteur opérationnel.

31 décembre 2012	Répartition des provisions techniques brutes non-vie			Répartition des provisions techniques brutes vie		
	Total non-vie	Primes non acquises	Sinistres en cours	Total vie	En unités de compte	vie traditionnelle
Belgique	3.405,7	355,4	2.949,5	52.702,5	6.035,2	46.667,3
Royaume-Uni	3.435,5	1.233,6	2.202,0	93,7		93,7
Europe continentale	695,1	243,1	451,9	14.138,0	7.165,1	6.972,9
Asie				1.850,5	566,7	1.283,8
Éliminations				- 2,7		- 2,7
<b>Total de l'assurance</b>	<b>7.536,3</b>	<b>1.832,1</b>	<b>5.603,4</b>	<b>68.782,0</b>	<b>13.767,0</b>	<b>55.015,0</b>

31 décembre 2011	Répartition des provisions techniques brutes non-vie			Répartition des provisions techniques brutes vie		
	Total non-vie	Primes non acquises	Sinistres en cours	Total vie	En unités de compte	vie traditionnelle
Belgique	3.195,9	347,9	2.848,0	49.093,0	5.894,3	43.198,7
Royaume-Uni	2.347,6	1.016,9	1.330,7			
Europe continentale	660,4	222,5	437,9	13.722,2	6.528,5	7.193,7
Asie				1.583,4	401,0	1.182,4
Éliminations				- 2,9		- 2,9
<b>Total de l'assurance</b>	<b>6.203,9</b>	<b>1.587,3</b>	<b>4.616,6</b>	<b>64.395,7</b>	<b>12.823,8</b>	<b>51.571,9</b>

# 26

## CERTIFICATS D'ENDETTEMENT

Les tableaux ci-dessous présentent les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Au coût amorti	97,3	152,5
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	89,5	104,2
<b>Total des certificats d'endettement</b>	<b>186,8</b>	<b>256,7</b>

Suite aux changements intervenus dans la composition de l'ancien groupe Fortis en octobre 2008, tous les titres de dette sont en situation de défaut et immédiatement exigibles par leur détenteur à leur valeur nominale (il n'y a pas eu de violation des clauses relatives à l'endettement). Dès lors, les titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont valorisés au minimum à la valeur nominale. La valeur nominale des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 89,5 millions au 31 décembre 2012 (2011 : EUR 104,2 millions). La valorisation des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat est basée sur le niveau 2. Ageas n'a consenti aucun nantissement sur des actifs dans le cadre d'éventuels certificats de dette.

Les certificats d'endettement en circulation au 31 décembre sur la base de leur échéance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2012	2011
2012		256,7
2013	186,8	
<b>Total des certificats d'endettement</b>	<b>186,8</b>	<b>256,7</b>

La diminution des certificats d'endettement durant l'année 2012 est uniquement due à des remboursements.

# 27

## DETTES SUBORDONNÉES

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 31 décembre

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
FRESH	1.250,0	1.250,0
- Hybrone	412,5	444,2
- Nitsh I	575,9	588,8
- Nitsh II	623,1	619,4
Ageas Hybrid Financing	1.611,5	1.652,4
Autres dettes subordonnées	54,0	71,2
<b>FRESH</b>	<b>2.915,5</b>	<b>2.973,6</b>

### 27.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV intervenant en tant que codébiteur. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 3,97 millions d'actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 décembre 2012 comprend déjà les 3,97 millions d'actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 315 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 472,5 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

## 27.2 Ageas Hybrid Financing

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing SA, qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par Ageas Hybrid Financing S.A. bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV.

Ageas Hybrid Financing SA a émis des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à hauteur d'EUR 500 millions, à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux EURIBOR à 3 mois + 200 points de base par la suite. En 2008, la société a émis des titres, appelés « Nitsh I », pour un montant de USD 750 millions et à un taux d'intérêt de 8,25%, et des titres appelés « Nitsh II », pour un montant d'EUR 625 millions et à un taux d'intérêt de 8,0%. La première date de remboursement du Nitsh I est le 27 août 2013 et de Nitsh II le 2 juin 2013. L'Hybrone est remboursable à partir de 2016.

Le produit de ces emprunts a été reprêté à AG Insurance à hauteur d'EUR 750 millions et à BNP Paribas Fortis SA/NV à hauteur d'EUR 375 millions plus USD 750 millions. En vertu de la convention de support, ageas SA/NV est tenue de fournir à Ageas Hybrid Financing SA les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non-respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables.

Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimum de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing SA le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

## 27.3 Autres dettes subordonnées

Le poste des "Autres dettes subordonnées" d'EUR 54 millions au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : EUR 71,2 millions) comprend un prêt subordonné perpétuel d'un montant d'EUR 51 millions émis par Tesco Underwriting et souscrit par Tesco Bank.

# 28

## EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 31 décembre.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes envers les banques	1.691,1	2.043,5
Dettes envers la clientèle	103,8	97,2
Autres emprunts	173,1	136,3
<b>Total des dettes</b>	<b>1.968,0</b>	<b>2.277,0</b>

### 28.1 Dettes envers les banques

Les dettes envers les banques se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépôts des banques :		
Dépôts à vue	2,2	2,3
Autres dépôts	42,2	32,6
<b>Total des dépôts</b>	<b>44,4</b>	<b>34,9</b>
Opérations de mise en pension	908,2	1.279,6
Autres	738,5	729,0
<b>Total dettes envers les banques</b>	<b>1.691,1</b>	<b>2.043,5</b>

La diminution des opérations de mise en pension est surtout due à l'expiration d'accords.

Ageas a donné certains actifs en nantissement (à savoir des placements, des immobilisations corporelles et des dépôts bancaires) pour une valeur comptable d'EUR 1.397,6 millions (2011 : EUR 1.631,8 millions) en couverture de l'encours de dettes envers les banques.

#### Durée contractuelle des dépôts auprès des banques

La durée contractuelle des dépôts auprès des banques se présente comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
2012		34,9
2013	44,4	
<b>Total des dépôts</b>	<b>44,4</b>	<b>34,9</b>

### 28.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépôts	0,6	0,5
Autres emprunts	7,1	5,4
Fonds des réassureurs	96,1	91,3
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>103,8</b>	<b>97,2</b>

## 28.3 Autres emprunts

Les autres emprunts se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dettes de contrats de location-financement	27,6	32,5
Autres	145,5	103,8
<b>Total des autres emprunts</b>	<b>173,1</b>	<b>136,3</b>

La rubrique « Autres » concerne essentiellement le financement de placements immobiliers.

### Dettes de contrats de location-financement

Les dettes de contrats Ageas de location-financement se présentent comme suit :

	2012		2011	
	Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement	Valeur actualisée des paiements minimaux liés à des contrats de location-financement	Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement	Valeur actualisée des paiements minimaux liés à des contrats de location-financement
Jusqu'à 3 mois	1,3	0,9	1,6	1,0
De 3 mois jusqu'à un an	4,4	2,8	4,7	3,1
D'un an jusqu'à 5 ans	9,3	5,6	11,6	9,5
Plus de 5 ans	60,0	18,3	62,3	18,9
<b>Total</b>	<b>75,0</b>	<b>27,6</b>	<b>80,2</b>	<b>32,5</b>
Charges financières futures	47,4		47,7	

### Autres

Les autres emprunts, excepté les dettes de contrats de location-financement, sont classés par durée résiduelle, comme suit :

	2012	2011
Jusqu'à 3 mois	0,9	5,3
De 3 mois jusqu'à un an	14,3	
D'un an jusqu'à 5 ans	89,9	90,1
Plus de 5 ans	40,4	8,4
<b>Total</b>	<b>145,5</b>	<b>103,8</b>

# 29

## IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre se présentent comme suit :

	État de la situation financière		Compte de résultat	
	2012	2011	2012	2011
<b>Actifs d'impôts différés liés à :</b>				
Placements (disponibles à la vente)	85,9	130,2	3,0	43,7
Immeubles de placement	11,6	19,5	- 7,8	7,1
Immobilisations corporelles	47,1	44,6	3,0	0,3
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	6,2	6,6	- 0,4	- 23,4
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	784,8	299,6	4,4	- 6,5
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	42,6	43,4	- 0,8	- 0,6
Autres provisions	8,4	7,1	1,2	0,2
Charges à imputer et produits à reporter	1,5	2,6	- 1,1	- 1,7
Pertes fiscales non utilisées	140,2	296,1	- 122,5	54,0
RPN(I)	56,1	56,1		- 81,1
Autres	71,2	115,9	- 47,5	13,1
<b>Actifs d'impôts différés bruts</b>	<b>1.255,6</b>	<b>1.021,7</b>	<b>- 168,5</b>	<b>5,1</b>
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 91,1	- 94,7	0,9	23,1
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>1.164,5</b>	<b>927,0</b>	<b>- 167,6</b>	<b>28,2</b>
<b>Passifs d'impôts différés liés à :</b>				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	0,5	1,9	1,4	- 0,7
Placements (disponibles à la vente)	1.726,3	409,1	- 2,7	- 111,4
Placements en unités de compte	3,4	2,7	- 0,7	- 2,7
Immeubles de placement	122,2	113,1	1,3	5,5
Créances sur la clientèle	1,4	3,0	1,6	
Immobilisations corporelles	178,9	190,0	10,4	28,1
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	130,4	142,4	12,1	11,0
Autres provisions	2,8	1,5	- 1,3	1,8
Coûts d'acquisition de polices différés	61,6	58,1	- 3,4	- 10,7
Charges différées et produits courus	1,5	1,5	0,1	0,1
Réserves réalisées non imposables	39,9	42,4	2,5	3,0
Option d'achat sur actions BNP Paribas	79,5	116,5	37,0	73,0
Autres	102,8	100,6	- 2,7	79,9
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>2.451,2</b>	<b>1.182,8</b>	<b>55,6</b>	<b>76,9</b>
<b>Produits (charges) d'impôts différés</b>			<b>- 112,0</b>	<b>105,1</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.286,7</b>	<b>- 255,8</b>		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent les mêmes autorités fiscales et qu'ils doivent se matérialiser au même moment. Les montants sont compensés dans l'état de la situation financière comme suit :

	2012	2011
Actifs d'impôts différés	171,7	358,8
Passifs d'impôts différés	1.458,4	614,6
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.286,7</b>	<b>- 255,8</b>

Au 31 décembre 2012, EUR 1.075,5 millions concernant des impôts reportés ont été imputés aux capitaux propres et EUR 95,0 millions concernant des impôts exigibles ont été imputés aux capitaux propres (2011 : EUR 138,5 millions et EUR 24,9 millions respectivement imputés aux capitaux propres).

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les actifs d'impôts différés. Aucun actif d'impôts différé n'a été comptabilisé par rapport à des pertes d'impôts (reconnues) inutilisées ou des crédits d'impôts inutilisés d'une valeur fiscale estimée d'EUR 4.723 millions (2011 : EUR 7.362 millions). La différence d'avec 2011 concerne essentiellement un montant moindre amendé de pertes fiscales reportées ultérieurement au niveau d'ageas N.V. pour 2010 suite à des discussions et des accords avec les autorités fiscales néerlandaises à propos de la

fusion juridique entre ageas SA/NV et ageas N.V. en 2012. Sur ce montant, une quote-part d'EUR 3.895 millions peut être reportée indéfiniment ; EUR 360 millions expireront dans sept ans. L'essentiel de la position en pertes fiscales (reconnues) reportées trouve son origine dans la liquidation de Brussels Liquidation Holding (l'ancienne Fortis Brussels, la société qui détenait l'ensemble des activités bancaires). Du point de vue fiscal, la perte sur la vente de Fortis Brussels ne s'est matérialisée qu'au moment de la liquidation.

Les actifs d'impôts différés qui dépendent de futurs bénéfices imposables supérieurs aux bénéfices provenant de la reprise d'écarts fiscaux temporaires existants s'élèvent à EUR 50,1 millions (2011 : EUR 129,6 millions) et ont été comptabilisés en prenant pour hypothèse que les revenus imposables générés à l'avenir seront suffisants pour utiliser ces actifs d'impôts différés.

# 30

## RPN(I)

**La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.**

### Mécanisme

Chaque paiement trimestriel est déterminé comme étant la moyenne sur l'ensemble du trimestre des paiements d'intérêts à un taux annuel correspondant à l'EURIBOR à trois mois plus 20 points de base, à effectuer sur un montant de référence tel que calculé chaque jour de cotation.

Le montant de référence est la résultante de :

- la différence entre EUR 3.000 millions et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, moins ;
- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 12,53 millions d'actions Ageas.

Si le montant de référence est positif, BNP Paribas Fortis SA/NV paie des intérêts sur le montant de référence à Ageas. S'il est négatif, Ageas paie des intérêts sur le montant de référence à BNP Paribas Fortis SA/NV.

### Garantie de l'État

L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre de la RPN(I) payés par Ageas, au bénéfice de BNP Paribas Fortis SA/NV. La prime annuelle liée à cette garantie s'élève à 70 points de base sur le montant de référence. Pour garantir le paiement de la prime et le recours de l'État belge en cas de défaut, Ageas a donné à l'État belge un gage sur maximum 14% des actions d'AG Insurance.

### Méthode de calcul

Pour le calcul de la juste valeur de la RPN(I), Ageas recourt à un modèle d'évaluation de niveau 3, basé sur des techniques d'évaluation traditionnellement utilisées pour estimer les dérivés financiers, introduit fin 2009. Ce modèle comprend un montant plancher depuis qu'Ageas et BNP Paribas ont conclu un accord sur le règlement partiel de la RNP(I) le 6 février 2012. BNP Paribas a placé avec succès l'instrument financier CASHES et ensuite converti les titres présentés en actions Ageas sous-jacentes ; pour cette conversion, Ageas a indemnisé BNP Paribas par le biais de ce règlement partiel. L'indemnité pour une conversion à 100% était fixée à EUR 456 millions. Comme BNP Paribas a converti 7.553 des titres présentés sur les 12.000 CASHES en circulations (62,94%), l'indemnité payée par Ageas à BNP Paribas s'élevait à EUR 287 millions. L'accord portait également sur le remboursement total de l'instrument Tier 1 d'un montant notionnel d'EUR 1 milliard émis par Fortis Banque SA/NV et détenu à concurrence de 95% par Ageas.

Ageas a donné en gage 88.380 actions AG Insurance (14%) à l'Etat belge comme sûreté pour l'exécution totale et à temps des obligations de la Relative Performance Note (RPN(I)).

### Juste valeur de la RPN(I)

Au 31 décembre 2012, le passif total de la RPN(I), sur la base du modèle d'évaluation de niveau 3 adopté et en utilisant les techniques d'évaluation applicables aux dérivés financiers, est supérieur à la valeur plancher précitée. Le passif total selon le modèle utilisé pour la partie résiduelle de la RNP(I) s'élève à EUR 165 millions (dont EUR 134 millions pour le passif RPN(I) proprement dit et EUR 31 millions pour la garantie de l'Etat).

## Valeurs de référence

Ageas a défini les hypothèses et valeurs de référence suivantes pour déterminer la juste valeur de la RPN(I) :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Cours de l'action Ageas (valeur 2011 ajustée suite au reverse stock split)	EUR 22,22	EUR 12,00
Valeur des CASHES	53,07 %	35,42 %
Montant de référence basé sur 100% des CASHES en circulation		EUR 262 millions
Montant de référence basé sur 37% des CASHES en circulation	EUR 246 millions	
Consensus de marché sur le dividende	3,6 %	6,7 %
Volatilité du cours de l'action	26 %	57 %
Taux Euribor à trois mois	0,19 %	1,36 %
Spread de crédit sur les perpétuels seniors d'Ageas	430 pb	757 pb
Spread de crédit long terme de BNP Paribas	85 pb	190 pb
Juste valeur de la RPN(I) (modélisation stochastique, respectivement 37,06% et 100%)	EUR 165 millions	EUR 190 millions
Plancher RPN(I)	EUR 143 millions	

## Hypothèses

Ageas a défini les hypothèses clés suivantes pour déterminer la juste valeur de la RPN(I) et les paiements liés à la garantie au 31 décembre 2012 :

- le cours de l'action Ageas a fait l'objet d'une projection selon un mouvement brownien géométrique standard, basé sur un cours initial de l'action d'EUR 22,22, qui est le cours de clôture au 31 décembre 2012, un taux de rendement moyen de l'action de 3,60% sur la durée attendue de l'instrument et cohérent avec le rendement sur dividende dérivé du dividende payé en 2012, sur la base du cours de clôture de l'action le 31 décembre 2012. La volatilité du cours utilisée est de 26% et se fonde sur la volatilité implicite des options à trois mois observée fin décembre 2012 ;
- le cours des CASHES a fait l'objet d'une projection sur la base des courbes de spreads forward applicables aux CASHES, en prenant en compte une perturbation stochastique additionnelle, avec un taux d'intérêt sans risque calibré sur le marché, et des courbes de spreads initiales calibrées d'après la valeur des CASHES de 53,07% à fin décembre 2012. A des fins de modélisation, il a été postulé que les CASHES ont une échéance constante à 50 ans à tout moment dans le futur, au-delà de laquelle l'incidence des flux de trésorerie libres actualisés devient négligeable ;
- les taux sans risque actuels et futurs ont été calibrés d'après des données de marché au 31 décembre 2012 et projetés selon un modèle standard de taux d'intérêt sans arbitrage ;
- le modèle de valorisation tient également compte de l'option de conversion intégrée dans les CASHES à un cours d'EUR 239,4 (optionnelle) et d'EUR 359,1 (automatique). Le paiement d'un dividende exceptionnel correspondant à la valeur de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas a un impact négligeable sur la valeur et n'a pas été pris en compte ;
- les paiements d'intérêts futurs projetés et les coûts de la garantie projetés ont été actualisés à un taux d'actualisation pertinent qui reflète le risque associé aux passifs d'Ageas comme la RPN(I), basé sur un spread constant de 430 points de base calibré pour refléter un taux adéquat pour des passifs perpétuels seniors émis par Ageas. Les paiements d'intérêts futurs projetés de BNP Paribas ont été actualisés selon la même approche et un spread constant de 85 points de base, reflétant un taux pertinent pour des passifs seniors à long terme émis par BNP Paribas.

## Analyse de sensibilité

La sensibilité de la juste valeur de la RPN(I) aux variations des paramètres, se présente comme suit, les autres paramètres restant par ailleurs inchangés :

- une augmentation de la valeur de départ de l'action Ageas, du taux sans risque et du taux d'actualisation, ainsi qu'une diminution du cours des CASHES génèrent une baisse du passif RPN(I). Toutefois, le passif RPN(I) ne pourra pas descendre sous le montant plancher, d'EUR 143 millions au 31 décembre 2012. Ce montant plancher varie uniquement en fonction de l'évolution du cours de l'action Ageas : une hausse de 1% du cours entraîne une baisse d'EUR 1 million du montant plancher et inversement ;
- Une baisse du cours initial de l'action Ageas à EUR 15,50 augmente la juste valeur d'EUR 11 millions à EUR 176 millions ;
- Une augmentation de la valeur des CASHES à 63,07% induit une hausse de la juste valeur d'EUR 43 millions à EUR 208 millions ;
- Une hausse des taux sans risque de 50 points de base le long de la courbe de taux augmente la juste valeur d'EUR 15 millions à EUR 180 millions ;
- Une diminution du taux d'actualisation de 100 points de base augmente la juste valeur d'EUR 30 millions à EUR 195 millions.

En adoptant l'hypothèse moins favorable pour les quatre principaux paramètres (valeur initiale de l'action Ageas à EUR 15,50, CASHES à 63,07%, courbe de taux sans risque accentuée de 50 points de base et taux d'actualisation minoré de 100 points de base), la juste valeur de la RPN(I) augmente à EUR 278 millions.

La juste valeur de la RPN(I) ne présente pas de sensibilité significative aux hypothèses de volatilité du cours et de taux de rendement de l'action Ageas.

# 31

## INTÉRÊTS COURUS ET AUTRES PASSIFS

Les intérêts courus et autres passifs se présentent comme suit au 31 décembre :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Produits différés	57,3	56,9
Chartes d'intérêts courues	93,7	105,5
Autres charges courues	151,9	117,6
Produits dérivés détenus pour des besoins de couverture	31,6	21,7
Passifs des régimes à prestations définies	321,4	304,4
Autres avantages postérieurs à l'emploi	55,7	53,6
Indemnités de fin de contrat de travail	14,7	20,3
Autres prestations à long terme accordées au personnel	13,1	12,3
Autres prestations à court terme accordées au personnel	90,6	89,0
Dettes commerciales	186,2	194,4
Dettes envers les agents, preneurs d'assurance et intermédiaires	505,0	460,2
TVA et autres impôts à payer	140,3	127,7
Dividendes à payer	27,1	33,6
Dettes envers les réassureurs	27,4	43,3
Dérivés détenus à des fins de transaction	0,3	15,6
Autres passifs	403,3	438,0
<b>Total</b>	<b>2.119,6</b>	<b>2.094,1</b>

Une information plus détaillée sur les passifs liés à des avantages du personnel est présentée à la Note 9 – Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont valorisés selon une évaluation de niveau 2 (données observables sur des marchés actifs). Les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle Ageas devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La rubrique Autres passifs inclut les dettes liées au règlement de transactions sur titres, la trésorerie reçue en attente d'affectation aux placements et des petites dépenses à payer.

# 32

## PROVISIONS

Les provisions sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice :

	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2.403,4</b>	<b>2.407,6</b>
Acquisitions/cessions de filiales	5,0	- 15,8
Dotations aux provisions	26,7	26,4
Reprises des provisions non utilisées	- 2.362,5	- 3,2
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	- 3,5	- 11,6
<b>Au 31 décembre</b>	<b>69,1</b>	<b>2.403,4</b>

En 2010, Ageas a constitué une provision, d'un montant d'EUR 2.362 millions pour les litiges qui l'opposent à l'État néerlandais (voir aussi Note 46 – Variation des dépréciations). Ces litiges découlent de divergences d'interprétation sur les termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, de Fortis Verzekeringen Nederland et de Fortis Corporate Insurance par Ageas à l'État néerlandais en octobre 2008. L'État néerlandais estime, sur la base des documents de synthèse des conditions sous-jacentes à la vente :

- être propriétaire d'un recours d'EUR 2 milliards à l'encontre d'ABN AMRO Bank dans le cadre de la conversion des MCS (cf. également la Note 20 – Réassurance et autres créances) ;
- être le propriétaire d'un recours d'EUR 362 millions à l'encontre de FCC/ABN AMRO dans le cadre de la transaction FCC (cf. également la Note 20 – Réassurance et autres créances) ;
- avoir droit à une somme d'EUR 885 millions relative à une garantie en capital incluse dans les documents juridiques relatifs à la vente (cf. la Note 51 – Passifs éventuels).

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO ») ont réglé le contentieux judiciaire relatif à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. ou FCC) et aux Mandatory Convertible Securities (MCS).

Ce règlement met aussi un terme à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas dans le cadre des transactions en actions qui ont débouché sur la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO a cosigné l'accord au nom de l'Etat néerlandais. Le règlement a donné lieu à un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'EUR 400 millions, le 29 juin 2012.

Le montant des demandes originales d'EUR 2.362 millions, a, après déduction du montant du règlement d'EUR 400 millions, été comptabilisé dans une rubrique spécifique du compte de résultat consolidé. Ce montant est compensé par la reprise de la provision d'EUR 2.362 millions afférente aux litiges avec l'Etat néerlandais (voir Note 20 – Réassurance et autres créances), ce qui donne un bénéfice d'EUR 400 millions.

# 33

## PASSIF LIÉ À L'OPTION DE VENTE ÉMISE SUR ACTIONS AG INSURANCE DÉTENUE PAR BNP PARIBAS FORTIS SA/NV

Dans les États financiers consolidés de 2008, Ageas a communiqué que, le 12 mars 2009, un accord avait été conclu sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis SAN/NV) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas de mai 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En conséquence, Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenue de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., la société mère d'AG Insurance.

Plus spécifiquement, les règles IFRS contraignent Ageas à comptabiliser un passif même si :

- l'option de vente n'a pas été exercée ;
- il n'y pas d'indication que Fortis Banque envisage d'exercer l'option dans le cadre de l'actuelle collaboration stratégique ;
- le prix d'exercice à la juste valeur est inférieur à la valeur d'actif nette.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique « Autres réserves » incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à Fortis Banque, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné de Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

Tant que l'option n'a pas été exercée, les résultats du compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (la part de 25% + 1 action d'AG Insurance) sont comptabilisés sous Participations ne donnant pas le contrôle.

### Valorisation

Jusqu'au premier semestre 2012, Ageas évaluait le passif à la valeur actualisée de la contrepartie qui serait à payer au moment du règlement. Le montant actualisé était établi par une évaluation de niveau 3 se fondant sur :

- les multiplicateurs de marché actuels pour les compagnies d'assurance ;
- une hausse de la croissance de 5,5% basée sur le taux de rendement attendu de 11% et un rendement sur dividende de 50% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

En revanche, au troisième trimestre 2012, Ageas a revu la méthode d'évaluation de ce passif, en concertation avec une banque d'investissement, car il a été estimé que les variations des multiplicateurs de marché appliqués n'évoluaient pas en phase avec les variations de la valeur comptable.

Ageas a estimé plus approprié d'utiliser à l'avenir la valeur intrinsèque de l'activité vie d'AG Insurance et un modèle de flux de trésorerie actualisés pour non-vie. La méthode d'évaluation appliquée se fonde sur la valeur intrinsèque à long terme, incluant :

- des multiplicateurs de valeur intrinsèque actuels pour les compagnies d'assurance vie ;
- une croissance de la valeur de 3,4% basée sur un taux de rendement attendu de 11% et un rendement sur dividende de 75% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 997 millions au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : EUR 655,8 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées :

Taux d'actualisation	+1 % point	- 1 % point
Valeur du passif	953	1.044
Impact relatif	-4,4%	4,7%

Prix basé sur l'Embedded Value	+10 %	-10 %
Valeur du passif	1.074	927
Impact relatif	7,7%	-7,0%

Taux de croissance	+1 % point	-1 % point
Valeur du passif	1.035	961
Impact relatif	3,8%	-3,6%

# 34

## DÉRIVÉS

Les dérivés utilisés par les filiales sont conformes aux obligations réglementaires pertinentes et aux directives internes d'Ageas. Les dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché et d'investissement. En particulier, les filiales gèrent les expositions aux risques dans leurs portefeuilles d'investissement sur la base de seuils et d'objectifs généralement applicables. Le but essentiel de ces instruments est de constituer une couverture contre les mouvements de marché défavorables pour une sélection de titres ou une partie de portefeuille. Plus spécifiquement Ageas utilise sélectivement des instruments dérivés financiers comme les swaps, les options et les forwards pour réaliser des couvertures contre les variations de taux de change et de taux d'intérêt dans son portefeuille de placements. Les contrats sur taux d'intérêts constituent 68% du total du portefeuille de dérivés au 31 décembre 2012 (89% en 2011).

Les principaux instruments de couvertures sont les contrats de forwards sur actions, les options sur actions, les dérivés de crédit sur transfert de rendement (total return swaps ou TRS), les swaps de taux d'intérêt, les forwards de taux d'intérêt, les swaps de devises et les forwards de devises. Les instruments de couverture peuvent être prévus pour des transactions individuelles (micro-couverture) ou pour un portefeuille d'actifs ou de passifs similaires (couverture de portefeuille). Ageas est tenu d'évaluer si les critères de la comptabilité de couverture sont rencontrés, en particulier si les relations de couverture sont très efficaces pour neutraliser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. En outre, les couvertures doivent être dûment documentées. Toutes les relations de couverture doivent être approuvées dès leur mise en place afin d'assurer que les exigences de couvertures soient remplies et que la documentation relative aux couvertures soit complète. Si la relation de couverture formelle ne peut être établie ou s'avère excessive, les dérivés sont comptabilisés comme détenus à des fins de transaction.

### Contrats sur taux de change

Les futures sont des contrats dont le règlement se fait à un cours et à une date future spécifiés, qui sont négociables dans un marché organisé. Les forwards sont des contrats de gré à gré, dont le règlement intervient à une date future spécifiée à un prix négocié à l'avance. Au niveau consolidé, les futures et forwards sur taux de change constituent, fin 2012, 76% des instruments dérivés sur taux de change (sur la base des montants notionnels au 31 décembre 2012) contre 81% fin 2011. Les contrats de futures et forwards sont détenus principalement pour couvrir le risque de change sur des actifs libellés en devises, et ont augmenté d'EUR 523 millions en 2011 à EUR 1.055 millions en 2012, en raison de l'augmentation de la position en prêts commerciaux libellés en USD.

Ageas a conclu des swaps de taux de change pour un montant d'EUR 325 millions, pour couvrir son risque de change lié aux flux de trésorerie provenant d'obligations libellées en USD.

### Contrats sur taux d'intérêt

Les montants notionnels des contrats sur taux d'intérêt ont diminué d'EUR 6.004 millions en 2011 à EUR 3.045 millions en 2012, avec une valeur de marché respectivement d'EUR 11 millions (actif net) et d'EUR 17 millions (passif net).

Le portefeuille d'options constitue la majeure partie des contrats sur taux d'intérêt et s'élève à EUR 2.096 millions (valeur de marché EUR 2 millions) en 2012, et à EUR 3.138 millions en 2011 – représentant respectivement 69% et 52%. La diminution de valeur est due à la venue à échéance d'une partie du portefeuille d'options en 2012.

Les contrats de swaps sont des accords entre deux parties d'échanger des séries de flux de trésorerie contre d'autres flux de trésorerie. Les paiements interviennent sur la valeur notionnelle des swaps. Ageas utilise les swaps de taux d'intérêt au premier chef pour gérer les flux de trésorerie provenant d'intérêts reçus ou payés et les contrats de swaps de monnaies étrangères pour gérer les flux de trésorerie en devises (voir ci-dessus Contrats sur taux de change).

Au 31 décembre 2012, les swaps de taux d'intérêt représentent 31% du total des contrats sur taux d'intérêt, avec un montant notionnel d'EUR 949 millions contre EUR 2.866 millions en 2011 (48%). La diminution des montants notionnels est surtout due à l'échéance d'EUR 1.000 millions de swaps de taux d'intérêt qui couvraient les mouvements en taux d'intérêts des FRESH au niveau du groupe Ageas.

#### Contrats sur indices

Le portefeuille de dérivés sur indices comprend essentiellement des puts et des calls. Il s'agit de contrats d'options donnant au vendeur (puts) ou à l'acheteur (calls) le droit d'exercer une option et de vendre ou acheter des actions ou indices au prix d'exercice. Il représente une valeur notionnelle totale d'EUR 44 millions en 2011 (valeur de marché : EUR 3 millions) et il a diminué à EUR 10 millions au 31 décembre 2012 (valeur de marché : EUR 4 millions).

### Dérivés détenus à des fins de transaction

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Juste valeur Actifs	Passifs	Montant notionnel	Juste valeur Actifs	Passifs	Montant notionnel
<b>Contrats sur devises</b>						
Forwards et futures	19,3	0,4	1.055,6		13,5	523,0
<b>Total</b>	<b>19,3</b>	<b>0,4</b>	<b>1.055,6</b>		<b>13,5</b>	<b>523,0</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Swaps	8,9		624,1	17,6	2,1	2.564,6
Options	1,3		2.014,0	11,9		3.056,0
<b>Total</b>	<b>10,2</b>		<b>2.638,1</b>	<b>29,5</b>	<b>2,1</b>	<b>5.620,6</b>
<b>Contrats sur actions et indices</b>						
Options et warrants	3,2		10,6	4,4		44,4
<b>Total</b>	<b>3,2</b>		<b>10,6</b>	<b>4,4</b>		<b>44,4</b>
<b>Autres</b>	<b>3,1</b>		<b>68,5</b>	<b>8,5</b>		<b>13,5</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>35,8</b>	<b>0,4</b>	<b>3.772,8</b>	<b>42,4</b>	<b>15,6</b>	<b>6.201,5</b>
Juste valeur sur base de données de marché observables	6,3			11,3		
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	29,5	0,4		31,1	15,6	
<b>Total</b>	<b>35,8</b>	<b>0,4</b>		<b>42,4</b>	<b>15,6</b>	
De gré à gré (OTC)	35,8	0,4	3.772,8	42,4	15,6	6.201,5
<b>Total</b>	<b>35,8</b>	<b>0,4</b>	<b>3.772,8</b>	<b>42,4</b>	<b>15,6</b>	<b>6.201,5</b>

## Dérivés de couverture

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs	
<b>Contrats sur devises</b>						
Swaps de taux d'intérêt et de devises	0,9	3,4	325,0		3,9	124,9
<b>Total</b>	<b>0,9</b>	<b>3,4</b>	<b>325,0</b>		<b>3,9</b>	<b>124,9</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Swaps		28,1	324,7		17,8	301,1
Options	0,7		82,2	1,3		82,2
<b>Total</b>	<b>0,7</b>	<b>28,1</b>	<b>406,9</b>	<b>1,3</b>	<b>17,8</b>	<b>383,3</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>1,6</b>	<b>31,5</b>	<b>731,9</b>	<b>1,3</b>	<b>21,7</b>	<b>508,2</b>
Juste valeur sur base de données de marché observables						
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>31,5</b>		<b>1,3</b>	<b>21,7</b>	
De gré à gré (OTC)						
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>31,5</b>	<b>731,9</b>	<b>1,3</b>	<b>21,7</b>	<b>508,2</b>

# 35

## ENGAGEMENTS

Les engagements reçus et donnés se présentent comme suit au 31 décembre:

Engagement	2012	2011
<b>Engagements reçus</b>		
Lignes de crédit	271,5	270,0
Autres lignes de crédit	1,7	
Suretés et garanties reçues	3.990,8	3.621,8
Autres droits hors bilan		75,1
Droits et engagements liés à des assurances	14,5	20,0
<b>Total reçu</b>	<b>4.278,5</b>	<b>3.986,9</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	45,8	13,7
- Lignes de crédit		173,6
- Utilisées	375,7	-22,5
Disponibles	273,4	151,1
Suretés et garanties données	1.397,6	1.585,1
Actifs et créances donnés en gage	651,8	756,7
Droits et engagements en capital	244,4	48,5
Autres engagements hors bilan	472,2	355,7
<b>Total donné</b>	<b>3.085,2</b>	<b>2.910,8</b>

L'augmentation des engagements reçus est principalement due à la hausse des droits et engagements en capital surtout relatifs à de prêts immobiliers, des cautions et appels de marge sur dérivés.

La majeure partie des engagements reçus consiste en des sûretés et garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les engagements donnés comprennent une forte proportion de sûretés et garanties données (EUR 1.398 millions), principalement dans le cadre d'accords de mise en pension, d'actifs et de créances donnés en gage (EUR 652 millions) et de lignes de crédit étendues. L'augmentation des lignes de crédit est surtout due aux facilités de crédit additionnelles consenties à DTH Partners. Pour plus de détails sur cette transaction, il faut se reporter à la Note 13 – Parties liées.

# 36

## JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière d'Ageas (à l'exception de certains certificats d'endettement (cf. Note 26 – Certificats d'endettement), les passifs sont comptabilisés au coût amorti).

Ci-après figure une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers

	2012		2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.449,9	2.441,1	2.701,5	2.697,9
Créances sur les banques	2.636,4	2.606,0	2.933,3	2.614,0
Créances sur la clientèle	3.652,0	3.940,0	2.750,1	2.879,0
Réassurance et autres créances	1.968,0	1.861,4	4.111,1	4.109,5
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>10.706,3</b>	<b>10.848,5</b>	<b>12.496,0</b>	<b>12.300,4</b>
<b>Passifs</b>				
Certificats d'endettement	186,8	186,8	256,7	255,1
Dettes subordonnées	2.915,5	2.102,5	2.973,6	2.304,3
Dettes envers les banques	1.691,1	1.694,4	2.043,5	2.040,3
Dettes envers la clientèle	103,8	90,3	97,2	97,2
Autres emprunts	173,1	172,6	136,3	135,9
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>5.070,3</b>	<b>4.246,6</b>	<b>5.507,3</b>	<b>4.832,8</b>

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé, un passif réglé ou un instrument financier remis, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de pleine concurrence.

Ageas applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix coté sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur cotés sur le marché fournissent la meilleure indication de sa juste valeur. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix coté sur le marché pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsqu'Ageas possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Ageas utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée est la juste valeur nette (*clean fair value*), c'est-à-dire la juste valeur totale moins les intérêts courus. Les intérêts courus sont comptabilisés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes de traitement de la juste valeur.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec cotation de cours.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires.

Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur les marchés de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications et services de reporting financier, ainsi que des teneurs de marché.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un *swap* de taux d'intérêt comprennent une comparaison du taux du *swap* avec la courbe de taux actuelle du *swap*. La courbe de taux du *swap* est dérivée des taux de marché des *swaps*. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des *swaps* de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties dont les titres bénéficient d'un « investment grade ».

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers non activement négociés sur des marchés financiers peut se récapituler comme suit :

Type d'instrument	Produits Ageas	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts, etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du <i>swap</i> plus le <i>spread</i> (actifs) ou la courbe du <i>swap</i> moins le <i>spread</i> (passifs) ; le <i>spread</i> est basé sur la marge commerciale calculée sur la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Passifs subordonnés et créances liées	Passifs subordonnés	Valorisation sur la base de cotations de courtiers dans un marché inactif (niveau 3).
Capital-investissement	Capital-investissement et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la European Venture Capital Association sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument de dette, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

Ageas applique une politique pour pouvoir quantifier et surveiller les incertitudes liées au calcul des justes valeurs au moyen de méthodes de valorisation et de modèles internes. Les incertitudes liées sont une caractéristique du concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la tarification des produits requiert des techniques d'évaluation non encore standardisées ou pour lesquelles les données ne sont pas directement observables dans le marché et nécessitant dès lors l'utilisation d'hypothèses pour ces données elles-mêmes.

Le développement de nouveaux produits sophistiqués dans le marché s'est accompagné de la mise au point de modèles mathématiques pour les tarifer.

Ces modèles reposent à leur tour sur des hypothèses quant au comportement stochastique des variables sous-jacentes, algorithmes numériques et autres approximations éventuelles pour refléter la complexité des instruments financiers.

En outre, les hypothèses de base d'un modèle dépendant des conditions générales de marché (par exemple, certains taux d'intérêt, des volatilités) prévalant au moment où est le modèle est conçu. En cas de net changement conjoncturel, rien ne garantit que le modèle continue de donner des résultats probants.

Toute incertitude liée au modèle est quantifiée aussi précisément que possible et sert de base à un ajustement de la juste valeur calculée par les techniques de valorisation et les modèles internes.

# NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ



# 37

## PRIMES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises, pour l'exercice se terminant le 31 décembre :

	2012	2011
Encaissement brut vie	6.692,6	7.131,2
Encaissement brut non-vie	4.361,7	4.107,4
Général et éliminations	- 0,5	- 1,5
<b>Encaissement brut total</b>	<b>11.053,8</b>	<b>11.237,1</b>

L'encaissement brut total en vie subit l'incidence de la vente fin 2011 des activités vie au Luxembourg, qui étaient particulièrement orientées vers les produits en unités de compte.

	2012	2011
Primes d'assurance vie nettes	5.499,3	5.233,2
Primes d'assurance non-vie nettes	4.177,8	3.507,0
Général et éliminations	- 0,5	- 1,5
<b>Total des primes d'assurance nettes acquises</b>	<b>9.676,6</b>	<b>8.738,7</b>

### Vie

Le tableau suivant montre les primes d'assurance pour le segment vie au 31 décembre :

	2012	2011
<b>Contrats en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	7,7	11,3
Primes périodiques émises	87,8	86,0
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>95,5</i>	<i>97,3</i>
Primes uniques émises	41,6	57,0
Primes périodiques émises	24,7	32,4
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>66,3</i>	<i>89,4</i>
<b>Total des contrats en unités de compte</b>	<b>161,8</b>	<b>186,7</b>
<b>Contrats non investis en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	335,6	321,4
Primes périodiques émises	754,8	709,9
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>1.090,4</i>	<i>1.031,3</i>
Primes uniques émises	683,4	657,2
Primes périodiques émises	813,5	787,4
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>1.496,9</i>	<i>1.444,6</i>
<b>Total des contrats non investis en unités de compte</b>	<b>2.587,3</b>	<b>2.475,9</b>
<b>Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>		
Primes uniques émises	2.397,0	2.208,8
Primes périodiques émises	439,8	443,9
<b>Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>	<b>2.836,8</b>	<b>2.652,7</b>
<b>Total des primes brutes d'assurance vie</b>	<b>5.585,9</b>	<b>5.315,3</b>
Primes uniques émises	950,7	1.669,2
Primes périodiques émises	156,0	146,7
<b>Encaissement en comptabilité de dépôt</b>	<b>1.106,7</b>	<b>1.815,9</b>
<b>Total de l'encaissement brut en vie</b>	<b>6.692,6</b>	<b>7.131,2</b>

L'encaissement total en assurance vie représente les primes brutes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	2012	2011
Primes d'assurance vie brutes	5.585,9	5.315,3
Primes cédées aux réassureurs	- 86,6	- 82,1
<b>Total primes d'assurance vie nettes</b>	<b>5.499,3</b>	<b>5.233,2</b>

### Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes d'assurance non-vie pour l'exercice clôturé au 31 décembre. Les primes Automobile, Incendie et autres dommages aux biens et Autres sont regroupées dans la catégorie Assurance dommages.

2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	789,8	3.571,9	4.361,7
Variation des primes non acquises, brute	- 4,5	52,4	47,9
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>785,3</b>	<b>3.624,3</b>	<b>4.409,6</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 21,7	- 215,8	- 237,5
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 0,5	6,2	5,7
<b>Primes d'assurance non-vie nettes acquises</b>	<b>763,1</b>	<b>3.414,7</b>	<b>4.177,8</b>

2011	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	782,3	3.325,1	4.107,4
Variation des primes non acquises, brute	- 13,6	- 385,1	- 398,7
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>768,7</b>	<b>2.940,0</b>	<b>3.708,7</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 31,4	- 178,3	- 209,7
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 1,5	9,5	8,0
<b>Primes d'assurance non-vie nettes acquises</b>	<b>735,8</b>	<b>2.771,2</b>	<b>3.507,0</b>

Ci-dessous la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel :

2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	480,0	1.218,2	1.698,2
Royaume-Uni	56,7	2.025,7	2.082,4
Europe continentale	226,4	170,8	397,2
<b>Total primes nettes acquises non-vie</b>	<b>763,1</b>	<b>3.414,7</b>	<b>4.177,8</b>

2011	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	451,0	1.150,1	1.601,1
Royaume-Uni	65,3	1.458,8	1.524,1
Europe continentale	219,5	162,3	381,8
<b>Total primes nettes acquises non-vie</b>	<b>735,8</b>	<b>2.771,2</b>	<b>3.507,0</b>

Les primes non-vie montrent l'impact de la croissance en Belgique et au Royaume-Uni, y compris l'entité Groupama Insurance Company Limited nouvellement acquise.

# 38

## PRODUITS D'INTÉRÊTS, DIVIDENDES ET AUTRES PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
<b>Produits d'intérêts</b>		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	11,1	33,1
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	134,0	147,7
Produits d'intérêts sur placements	2.111,9	2.144,3
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	140,2	127,1
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	10,3	37,8
Autres produits d'intérêts	22,9	11,8
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>2.430,4</b>	<b>2.501,8</b>
<b>Dividendes sur actions</b>	<b>76,0</b>	<b>83,2</b>
Revenus locatifs d'immeubles de placement	193,4	170,8
Revenus de parking et de garage	277,1	268,4
Autres revenus de placement	78,8	69,1
<b>Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement</b>	<b>3.055,7</b>	<b>3.093,3</b>

# 39

## RÉSULTAT DES VENTES ET RÉÉVALUATIONS

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
Obligations disponibles à la vente	173,9	305,2
Actions disponibles à la vente	40,5	- 39,4
Dérivés détenus à des fins de transaction	- 24,3	- 19,3
Immeubles de placement	66,5	49,9
Plus-values sur la vente d'actions de filiales	14,9	12,7
Investissements entreprises associées		6,6
Immobilisations corporelles	0,3	0,2
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	30,8	8,2
Résultats de couverture		0,5
Autres	131,7	- 189,0
<b>Total de résultat provenant de ventes et de réévaluations</b>	<b>434,3</b>	<b>135,6</b>

Compte tenu des incertitudes qui règnent sur les marchés financiers, Ageas a réduit dans son portefeuille d'investissements la concentration des obligations souveraines d'États d'Europe méridionale en cours d'année, et rééquilibré le portefeuille dans d'autres catégories d'actifs. Le rééquilibrage du portefeuille a eu pour effet des plus-values et des moins-values comptabilisées dans la rubrique des obligations classées comme disponibles à la vente, des actions classées comme disponibles à la vente ainsi que dans les dérivés détenus à des fins de transaction.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions en vue de l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

La rubrique Autres comprend essentiellement le prêt Tier 1 de BNP Paribas Fortis SA/NV. En 2011, Ageas avait dû rembourser les détenteurs des obligations au pair comptable tandis que la juste valeur était inférieure (perte d'EUR 189 millions). En 2012, BNP Paribas Fortis SA/NV a remboursé l'instrument au pair comptable et une plus-value d'EUR 128,5 millions a été réalisée.

# 40

## PRODUITS DE PLACEMENT PROVENANT DE CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Les produits provenant de contrats en unité de compte se composent de :

	2012	2011
Gains (pertes) (non) réalisés – contrats d'assurance pour compte de tiers	175,8	-122,1
Gains (pertes) (non) réalisés – contrats de placement pour compte de tiers	1.360,4	-966,3
Gains (pertes) non réalisés	1.536,2	-1.088,4
Revenu de placements – contrats d'assurance pour compte de tiers	4,5	4,1
Revenus de placements – contrats de placement pour compte de tiers	413,7	502,8
Revenu de placements	418,2	506,9
<b>Total</b>	<b>1.954,4</b>	<b>-581,5</b>

Les revenus des contrats en unités de compte reflètent une amélioration conjoncturelle.

# 41

## QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La quote-part dans le résultat des entreprises associées pour l'exercice se clôturant le 31 décembre est présentée dans le tableau suivant, pour les principales entreprises associées et coentreprises.

2012	Total des produits (100% intérêts)	Total des charges (100% intérêts)	Total des produits, net (100% intérêts)	% Ageas intérêts	Part dans le résultat des entreprises associées (part d'Ageas)
Mayban Ageas Holding Berhad	1.560,1	- 1.443,7	116,4	30,95 %	36,0
Muang Thai Group Holding	1.475,6	- 1.371,8	103,8	15% - 31%	33,1
Taiping Holdings	5.104,0	- 4.900,3	203,7	20% - 24,9%	50,7
Royal Park Investments	1.556,8	- 1.323,5	233,3	44,71 %	104,3
IDBI Federal Life Insurance	145,1	- 157,5	- 12,4	26,00 %	- 3,2
Aksigorta	643,2	- 619,8	23,4	36,00 %	8,4
Cardif Lux Vie	6.119,2	- 6.096,2	23,0	33,33 %	7,7
Association Westland Shopping center	3,9	- 6,2	- 2,3	45,85 %	- 1,1
BITM	16,8	- 26,8	- 10,0	50,00 %	- 5,0
Aviabel	10,9		10,9	24,70 %	2,7
Credimo	127,0	- 126,7	0,3	34,20 %	0,1
Autres					- 3,1
<b>Total de la quote-part dans le résultat des entreprises associées</b>					<b>230,6</b>

2011	Total des produits (100% intérêts)	Total des charges (100% intérêts)	Total des produits, net (100% intérêts)	% Ageas intérêts	Part dans le résultat des entreprises associées (part d'Ageas)
Mayban Ageas Holding Berhad	1.242,1	- 1.143,6	98,5	30,95 %	30,5
Muang Thai Group Holding	1.097,0	- 1.042,0	55,0	15% - 31%	19,0
Taiping Holdings	3.940,5	- 3.994,5	- 54,0	20% - 24,9%	- 14,2
Royal Park Investments	224,4	- 665,6	- 441,2	44,71 %	- 197,3
IDBI Federal Life Insurance	99,0	- 112,0	- 13,0	26,00 %	- 3,4
Aksigorta	451,7	- 438,3	13,4	33,11 %	4,0
Cardif Lux Vie	17,9		17,9	33,33 %	6,0
Association Westland Shopping center	7,4	- 5,2	2,2	45,85 %	1,0
BITM	17,2	- 15,9	1,3	50,00 %	0,6
Aviabel	62,1	- 51,7	10,4	24,70 %	2,6
Credimo	120,5	- 119,2	1,3	34,10 %	0,4
Autres					4,3
<b>Total de la quote-part dans le résultat des entreprises associées</b>					<b>- 146,5</b>

# 42

## COMMISSIONS PERÇUES

Les produits liés à des honoraires et commissions pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit :

	2012	2011
Commissions perçues		
Commissions de réassurance	48,8	51,4
Commissions d'assurance et de placement	146,1	186,7
Gestion d'actifs	34,2	36,2
Garanties et engagements	1,5	1,5
Autres commissions pour services financiers	167,9	151,3
<b>Total des Commissions perçues</b>	<b>398,5</b>	<b>427,1</b>

La rubrique Autres commissions pour services financiers concerne des commissions reçues de sociétés de courtage pour la vente de polices d'assurance de tierces parties.

# 43

## AUTRES PRODUITS

Les autres produits se présentent comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
<b>Autres produits</b>		
Gains sur la vente des bâtiments destinés à la vente		11,6
Goodwill négatif	62,8	
Recouvrement de charges salariales et autres de tiers	68,8	135,2
Autres	192,3	130,3
<b>Total des autres produits</b>	<b>323,9</b>	<b>277,1</b>

Le goodwill négatif d'EUR 62,8 millions provient de l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited. Pour plus d'informations, il convient de consulter la Note 3 – Acquisitions et cessions.

En 2012, la rubrique Autres inclut principalement des recouvrements, des refacturations de coûts de service liés à des activités locatives (EUR 76 millions) et les revenus d'avances (EUR 73 millions).

# 44

## SINISTRES ET PRESTATIONS D'ASSURANCE

Le détail des sinistres et prestations d'assurance se présente comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
Assurance vie	6.466,7	6.161,3
Assurance non-vie	2.882,4	2.455,6
Général et éliminations	- 0,5	- 2,3
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance, net</b>	<b>9.348,6</b>	<b>8.614,6</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	2012	2011
Prestations et rachats, bruts	4.771,9	4.982,0
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	1.844,9	1.224,0
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut</b>	<b>6.616,8</b>	<b>6.206,0</b>
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 150,1	- 44,7
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net</b>	<b>6.466,7</b>	<b>6.161,3</b>

Les sinistres et prestations d'assurance vie en 2012 reflètent la hausse des passifs vie (voir Note 25, section 25.1, 25.2 et 25.3) et les passifs vie au Royaume-Uni dont le montant net n'a pas été calculé comme pour les années antérieures.

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	2012	2011
Sinistres payés, bruts	2.544,6	2.205,5
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	444,8	353,7
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut</b>	<b>2.989,4</b>	<b>2.559,2</b>
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 24,5	- 26,6
Sinistres payés, part des réassureurs	- 82,6	- 77,0
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net</b>	<b>2.882,4</b>	<b>2.455,6</b>

Les sinistres et prestations non-vie en 2012 reflètent la hausse des volumes et une sinistralité plus faible (voir Note 14.11).

# 45

## CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières se présentent comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
Charges financières		
Certificats d'endettement	9,6	19,6
Dettes subordonnées	157,2	161,8
Dettes - envers les banques	33,8	55,5
Dettes - envers la clientèle		4,6
Autres emprunts	10,3	8,3
Produits dérivés	7,4	19,2
Autres dettes	37,9	41,0
<b>Total des charges financières</b>	<b>256,2</b>	<b>310,0</b>

# 46

## VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

Les variations des dépréciations au 31 décembre se présentent comme suit :

	2012	2011
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations	2,3	1.314,9
Placements en actions et autres placements	95,3	212,2
Immeubles de placement	- 0,6	- 11,9
Créances sur les banques	- 0,1	
Créances sur la clientèle	5,3	1,7
Réassurance et autres créances	2,3	- 0,6
Immobilisations corporelles	5,1	- 2,4
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	33,0	102,0
<b>Total des variations des dépréciations</b>	<b>142,6</b>	<b>1.615,9</b>

En 2011, les variations des dépréciations des placements en obligations concernent surtout la dépréciation de l'ensemble des obligations grecques, quelle que soit leur échéance. La variation des dépréciations sur goodwill et autres immobilisations incorporelles est principalement liée en 2012 au goodwill sur l'activité de courtage au Royaume-Uni (en 2011, au goodwill sur AICA).

# 47

## COMMISSIONS PAYÉES

Les charges liées à des honoraires et commissions pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit :

	2012	2011
Commissions payées		
Titres	1,1	2,0
Intermédiaires	1.203,3	1.092,9
Commissions sur gestion d'actifs	15,8	20,0
Service de paiement		0,1
Droits de garde	6,3	7,8
Autres charges de commissions	40,4	40,6
<b>Total des commissions payées</b>	<b>1.266,9</b>	<b>1.163,4</b>

# 48

## FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se présentent comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
Frais de personnel		
Charges salariales	586,2	537,9
Charges sociales	121,2	115,5
Charges liées aux retraites à prestations définies	27,8	27,5
Charges de retraite à cotisations définies	18,8	17,3
Paiements en actions	1,0	2,5
Autres	39,0	38,8
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>794,0</b>	<b>739,5</b>

La rubrique Autres comprend les indemnités de fin de contrat de travail, les frais de restructuration et les avantages non monétaires pour le personnel, comme les voitures de leasing, les restaurants et les primes d'assurance.

La Note 9 – Avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme octroyés au personnel et indemnités de fin de contrat de travail - reprend plus en détail les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme accordés au personnel, y compris les charges de retraite liées aux régimes à prestations définies et à cotisations définies.

# 49

## AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent comme suit au 31 décembre :

	2012	2011
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>		
Constructions pour usage propre	34,1	31,8
Aménagements des immeubles loués	4,4	4,3
Immeubles de placement	73,1	60,9
Biens mobiliers	32,2	30,3
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels acquis	4,6	4,4
Logiciels développés en interne	9,4	9,6
Valeur des affaires acquises (VOBA)	38,4	41,3
Autres immobilisations incorporelles	37,4	34,6
<b>Autres charges</b>		
Charges des locations simples et frais y afférents	39,6	37,3
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement	76,9	70,3
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles à usage propre	178,5	159,3
Honoraires professionnels	111,9	103,2
Coûts d'acquisition différés capitalisés	- 544,8	- 495,5
Dépréciation des coûts d'acquisition différés	446,1	379,4
Marketing et relations publiques	83,4	79,1
Coûts informatiques	117,9	110,1
Charges de maintenance et de réparation	14,1	13,4
Coût de la vente des immeubles détenus en vue de la revente		9,0
Autres	243,3	255,0
<b>Total des autres charges</b>	<b>1.000,5</b>	<b>937,8</b>

Les rubriques « Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement et à usage propre » sont en partie compensées par des produits tels que présentés à la Note 43 – Autres produits. L'augmentation nette résiduelle provient surtout d'un montant plus important provenant de rétrocessions faisant suite à l'acquisition de nouveaux parkings.

La rubrique Autres comprend, en 2012 comme en 2011, les frais de voyages et d'hébergement, les frais de téléphone et de courrier, les charges liées à l'emploi intérimaire et à la formation des employés.

# 50

## CHARGES D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges d'impôts sur le résultat au 31 décembre :

	2012	2011
Charges d'impôts exigibles de la période en cours	226,2	75,0
Ajustements des impôts exigibles des périodes précédentes	0,7	- 53,3
<b>Total des charges d'impôts exigibles</b>	<b>226,9</b>	<b>21,7</b>
Impôts différés afférents à la période en cours	128,5	- 81,0
Impact des changements de taux d'imposition sur les impôts différés	- 3,0	2,4
Impôts différés résultant de l'extourne ou de la reprise de l'extourne d'un actif d'impôt différé	- 0,9	- 23,1
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et d'écarts temporaires réduisant la charge d'impôt différé	- 12,6	- 3,3
<b>Total des charges d'impôt différé</b>	<b>112,0</b>	<b>- 105,0</b>
<b>Total des charges d'impôts</b>	<b>338,9</b>	<b>- 83,3</b>

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel. Pour 2011, l'impôt attendu a été calculé par l'application au bénéfice avant impôts du taux standard d'imposition moyen pondéré en Belgique et aux Pays-Bas. Suite à la fusion d'ageas SA/NV et d'ageas N.V., le taux d'imposition sur les sociétés applicable en Belgique a été utilisé pour 2012.

	2012	2011
Résultat avant impôts	1.267,7	- 756,8
Taux d'imposition applicable	33,99 %	29,5 %
Charges d'impôts attendues sur le résultat	430,9	- 223,2
<b>Augmentation (diminution) des impôts résultant de :</b>		
Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	2,3	39,9
Dépréciation de goodwill	10,4	29,2
Part dans le résultat d'entreprises associées	- 80,5	44,7
Charges non admises	22,8	20,2
Goodwill négatif	- 20,5	- 0,4
Pertes fiscales non reconnues antérieurement et écarts temporaires	- 93,7	- 7,3
Amortissements et reprises d'amortissements d'actifs d'impôts différés y compris les pertes fiscales non compensées de l'exercice	105,8	73,2
Impact de la variation de taux d'imposition sur les différences temporelles	- 3,0	2,2
Incidence du différentiel de taux d'imposition étrangers	- 31,6	- 3,7
Ajustements pour impôts courants relatifs à des exercices antérieurs	0,9	- 53,3
Impôt différé sur placements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises	17,6	- 4,1
Déduction d'intérêts notionnels	- 23,4	- 8,7
Impôt local sur les revenus (Taxes au niveau national, de l'agglomération urbaine, cantonales, communales, etc.)	4,8	0,9
Autres	- 3,9	7,1
<b>Charges réelles d'impôts sur le résultat</b>	<b>4,8</b>	<b>0,9</b>

NOTES  
RELATIVES AUX  
*ÉLÉMENTS*  
NON INCLUS DANS  
L'ÉTAT DE LA  
**SITUATION**  
**FINANCIÈRE**



# 51

## PASSIFS ÉVENTUELS

### 51.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires juridiques

A l'instar de nombreuses autres institutions financières, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans toutes ces actions et enquêtes, Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Mais ces actions contre Ageas, si elles devaient aboutir, pourraient en fin de compte avoir une incidence financière importante sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire leur issue ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas.

#### Procédures administratives menées par les autorités de contrôle en Pays-Bas et aux Belgique

##### *Aux Pays-Bas :*

Le 5 février 2010, l'AFM a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 288.000 chacune pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Ageas conteste ces allégations d'infraction et après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 4 mai 2011, le tribunal a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de l'instance compétente aux Pays-Bas.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV ainsi qu'à ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux États-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007. Il se pourrait dès lors que des investisseurs allèguent avoir négocié sur la base d'informations incomplètes durant la période à partir du 21 septembre 2007. Ageas réfute toute allégation de faute. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 9 février 2012, le tribunal de Rotterdam a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de la juridiction néerlandaise compétente.

### En Belgique :

L'autorité de contrôle en Belgique (la FSMA ou Autorité des services et marchés financiers) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis dans le cadre de la mise en œuvre du plan de solvabilité et des perspectives de solvabilité au deuxième trimestre 2008. Le 12 avril 2012, le comité de direction de la FSMA a transmis le rapport d'enquête établi par l'auditeur à la commission des sanctions qui, en fin de compte, jugera si une amende doit être payée.

### Procédure pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours dans le cadre des événements mentionnés dans l'introduction de ce chapitre. En novembre 2012, plusieurs personnes ont été inculpées par le juge d'instruction. Le dossier a été transmis au procureur du Roi. En février 2013, le Procureur du Roi a demandé à la Chambre du Conseil de renvoyer une série de personnes devant le tribunal correctionnel.

Des conclusions négatives dans ces procédures administratives et/ou pénales pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

### Procédures judiciaires intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, concernent (i) directement ou indirectement les transactions en septembre et octobre 2008, ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

### Aux Pays-Bas :

Le 16 août 2010, l'association VEB (Vereniging van Effectenbezitters) et certaines autres parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer à Amsterdam (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts<sup>2</sup> devraient être qualifiés de « gestion déficiente » (wanbeleid) par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis N.V. le 29 avril 2008.

Le 5 avril 2012, la Ondernemingskamer a en partie rejeté les demandes de VEB et y a en partie fait droit, estimant que pour certains aspects, il y a eu gestion déficiente. Subséquemment, la Ondernemingskamer a annulé la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis N.V. de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion en 2007, liée à la communication sur le portefeuille de subprimes dans le Prospectus et la Mise à jour des résultats de Fortis. Ageas a interjeté appel devant la Cour suprême des Pays-Bas.

Le 19 janvier 2011, l'association VEB a intenté une action devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications de Fortis entre septembre 2007 et le 3 octobre

2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis et de certains de ses anciens hauts dirigeants et administrateurs, que chacune de ces infractions peut être qualifiée d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicaux chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur la situation et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

La Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts.

Une série d'actionnaires individuels représentés par M. Bos, demandent des dommages et intérêts, alléguant une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal d'Utrecht a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) ont communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et/ou du droit civil néerlandais, de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé au tribunal d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht.

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis » (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont fortement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis ait été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

2 Rapport d'enquête ordonné par la section Entreprise et publié le 16 juin 2010. Il est consultable sur le site Ageas : [http://www.ageas.com/Documents/NL\\_final\\_report\\_dutch\\_investigation\\_20100616.pdf](http://www.ageas.com/Documents/NL_final_report_dutch_investigation_20100616.pdf)

### En Belgique :

Une série d'actionnaires individuels représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. La procédure sur le fond en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit.

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Le 12 septembre 2012, un (ancien) actionnaire Fortis et sa société mère ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007.

### Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), BNP Paribas Fortis SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS contestent la validité de la conversion des MCS et demandent l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert.

### Clause contractuelle de désengagement

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007 et 2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

### Considérations générales

Dans la mesure où aucun des experts désignés par les tribunaux n'a soulevé d'argument qui puisse étayer ou justifier l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 et des accords et transactions qui en ont découlé, et compte tenu du fait que le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements rendus le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting Fortis Effect relatives à ces transactions, le management d'Ageas estime peu probable que l'une des procédures décrites dans la présente note aboutisse à l'annulation de ces transactions.

Toutefois, sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée. Pour toutes les procédures judiciaires et enquêtes dont le management a connaissance, Ageas comptabilisera des provisions si et lorsqu'à son estime, après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamnée à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans la présente note, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors&Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs.

## 51.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas SA/NV, parce que cette (ex-)société mère agissait comme garante, codébitrice ou partie à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

### 1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentent 4.447 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.112 millions, et ont été émis par BNP Paribas Fortis SA/NV, avec ageas SA/NV agissant comme codébitrice.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas fin 2012 est d'EUR 22,22). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.643.904 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV ; ces actions sont données en nantissement en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'EURIBOR à 3 mois + 2,0%, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon

(Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

### 2. Indemnité liée aux CASHES

Le nombre de titres CASHES émis initialement était de 12.000. En janvier 2012, BNP Paribas a lancé une offre d'achat sur les CASHES à un prix de 47,50% et subséquemment échangé 7.553 titres CASHES en actions Ageas sous-jacentes. L'offre et l'échange qui a suivi s'inscrivaient dans un accord plus large conclu par Ageas avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas pour les 63% échangés.

Ageas a accepté d'indemniser BNP Paribas aux mêmes conditions que celles de l'accord pendant une période de deux ans, si BNP Paribas devait acquérir et convertir des CASHES additionnels sur les 37% encore en circulation. Ageas a aussi accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV égale au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

### 3. Titres de dette Tier 1 de BNP Paribas Fortis SA/NV 2004

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par l'ancienne sociétés-mères Fortis, désormais dénommée ageas SA/NV, à un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux EURIBOR à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de BNP Paribas Fortis SA/NV passe sous un seuil donné ou si BNP Paribas Fortis SA/NV en décide ainsi, le coupon sera réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV d'actions ordinaires pour lesquelles BNP Paribas Fortis SA/NV devrait rémunérer ageas SA/NV par l'émission d'actions ordinaires.

## 51.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A. (voir aussi Note 3– Acquisitions et cessions).

# 52

## CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Ageas a conclu des contrats de location de bureaux, de matériel de bureau, de véhicules et de parkings. Ci-dessous figurent les engagements futurs liés à des contrats de location simple non résiliables, au 31 décembre :

	2012	2011
Jusqu'à 3 mois	15,3	13,2
De 3 mois jusqu'à un an	48,0	40,6
D'un an jusqu'à 5 ans	182,4	144,9
Plus de 5 ans	234,0	256,4
<b>Total</b>	<b>479,7</b>	<b>455,1</b>
Charges locatives annuelles :		
Paiements locatifs	23,2	22,1

# 53

## ACTIFS SOUS GESTION

Les actifs sous gestion concernent les placements pour compte propre, les placements liés à des contrats en unités de compte pour le compte de preneurs d'assurance ainsi que les fonds détenus pour compte de tiers. Les fonds sous gestion comprennent les fonds de placement gérés pour le compte de la clientèle, tant privée qu'institutionnelle, sur lesquels Ageas perçoit des commissions de gestion ou de conseil.

Le tableau suivant présente une répartition des actifs sous gestion par type d'investissement et selon la nature des fonds :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Investissements pour compte propre :</b>		
- Obligations	60.156,0	53.372,4
- Actions	2.380,0	1.800,2
- Immobilier	4.738,6	4.271,5
- Créances	6.288,4	5.683,4
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.449,9	2.701,5
<b>Total des investissements pour compte propre</b>	<b>76.012,9</b>	<b>67.829,0</b>
<b>Investissements liés à des contrats unités de compte</b>	<b>13.683,9</b>	<b>12.771,4</b>
<b>Fonds détenus pour compte de tiers :</b>		
- Obligations	1.763,8	504,4
- Actions	1.913,9	2.835,3
- Immobilier	819,5	1.828,2
<b>Total des fonds détenus pour compte de tiers</b>	<b>4.497,2</b>	<b>5.167,9</b>
<b>Total des actifs sous gestion</b>	<b>94.194,0</b>	<b>85.768,3</b>

Les variations des fonds détenus pour compte de tiers se présentent comme suit :

	2012	2011
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>5.167,9</b>	<b>8.174,5</b>
Entrées/sorties de flux	242,5	18,3
Gains/pertes de marché	70,0	- 217,3
Autres	- 983,2	- 2.807,6
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>4.497,2</b>	<b>5.167,9</b>

La rubrique Autres inclut - en 2012 - le transfert d'EUR 944 millions relatifs à la vente de Befimmo S.A. (gestion d'actifs) en décembre 2012, et - en 2011 - un transfert d'EUR 2.747 millions d'un fonds de pension à la sécurité sociale, comme légalement prévu.

# 54

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers consolidés d'Ageas au 31 décembre 2012.

### Programme de rachat d'actions

Ageas a terminé son programme de rachat d'actions annoncé le 6 août 2012. Entre le 13 août 2012 et le 26 février 2013, Ageas a acquis 9.635.159 actions propres, pour un montant total d'EUR 200 millions, correspondant à 3,96% du total des actions en circulation.

Ageas les détient actuellement comme actions autodétenues. Globalisées avec les actions déjà autodétenues par Ageas, l'Ageas détient au total 5,70%. Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à ses actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale, d'annuler les actions acquises jusqu'au 15 février 2013 inclus.

# DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers consolidés d'Ageas au 31 décembre 2012 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE) et du Rapport du Conseil d'Administration conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur en Belgique.**

Le 5 mars 2013, le Conseil d'Administration a revu les États financiers consolidés d'Ageas et le Rapport du Conseil d'Administration, et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers consolidés d'Ageas donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration d'Ageas déclare également que le Rapport du Conseil d'Administration comporte un compte-rendu fidèle de l'évolution et de la performance des activités du groupe.

Le Rapport annuel d'Ageas qui comporte les États financiers consolidés et le Rapport du Conseil d'Administration sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 avril 2013.

Bruxelles, le 5 mars 2013.

## **Le Conseil d'Administration**

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Frank Arts
	Ronny Brückner
	Shaoliang Jin
	Bridget McIntyre
	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Jan Zegeering Hadders

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'ageas SA/NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

### Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés d'ageas SA/NV (« la société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe » ou « Ageas ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces Etats financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à EUR 97.112,9 millions et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice d'EUR 928,8 millions.

### Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des états financiers consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

### Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 51 Passifs éventuels aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012 qui décrit qu'Ageas est impliqué ou pourrait encore être impliqué dans diverses actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les mentions complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Comme mentionné dans la première partie de notre rapport relative à notre responsabilité, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe lié à l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Des lors, nous ne nous exprimons pas sur le fait que le contrôle interne a opéré de manière effective pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Bruxelles, le 5 mars 2013

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Michel Lange



*ageas* SA/NV  
COMPTES  
ANNUELS  
2012



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Avant-propos

L'essentiel de l'information générale se trouve dans le rapport du Conseil d'Administration d'Ageas. La présente rubrique contient uniquement l'information spécifique à ageas SA/NV qui n'est pas déjà mentionnée ailleurs.

Les Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires des 28 juin (Utrecht) et 29 juin 2012 (Bruxelles) ont approuvé la proposition de fusionner ageas N.V. (société absorbée) et ageas SA/NV (société absorbante) afin d'encre simplifier la structure juridique d'Ageas. Le 7 août 2012, ageas N.V. a été intégrée dans ageas SA/NV et le nombre d'actions ageas SA/NV a été doublé. Dans le même temps, certaines activités d'ageas N.V. ont été transférées dans un établissement stable d'ageas SA/NV aux Pays-Bas. Chaque fois que les présentes notes font référence à des chiffres qui concernent les activités logées dans cet établissement stable, mention en est faite.

En conséquence de cette opération, ageas SA/NV a reçu l'universalité des actifs et passifs d'ageas N.V., y compris la participation de 50% dans Ageas Insurance International N.V. (les autres 50% étant déjà détenus par ageas SA/NV), entraînant une hausse de sa participation dans des entreprises liées d'EUR 3,4 milliards (comptabilisés en acquisition) et des capitaux propres d'EUR 4,5 milliards.

En raison de la fusion et des décisions entérinées par les Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires les 28 et 29 juin 2012, le principe de l'action jumelée (une "Unit" se composant d'une action ageas SA/NV et d'une action ageas N.V.) a cessé d'exister.

## 2. Identification

La société anonyme est dénommée « ageas SA/NV ». Elle a son siège social à 1000 Bruxelles, rue du Marquis 1. Le siège social peut être transféré partout en Belgique par simple décision du Conseil d'Administration. Elle est inscrite au registre des personnes morales de la Région de Bruxelles-Capitale sous le n° 0451.406.524.

## 3. Constitution et publication

La société a été constituée le 6 novembre 1993 sous la dénomination « Fortis Capital Holding ».

## 4. Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public

Les statuts de la société ageas SA/NV peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, au siège de la société et sur le site internet d'Ageas.

Les décisions de nomination et de révocation des membres des organes de la société sont publiées aux annexes du Moniteur Belge. Les avis financiers concernant la société ainsi que les convocations aux assemblées générales sont également publiés dans la presse financière, la presse d'information quotidienne et périodique. Les États financiers de la société peuvent être obtenus au siège social et sont également déposés à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont envoyés chaque année aux actionnaires nominatifs et à toute personne qui en fait la demande.

## 5. Montants

Sauf mention contraire, les montants figurant dans le présent rapport sont en millions d'euros.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE APRES RÉPARTITION

	31 décembre 2012	31 décembre 2011		31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>6.971</b>	<b>3.713</b>	Capitaux propres	7.972	3.626
Frais d'établissement			<b>Capital</b>	<b>2.042</b>	<b>1.102</b>
Immobilisations incorporelles			▪ Capital souscrit	2.042	1.102
Immobilisations corporelles	1	2	<b>Primes d'émission</b>	<b>2.968</b>	<b>955</b>
▪ Mobilier et matériel roulant		1	<b>Plus-values de réévaluation</b>		
▪ Autres immobilisations corporelles	1	1	<b>Réserves</b>	<b>4.064</b>	<b>2.752</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6.970</b>	<b>3.711</b>	▪ Réserve légale		
Entreprises liées	6.210	2.951	▪ Réserves indisponibles	140	115
▪ Participations	6.136	2.697	- Pour actions propres	140	115
▪ Créances	74	254	- Autres		
Autres participations avec lesquelles il existe un lien de participation	760	760	▪ Réserves immunisées		
▪ Participations	760	760	▪ Réserves disponibles	3.924	2.637
▪ Créances			<b>Bénéfice/perte reporté(e)</b>	<b>-1.102</b>	<b>-1.183</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>1.222</b>	<b>1.341</b>	<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>170</b>	<b>1.181</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>			Provisions pour risques et charges	170	1.181
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>			▪ Pensions et engagements similaires		
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>8</b>	<b>1.185</b>	▪ Taxes		
▪ Créances commerciales	6	3	▪ Projets importants de rénovation et de maintenance		
▪ Autres créances	2	1.182	▪ Autres risques et charges	170	1.181
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>925</b>	<b>116</b>	<b>Impôts différés</b>		
▪ Actions propres	140	115	<b>Dettes</b>	<b>51</b>	<b>247</b>
▪ Autres placements	785	1	Dettes à plus d'un an		190
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>283</b>	<b>38</b>	▪ Autres emprunts		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	▪ Autres dettes		190
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8.193</b>	<b>5.054</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>45</b>	<b>51</b>
			▪ Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
			▪ Dettes financières		
			- Établissements de crédit		
			▪ Dettes commerciales	15	14
			- Fournisseurs	15	14
			Acomptes reçus sur commandes		
			Dettes fiscales, salariales et sociales	2	12
			▪ Impôts		11
			▪ Rémunérations et charges sociales	2	1
			Autres dettes	28	25
			<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
			<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8.193</b>	<b>5.054</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

	2012	2011		2012	2011
<b>Ventes et prestations</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>50</b>
Chiffre d'affaires :			▪ Autres produits exceptionnels		
▪ Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution			▪ Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		50
▪ Production immobilisée			<b>Charges exceptionnelles</b>		
▪ Autres produits d'exploitation	3	5	▪ Dépréciations d'actifs financiers		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	▪ Autres charges exceptionnelles		
▪ Approvisionnements et marchandises			<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>81</b>	<b>294</b>
- Achats			▪ Impôts sur le résultat		
- Variation des stocks			▪ Impôts		
▪ Services et biens divers	41	34	▪ Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
▪ Rémunérations, charges sociales et pensions	11	11	<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>81</b>	<b>294</b>
▪ Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations	1	1	▪ Prélèvements sur les réserves immunisées		
- incorporelles et corporelles			▪ Transfert aux réserves immunisées		
▪ Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales			▪ Bénéfice de l'exercice à affecter	81	294
▪ Provisions pour risques et charges (-)	-1.011		<b>REPARTITION DU RESULTAT</b>		
▪ Autres charges d'exploitation	981		<b>Bénéfice/perte à affecter</b>	<b>-1.102</b>	<b>-1.183</b>
▪ Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration			▪ Bénéfice de l'exercice à affecter	81	294
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>-20</b>	<b>-41</b>	▪ Bénéfice/perte report(e) de l'exercice précédent	-1.183	-1.477
<b>Produits financiers</b>	<b>400</b>	<b>325</b>	<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		
▪ Produits des immobilisations financières	10	37	▪ Sur le capital et les primes d'émission		
▪ Produits des actifs circulants	190	13	▪ Sur les réserves	273	144
▪ Autres produits financiers		275	<b>Affectation aux capitaux propres</b>		
<b>Charges financières</b>	<b>299</b>	<b>40</b>	▪ Au capital et aux primes d'émission		
▪ Charges des dettes	297	40	▪ A la réserve légale		
▪ Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours d'exécution et créances commerciales			▪ Aux autres réserves		
▪ Autres charges financières	2		<b>Résultat à reporter</b>	<b>-1.102</b>	<b>-1.183</b>
<b>BENEFICE COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>81</b>	<b>244</b>	<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		
			<b>Bénéfice à distribuer</b>		
			▪ Rémunération du capital	273	144
			▪ Administrateurs ou gérants		
			▪ Autres allocataires		

# ANNEXE

	2012	2011		2012	2011
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	2	2	<b>ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>		
Mutations de l'exercice :			<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent</b>	<b>2.647</b>	<b>3.121</b>
▪ Nouveaux frais engagés		1	Au terme de l'exercice précédent		
▪ Amortissements	1	1	Mutations de l'exercice :		
▪ Autres			▪ Acquisitions	3.439	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice, dont :	1	2	▪ Cessions et retraits		474
▪ Mobilier		1	<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>6.086</b>	<b>2.647</b>
▪ Autres immobilisations corporelles	1	1	<b>Plus-values au terme de l'exercice précédent</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
			<b>Plus-value au terme de l'exercice</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
			<b>Réductions de valeur</b>		
			Mutations de l'exercice :		
			▪ Actées		
			▪ Cessions et retraits		
			<b>Dépréciations à fin d'exercice</b>		
			<b>MONTANTS NON APPELES</b>		
			<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>6.136</b>	<b>2.697</b>
			Entreprises liées - Créances	74	254
			<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent</b>	<b>254</b>	<b>74</b>
			▪ Mutations de l'exercice	-180	180
			▪ Valeur comptable nette au terme de l'exercice	74	254
			<b>Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice</b>		
			<b>Entreprises avec lien de participation – participations, actions et parts</b>		
			Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	760	760
			▪ Mutations de l'exercice :		
			- Acquisitions		
			<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>760</b>	<b>760</b>
			<b>Plus-values</b>		
			<b>Réductions de valeur</b>		
			▪ Mutations de l'exercice :		
			- Actées		
			- Cessions et retraits		
			<b>Montants non appelés</b>		
			<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>760</b>	<b>760</b>

# PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'entreprise ageas SA/NV détient une participation ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise ageas SA/NV détient des droits sociaux représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL

	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers états financiers disponibles				
	L'entreprise (directement)		par les filiales	États Financiers arrêtés au		Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%						
<b>Ageas Insurance International N.V.</b> Archimedeslaan 6 3584 BA Utrecht, PAYS BAS				31/12/2011	EUR	5.561	-281	
<b>Actions ordinaires</b>	100,000							
<b>Ageas Hybrid Financing SA</b> Boulevard Grande Duchesse Charlotte 6 1331 Luxembourg G.D. LUXEMBOURG				31/12/2011	EUR	1		
<b>Actions ordinaires</b>	100,00							
<b>Royal Park Investments NV/SA</b> Rue Van Orleyt 15 1000 Bruxelles, Belgique BE 0807.882.811				31/12/2011	EUR	2.348	266	
<b>Actions ordinaires</b>	44,70							

	2012	2011
<b>PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATIONS DE L'ACTIF</b>		
Actions et titres à revenu fixe	155	116
▪ Actions propres	140	115
▪ Actions		1
▪ Titres à revenu fixe	15	
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis</b>	<b>770</b>	
- d'un mois maximum	600	
- de plus d'un mois à un an au plus	170	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
- Factures à établir		
- Dépenses reportées	3	
- Intérêts à recevoir	3	2

	2012	2011
<b>ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT</b>		
<b>État du capital</b>		
Capital social		
▪ Capital souscrit au terme de l'exercice précédent		1.101.819.943
▪ Capital souscrit au terme de l'exercice	2.042.218.690	
	<b>Montants</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>Modifications au cours de l'exercice</b>		
▪ Destruction actions propres	-80.710.598	-192.168.091
▪ Fusion Ageas NV – reverse stock split	1.021.109.345	-2.188.091.454
<b>Représentation du capital</b>		
<b>Catégories d'actions</b>		
▪- Actions ordinaires	2.042.218.690	243.121.272
▪ Actions nominatives	xxxxxxxxxx	9.111.025
▪ Actions au porteur	xxxxxxxxxx	234.010.247
<b>Capital non libéré</b>		
<b>Actions propres</b>		
▪ Détenues par la société elle-même		
- Montant du capital	140.107.962	
- Nombre d'actions correspondantes		7.275.675
▪ Détenues par ses filiales		
- Montant du capital		
- Nombre d'actions correspondantes		
<b>Engagement d'émission d'actions</b>		
- Suite à l'exercice de droits de conversion		
- Montant des emprunts convertibles en cours		
- Montant du capital à souscrire		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		
- Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		23.423.060
- Montant du capital à souscrire	19.675.370	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		2.342.306
<b>Capital autorisé non souscrit</b>	<b>100.800.0000</b>	
Parts non représentatives du capital		
Structure de l'actionariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise		
A la meilleure connaissance d'ageas SA/NV, l'actionariat stable de la société se structure comme suite au 31 décembre 2012 :		
		%
Ping An Life Insurance Company of China Ltd.		4,81
Black Rock Inc..		3,05
Ageas SA/NV		3,01
Franklin Mutual Advisers LLC		3,00

Les membres du Conseil d'Administration d'ageas SA/NV détiennent ensemble, au 31 décembre 2012, 3.121.180 actions et 44.529 options sur actions Ageas. Suite au reverse stock split effectué le 7 août 2012, tout détenteur d'options devra désormais, pour acquérir une nouvelle action ageas SA/NV, exercer 10 options et donc payer 10 fois le prix d'exercice.

	2012	2011
<b>ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF</b>		
<b>Provisions</b>	<b>170</b>	<b>1.181</b>
▪ RPN(I)	165	
▪ CASHES	5	
▪ MCS / Dutch State		1.181
<b>Dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle</b>		<b>190</b>
▪ Dettes financières		
▪ Autres emprunts		
▪ Autres dettes		190
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
<b>Impôts</b>		<b>11</b>
▪ Dettes fiscales échues		
▪ Dettes fiscales non échues		11
▪ Dettes fiscales estimées		
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
▪ Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale		
▪ Autres dettes salariales et sociales	2	1
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
▪ Charges à imputer	4	1
▪ Intérêts RPN(I)		1
▪ Compensations garanties de l'État		2
▪ Revenus à reporter	2	2

	2012	2011
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>		
▪ Nombre total à la date de clôture	59	46
▪ Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52,7	39,6
▪ Nombre effectifs d'heures prestées	91.730	71.237
<b>Frais de personnel</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
▪ Rémunérations et avantages sociaux directs	7	8
▪ Cotisations patronales d'assurances sociales	2	1
▪ Prime employeur pour assurance extra-légale		1
▪ Autres dépenses salariales	2	1
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>-1.011</b>	
▪ Constitutions	477	
▪ Utilisations	1.488	
<b>Autres frais d'exploitation</b>	<b>981</b>	
▪ Autres	981	
<b>Employés externes</b>		
▪ Total en fin d'exercice	0,2	
▪ Nombre moyen d'ETP	511	

	2012	2011
<b>Résultats financiers et exceptionnels</b>		
<b>Autres produits financiers</b>	<b>190</b>	<b>275</b>
▪ Intérêts moratoires		
▪ Réévaluation de la RPN(I)	190	275
<b>Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes :</b>		
▪ Settlement fee CASHES	2	

	2012	2011
<b>IMPOTS SUR LE RESULTAT ET AUTRES TAXES</b>		
<b>Impôts sur le résultat</b>		
Impôts sur le résultat de l'exercice		
▪ Impôts et précomptes dus ou versés		
▪ Excédent de versements d'impôts		
▪ ou de précomptes porté à l'actif		
▪ Suppléments d'impôts estimés		
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice antérieurs</b>		
▪ Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		
▪ Impôts et précomptes dus ou versés		
▪ Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés		
<b>Principales sources des disparités entre le bénéfice avant impôts, indiqué dans les états financiers, et le bénéfice taxable estimé</b>		
Dividendes de filiales exonérés à 95%	200	36
Plus – values réalisées sur d'actifs immobilisés		50
<b>Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice</b>		
<b>Sources de latences fiscales</b>		
▪ Latence actives		
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	11.437	11.149
▪ Latence passives		
- Option sur actions BNP Paribas	234	395

	2012	2011
<b>Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
▪ Dues à des entreprises		
▪ Due par des entreprises	1	1
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :</b>		
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b>	<b>19</b>	<b>22</b>
▪ Précompte professionnel	4	3
▪ Précompte mobilier	15	19

ageas SA/NV a émis une garantie au profit de l'Institute of London Underwriters pour le compte de Bishopsgate Insurance Limited. Bishopsgate Insurance Limited n'est plus membre de l'Institute of London Underwriters depuis le 31 décembre 1991. La garantie d'ageas SA/NV couvre les engagements en vigueur qui découlent des polices émises par ledit Institute pour le compte de Bishopsgate ainsi que des engagements de Bishopsgate à l'égard de l'Institute.

## PASSIFS ÉVENTUELS

A l'instar de nombreuses autres institutions financières, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans toutes ces actions et enquêtes, Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Mais ces actions contre Ageas, si elles devaient aboutir, pourraient en fin de compte avoir une incidence financière importante sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire leur issue ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas.

### Procédures administratives menées par les autorités de contrôle en Pays-Bas et aux Belgique

#### *Aux Pays-Bas :*

Le 5 février 2010, l'AFM a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 288.000 chacune pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Ageas conteste ces allégations d'infraction et après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 4 mai 2011, le tribunal a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de l'instance compétente aux Pays-Bas.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV ainsi qu'à ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux États-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007. Il se pourrait dès lors que des investisseurs allèguent avoir négocié sur la base d'informations incomplètes durant la période à partir du 21 septembre 2007. Ageas réfute toute allégation de faute. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 9 février 2012, le tribunal de Rotterdam a confirmé la décision de l'AFM. Ageas a interjeté appel de cette décision auprès de la juridiction néerlandaise compétente.

#### *En Belgique :*

L'autorité de contrôle en Belgique (la FSMA ou Autorité des services et marchés financiers) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis dans le cadre de la mise en œuvre du plan de solvabilité et des perspectives de solvabilité au deuxième trimestre 2008. Le 12 avril 2012, le comité de direction de la FSMA a transmis le rapport d'enquête établi par l'auditeur à la commission des sanctions qui, en fin de compte, jugera si une amende doit être payée.

### Procédure pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours dans le cadre des événements mentionnés dans l'introduction de ce chapitre. En novembre 2012, plusieurs personnes ont été inculpées par le juge d'instruction. En février 2013, le Procureur du Roi a demandé à la Chambre du Conseil de renvoyer une série de personnes devant le tribunal correctionnel.

Des conclusions négatives dans ces procédures administratives et/ou pénales pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

### Procédures judiciaires intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, concernent (i) directement ou indirectement les transactions en septembre et octobre 2008, ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

#### Aux Pays-Bas :

Le 16 août 2010, l'association VEB (Vereniging van Effectenbezitters) et certaines autres parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer à Amsterdam (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts<sup>3</sup> devraient être qualifiés de « gestion déficiente » (wanbeleid) par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis N.V. le 29 avril 2008.

Le 5 avril 2012, la Ondernemingskamer a en partie rejeté les demandes de VEB et y a en partie fait droit, estimant que pour certains aspects, il y a eu gestion déficiente. Subséquemment, la Ondernemingskamer a annulé la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis N.V. de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion en 2007, liée à la communication sur le portefeuille de subprimes dans le Prospectus et la Mise à jour des résultats de Fortis. Ageas a interjeté appel devant la Cour suprême des Pays-Bas.

Le 19 janvier 2011, l'association VEB a intenté une action devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications de Fortis entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis et de certains de ses anciens hauts dirigeants et administrateurs, que chacune de ces infractions peut être qualifiée d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicaux chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur la situation et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans

le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

La Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts.

Une série d'actionnaires individuels représentés par M. Bos, demandent des dommages et intérêts, alléguant une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal d'Utrecht a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) ont communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et/ou du droit civil néerlandais, de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé au tribunal d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht.

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis » (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont fortement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis ait été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

3 *Rapport d'enquête ordonné par la section Entreprise et publié le 16 juin 2010. Il est consultable sur le site Ageas : [http://www.ageas.com/Documents/NL\\_final\\_report\\_dutch\\_investigation\\_20100616.pdf](http://www.ageas.com/Documents/NL_final_report_dutch_investigation_20100616.pdf)*

### En Belgique :

Une série d'actionnaires individuels représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. La procédure sur le fond en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit.

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Le 12 septembre 2012, un (ancien) actionnaire Fortis et sa société mère ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défailante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007.

### Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), BNP Paribas Fortis SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS contestent la validité de la conversion des MCS et demandent l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert.

### Clause contractuelle de désengagement

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A

l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice. En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007 et 2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

### Considérations générales

Dans la mesure où aucun des experts désignés par les tribunaux n'a soulevé d'argument qui puisse étayer ou justifier l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 et des accords et transactions qui en ont découlé, et compte tenu du fait que le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements rendus le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting Fortis Effect relatives à ces transactions, le management d'Ageas estime peu probable que l'une des procédures décrites dans ce chapitre aboutisse à l'annulation de ces transactions.

Toutefois, sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée. Pour toutes les procédures judiciaires et enquêtes dont le management a connaissance, Ageas comptabilisera des provisions si et lorsqu'à son estime, après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamnée à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans la présente note, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors&Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs.

### Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas SA/NV, parce que cette (ex-)société mère agissait comme garante, codébitrice ou partie à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

#### 1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentent 4.447 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.112 millions, et ont été émis par BNP Paribas Fortis SA/NV, avec ageas SA/NV agissant comme codébitrice.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas fin 2012 est d'EUR 22,22). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.643.904 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV ; ces actions sont données en nantissement en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'EURIBOR à 3 mois + 2,0%, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP

Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

#### 2. Indemnité liée aux CASHES

Le nombre de titres CASHES émis initialement était de 12.000. En janvier 2012, BNP Paribas a lancé une offre d'achat sur les CASHES à un prix de 47,50% et subséquemment échangé 7.553 titres CASHES en actions Ageas sous-jacentes. L'offre et l'échange qui a suivi s'inscrivaient dans un accord plus large conclu par Ageas avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas pour les 63% échangés.

Ageas a accepté d'indemniser BNP Paribas aux mêmes conditions que celles de l'accord pendant une période de deux ans, si BNP Paribas devait acquérir et convertir des CASHES additionnels sur les 37% encore en circulation. Ageas a aussi accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV égale au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

#### 3. Titres de dette Tier 1 de BNP Paribas Fortis SA/NV 2004

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par l'ancienne sociétés-mères Fortis, désormais dénommée ageas SA/NV, à un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux EURIBOR à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de BNP Paribas Fortis SA/NV passe sous un seuil donné ou si BNP Paribas Fortis SA/NV en décide ainsi, le coupon sera réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV d'actions ordinaires pour lesquelles BNP Paribas Fortis SA/NV devrait rémunérer ageas SA/NV par l'émission d'actions ordinaires.

# PARTIES LIÉES

	2012	2011
<b>RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION</b>		
<b>Entreprises liées</b>		
▪ <b>Immobilisations financières</b>	<b>6.210</b>	<b>2.951</b>
- Participations	6.136	2.697
- Créances subordonnées	74	74
- Autres prêts		180
▪ <b>Résultats financiers</b>	<b>200</b>	<b>37</b>
- Produits des immobilisations financières	200	37
- Produits des actifs circulants		
- Autres produits financiers		
- Charges des dettes		
- Autres charges financières		
▪ <b>Réalizations d'actifs immobilisés</b>		<b>50</b>
- Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		50
▪ <b>Entreprises avec lien de participation</b>		
▪ <b>Immobilisations financières</b>	<b>760</b>	<b>760</b>
- Participations	760	760
▪ <b>Relations financières avec</b>		
- Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celles-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes		
▪ Rémunérations directes et indirectes et pensions attribués, à charge du compte de résultat pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
- Aux administrateurs et gérants	2	1
▪ <b>Auditeurs ou personnes liées à eux</b>		
- Honoraires d'audit	0,65	0,9

# BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise	218.00
---	--------

## Travailleurs inscrits au registre du personnel

Au cours de l'exercice	Codes			
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
▪ Temps plein	1001	51.6	31.5	20.1
▪ Temps partiel	1002	1.2		
▪ Total en équivalents temps plein	1003	52.7	31.5	20.1
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
▪ Temps plein	1101	87.865	53.690	34.175
▪ Temps partiel	1012	3.865		
▪ Total	1013	91.730	53.690	34.175
<b>Frais de personnel</b>				
▪ Temps plein	1021	8.968.359	6.360.188	2.575.171
▪ Temps partiel	1022	1.160.322		
▪ Total	1023	10.545.681	6.360.188	2.575.171
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	52.880	31.644	21.236

Au cours de l'exercice précédent	Codes			
▪ Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	39.6	23.8	15.8
▪ Nombre d'heures effectivement prestées	1013	71.237	38.136	33.101
▪ Frais de personnel	1023	11.481.042	6.146.261	5.334.781
▪ Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	40.400	21.628	18.772

Date de clôture de l'exercice	Codes	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	<b>105</b>	<b>58</b>	<b>1</b>	<b>58,9</b>
<b>Par type de contrat de travail</b>				
▪ Contrat à durée indéterminée	110	58	1	58,9
▪ Contrat à durée déterminée	111			
▪ Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
▪ Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
▪ Hommes	120	37	0	37,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1	0	1,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	3	0	3,0
de niveau universitaire	1203	33	0	33,0
▪ Femmes	121	21	1	21,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	0	1,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	8	0	8,0
de niveau universitaire	1213	12	1	12,9
▪ Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	31	0	31
Employés	134	27	1	27,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Durant l'exercice	Codes	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,2	
Nombre effectif d'heures prestées	151	511	
Frais pour l'entreprise	152	18.780	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Recrutement	Codes	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice</b>	<b>205</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>18,9</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Par type de contrat de travail</b></li> <li>- Contrat à durée indéterminée</li> <li>- Contrat à durée déterminée</li> <li>- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>210</li> <li>211</li> <li>212</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>18</li> <li></li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li>1</li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>18,0</li> <li>0,9</li> <li></li> </ul>
<b>SORTIES</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice par type de contrat de travail</b></li> </ul>	305	4	2	5,3
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Par type de contrat de travail</b></li> <li>- Contrat à durée indéterminée</li> <li>- Contrat à durée déterminée</li> <li>- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>310</li> <li>311</li> <li>312</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4</li> <li></li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li>1</li> <li>1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4,5</li> <li>0,8</li> <li></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Par motif de fin de contrat</b></li> <li>- Pension</li> <li>- Prépension</li> <li>- Licenciement</li> <li>- Autre motif</li> <li>Dont :</li> <li style="padding-left: 20px;">Le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>340</li> <li>341</li> <li>342</li> <li>343</li> <li>350</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li></li> <li>1</li> <li>3</li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li></li> <li>0</li> <li>2</li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li></li> <li>1,0</li> <li>4,3</li> <li></li> </ul>

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>INITIATIVES EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE A CARACTERE MOINS FORMEL OU INFORMEL A CHARGE DE L'EMPLOYEUR</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de travailleurs concernés</li> <li>▪ Nombre d'heures de formation suivies</li> <li>▪ Coût net pour l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5841</li> <li>5842</li> <li>5843</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>36</li> <li>1.448</li> <li>179.214</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5851</li> <li>5852</li> <li>5853</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>22</li> <li>727</li> <li>34.073</li> </ul>

# RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

## Frais d'établissement

Les frais d'augmentation de capital ou d'émission d'actions ou d'obligations, convertibles ou non, sont amortis en cinq ans au maximum.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières ne comprennent que les participations dans les entreprises Ageas. Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors coûts d'acquisition.

## Créances et valeurs disponibles

Les créances et les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont actées sur ces éléments lorsque, au terme de l'exercice et compte tenu de la valeur des garanties éventuelles attachées à chaque type de créance ou de valeurs disponibles, leur recouvrement est incertain ou compromis.

## Placements de trésorerie

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur sont enregistrées à concurrence des moins-values durables observées. Si les moins-values viennent à diminuer ultérieurement, des reprises de réductions de valeur sont enregistrées à concurrence de la diminution observée. Les résultats de la vente de titres sont déterminés sur la base de la valeur d'acquisition moyenne de ces titres.

## Conversion des actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change de fin d'exercice. Les pertes (ou gains) résultant de ces conversions ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice sont comptabilisées dans le compte de résultat.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À DES RUBRIQUES DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

## ACTIF

### *a. Immobilisations financières : EUR 6.970 millions*

Le montant des immobilisations financières au 31 décembre 2012 progresse, passent d'EUR 3.711 millions à EUR 6.970 millions, principalement du fait :

- de la fusion avec ageas N.V., décidée par les Assemblées générales extraordinaires des 28 et 29 juin 2012, par laquelle la participation dans Ageas Insurance International progresse d'EUR 3.439 millions à EUR 6.136 millions.
- de l'augmentation de capital approuvée par l'assemblée générale des actionnaires d'Ageas Hybrid Financing, par laquelle la participation dans cette entreprise progresse à EUR 0,666 million.

ageas SA/NV détient également une participation dans Royal Park Investments (EUR 760 millions) et une créance d'EUR 74 millions sur AG Insurance S.A.

### *b. Créances à un an au plus : EUR 8 millions*

Cette rubrique comporte, d'une part, des créances et des factures payées d'avance (EUR 6 millions) et un montant d'impôt à récupérer (EUR 2 millions).

Les créances sur Fortis Capital Company Limited, ABN AMRO et l'État néerlandais dans le cadre de la transaction FCC et de la conversion des MCS, comptabilisées à hauteur d'EUR 1.181 millions fin 2011, ont été dénouées au cours de l'exercice.

### *c. Placements de trésorerie : EUR 925 millions*

- le 31 décembre 2012, ageas SA/NV a racheté 7.273.425 actions propres pour une contrevaletur d'EUR 140 millions ;
- du fait de la fusion avec ageas N.V., ageas SA/NV a acquis des obligations à taux fixe d'une valeur d'EUR 15 millions et des dépôts à terme d'une valeur d'EUR 770 millions. Les obligations à taux fixe et un montant d'EUR 600 millions sont détenus par l'établissement stable néerlandais d'ageas SA/NV.

### *d. Valeurs disponibles : EUR 283 millions*

Le 31 décembre 2012, ageas SA/NV détient un montant d'EUR 283 millions, dont EUR 190 millions au sein de l'établissement stable néerlandais d'ageas SA/NV.

## PASSIF

Les variations des capitaux propres se présentent comme suit :

- a. Capital souscrit augmenté d'EUR 1.102 millions à EUR 2.042 millions
- b. Primes d'émission augmentées d'EUR 955 millions à EUR 2.968 millions
- c. Réserves indisponibles : EUR 140 millions

ageas SA/NV détient

- 7.056.442 actions rachetées pour un montant d'EUR 137 millions.
- 216.983 actions rachetées dans le cadre du plan d'émission d'actions à cessibilité limitée, pour un montant d'EUR 3 millions.

### *e. Réserves disponibles : EUR 3.924 millions*

La fusion avec ageas N.V. a entraîné une progression du montant de réserves disponibles d'EUR 2.637 millions à EUR 3.924 millions.

Un montant d'EUR 144 millions a été soustrait aux réserves en vue de la mise en paiement du dividende. En outre, dans le cadre du programme de rachat d'actions propres, un montant d'EUR 140 millions a été transféré aux réserves indisponibles.

*f. Perte reportée : EUR -1.102 million*

L'exercice 2012 se termine sur un bénéfice d'EUR 81 millions, qui résulte de la perception d'un dividende d'EUR 200 millions versé par Ageas Insurance International N.V., contrebalancé par un résultat négatif d'EUR 73 millions à la suite de la résolution d'un certain nombre de litiges (créances sur Fortis Capital Company Limited, ABN AMRO et l'État néerlandais dans le cadre de la transaction FCC et de la conversion MCS) et par une charge opérationnelle d'EUR 46 millions. Le montant de la perte reportée d'EUR 1.183 millions est ainsi ramené à EUR 1.102 millions.

*g. Provisions : EUR 170 millions*

Les provisions constituées en 2010 dans le cadre des litiges avec l'État néerlandais, Fortis Capital Company et ABN AMRO pour un montant d'EUR 1.181 millions ont pu être reprises suite à leur règlement. ageas SA/NV a constitué une provision d'EUR 170 millions en vue du règlement futur de la RNP(I) (EUR 165 millions) et une provision pour indemnité (EUR 5 millions) liée aux CAS-HES.

*h. Dettes à un an au plus : EUR 45 millions*

Cette dette se décompose essentiellement comme suit :

- dettes à l'égard des fournisseurs à hauteur d'EUR 15 millions ;
- charges salariales et sociales à hauteur d'EUR 2 millions ;
- dettes à l'égard des actionnaires à hauteur d'EUR 28 millions.

## COMPTE DE RÉSULTAT

*a. Produits opérationnels : EUR 3 millions*

Ce montant porte essentiellement sur la refacturation de coûts de services relatifs au programme Solvency II (EUR 1 million) et de coûts liés au lancement d'un programme d'émission d'actions à cessibilité limitée (EUR 2 millions).

*b. Charges opérationnelles : EUR 23 millions*

Les charges opérationnelles se ventilent comme suit (en EUR millions) :

■ Avocats, consultants.....	17
■ Refacturations par AG Insurance.....	12
■ Assemblées générales annuelles.....	1
■ Rémunération des administrateurs.....	4
■ Marketing et publicité.....	2
■ Assurances.....	1
■ Autres services.....	5
■ Salaires.....	11
■ Provisions.....	- 1.011
■ Autres charges d'exploitation.....	981

# RAPPORT DU COMMISSAIRE À

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ *ageas SA/NV*

### SUR LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

#### Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des Actionnaire- d'ageas SA/NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

#### Rapport sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'ageas SA/NV (« la société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultats pour l'exercice à cette date, et l'annexe. Le total du bilan s'élève à EUR 8.193 millions et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice d'EUR 81 millions.

#### Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

#### Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note Passifs éventuels aux comptes annuels au 31 décembre 2012 qui décrit qu'Ageas est impliqué ou pourrait encore être impliqué dans diverses actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les mentions complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion qui est le document intitulé « Rapport du Conseil d'administration d'Ageas » traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes annuels et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Comme mentionné dans la première partie de notre rapport relative à notre responsabilité, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Des lors, nous ne nous exprimons pas sur le fait que le contrôle interne a opéré de manière effective pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 5 mars 2013

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
Représentée par

Olivier Macq  
Réviseur d'Entreprises

Michel Lange  
Réviseur d'Entreprises



# *AUTRES* INFORMATIONS



## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent rapport annuel, parmi lesquelles certaines déclarations dans les parties intitulées « Message aux actionnaires », « Description des activités », « Rapport du Conseil d'Administration » et la Note 7 « Gestion des risques », sont des projections ou d'autres déclarations prospectives qui reposent sur la vision, les estimations et hypothèses actuelles de la direction relatives à ces événements futurs. Ces déclarations prospectives sont faites sous réserve de certains risques et incertitudes dont pourrait résulter un écart matériel entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux exprimés ou supposés dans ces déclarations, dont, notamment, nos prévisions sur les niveaux de provisions pour les portefeuilles de crédit et de placement.

Parmi les autres facteurs, plus généraux, qui peuvent influencer les résultats, figurent notamment :

- les conditions économiques générales ;
- l'évolution des taux d'intérêts et des marchés financiers ;
- la fréquence et la gravité des sinistres assurés ;
- les taux et tendances de mortalité, de morbidité et de stabilité du portefeuille d'assurance ;
- les taux de change, y compris le taux de change euro/dollar (EUR/USD) ;
- l'évolution de la concurrence et du contexte de tarification, y compris l'intensification de la concurrence en Belgique ;
- les modifications apportées aux lois, réglementations et régimes fiscaux nationaux et étrangers ;
- les changements régionaux ou généraux dans l'évaluation des actifs ;
- la survenance d'importantes catastrophes naturelles ou autres ;
- l'incapacité de réassurer certains risques sur le plan économique ;
- l'adéquation des réserves pour sinistres non réglés ;
- les changements de réglementation concernant les secteurs banque, assurance, placements et/ou valeurs mobilières ;
- les changements dans la politique des banques centrales et/ou des gouvernements étrangers ; et
- les facteurs concurrentiels généraux, au niveau mondial, national et/ou régional.

# LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

**Les statuts des sociétés ageas SA/NV peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles ainsi qu'au siège social de la société.**

Le Rapport annuel est déposé à la Banque Nationale de Belgique (ageas SA/NV). Les décisions de nomination et de révocation des administrateurs d'Ageas sont notamment publiées aux annexes du Moniteur Belge (ageas SA/NV) et ailleurs.

Les avis financiers concernant les sociétés ainsi que les convocations aux Assemblées générales sont également publiés dans la presse financière, la presse d'information quotidienne et périodique. Le Rapport annuel ainsi que la liste de toutes les participations d'Ageas peuvent être obtenus au siège social d'Ageas à Bruxelles et sont également déposés à la Banque Nationale de Belgique. Le rapport annuel est envoyé chaque année aux actionnaires nominatifs et à toute personne qui en fait la demande.

## Information aux actionnaires et aux investisseurs

### Titres cotés

Les actions Ageas sont actuellement cotées sur NYSE Euronext Brussels, ainsi que sur la Bourse de Luxembourg. Ageas participe en outre à un programme ADR sponsorisé aux États-Unis. Les strips VVPR d'ageas SA/NV étaient cotés sur NYSE Euronext Brussels jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Mode de détention des titres

Les actions peuvent être détenues soit nominativement, soit au porteur.

## INSCRIPTION AU NOMINATIF ET ENREGISTREMENT D' ACTIONS DÉMATÉRIALI- SÉES

La société offre aux actionnaires la possibilité de faire enregistrer leurs actions sous la forme dématérialisée. Les actions ainsi enregistrées restent dématérialisées et sont gérées sans frais. Un détenteur d'actions dématérialisées peut, sur demande et sans frais, convertir ses titres dans la forme nominative. Un titulaire de titres nominatifs peut, sur demande, et sans frais, obtenir ses titres sous forme d'actions dématérialisées. Ageas a mis au point une procédure de conversion rapide de titres sous la forme dématérialisée, permettant leur livraison dans de brefs délais.

**ageas SA/NV, Corporate Administration**

Rue du Marquis 1, 1000 Bruxelles, Belgique

### **Information et communication**

La société envoie gratuitement, aux titulaires d'actions nominatives et d'actions dématérialisées enregistrées, ses communiqués, notamment ceux relatifs aux résultats trimestriels et annuels, ainsi que le rapport annuel. La société invite personnellement chaque titulaire d'actions nominatives et d'actions dématérialisées enregistré auprès de la société à participer aux Assemblées Générales et leur adresse l'ordre du jour, les propositions de résolutions, ainsi que les procurations permettant leur représentation et leur participation au vote. A la date de mise en paiement du dividende, la société crédite automatiquement les comptes bancaires qui lui auront été indiqués par les titulaires d'actions nominatives et d'actions dématérialisées enregistrés auprès de la société, du montant du dividende leur revenant.

# GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS

## *Assurance invalidité*

Assurance contre les conséquences financières d'une invalidité de longue durée.

## *Avantage du personnel (Employee benefits)*

Toutes les formes de rétribution données par une entité en échange des services rendus par son personnel, en supplément de leur rémunération ou salaire.

## *Capital-investissement (Private equity)*

Actions d'entreprises non cotées sur une bourse publique. Le transfert de ces instruments est strictement réglementé ; dès lors, des investisseurs souhaitant vendre leur participation dans une entreprise privée doivent trouver un acquéreur hors marché.

## *Capitalisation boursière*

Valeur attribuée à une entreprise par les marchés financiers. La capitalisation boursière correspond au nombre d'actions en circulation multiplié par le cours de l'action à un moment donné.

## *Cautionnement financier*

Obligation émise par une entité pour le compte d'une autre partie, garantissant que cette autre partie respectera une ou plusieurs de ses obligations à l'égard d'une tierce partie. Dans le cas où ces engagements ne seraient pas respectés, la tierce partie utilisera les obligations comme moyen de recouvrement.

## *Clearing*

Traitement administratif des transactions sur titres, contrats à terme normalisés (*futures*) et options par une société de bourse et les institutions financières qui en sont membres (les adhérents compensateurs ou *clearing members*).

## *Comptabilité de couverture (hedge accounting)*

La comptabilité de couverture (ou *hedge accounting*) reflète la compensation au niveau des profits et des pertes des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

## *Comptabilité reflet (shadow accounting)*

IFRS 4 autorise un assureur, sans toutefois l'y contraindre, à modifier ses méthodes comptables afin qu'un profit ou une perte comptabilisé mais non réalisé influence l'évaluation du passif d'assurance, les coûts d'acquisition différés y afférents et les immobilisations incorporelles de la même manière que s'il s'agissait d'une perte ou d'un profit réalisé. L'ajustement consécutif du passif d'assurance (des coûts d'acquisition différés ou des immobilisations incorporelles) sera comptabilisé dans les capitaux propres, si et seulement si les pertes ou profits non réalisés sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

## *Contrat d'assurance*

Contrat selon lequel une partie (Ageas) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié affecte celui-ci de façon défavorable.

## *Contrat de location*

Accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La propriété, et autres droits similaires, ne sont pas cédés et les risques financiers associés au bien loué demeurent à charge du bailleur.

## *Contrat de location-financement*

Contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

## *Contrat d'investissement*

Contrat d'assurance-vie qui transfère un risque financier sans transférer un risque d'assurance significatif.

## *Coût amorti*

Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé ou de l'impact d'actualisation calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

## *Coûts d'acquisition différés (deferred acquisition costs)*

Frais d'acquisition d'activités d'assurance nouvelles ou renouvelées, qui consistent principalement en des commissions, frais de souscription, d'agence et d'émission de polices, tous variables et dépendant essentiellement de la production de la nouvelle activité.

## *Couverture de flux de trésorerie*

Couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue, qui sont attribuables à un changement de taux ou de prix.

## *Couverture de juste valeur*

Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme (ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme), qui est attribuable à un risque particulier et dont les variations auraient un effet sur le résultat net.

### Couverture d'un investissement net

Couverture utilisée afin de réduire les risques financiers liés à la participation d'une entité dans l'actif net d'une entité ayant une activité à l'étranger en ayant recours à des transactions qui compensent ce risque.

### Date de transaction

Date à laquelle Ageas devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

### Dépréciation

Diminution de valeur correspondant à une situation où la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. Dans un tel cas, la valeur comptable sera réduite à sa valeur recouvrable par le biais du compte de résultat.

### Dérivé

Instrument financier, par exemple un *swap*, un contrat à terme normalisé (*future*) ou de gré à gré (*forward*), ou une option (émise ou achetée), dont la valeur varie en fonction de la variation d'une variable sous-jacente. Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net minime, et est réglé à une date future.

### Dérivé incorporé (*embedded derivative*)

Produit dérivé qui est intégré dans un autre contrat – le contrat hôte. Le contrat hôte peut être une action ou une obligation, un contrat de location-financement ou un contrat d'assurance ou une convention de vente ou d'achat.

### Élément de participation discrétionnaire

Droit contractuel de recevoir, supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires : (a) qui devraient probablement représenter une quote-part importante du total des prestations garanties ; (b) dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et (c) qui sont contractuellement fondées sur : (i) la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type déterminé de contrat ; (ii) les rendements de placements réalisés et/ou non réalisés d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur ; ou (iii) le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

### Emprunt subordonné (ou obligation subordonnée)

Emprunt (ou titre) dont le remboursement est conditionné par le remboursement préalable des autres créanciers.

### Entreprise associée

Entité dans laquelle Ageas a une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle.

### Filiale

Entité contrôlée, directement ou indirectement, par Ageas qui a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités (*contrôle*).

### Goodwill

Montant représentant l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation d'Ageas dans la juste valeur du patrimoine d'une société acquise.

### IFRS

Normes internationales d'information financière ou *International Financial Reporting Standards* (IFRS), anciennement Normes comptables internationales ou *International Accounting Standards* (IAS). Elles sont utilisées comme référentiel comptable à partir de janvier 2005 par toutes les sociétés de l'Union européenne cotées en bourse, afin d'assurer la transparence et la comparabilité des informations financières et comptables.

### Immeuble de placement

Bien immobilier détenu par Ageas en vue d'en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital.

### Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire identifiable qui est comptabilisé au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

### Juste valeur

Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### Juste valeur nette

Juste valeur ne prenant pas en compte la partie non réalisée des intérêts courus.

### Liste des codes de devises (ISO)

AUD	Dollar australien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CNY	Yuan renminbi chinois
DKK	Couronne danoise
GBP	Livre sterling britannique
JPY	Yen japonais
MYR	Ringgit malaisien
SEK	Couronne suédoise
THB	Baht thaïlandais
TRY	Nouvelle livre turque
TWD	Nouveau dollar taïwanais
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

### Marge opérationnelle

Résultat opérationnel divisé par les primes nettes. Le résultat opérationnel est le bénéfice ou la perte provenant de toutes les opérations, y compris les souscriptions et les investissements.

### Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (*Discounted cash flow method*)

Approche qui consiste à actualiser les flux monétaires futurs à l'aide du taux d'intérêt qui intègre la valeur temps et de la prime de risque qui prend en compte le rendement supplémentaire attendu par les investisseurs pour le risque de défaut.

### Mise en dépôt (custody)

Convention, généralement entre un investisseur et une banque (mais éventuellement aussi avec un agent ou une compagnie de fiducie), par laquelle un investisseur met en dépôt des titres, de l'or ou toute autre valeur auprès d'une banque qui, elle, prend en dépôt ces valeurs en échange d'une commission.

### Montant notionnel

Montant d'unités monétaires, nombre d'actions ou toute autre unité de poids ou de volume spécifiée dans un contrat dérivé.

### Obligation adossée à des titres (Asset-backed security)

Obligation garantie par un portefeuille d'actifs (autres que des prêts hypothécaires), généralement des titres ou des créances.

### Opération de prêt de titres

Prêt de titres à une contrepartie, qui doit, une fois l'opération clôturée, retourner ces mêmes titres en guise de paiement. Ce type de prêt est souvent garanti. Le prêt de titres permet à une entité disposant d'un titre particulier d'en améliorer la rentabilité.

### Option

Privilège, vendu par une partie à une autre, qui offre à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option *call*) ou de vendre (option *put*) un titre à un prix déterminé pendant une certaine période ou à une date déterminée.

### PNC

Participations ne donnant pas le contrôle.

### Point de base (pb)

Centième de pourcent (0,01%).

### Abréviations

ALM	Asset & liability management – gestion des actifs et passifs
CASHES	Convertible and Subordinated Hybrid Equity-linked Securities
CEU	Continental Europe – Europe continentale
CGU	Cash-generating unit – unité génératrice de trésorerie
CSD	Central Securities Depository – dépositaire central (de titres)
EURIBOR	Euro inter bank offered rate – taux interbancaire offert en euro
FRESH	Floating rate equity linked subordinated hybrid bond - obligations hybrides subordonnées convertibles en actions, à taux flottant, sans échéance
IASB	International Accounting Standards Board – Conseil des Normes comptables internationales
IBNR	Incurred but not reported – existant mais non déclaré
IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee – Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière
IFRS	International Financial Reporting Standards – Normes internationales d'information financière
IRS	Interest rate swap – swap de taux d'intérêt
LAT	Liability Adequacy Test – test de suffisance du passif
MCS	Mandatory Convertible Securities – Obligations Remboursables en Actions
OTC	Over the counter – de gré à gré
RPN	Relative Performance Note
SPV	Special purpose vehicle – entités ad hoc
UK	United Kingdom – Royaume-Uni
VAN	Valeur actuelle nette
VOBA	Value of Business Acquired – valeur actuelle des bénéfices futurs

### Primes brutes émises

Total des primes émises (acquises ou non) pour des contrats d'assurance souscrits ou acceptés pendant une période spécifique, sans déduction des primes cédées.

### Prise en pension de titres

Opération qui consiste à acquérir des titres avec l'engagement de les recéder à un prix plus élevé et à une date future convenue.

### Provision

Passif dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Une provision est constituée à partir du moment où il existe une obligation certaine de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date de clôture.

### Spread de crédit

Écart de taux actuariel entre des obligations d'État et des emprunts ou obligations émises par des sociétés privées.

### Value of Business acquired (VOBA)

Valeur actuelle des bénéfices futurs issus des contrats d'assurance acquis. Elle est comptabilisée comme immobilisation incorporelle et amortie sur la durée de l'exercice au cours duquel la prime ou le bénéfice brut des polices acquises a été comptabilisé.

### VaR

Abréviation de *Value-at-Risk*. Technique financière utilisant l'analyse statistique des tendances historiques du marché et de la volatilité afin d'estimer la probabilité que les pertes d'un portefeuille donné dépasseront un certain montant.

Ageas et ageas SA/NV, Rue du Marquis 1, 1000 Bruxelles, Belgique  
Téléphone +32 (0)2 557 57 11, Fax +32 (0)2 557 57 50  
Adresse Internet : [www.ageas.com](http://www.ageas.com)  
Adresse E-mail : [info@ageas.com](mailto:info@ageas.com)



# ageas®



[ar.ageas.com](http://ar.ageas.com)  
[www.ageas.com](http://www.ageas.com)  
[www.ageasclub.com](http://www.ageasclub.com)